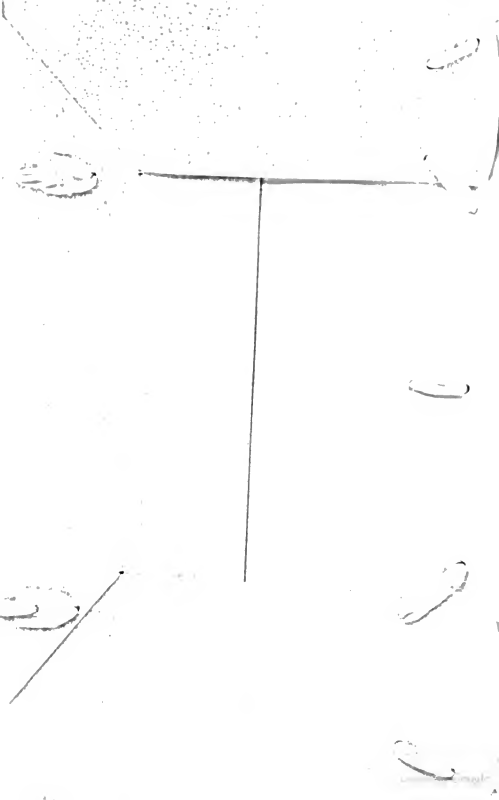




# ŒUVRES
## DU SEIGNEUR
*DE*
# BRANTOME,

TOME CINQUIEME.



Ce Volume contient le premier Volume des VIES DES HOMMES ILLUSTRES ET GRANDS CAPITAINES FRANÇOIS.

# ŒUVRES

## DU SEIGNEUR

*DE*

# BRANTOME,

NOUVELLE ÉDITION,

*Plus correcte que les précédentes.*

TOME CINQUIEME.

A PARIS,

Chez JEAN-FRANÇOIS BASTIEN.

M. DCC. LXXXVII.

# *PRÉFACE*

## DES

## HOMMES ILLUSTRES FRANÇOIS

### *de l'Édition de* SAMBIX (*).

APRÈS le favorable accueil qu'on a fait à ce qui a déjà paru des *Mémoires de Monsieur de* BRANTOME, ce seroit faire tort au Public de ne point donner la Suite, qui contient les *Vies des Hommes Illustres François de son temps*, dont il a escrit sommairement les principales actions.

Je puis assurer que les agréables rencontres qu'il rapporte, sont également capables de divertir et d'instruire. Car il n'y a pas de grand Capitaine de qui il fasse mention, dont il n'ait choisi le plus bel endroit de sa vie. Il tache d'escrire ce qu'il a veu lui-mesme, lorsqu'il luy est possible : car quand il s'est fié à ce qu'un autre luy a dit, il n'a pas esté exempt de commettre des fautes contre l'Histoire. Néanmoins, ayant esté Homme de Cour, il paroist d'autant plus excusable, qu'il a fait plustost profession de porter les armes,

(*) Cette édition est faite particuliérement sur celle de Sambix en 1666, parce que les Curieux l'ont toujours regardée comme la meilleure, &c.

que d'escrire. Ce qu'il a fait, a esté pour sa satisfaction particuliere.

Il faut avouer qu'il a eu une parfaite connoissance de la Cour de France de son temps, ayant esté de toutes les intrigues. Mais il n'a pas esté moins instruit de celles des autres Princes, ayant fait divers voyages en Espagne, en Italie et en Allemagne.

Son langage, à la vérité, pourroit choquer l'oreille de ceux qui ne prennent plaisir que dans la lecture des Romans, dont le discours est tout-à-fait poly et bien tourné, si on ne considéroit point qu'on parloit alors de cette maniere.

Il n'est pas nécessaire de faire un long éloge de ces *Mémoires*, car il suffit qu'ils portent seulement le nom de BRANTOME, pour estre leus de tout le monde. Il l'est encore moins d'en faire un de son Auteur, puisque tout le monde sait que la Maison de Bourdeille, d'où il tire son origine, est une des plus illustres du Poictou.

# VIES
## DES
# HOMMES ILLUSTRES
## ET
# GRANDS CAPITAINES
## *FRANÇOIS.*

## DISCOURS PREMIER.

## CHARLES VIII,

*Roy de France, avec une longue Digression sur* LOUIS *XI, son pere.*

POUR venir à nos grands Capitaines et personnages François, je ne puis mieux commencer l'œuvre qu'à nostre petit Roy Charles VIII. PETIT l'appelle-je, comme plusieurs de son temps, et après, par une certaine habitude de parler, l'ont appellé tel, à cause de sa petite stature et débile complexion; mais très-grand de courage, d'ame, de vertu et de valeur: de telle sorte que, non pas les François seulement, mais les estrangers, luy donnerent par devise, sans qu'il apprist (*) de luy-mesme, ce vers glorieux:

*Major in exiguo regnabat corpore virtus;*

qui est proprement à dire, *plus grande vertu régnoit*

(*) la prist.

*en son petit corps*, qu'on n'eust jamais pensé y pouvoir régner.

Ce grand Roy fut nourry par le Roy Loüis XI, son pere, au chasteau d'Amboise, séparé quasi du monde, nourry et peu pratiqué de personne, non en fils de Roy, ny mesme d'un simple gentil-homme; et le tout fait (*) ainsi aposté, afin qu'il perdist cœur, et n'attentast rien contre lui. Il le traitoit selon la maladie qu'il avoit eue, tant il estoit jaloux de son estat, et de sa personne encore plus: et pourtant telle mauvaise nourriture ne luy offensa jamais son généreux courage, qu'il avoit extrait de tant de braves Roys ses prédécesseurs; si-bien qu'après la mort de son pere, et hors de son joug, il ne songea et ne couva rien moins; et ne se contentant, ny voulant se borner, de son grand, très-ample Royaume, et si estendu, (duquel estoit la totale ambition du Roy son pere, sans attenter ny vouloir ajamber sur un autre) voulut avoir celuy des deux Siciles, et par ce moyen se faire couronner Empereur de tout l'Orient.

Qui eust jamais pensé et prédit si grand courage et si grande ambition à ce jeune Roy, veu sa nourriture? Car le vieux proverbe de jadis disoit, que la nourriture passe nature, et aussi qu'elle façonne les hommes, s'il faut croire l'exemple de Licurgus, lors qu'il monstra à ses Lacédémoniens deux chiens d'une mesme ventrée, qu'il avoit fait nourrir, l'un aux champs, et l'autre en la ville, qui tous deux furent divers et nouveaux effects, (ce conte est trop commun,) le tout attribuant à la nourriture, et non à la nature. Mais cela faillit à ce Roy magnanime; car sa mauvaise nourriture n'endommagea en

(*) fut.

rien son généreux naturel et brave courage, qui estoit né avec luy, et qui le rendit un des grands Roys de la France, voire de la chrestienté. Ayant donc conçeu en soy, (1) ses tendres ans, ses belles ambitions, il entreprit le voyage et la conqueste de Naples, contre le conseil pourtant de tous ses grands capitaines, et l'opinion d'aucuns de ses estats, voire sans argent, qui pis est, estant le nerf de la guerre.

Il partit de son Royaume; et n'ayant pas fait la moitié de son chemin, l'argent luy faut, dont il fut contraint d'emprunter les bagues de Madame la duchesse de Savoye et de Madame la marquise de Monferrat (2) toutes deux très-bonnes Françoises, royales, et charitables, qu'il engagea très-bien : et par ainsi poursuivit son chemin d'une audace très-asseurée, espouvantant toute l'Italie d'un seul sentiment de sa venuë; envoye des mareschaux-de-logis, fourriers devant, la craye à la main, marquer les logis comme il leur plaist; sans aucune rencontre ny résistance de porte fermée, chacun luy fait place.

Le Pape s'enhardit certainement de luy faire barriere par ses fulminations et excommunications : mais il passe outre, et marche droit vers Rome; luy faisant response gentiment, que dès long temps, il avoit fait un vœu (eh, quelle gentille invention et feintise de vœu!) à Monsieur S. Pierre de Rome, et que nécessairement il falloit qu'il l'accomplist au péril de sa vie. Le voilà donc entré dans Rome, bravant et triomphant, luy-mesme armé de toutes pieces, la lance sur la cuisse comme s'il eust voulu

(1) dès.
(2) *Voyez Tome II, Discours IX, Art. I.*

aller à la charge ; ce qui estoit beau, et donner à entendre : *S'il y a rien qui branle, me voicy prest avec mes armes et mes gens, pour charger et foudroyer tout.* Si bien que cette façon d'entrée ne sentoit nullement sa pompe ny bravement, mais un vray tremblement ou foudre de guerre. Ainsi donc marchant en ce bel et furieux ordre de battaille, trompettes sonnantes, et tambours battants, entre et loge par mains de ses fourriers là où il luy plaist, fait asseoir son corps de garde, et pose ses sentinelles par les places et quartiers de la noble ville, avec forces rondes et patrouilles; plante ses justices, potences et estrapades en cinq ou six endroits, ses bandons faits en son nom, ses Edits et Ordonnances publiées et criées à son de trompe, comme dans Paris. Allez-moy trouver jamais Roy de France qui ayt jamais fait de ces coups, fors que Charlemagne : encore pense-je qu'il n'y procéda d'une autorité si superbe et impérieuse. Que restoit-il donc à ce grand Roy de plus, si-non qu'il s'impatronisast bien à plein de cette glorieuse ville, qui avoit dompté tout le monde autrefois ; comme il estoit en sa puissance, et comme peut-estre il l'eust bien voulu, selon son ambition, et selon aucuns de son conseil ? Mais le violement de la sainte religion le retira, et le reproche qu'on luy eust pu faire d'avoir offensé sa Sainteté, bien qu'elle luy en eust donné subjet : et se doutoit-on bien qu'il luy en donneroit un autre, comme il fit ; et pour ce, force gens le poussoient à lui rendre la pareille, quand ce ne fust esté que pour se tenir sur ses gardes : mais tant s'en faut, qu'il luy rendist tout honneur et obéyssance, en luy baisant en toute humilité sa pantoufle (*).

(*) M. Godefroy ne devoit point nier cela dans son *Supplément aux Mémoires de Comines*, page 248, ni sou-

Il tire puis après droit à Naples à petites journées, où il entre dedans sans aucun effort, par une porte, le Roy Ferdinand son ennemy sortant par l'autre, en disant ce verset de David : *Si Dieu ne garde la Cité, en vain veille celuy qui la garde.* Il trouve pourtant les chasteaux qui se mettent en deffense ; mais les ayant assiégés et battus, estant luy-mesme en personne dans les tranchées ordinairement, et y faisant apporter son disner, se rendent. Le prince de Tarente le vint trouver, et faire la révérence au mesme lieu et assiette de son disner, dont il s'estonna fort, le voyant là comme le moindre soldat des siens, et en loüa fort sa valeur ; et après avoir fort parlé ensemble, le loüa et l'estima encore davantage.

En cela, il fit plus que le Roy François, qui, après la prise de Milan, ne voulut entrer dans la ville jusques à ce que dom Pedro de Navarre eust pris le chasteau. Mais le Roy Charles voulut se trouver luy-mesme en personne à la prise de ces chasteaux ; et après il fit son entrée fort triomphante, vestu en habit impérial d'un grand manteau d'escarlatte, avec son grand collet renversé, fourré de fines hermines mouchettées, tenant la pomme d'or ronde et orbiculaire (de tel mot use la chronique,) en sa main droite, et en la senestre son grand sceptre impérial, et sur sa teste une riche couronne d'or à l'impériale, garnie de force

tenir qu'il ne le baisa qu'à la joue. Car si Burchard, Maître des Cérémonies d'Alexandre VI, dit bien, page 26 de son *Journal*, que le Roi ne baisa ni le pied, ni la main du Pape, et qu'ils firent seulement bien des façons à qui se couvriroit le dernier ; il n'en dit pas moins, page 31, que, le jour de l'obédience, le Roi, à genoux, baisa le pied et la main, et puis debout, le visage du Pape. Guicciardin, sous l'année 1495, reconnoît la même chose.

pierreries, contrefaisant ainsi bravement l'Empereur de Constantinople, selon que le Pape l'avoit ainsi créé, et que tout le peuple d'une voix le crioit *Empereur très-auguste*.

Qui voudra mieux sçavoir toute la cérémonie de cette belle entrée, lise Gaguin, où elle est fort bien au long descrite, et comme les belles et grandes dames du pays et de la ville paroissoient aux ruës et aux places principales, belles et si bien ornées de la teste et du corps, qu'il n'y avoit rien de si beau à voir à nos François nouveaux, qui n'avoient veu les leurs de France si gentilles ny en si belles parures : lesquelles en passant présentoient au Roy leurs jeunes enfants, et le prioient de leur donner l'ordre de chevalerie de sa propre main, (*) réputant à grand honneur et bonne fortune ; ce qu'il ne refusoit point, tant pour les gratifier en cela, que pour avoir plus de loisir et amusement à contempler leurs beautez, leurs bonnes graces, et la superbeté et gentillesse de leurs accoustrements.

Puis, il alla faire sa priere à la grande église cathédrale, devant le grand autel, sur lequel estoit le chef de St. Janvier et son digne sang, qui se monstre encore aujourd'huy.

Le lendemain de l'entrée, il fit dans le chasteauneuf un fort superbe banquet en deux grandes tables, à tous les grands seigneurs et princes du royaume.

J'ay ouy-dire à aucuns anciens de Naples, la premiere fois que j'y fus, que les dames y estoient, et qu'il les faisoit tous et toutes beau voir. Puis après souper, prit le serment de fidélité d'eux, qui

(*) le.

les lui firent de bon cœur, avec de belles protestations. Mais ils ne les garderent gueres après qu'il fut party; en quoy ils furent à blasmer: car ils avoient le meilleur, le plus doux et le plus humain Roy, qu'eux et nous ayons eu, il y a long-temps.

En cette entrée du Roy, on n'y trouva rien à redire, sinon que près de luy estoit le seigneur de Baucaire, représentant le connestable du royaume de Naples: ce qui n'estoit gueres beau, car il ne venoit que de frais estre son valet-de-chambre; et luy voir porter l'espée : cette veuë estoit odieuse (1). De pareille chose je vis force gens s'estonner qu'au sacre du Roy Henry III, qu'un mareschal de par le monde (2) qu'on avoit veu fort petit compagnon, voire commissaire des vivres au camp d'Amiens n'y avoit pas vingt-cinq ans, fist l'office de pair et connestable de France, et portast l'espée de connestable : mais ce fut faute d'autre: car il y en avoit deux prisonniers à la Bastille (3), et l'autre persécuté (4); ce qui fut trouvé de très-mauvaise grace, et en fut fort brocardé.

Qui voudra voir pareillement le dénombrement des gens de guerre, tant de pied que de cheval, de terre et de la mer, le superbe appareil, le grand attirail et attellage d'artillerie, bref une armée composée superbement, et de tout ce qu'il falloit pour faire peur à toute l'Italie, comme elle le fit, lise ce bon chroniqueur, Gaguin, et Paul Jove, il trouvera à se plaire.

(1) Ce valet-de-chambre étoit de très-noble famille, comme l'étoient dès-lors ceux des Rois. *Voyez* le *Supplément aux Mémoires de Comines*, page 250.

(2) Le Maréchal de *Raiz*.

(3) Les Maréchaux de Montmorency et de Cossé.

(4) Le Maréchal de Damville, depuis Connétable.

Je brise donc ici, pour dire qu'après que ce gentil Roy eut laissé son royaume paisible, et donné aux seigneurs et dames du royaume force beaux plaisirs et passe-temps, de beaux tournois à la mode de France, qui ont tousjours emporté le prix pardessus tous les autres, et où il estoit tousjours des premiers tenants et des mieux faisants, avec ses mignons et ses favoris, Galliot, Chastillon, Bourdillon, et Bonneval (*), qu'on disoit en rime gouverner le sang royal : il part du royaume, reprend son mesme chemin, et retrace les mesmes pas, reçoit nouvelles de la grande ligue faite contre luy pour l'empescher de passer, et qu'on l'attend au passage de Fornouë, pour totalement le deffaire et mettre en pieces : n'ayant que la moitié de son armée, et l'autre laissée en sa conqueste, ne s'en estonne point, (chose miraculeuse !) se prépare à la battaille, choisit neuf Preux pour les tenir près de sa personne, et combattre près de luy.

Ladislaüs, Roy de Hongrie et de Naples, quand il donna cette belle battaille au Roy de Naples Loüis II, choisit aussi six gentils-hommes avec luy, et les fit tous chevaliers avant la battaille, et les vestit tous d'une sorte à sa propre devise, (ainsi que dit l'histoire ;) tellement qu'ils estoient si bien mesconnus, que chacun d'eux ressembloit au Roy ; et toutes les fois qu'il envoyoit un escadron, il envoyoit avec iceluy un des sept chevaliers ; de sorte qu'il sembloit qu'en chacun desdits escadrons le Roy fust en personne. Enfin la battaille se donna forte et furieuse, que ledit Roy Ladislaüs perdit à demy. *Voyez* l'histoire de Naples.

(*) *Voyez*, touchant ces quatre, le *Supplément aux Mémoires de Comines*, page 451 ; et *ci-après*, le commencement du *Discours XVII.*

Nostre-dit Roy Charles fait ce jour, de sa main, incroyables faits d'armes, monté sur un cheval noir et borgne, qu'on appelloit Savoye, que Monsieur de Savoye luy avoit donné, lequel servit bien cette fois son maistre, qui estoit armé de toutes pieces, et sur son harnois très-riche avoit une très-riche jacquette, (ainsi appelle l'histoire ce que nous appellons une cotte-d'armes) à courtes manches, de couleur blanche et violette, semée de croisettes de Hyerusalem faites de fine broderie et enrichie d'orfévrerie: son cheval estoit bardé de mesme, son habillement de teste très-riche et superbe; bref, il n'y avoit rien à dire qui ne fust d'un bon et vray gendarme, dit l'histoire.

Il y en eut aucuns qui, pour le bon zele et amitié qu'ils luy portoient, contrefirent ses couleurs et la livrée, qui furent le seigneur de Ligny son bon cousin, les seigneurs de Pienne, et le bastard de Bourbon Mathieu. Je croy bien que ses autres favoris, que j'ay dit cy-devant, en firent de mesme, bien que l histoire ne le dit pas. Plusieurs furent jaloux, et porterent grande envie à l'eslection de ces neuf Preux ainsi choisis; comme il arriva de mesme à celle que fit le Roy Jean en la battaille de Poictiers, qui en fit une très-gentille excuse que l'on voit dans la chronique, et comme il en contenta un chacun. Certes, telles eslections peuvent servir à leurs majestez quelquesfois: car c'est un grand plaisir d'estre bien secondé et assisté en telle affaire importante, de personnes de fiance et de valeur. Mais au Roy Jean, ny au Roy Charles, ces choisis ne servirent gueres; car le Roy Jean, non-obstant eux, fut pris, et en danger de la vie, (il se peut faire qu'ils avoient esté tous tuez près de luy, ou qu'emportez par l'aspreté du combat, ils l'avoient

quitté et combattu ailleurs,) sans un brave gentilhomme François du pays d'Artois, transfugié avec l'Anglois : ainsi que firent aussi ces braves du Roy Charles, qui s'amuserent si fort à combattre qui çà qui là, et à poursuivre la victoire, que le Roy demeura seul (dit Philippe de Comines et autres historiens) l'espace d'une demi-heure : en sorte que, sans son brave cœur, sa valeur, sa résolue deffense, son opiniastreté de combat, et son bon cheval Savoye (car tout y servit,) il estoit mort, ou pris et troussé. En telles importantes affaires, puis que l'on y est choisy et appellé, il y faut mieux avoir l'œil et de la considération, sans se laisser trop aller à l'ardeur de son courage.

J'ay ouy dire à aucuns anciens capitaines, que jadis, par les vieilles coustumes des battailles, les grands et premiers escuyers des Roys de France devoient tousjours estre auprès d'eux, sans jamais les desemparer ny abandonner, et ne faire que parer aux coups que l'on donne à leurs maistres, ny sans s'amuser à autre chose que cela, ainsi qu'on dit que fit ce brave et grand escuyer de St. Severin à la battaille de Pavie, à l'endroit du Roy François : aussi y mourut-il en la bonne grace et loüange de son Roy, qui le sçeut bien dire par après. Il ne faut pourtant pas blasmer ces neuf Preux d'une si légere faute, puis qu'elle estoit couverte de trop de générosité de cœur et de vaillance ; car, quelque faute que l'on fasse en ces combats, elle est tousjours excusée, quand elle est d'une surabondance de vaillance, accompagnée de courage.

Ces neuf Preux estoient ceux que Belle-Forest nomme en sa chronique, desquels estoit le seigneur d'Archiac, dit Messire Adrien de Montberon, grand-pere de Madame de Bourdeille, qui est aujour-

d'huy l'une des belles, illustres et riches maisons qui soit en Guyenne.

Je les ay tous veus portraits et peints au naturel dans une salle d'une de ses maisons en Xaintonge, ensemble la forme du combat et de la battaille, et eux auprès de leur Roy, avec une contenance de visage représentée très-asseurée et hardie, qu'il faisoit certes très-beau voir. Depuis la vieillesse a tout effacé, et ruyné la salle pareillement, dont c'est grand dommage; car la veuë en estoit très-plaisante.

Le bastard de Bourbon, dit Mathieu, acquit là un très-grand honneur, pour y avoir très-bien fait: aussi il y fut pris très-vaillamment, et fort près de la personne de son Roy et maistre, qui l'aymoit fort, et le croyoit, comme de raison. Il avoit très-bien servy le Roy Loüis XI; et pour ce l'avoit honoré de belles charges: mais comme son naturel estoit prompt et léger à faire et deffaire les personnes, il le desappointa, et mesme du gouvernement de Picardie. Il estoit un très-bon capitaine, et avoit du crédit envers son maistre et de la créance; comme il parut lors qu'il l'appella, et le reprit de colere, quand il estoit temps d'aller à la charge, que l'ennemy marchoit la teste baissée, luy dit et luy cria: *Sire, Sire, avancés-vous; il n'est meshuy temps de s'amuser à faire des Chevaliers. Voicy l'ennemy: allons à luy.* A quoy il le creut, et courut aussi-tost à luy.

Sur-quoy je feray cette petite digression. Pourquoy le temps passé ces seigneurs et gentils-hommes estoient si curieux de se faire faire Chevaliers par leurs Roys ou ses Généraux d'armée, avant la battaille et la meslée, plustost qu'après? Dont j'en demanday un jour l'opinion à feu Monsieur de Sansac, le bon-homme, très-digne Chevalier de son temps,

qui entendoit fort bien les choses chevaleresques. Il me respondit que telle estoit l'humeur d'aucuns, qui vouloient ainsi gagner les devants, craignant que le Roy ou le Général y mourust ou fust pris, et par ainsi qu'ils fussent frustrez de ce bel honneur, qu'ils prétendoient et desiroient tant : ou bien, s'ils venoient à y mourir eux-mesmes, que pour le moins cela leur demeurast et leur servist de perpétuelle mémoire de gloire, et à leurs héritiers, que pour le moins on eust pu dire qu'ils estoient morts Chevaliers, faits de la main du Roy. Vous trouvés dans les *Mémoires de Monsieur du Bellay*, comme, à la battaille de la Bicoque, le brave Monsieur de Pontdormy, faisant la pointe avec sa compagnie de cinquante hommes d'armes, il avoit aussi avec luy les Chevaliers nouveaux ; ce qui fait croire qu'ils venoient d'estre faits tous frais de Monsieur de Lautrec, général de l'armée. Aujourd'huy cette petite usance de cérémonie d'ambition ne se pratique gueres plus ; car ou mourant vaillamment là, ou survivant ayant très-bien fait, l'on est aussi hõnorablement créé comme si cette cérémonie s'y fust solemnisée, et possible encore mieux.

Il y a aussi un abus, que tel estoit touché ou accollé, (car ainsi se faisoient les Chevaliers, ou par le touchement du bout de l'espée sur l'espaule, ou par l'accollade,) qui, venant puis après au combat, au lieu de bien faire et de bien combattre, il s'enfuyoit à bon escient de la battaille, ne faisant rien qui vaille : et voilà une chevalerie et une accollade bien employée. Et c'est pourquoy, disoit Monsieur de Sansac, qu'il estoit bien meilleur cent fois, et plus honorable, de se faire créer Chevalier après la battaille, ayant très-bien combattu et fait bien le devoir de Chevalier : ainsi que le Roy

François I voulut estre fait Chevalier de la main du brave Monsieur de Bayard, après la battaille des Suisses : et comme de nostre temps fut fait Monsieur de Thavanes, chevalier tant de l'honneur que de l'ordre du Roy Henry, après la battaille de Renty, comme j'en parleray en son lieu. Force autres ont esté ainsi créés, comme je le dirois bien ; mais cela seroit trop long : et aussi qu'aujourd'huy l'on se dispense assez d'ailleurs pour se faire Chevaliers, que les moindres se créent d'eux-mesmes sans aller au Roy ; de sorte qu'on peut dire, qu'il y a aujourd'huy plus de Chevaliers tels quels, et de Dames, leurs femmes (*), que jadis n'y avoient d'escuyers et de Damoiselles, tant est grand l'abus parmy la chevalerie.

Pour revenir encore à nostre grand Roy Charles, il faut noter une grande faute que firent ce jour-là, comme je tiens de plus grands que moy, tant de bons capitaines qui estoient avec luy, et seigneurs, qui estoient Messieurs les mareschaux de Gié, de Rieux, de la Trimouille, de Ligny, de Pienne, le bastard de Bourbon, et force autres ; que le Roy, estant hay et cherché de ses ennemis tout ce qu'il se peut, et qui luy en vouloient plus qu'à pas un, tant pour sa générosité et son ressentiment, que pour asseurance et créance qu'ils avoient conçeue entr'eux, que le Roy pris ou mort, tout seroit perdu pour la France et tout gagné pour eux, et qu'à celuy il falloit tout hazarder et donner, envoyerent un trompette, ou héraut, pour, sous feintise, demander quelque seigneur Vénitien prisonnier, et sous telle ombre espier et adviser bien et remarquer les signes que pourroit bien avoir le Roy, pour le reconnoistre

(*) Autrefois, en France, il n'y avoit de Dames proprement dites, que celles dont les maris étoient Chevaliers.

et le charger. Ce qui fut aisé au trompette : car estant mené vers le Roy, il le reconnut par ses armes, son habillement de teste, sa cotte d'armes, son cheval, jusques à la prise de sa place et battaille, et ainsi rapporta bonne langue telle que l'ennemy la desiroit ; si-bien que, sur son rapport, toute la plus grande charge tomba sur luy comme une foudre, dont bien luy servit de faire à beau jeu beau retour. Je vous laisse donc à penser, s'il y avoit raison de donner entrée dans l'armée, sur le point de combattre, à un tel galand que celuy-là ; et si on ne le devoit pas chasser, ou faire retirer. Je ne sçay pas où ces Messieurs pouvoient avoir le sens et les yeux, de commettre telle faute, que nos plus petits capitaines d'aujourd'huy ne feroient pas. Mais de ce temps, nos anciens François estoient si francs et si bons, qu'ils pensoient tous les autres leur estre semblables : et Dieu sçait, n'avoient-ils pas leu force histoires modernes de la faute de telles gens. Or, d'autant que Jacques de Bergame, au *Supplément de ses Chroniques* (*), a mis par escrit la harangue que le Roy fit ce jour-là à ceux de son armée avant de commencer la charge, et qu'elle me semble très-belle et gentille, j'ay advisé de la mettre icy. Elle est donc telle, sans la changer.

« Certes, très-forts et hardis Chevaliers, jamais
» je n'eusse entrepris de si grandes choses, comme
» ce voyage, n'eust esté la fiance que j'ay tousjours
» eue en vostre vertu et proüesses, pareillement
» les sollicitations et promesses de Sforce, duc de
» Milan,

(*) Jacques-Philippe Foresti, Religieux Augustin de Bergame, dont l'Ouvrage, intitulé : *Supplementum Chronicorum*, a été imprimé premièrement *à Venise, chez Bernard de Bepalti, en* 1443, *in-folio*, et réimprimé quantité d'autres fois depuis, toujours avec quelques augmentations.

» Milan, lequel nous eust bien gardé d'estre en
» nécessité de combattre, s'il m'eust tenu sa foy.
» Mais comme ainsi soit que la nature des traistres
» se délecte plus en trahison qu'en foy et vertu,
» nousdevonscombattre, afin de vaincre mauvaistié.
» Et soyés certains, qu'autant ou plus nous est
» facile de vaincre la battaille, que de la com-
» mencer, (gentille rodomontade de mot:) car
» nos ennemis sont soudoyers et mercenaires,
» qui combattent plus par crainte, que par amour
» qu'ils ayent à leur Prince; par-quoy nous ne les
» devons pas redouter. Songés que nos áncestres,
» en combattant vaillamment, ont passé par tout
» le monde, et de leurs ennemis ont emporté
» grandes despouilles et triomphes: et à nous,
» qui sommes leurs successeurs, eschappera cette
» trouppe imbécille, que n'en rapportions victoire?
» Regardés, pour l'honneur de Dieu, ce que c'est
» que fortune vous offre à présent. O preux Che-
» valiers, considérés que vous estes François,
» desquels la nature et propriété est de faire et
» souffrir force choses, comme les Gaulois, ayants
» tousjours tenu estre plus glorieuse chose de
» mourir en battaille, que d'estre pris. Nos en-
» nemis se confient en leur multitude, et nous en
» nostre force et vertu: si nous vainquons, tous
» les Italiens sont à nous, et nous obéyssent; et si
» nous sommes vaincus, ne vous chaille, (gentil
» mot ancien,) France nous recevra, qui deffendra
» assez son pays. Bref, nostre cas est seurement;
» mais je vous advertis que pour cette heure n'ayés
» soin ni sollicitude de vos femmes et enfants;
» ne pensés qu'à vaillamment combattre: et si
» vous avés autre courage, et qu'aymiés mieux
» honteusement par fuite vous retirer, et voir

» vostre Roy et naturel Seigneur dolent et captif
» ès mains de ses ennemis, déclarés-le de bonne
» heure ».

Voilà certes belles paroles d'un brave et gentil Roy, pour n'avoir jamais estudié; mais elles provenoient du profond de son cœur généreux; ausquelles aussi-tost tous ses gens, tant grands que petits, respondirent, qu'ils n'estoient pas prests seulement de hazarder leurs corps pour son service, mais d'y employer leurs ames, et les engager à tous les diables pour luy, quand besoin seroit. On ne sçait quel plus loüer, à la vérité, ou les beaux mots du Roy, ou la response de ses subjets, qui ne concluoient pas moins que de l'engagement de leurs ames, et de se rendre esclaves des diables pour luy. Telle franchise de parler n'a gueres esté entendue ny dite des chrestiens, ny tel devoir de servitude n'a esté offert de ses subjets à leur Roy et Seigneur, qu'il faut loüer venant de telle affection. Ces François, ce coup-là, avoient raison de conter ainsi l'escot pour ce Prince : car jamais ne fut veu meilleur Prince en France, si doux, si benin, ny si libéral; si-bien que jamais personne ne se départit de sa présence, qu'elle s'en allast esconduite de chose qu'elle luy demandast, ny qu'il luy dist jamais mauvaise parole : et c'est ainsi qu'il faut gagner les gens; aussi fut-il très-loyaument servy des siens et bien aymé, et mesme en cette battaille qu'il gagna fort heureusement.

Elle gagnée, rebrousse son chemin, repasse les montagnes, leve le siege de Navarre, desengage le duc d'Orléans son beau-frere, fait la paix, et puis rentre en France, arrive à Lyon, sain et gaillard, joyeux et triomphant, rencontré et recueilly de la Reyne Anne sa femme, l'une des belles, honnestes

et vertueuses Princesses du monde, avec un visage beau et riant, d'elle et de toutes les Dames de sa cour, qui en faisoient de mesme à leurs peres, maris, freres, parents, amis et serviteurs: et Dieu sçait les contes qu'ils leur faisoient de leur voyage.

Qu'est-il besoin d'alléguer davantage pour haut loüer, couronner, et confirmer ce Roy pour l'un des plus grands et braves Roys qu'il y eut de long-temps en France, comme j'ay ouy dire à une grande Dame de ce temps, nourrie petite fille à la cour, qui disoit, que quand le Roy (1) François I, parmy ses discours qu'il faisoit quelquefois, il rangeoit tousjours ce petit Roy Charles parmy les plus grands Roys de France ses prédécesseurs, en alléguant les mesmes raisons que j'ay cy-dessus alléguées.

Guichardin, très-bon historiographe certes, a voulu mesdire de luy mal-à-propos en son histoire; mais il est hors d'estre reçeu, pour n'en parler que par passion, et aussi qu'il fit à luy et à tous ceux de sa patrie si belle fezarde, qu'il ne sçavoit comment s'en revencher, si-non à mesdire de luy, et de le défigurer, et le descrire difforme de corps et de visage.

Son effigie douce et bénigne, qui est à St. Denis en bronze dorée, devant le grand-autel, ne le nous figure pas tel. Ainsi que j'ay ouy raconter à feue ma grand'mere Madame la seneschalle de Poictou, de la maison de Lude, que j'allegue souvent en ce livre, et qui avoit esté nourrie fille de Madame de Bourbon, sœur du-dit Roy, et sa régente, et mesme avec luy, qu'il (2) avoit le visage beau, doux et agréable, et la comparoit à un gentil-homme près

(1) que le Roy. (2) il.

de nostre maison, et disoit que c'estoit sa vraye semblance, en l'appellant souvent, par ce mesme mot, *la Véronique du petit Roy Charles VIII*, et prenoit grand plaisir de le voir et l'accoster souvent pour l'amour de son idée. Mais selon la semblance de ce gentil-homme, je trouvois ce Roy fort beau et fort agréable : il estoit de petite stature, de taille fort maigrelette, pareille à celle, disoit cette honneste Dame, du Roy, et en faisoit force beaux contes, et mesme de son voyage de Naples, que Monsieur le seneschal de Poictou son mary avoit fait avec luy, qui en racontoit bien aussi, et en rapporta force beaux et riches meubles, que j'ay veus en nostre maison.

Enfin ce fut un grand Roy, lequel, s'il ne fust mort, vouloit redresser nouvelle armée résolument et plus forte qu'auparavant, pour apprendre au Pape et aux Potentats d'Italie, à tourner mieux au baston qu'ils n'avoient fait : qui fut cause qu'ils ne le regretterent gueres, et par despit l'appellerent, comme ils font encore aujourd'huy, *Cabezzucco*, qui est autant à dire *testu* et *opiniastre ;* mais plustost faut-il dire qu'il estoit résolu, courageux et déterminé en ses entreprises et actions.

Ce mesme Jacques de Bergame, que j'ay allégué cy-devant, dit que la renommée de ses valeurs estoit si divulguée de-là parmy le monde, qu'il en faisoit non seulement trembler l'Europe, mais l'Asie ; en telle sorte que le Grand-Turc, pour lors Bajazet, eut telle frayeur de luy, qu'il ne l'allast chercher jusques chez luy, et le chasser de son empire, comme fort bien il avoit résolu, qu'il se mit incontinent sur ses gardes, fit amas de grandes forces et munitions : cependant luy envoya une ambassade magnifique, pour requérir son amour et bienveil-

lance; ce qu'il refusa tout à plat : car pour certain, ce brave et très-chrestien Roy avoit résolu et conclu par sentence irrévocable (disent les histoires,) d'aller conquérir le Royaume de Hyerusalem, et tout l'empire d'Orient, et s'en faire couronner Roy et Empereur ; mais la mort par trop cruelle le prévint, et l'en empescha.

Hélas! il ne mourut point dans un lieu où son généreux cœur le portoit, mais au chasteau d'Amboise, au plus vil lieu qui fust dans une galerie, voyant joüer à la paume, comme dit Philippe de Comines; si que l'on peut dire de luy, comme dit Paul Jove du Roy François I<sup>er</sup>: *Et sic maximus orbis Rex in infimo totius Gallicæ vico periit*; c.-à-d. *Ainsi mourut le plus grand Roy du monde, dans le plus petit village de la France.* Ce qui n'est : car la maison, le chasteau et le bourg (*) sont très-beaux, grands, illustres, et renommez en France ; mais il falloit que ledit Paul Jove parlast ainsi. Mais il sera mieux dit de nostre Roy Charles : *Et sic maximus Rex totius orbis in vilissimo totius suæ Aulæ loco periit*; c.-à-d. *Et ainsi le plus grand Roy du monde est mort au plus vilain et sale lieu de sa cour*, ainsi que dit Philippe de Comines, et s'il vous plaist, en voyant joüer à la paume : spectacle certes bien différent de celuy qu'il s'estoit proposé, mourir en voyant ses belles entreprises et conquestes faire et achever devant luy. Certes le sale lieu fut trop indigne de ce grand et très-illustre Roy; et la fortune, ou dès le commencement le devoit quitter-là, ou bien, puisque qu'elle l'avoit entrepris, ne le devoit abandonner, ains le parfaire et poursuivre jusques à son plus

(*) de Rambouillet. *Voyez ci-dessous*, la fin du *Discours de François I.*

beau période, puis qu'il s'estoit offert pour la chrestienté et le nom de Dieu.

L'Italie ne le plaignit pas. Aussi le poëte Faustus (1) disoit que ses victoires et faits belliqueux estoient autant de belles marques et enseignes, qu'il appelle *vera Stemmata* proprement en latin, sur le front des Italiens, qui jamais n'en tomberoient (2); cela est assez commun.

Comme j'ay dit que le Roy son pere ne voulut jamais qu'il apprist mot de latin, sinon celuy : *Qui nescit dissimulare, nescit regnare;* c.-à-d. *Qui ne sçait pas dissimuler, ne sçait pas régner;* aussi l'apprit-il bien, et le pratiqua, mais d'autre meilleure façon que son pere, qui le tournoit à mal, et le fils à bien : tellement qu'il se lit dans la *Chronique d'Anjou*, que lors qu'il entreprit son voyage de Naples, il y eut force ambassadeurs d'Italie qui allerent vers luy, pour le requérir humblement (ainsi parle la chronique). Il leur fit response en telle sage et douce ambiguité, qu'ils n'eurent cause d'aucune suspicion ny de hayne contre luy, ny aussi apparence ou promesse d'amitié ; dont après trop plus que devant le craignirent : connoissants, par ses effets, qu'en luy estoit toute généro-

(1) *Faustus Andrelinus*, Poëte moderne, trivial, transplanté sous Charles VIII, d'Italie en France, où il mourut sous François I, en 1518.

(2) Ce doit être dans le Poëme d'Andrelinus sur la conquête de Naples. Je n'ai point vu ce Poëme, mais je soupçonne que Brantome a lu *Stemmata* pour *Stigmata ;* et qu'au lieu de dire que les victoires du Roi Charles VIII sur les Italiens, étoient sur leur front *autant de belles marques et enseignes*, le Poëte, au rebours, a voulu dire que ces victoires, quoiqu'aussi-tôt évanouies, la *cicatrice* en demeuroit pourtant sur le front de la nation, qui s'étoit laissée si aisément subjuguer.

sité, vaillance et gentillesse; et par ses dits, qu'il estoit garny de sens et de prudence : ainsi parle la Chronique.

Il fit pourtant une grande faute, quand il livra les pauvres et valeureux Pisans aux Florentins, qui dirent puis après, pour cela Dieu l'en avoit puny, et osté si viste de ce monde, et par une mort si subite. Les chrestiens, au moins aucuns, ne l'approuvent point, pour n'avoir loisir de se recommander à Dieu : César, au contraire, qui tenoit la mort la moins opinée et préveue, la plus heureuse. C'est une belle question pour disputer.

L'on parla fort diversement du genre de la mort de ce grand Roy. Aucuns la disoient du catharre, ou apoplexie, où il ne pouvoit estre subjet veu sa complexion débile, et son naturel point y addonné : car il n'estoit gros, gras, ny replet; et telles gens y sont subjets.

Aucuns disoient qu'il avoit eu le *Bócon Italiano*; d'autant qu'il menaçoit encore fort l'Italie, et le craignoient.

Aucuns, qu'il n'avoit pas bien accomply la volonté de Dieu à ne punir et réformer les prélats et gens d'église en leurs abus et insolences, ainsi que Dieu l'y avoit appellé, comme luy sçeut bien dire Savenarole. Les Pisans, comme j'ay dit, affirmoient, pour leur avoir rompu sa foy. Bref, il en fut assez parlé; mais la plus vraye vérité fut que telle estoit sa destinée et son heure, bien que Dieu se courrouce fort contre ceux qui violent une foy solemnellement donnée.

Et voilà pourquoy cette devise : *Qui nescit dissimulare, nescit regnare*, ne vaut rien; ainsi que j'ouys une fois prescher à un grand prédicateur,

docteur de Sorbonne, nommé Monsieur Poncet (1) qui preschoit à la paroisse St. Sulpice à St. Germain-des-Prez, qui dit tout haut, sur un subjet que je ne diray pas, que telles paroles estoient d'un vray athéiste, et qui ouvroit le chemin aux Roys et aux Princes pour aller à tous les diables, et les rendre vrais tyrans. Possible qui en voudra bien peser les raisons, il trouvera ce prescheur très-véritable, et fort homme-de-bien selon nostre bon Seigneur Jesus-Christ, qui hayt mortellement les hypocrites, lesquels on peut nommer proprement traistres dissimulez, disoit ce bon prescheur.

C'estoit le prescheur autant hardy à parler que jamais a entré en chaise, et hors de-là. Par cas, un jour Monsieur de Joyeuse, du temps de la grande feste, dépense et magnificence qui se fit en ses nopces, le rencontrant par la ruë, il luy dit: *Monsieur Poncet, je ne vous avois jamais connu qu'à cette heure, dont j'en suis bien aise ; car j'ay fort ouy parler de vous, et comme vous faites rire le monde en vos sermons.* Il luy respondit froidement, comme l'autre luy avoit parlé de colere : *Monsieur, c'est raison que je les fasse rire, puis que vous les faites tant pleurer pour les subsides et grandes despenses de vos belles nopces, que le peuple souffre pour vous* (2). Ce fut à Monsieur de Joyeuse de se retirer, bien qu'il eust eu grande envie de

(1) Maurice Poncet, Religieux de l'Abbaye de Saint Pierre de Melun, Ordre de S. Benoît, et Curé de Saint Pierre-des-Arcis à Paris, Prédicateur très-zélé et très-hardi, comme on le va voir. Il a laissé quelques écrits, dont on peut voir les Tomes dans les *Bibliotheques Françoises* de la Croix du Maine et de du Verdier.

(2) Le *Journal de Henri III*, sous le 27 Mars 1583, applique tout cela au Duc d'Epernon, et fait parler Poncet bien plus fortement encore.

le frapper: mais s'il l'eust touché le moins du monde, le peuple (qui est mutin pour tels subjets de leurs prescheurs libres, car ils les ayment naturellement;) tel s'assembloit, qui eust fait quelque vilain scandale sur luy et sa suite, car il estoit fort aymé dans Paris.

Brisons ici : et d'autant que cette devise précédente, que j'ay dit de cette dissimulation, estoit sortie et enseignée à son fils par le Roy Louis XI son pere, et par luy-mesme observée si curieusement, il faut un peu parler de luy; non par un grand sommaire, car je ferois tort aux beaux et longs discours que fait Philippe de Comines de luy en sa belle histoire, mais par de petits contes les plus briefs que je pourray, de ses-dites dissimulations, feintes, finesses et galanteries.

## *Digression sur* LOUIS *XI.*

ENTRE plusieurs bons tours de dissimulations, feintes, finesses et galanteries que fit ce bon Roy en son temps, ce fut celuy lors que, par gentille industrie, il fit mourir son frere le duc de Guyenne, quand il y pensoit le moins, et luy faisoit le plus beau semblant de l'aimer luy vivant, et le regretter après sa mort; si-bien que personne ne s'en apperçeut qu'il eust fait faire le coup, si-non par le moyen de son fol, qui avoit esté au-dit duc son frere, et il l'avoit retiré avec luy après sa mort, car il estoit plaisant. Estant donc un jour en ses bonnes prieres et oraisons à Clery, devant Nostre-Dame, qu'il appelloit sa bonne patronne, au grand-autel, et n'ayant personne près de luy, si-non ce fol, qui en estoit un peu esloigné, et duquel il ne

se doutoit (*) qu'il fust si fol, fat, sot, qu'il ne pust rien rapporter, il l'entendit comme il disoit: *Ah! ma bonne Dame, ma petite maistresse, ma grande amie, en qui j'ay eu tousjours mon réconfort; je te prie de supplier Dieu pour moy, et estre mon advocate envers luy, qu'il me pardonne la mort de mon frere, que j'ai fait empoisonner par ce meschant abbé de St.-Jean.* (Notés, encore qu'il eust bien servy en cela, il l'appelloit *meschant*; ainsi faut-il appeller tousjours telles gens de ce nom.) *Je m'en confesse à toy, comme à ma bonne patronne et maistresse. Mais aussi, qu'eusse-je sçeu faire? Il ne me faisoit que troubler mon royaume. Fay-moy doncques pardonner, ma bonne Dame; et je sçay ce que je te donneray.*) Je pense qu'il vouloit entendre quelques beaux présents, ainsi qu'il estoit coustumier d'en faire tous les ans force grands et beaux à l'église.

Le fol n'estoit point si reculé, ny dépourveu de sens, ny de mauvaises oreilles, qu'il n'entendist et retinst fort bien le tout: en sorte qu'il le redit à luy, en présence de tout le monde à son disner, et à autres, luy reprochant la-dite affaire, et luy répétant souvent qu'il avoit fait mourir son frere. Qui fut estonné? ce fut le Roy. (Il ne fait pas bon se fier à ces fols, qui quelquesfois font des traits de sages, et disent tout ce qu'ils sçavent, ou bien le devinent par quelque instinct divin.) Mais il ne le garda gueres, car il passa le pas comme les autres, de peur qu'en réitérant, il fust scandalisé davantage.

Il y a plus de cinquante ans, que moy estant fort petit, m'en allant au college à Paris, j'ouys faire

(*) Il se doutoit, c'est-à-dire il pensoit.

ce conte à un vieux chanoine de là, qui avoit près de quatre-vingt ans; et depuis ce conte est allé de l'un à l'autre, par succession de chanoine en chanoine, comme depuis me l'ont confirmé de cette mort. Qu'on lise les *Annales de Bouchet*, on y verra la meschanceté, la misérable fin et le désespoir de ce meschant Abbé.

Ce Roy la donna bonne aussi au connestable de St. Pol, quand il luy commanda de venir par devers luy, luy ayant mandé qu'il avoit besoin de sa teste, non pas pour la consulter, mais pour la luy faire couper, comme il fit. Il ne l'alla pas trouver pour cela, ny de son gré, mais livré par le duc de Bourgogne. Je ne veux m'amuser à faire des contes de sa justice qu'il a fait exécuter sur les uns et sur les autres : car de cela je m'en rapporte à ceux, et aux grands personnages des cours de Parlement, qui le sçavent mieux que moy ; et aussi de l'histoire sanglante qui a esté escrite de luy, où elle touche plus sur les cordes aigres de sa vie, que sur les douces (*).

On m'a dit qu'elle est en la bibliotheque du Roy; que le Roy François ne voulut jamais qu'elle fust imprimée ; dont c'est dommage : car là-dedans on y eust veu choses et autres, et plusieurs grands Roys et autres Princes y eussent pris exemple, ainsi que je tiens d'un grand personnage d'estat ; car il

(*) C'est-à-dire, *Histoire de Louis XI*, vulgairement appellée *Chronique scandaleuse*, composée par *Jean de Troyes*, Greffier de l'Hôtel de Ville de Paris, imprimée dès le quinzieme siecle en gothique, réimprimée quantité de fois depuis, et singuliérement dans diverses éditions des *Mémoires de Comines*. Plusieurs personnes ont remarqué qu'elle ne mérite point ce titre de *scandaleuse;* et Brantome n'a suivi que le préjugé vulgaire, en la qualifiant de *sanglante*, et *touchant plus sur les cordes aigres que sur les douces.*

n'y a rien qui pousse la personne tant à la vertu que l'honneur (1) et l'abhorrement du vice, ny qui le mene aussi tant à la vertu que l'émulation de la mesme vertu.

Pour ce coup, je me suis advisé de mettre ici quelques doubles des lettres qu'il escrivoit à Monsieur de Bressiure (2), que j'ay trouvées dans le thresor de nostre maison, lequel il fit grand de son temps par belles charges; car il estoit son conseiller et son chambellan, son lieutenant-général en Poictou, Xaintonge, Aunix, et autres lieux qu'il luy plut, son séneschal de Poictou, et qui plus est, son second Tristan l'Hermite (3); car il estoit fait à sa main pour cela : et d'autant que Messire André de Vivone, mon grand-pere, et séneschal de Poictou après luy, espousa en premieres nopces sa fille, belle, honneste, et riche Damoiselle, héritiere, il lui tomba dans ses coffres force lettres que le-dit Roy Loüis XI luy escrivoit.

J'ay esté curieux d'en recouvrer quelques-unes, et en mettre le double ici, non pas de toutes, car j'en ay veu une centaine, qui levent la paille, et subellines, que j'eusse icy toutes mises; mais on m'eust tenu pour un copiste, et aussi qu'il y en a aucunes fort scandaleuses, et pour le Roy, et pour force honnestes gentils-hommes d'aujourd'huy, dont leurs prédécesseurs y sont compris.

(1) Horreur.

(2) L'un des bons vivants que le Roi *Louis XI* avoit donnés pour tenants aux tables qu'il avoit fait dresser aux portes d'*Amiens* en 1475, pour y régaler les Anglois. *Voyez Comines*, Liv. IV, Ch. IX, où le texte le nomme *Bresme*. Son nom étoit *Jacques de Beaumont*, Sieur *de Bressiure*.

(3) *Voyez*, touchant ce personnage, le *Supplément aux Mémoires de Comines*, page 268.

Une chose que j'ay notée dans ces lettres, c'est une centaine que j'ay veu, au diable le sein d'un seul signet, ny le sien particulier que j'y ay veu; mais ce sont tous divers secretaires qui ont signé: ce qui me fait croire qu'il n'avoit point ou gueres de secretaires particuliers à luy, comme ont eu depuis et aujourd'huy nos Roys, ou qu'il ne se fioit gueres en eux, ou qu'il se servoit des premiers clercs, qu'on nommoit tels, pour secretaires, qu'il trouvoit, ou se servoit des premiers notaires qu'il rencontroit aux lieux et villages dont il escrivoit, ou bien de quelques autres petits secretaires de Princes et autres gentils-hommes de sa cour premier rencontré: ainsi qu'il fit un jour d'un petit Scribe, fin et bon compagnon, qui se présentant à luy, lors qu'il voulut faire escrire à la haste, estant à l'assemblée, luy voyant son escritoire pendu à sa ceinture, lui commanda aussi-tost de luy escrire sous luy; et ainsi qu'il eut ouvert son gallemard, que l'on appelloit ainsi jadis, et encore aujourd'huy aucuns l'appellent tel à la vieille Françoise, et voulant faire tomber sa plume, avec elle tomberent deux dez, auquel le Roy demanda tout aussi-tost à quoy servoit cette dragée? L'autre, sans s'estonner, luy respondit: *Sire, c'est un remedium contra pestem. Viens-ça*, dit le Roy: *tu es un gentil paillard;* (il usoit souvent de ce mot,) *tu es à moy:* et le prit à son service. Car le bon Prince aymoit fort les bons mots et les esprits subtils.

Voicy donc le double de la premiere lettre de celles que je veux escrire icy.

## LETTRE PREMIERE.

### *A Monsieur* DE BRESSIURE.

M. DE BRESSIURE,

« J'ay reçeu vos lettres et les 2000 livres que » m'avés envoyé par le porteur, dont je vous re- » mercie. Des nouvelles de pardeçà, nous avons » pris Hesdin, Boulogne, Fiennes, et le chasteau » à la Montoire (1), que le Roy d'Angleterre, qui » fut plus de six semaines devant, ne put prendre; » et fut pris de bel assaut, et tous ceux qui estoient » dedans, qui estoient bien trois cent, tous tuez.

» Les garnisons de Lisle, de Douay, d'Orchies » et de Valenciennes, s'estant assemblées pour se » mettre dans Arras, et estant bien cinq cent » hommes à cheval, et mille hommes à pied; le » gouverneur de Dauphiné (2), qui estoit en la » cité, en fut adverty, et alla au-devant, et n'estoient » point de nos gens plus haut de six vingt lances, » qui donnerent dedans : en effet, ils les vous » festoyerent si bien, qu'il en demeura plus de » six cent sur le champ; et de prisonniers, ils en

(1) Situé sur une petite montagne à l'entrée de la terre d'*Oye*. Il est mal nommé *Montory* par *Rapin*, Tome IV, page 456 de son *Histoire d'Angleterre*, où l'on voit qu'en 1492, Henri VII, Roi d'Angleterre, fit raser cette place, pendant la campagne qu'il fit en France, immédiatement avant le Traité d'Etaples. L'Histoire, au reste, ne parle d'aucun siege levé de devant cette place par un Roi d'Angleterre. Ce doit être dans l'intervalle de la bataille de Poitiers, et du Traité de Brétani, que cela est arrivé à Edouard III. L'Histoire parle encore moins de la prise de cette même place par le Roi Louis XI, sur l'héritiere du Duc de Bourgogne.

(2) Jean de Daillon du Lude.

» amenerent bien six cent à la cité, et ont esté tous
» les uns pendus, et les testes coupées, et le reste
» gagna la fuite. Ceux du-dit Arras estoient assem-
» blez bien vingt-deux ou vingt-trois, pour aller
» en ambassade devers Mademoiselle de Bourgogne:
» ils ont esté pris, et les instructions qu'ils por-
» toient, et ont eu les testes tranchées, car ils
» m'avoient fait une fois le serment. Il y en avoit
» un entre les autres, maistre Oudard de Bussy, à
» qui j'avois donné une seigneurie en Parlement (*);
» et afin qu'on conneust bien sa teste, je l'ay fait
» atourner d'un beau chaperon fourré; et est sur
» le marché de Hesdin, là où il préside. Incontinent
» que nous aurons autres nouvelles, je les vous
» feray sçavoir. Je vous prie que vous pourvoiyés
» bien tousjours à tout de par-delà, et ce qui
» surviendra m'en avertissiés souvent, et adieu ».

*Escrite à Verdun, ce 26 jour d'Avril.*

*Ainsi signé*, LOUYS.

*Et plus bas*, Jesme.

Quelle plaisanterie, notés, de faire ainsi encapuchonner ce pauvre diable d'un chaperon fourré, à la mode d'un Président qui préside!

(*) C'est-à-dire, une place parmi *Nos Seigneurs* du Parlement. Cet Oudard ou Odo de Buci étoit, en 1465, Avocat au Châtelet de Paris; et, selon le Continuateur de Monstrelet, vol. 3, *fol.* 139, édit. de 1572, il avoit embrassé le parti des Princes dans la guerre du bien public; pour raisons de quoi, sa femme avoit été obligée de sortir de Paris. Dans la suite, pour gagner cet homme, *Louis XI* lui avoit donné un Office de Conseiller, et même l'avoit fait son Procureur-Général à *Arras* en 1477. Il fut pris, lui dix-huitieme, allant de *Hédin* en députation vers Mademoiselle de Bourgogne de la part de ceux de la Ville, qui la regardoient encore comme leur Dame; et il fut décapité.

## LETTRE II.

### *A Monsieur DE BRESSIURE.*

M. DE BRESSIURE, mon amy,

« J'ay esté adverty que Monsieur de Rohan
» traitte son appointement avec le Duc; et qu'il
» s'en veut aller en Bretagne, et à cette cause s'est
» retiré en une abbaye près de Nantes. Je serois
» bien marry, veu le temps qui court, qu'il s'en
» allast; et pour ce, je vous prie qu'incontinent
» vous en alliés là où il est, (vous y pouvés aller
» seurement et sans danger,) et que vous trouviés
» façon de le faire venir devers moy: et prenés
» trois ou quatre de ses gens qui menent ce train
» de le faire aller en Bretagne, et parlés à ceux
» qui sont de nostre bande, afin de les faire venir
» devers moy; et leur promettés beaucoup de biens,
» et aussi que je traitteray bien Monsieur de Rohan.
» Quoy qu'il en soit, gardés bien qu'il ne s'en
» aille point, en quelque façon qu'il le veuille
» prendre; mais si par douceur le pouvés avoir,
» je l'aimerois mieux qu'autrement. Il y a un jeune
» garçon du Dauphiné qui le gouverne: parlés à
» luy, et à tous les autres que vous verrés de qui
» vous pourrés ayder en cette maniere ».

*Escrite à la Victoire* (*), *le 7 Septembre.*

*Ainsi signé*, LOUYS.

*Et plus bas*, Petit.

Quelle finesse! Sur-tout il vouloit retirer à soy Monsieur de Rohan, qui estoit lors un grand seigneur comme aujourd'huy.

(*) Abbaye dans le voisinage de Senlis. Son vrai nom est Notre-Dame de la Victoire. *Voyez* la *Chron. scand.* p. 185.

LETTRE

## LETTRE III.

### *A Monsieur* DE BRESSIURE.

M. DE BRESSIURE,

« Je vous prie que vous sçachiés de Mérichon,
» s'il voudroit vendre son hostel de la Rochelle ;
» car je le voudrois bien avoir pour moy, ou
» aucuns des miens, pour estre plus près d'eux et
» leur voisin, et les faire tenir du pied. Je ne veux
» point de ses terres, ny autres choses, mais seu-
» lement le-dit hostel ; et y besoignés si secrette-
» ment, qu'il ne s'en apperçoive point qu'il vienne
» de moy, ny que je le veuille avoir. Adieu ».

*Au Plessis-du-Parc* (*), *le 20 jour de May.*

« Monsieur de Bressiure, de ce que je vous
» prie, qu'il soit si secrettement, qu'il n'en soit
» nulles nouvelles ».

*Ainsi signé*, LOUYS.

*Et plus bas*, Scerbisey.

Bonne finesse !

(*) Château appellé *le Montil-lez-Tours*, jusqu'environ l'année 1472, auquel temps il changea de nom.

## LETTRE IV.

*A Monsieur* DE BRESSIURE.

M. DE BRESSIURE,

« Vous sçavés comme j'ay à cœur la matiere
» pour laquelle j'ay envoyé devers vous mon bel
» oncle du Mayne ; et pour ce, je vous prie que
» vous y besoigniés le mieux que vous pourrés,
» et tellement qu'avant vostre partement la chose
» soit conclue : et en quelque estat que la chose
» soit, escrivés avant iceluy vostre partement à
» mon frere le Connestable, que la chose est faite,
» et y envoyés homme propre ; et vous prie bien
» qu'il n'y ayt faute ».

*Donné au Point de Sé, le 16 jour de Juillet.*

*Ainsi signé*, LOUYS.

*Et plus bas*, de Chensard.

Autre finesse pour tromper ce Connestable.

## LETTRE V.

*A Monsieur* DE BRESSIURE.

M. DE BRESSIURE,

« J'ay esté adverty de Normandie et d'ailleurs,
» que l'armée des Anglois est rompue pour cette

» année ; et pour ce que je vois, que vous n'avés » que faire au quartier où vous estes pour cette » heure ; je m'en retourne prendre et tuer des san- » gliers, afin que je n'en perde la saison, en atten- » dant l'autre pour prendre et tuer des Anglois. » Faites-moy sçavoir tousjours de vos nouvelles, » et ce qui vous surviendra : toutesfois, ne vous » bougés de-là (entre nous ; ) et si vous avés » besoin, mandez-le-moy, et je m'en iray à vous, » mais que me le fassiés sçavoir. Adieu ».

*Escrite d'Argenton, ce 4 Novembre.*

*Ainsi signé*, LOUYS.

*Et plus bas*, de Doyate (1).

C'est parler en brave et vaillant Roy, de ne vouloir perdre la saison de tuer des sangliers, non plus que des Anglois en la leur ; et vouloir aller secourir ses gens au besoin, s'il en arrivoit.

## LETTRE VI.

### *A Monsieur* DE BRESSIURE.

M. DE BRESSIURE,

« J'ay esté adverty que les forces de mon beau » frere de Guyenne (2) s'apprestent pour entrer

(1) Peut-être *Jean de Doyac*, qui, à l'entrée du regne de Charles VIII, fut flétri pour ses malversations sous *Louis XI*.

(2) Aujourd'hui les mots de *beau* ou de *belle* mis devant celui qui désigne la parenté, marquent que cette parenté n'est que d'alliance. En ce temps-là, c'étoient des termes affectueux, qui s'accordoient avec la qualité de *frere* et de *sœur* germains. Louis XI étoit *frere germain* de ce Duc de Guyenne, qu'il traitoit de *beau-frere*.

» en nos pays, que Dieu ne veuille. Mais quand » ainsi seroit, je vous prie qu'en toute diligence » vous fassiés la résistance possible, en attendant » de vos nouvelles pour y donner la provision, si » je ne vays à vous ».

*Donné à Vendosme, ce 11 jour d'Octobre.*

*Ainsi signé*, LOUYS.

*Et plus bas*, Demoulins.

Il ne s'estonnoit pas, et parloit bravement, ce Roy-là.

## LETTRE VII.

### *A Monsieur* DE BRESSIURE.

M. DE BRESSIURE,

« J'ay reçeu les lettres de Monsieur de Calabre; » et veu la créance qu'il m'a envoyé par escrit, je » ne m'y fieray que bien à point. J'escris au-dit de » Calabre, et aussi à mon cousin le bastard (*). » Je vous prie, Monsieur de Bressiure, mon amy, » que vous preniés bien garde à tout, et que nul » inconvénient n'advienne pendant mon voyage, » ainsi qu'en vous en ay ma confiance ».

*Escrite à Chantelle, le 4 jour de Mars.*

*Signé*, LOUYS.

*Et plus bas*, Jesme.

(*) Apparemment le fameux Comte de Dunois.

## LETTRE VIII.

*A Monsieur* DE *BRESSIURE.*

M. DE BRESSIURE,

« J'ay veu ce que vous m'avés escrit, et Monsieur le Maistre, touchant les Dames de Poinctievre : je luy fais response, qu'il laisse le tout ainsi qu'il l'a trouvé ; car Monsieur de Poinctievre est par-de-ça, et j'ay fait prendre le serment de luy ».

*Escrite à Amboise, ce 24 de Septembre.*

*Signé,* LOUYS.

*Et plus bas,* Parent.

Il en escrit de mesme à ce maistre-d'hostel, et l'inscription de la lettre est : *A nostre amé et féal conseiller et maistre-d'hostel Jean Guérin.* Quelle seigneurie ! Pensés que c'estoit quelque bon garniment de bas lieu. De tels il s'en servoit souvent plustost que d'autres, pourveu qu'ils le servissent fidelement.

## LETTRE IX.

*A Monsieur* DE *BRESSIURE.*

M. DE BRESSIURE, mon amy,

« Je croy que vous sçavés assez que depuis naguéres le Pape, à ma requeste, a pourveu Mon-

» sieur d'Evreux (1) de l'abbaye de Bourgueil. Et » parce que j'ay entendu que vous estes curateur » du feu évesque de Malaizé (2), qui tenoit ladite » abbaye, et qu'à cause d'ycelle, il a plusieurs » biens qui deuement appartiennent à mondit » sieur d'Evreux, qui est son successeur, je vous » prie de tenir la main que le tout soit rendu : car » il est bon diable d'évesque pour à cette heure ; » je ne sçay ce qu'il sera à l'avenir : il est conti- » nuellement occupé à mon service. Je vous en » prie encore, Monsieur de Bressiure, mon amy, » qu'il n'y ayt faute ».

*Escrite à Compiegne, le 8 jour d'Aoust.*

*Signé*, LOUYS.

*Et plus bas*, Merlin.

Il (3) pense, veu cela, que Messieurs les Chanoines de son temps ne faisoient grandes eslections de leurs évesques, et qu'il cousoit, tailloit, et faisoit tout. Notés aussi qu'il appelle cet évesque *bon diable*. Je pense que ce fut le cardinal Balé (4) fait après : il luy rendit bien la pareille depuis.

## LETTRE X.

### *A Monsieur* DE BRESSIURE.

M. DE BRESSIURE,

« J'ay esté adverty que Monsieur de St.-Lou est » allé devers vous, pour se conseiller à vous de ce

(1) Jean Balue, depuis Cardinal.
(2) Maillezais, autrefois Evêché, transféré à la Rochelle en 1648.
(3) Je. (4) Balue.

» qu'il avoit à faire, et m'esbahis bien de ce que
» ne l'avés pris, veu la grande trahison et mau-
» vaistié qu'il a faite à l'encontre de moy, et pour
» ce, si voulés que jamais j'aye fiance en vous,
» s'il est en lieu où vous le puissiés recouvrer,
» faites-le prendre incontinent; car ce m'est fort
» chose à cœur, que ne m'ayés adverty de son
» allée. Je vous prie que me fassiés sçavoir ce qui
» en est ».

*Escrite au Plessis-du-Parc, ce 16 jour de Janvier.*

*Signé*, LOUYS.

*Et plus bas*, De Chaumont.

Je pense bien que le-dit Monsieur de Bressiure fut en grand accessoire, après cette lettre reçeue, pour attrapper le-dit Monsieur de St.-Lou; car s'il y manqua, il ne faut point douter qu'il n'entrast en méfiance de luy, comme il l'en menaça. Il falloit bien dire que ce Monsieur de St.-Lou fut grand, puis qu'il l'appelloit Monsieur. J'en ay connu de ses descendants, qui sont aujourd'huy; entre autres un que j'ay veu lieutenant de l'une des colonelles de Monsieur de Strozze, qui fut tué à la Roche-la-Belie, brave et vaillant gentil-homme.

## LETTRE XI.

### *A Monsieur* DE BRESSIURE.

M. DE BRESSIURE,

« J'ay esté adverty que depuis naguéres les An-
» glois ont arresté le navire de Monsieur des

» Bordes; et pour ce, il se faut donner garde
» d'eux, et en advertir par-tout où vous verrés estre
» à faire, tant par terre que par mer, mesme à
» la Rochelle, à St.-Jean-d'Angely, à Xaintes,
» et ailleurs où besoin sera, sans entreprendre sur
» eux, ny leur faire la guerre. Et aussi que l'on
» se donne garde que les marchands d'Angle-
» terre ne manient quelque pratique sous ombre
» de leurs marchandises: et s'ils prennent quelque
» chose, qu'on prenne autant sur eux; mais qu'on
» ne commence pas. Adieu ».

*Escrite au Plessis-du-Parc, ce 22 jour de Janvier.*

*Signé*, LOUYS.

*Et plus bas*, Amiet.

## LETTRE XII.

### *A Monsieur* DE BRESSIURE.

M. DE BRESSIURE,

« J'ay reçeu les lettres que vous m'escrivés, qui
» font mention d'un nommé Huisson, que vous
» dites qu'a fait plusieurs maux en une com-
» mission qu'il dit avoir eue de moy; et pour
» ce, je veux sçavoir qui est ce Huisson, et les
» abus qu'il a fait touchant cette commission. Je
» vous prie qu'incontinent ces lettres veues, vous
» me l'envoiyés si bien lié et garrotté, et si seu-
» rement accompagné, qu'il ne s'échappe point;
» ensemble les informations qui ont esté faites

» à l'encontre de luy, et qu'il n'y ayt point de faute :
» et me faites soudain sçavoir de vos nouvelles,
» pour faire les préparatifs des nopces du galand
» avec une potence ».

*Escrite à la haste du Plessis-du-Parc, le 30 Juin.*

*Signé*, Louys.

*Et plus bas*, Jesme.

Il n'y a personne, qui voyant cette lettre, ne die que le pauvre diable aussi-tost arrivé, aussi-tost depesché ; car il escrivoit de colere et à la haste.

## LETTRE XIII.

### *A Monsieur de Bressiure.*

M. de Bressiure, mon amy,

« J'envoye présentement mon fils de Beaujeu
» en Guyenne. Je vous prie, sur tout le plaisir et
» service que me sçauriés jamais faire, que vous
» l'accompagniés et obéyssiés comme à moy, et
» au surplus, donnés bonne provision par-tout,
» et ne le perdés point de veue, ainsi que plus au
» long j'ay chargé Monsieur d'Achon de vous
» dire. Je vous prie que le veulliés croire de ce
» qu'il vous dira de par moy ».

*Escrite à Roye, ce 7 jour de May.*

*Signé*, Louys.

*Et plus bas*, Johier.

Il montre par cette-cy, qu'il ne se fioit en son propre gendre, puis qu'il mande au-dit sieur de Bressiure de ne le perdre de veue.

## LETTRE XIV.

*A Monsieur* DE BRESSIURE.

M. DE BRESSIURE, mon amy,

« J'ay reçeu vos lettres : et au regard de la
» confiscation de Madame de la Rochefoucaut,
» c'est bien la raison que Monsieur de Maillé l'ayt,
» puis qu'il l'a espousée ; car mal sur mal n'est
» pas santé : et vous remercie tant que je puis de
» la bonne diligence que vous faites en la com-
» mission que je vous ay donnée, et deffenses que
» vous avés fait faire qu'on ne touchast point aux
» Bretons ; et vous prie de rechef qu'on les fasse
» bien traitter et qu'on ne leur demande rien.

» Monsieur de Bressiure, mon amy, j'envoye
» mon fils Monsieur Beaujeu par-delà, pour pour-
» voir à tout ce qui sera nécessaire en Guyenne.
» Je vous prie, ne l'abandonnés point, et m'y
» servés, comme en vous j'ay confiance ».

*Escrite à Bray-sur-Somme, ce 10 jour de May.*

*Signé*, LOUYS.

*Et plus bas*, Jesme.

## LETTRE XV.

*A Monsieur* DE BRESSIURE.

M. DE BRESSIURE,

« J'ay appointé avec Madame de Belleville de
» la place de Montagu ; et Blanchefort y va pour

» en prendre la possession pour moy : et pour ce
» que, comme vous sçavés, il est besoin d'y
» mettre des gens dedans, jusques à ce que j'y aye
» pourveu, qui sera bien brief, je vous prie qu'in-
» continent ces lettres reçeues, en toute diligence
» vous luy envoiyés, audit lieu de Montagu trente
» ou quarante gentils-hommes bien seurs, et qu'ils
» y soient samedy prochain, bien habillez et en
» point, et que chacun d'eux ait une bonne arba-
» leste, mais qu'ils ne fassent point de bruit, et
» quand ils approcheront dudit Montagu, qu'ils
» envoyent dedans ledit Blanchefort, pour leur
» faire sçavoir leur venuë.

» Monsieur de Bressiure, mon amy, vous sçavés
» que cecy me touche fort : je vous prie qu'y
» fassiés si bonne diligence, qu'il n'y ait point de
» faute, qu'ils y soient audit jour, et que ce soient
» gens de qui vous tenés seureté, et qui ne soient
» point seigneurs dequoy on ne se puisse bien
» ayder ».

*Escrite à Sable, ce 2 jour du mois d'Aoust.*

*Signé*, LOUYS.

*Et plus bas*, Thilhart.

Cette lettre montre le bel équipage auquel il vouloit ces gentils-hommes entrer en la place, et sur-tout avec leurs bonnes arbalestes, et bien habillez : aussi qu'il ne veut point de seigneurs qui ne sçachent bien servir, pour faire trop des grands ; il veut des gentils-hommes moyens, et desquels on s'asseure plus, et qui sont plus de fatigue que ces grands.

Sans aller plus avant, et sans parler davantage

de ce Roy, il faut dire et advoüer que ce fut un grand Roy, tant pour grandes affaires d'estat, ainsi que Philippe de Comines le figure très bien, que pour la vaillance et la guerre, ainsi qu'il le fit bien paroistre à la battaille de Montlhery, qu'il donna bravement, sans s'estonner des plus Grands de son royaume, qui s'estoient levez et bandez pour le bien public.

J'ay ouy dire à une dame notable, que le Roy François le loüoit extrêmement, fors qu'il estoit un peu trop cruel et sanguinaire, et que c'estoit luy qui avoit mis les Roys de France hors de page (*). « Car devant luy, (disoit-il) les Roys n'estoient » que des demys-Roys, et n'avoient encore gagné » l'autorité et la prééminence sur leur royaume » comme depuis, mesme que les estats et cours de » parlement se mesloient fort de controller et cen- » surer leurs actions, volontez et ordonnances : au » lieu que celuy-cy assemblant ses estats et cours, » ils ne disoient et ne faisoient rien si-non ce qu'il » vouloit, jugeoit et ordonnoit, condamnoit, par- » donnoit, absolvoit; le tout à son bon plaisir ».

Et disoit le Roy François, qu'ainsi il falloit régner : qu'il sembloit le juge de Montravel de Perigord, qui estoit de son temps, et avoit porté long-temps les armes de-là les monts et bon compagnon, qui faisoit et jettoit ses sentences comme il luy plaisoit. Et si par cas on appelloit, il avoit tousjours près de sa chaire une grande espée à deux mains, qu'il portoit souvent : il la desgainoit soudain, et avec son *Cap de Diou*, l'approchoit du col du pauvre appellant, et luy faisoit si belle peur, le menaçant de le luy couper tout à net s'il ne

(*) ou plutôt *hors de sens et de raison*, dit Mezerai au commencement de son regne.

désistoit de l'appel ; en sorte qu'il estoit contraint de subir à la sentence telle quelle qu'il eust prononcée. Le conte en est plaisant ; et le proverbe en court encore aujourd'huy au pays. *Il ressemble le juge de Montravel, qui veut estre bien cru et craint, en son dire et sentence, comme il luy plaist.*

Or, d'autant que ces lettres de ce grand Roy que j'ay produites, et d'autres points (1), aussi j'ay aperçu et considéré son signet, très-beau certes et fait de bonne main, mais un peu bizarre : j'ay advisé de le contrefaire et le monstrer ; bien que je sache qu'il s'en trouvera assez, voire quasi à revendre dans les chambres du parlement et des comptes, peut-estre pareils et semblables aux miens, sans rien changer aux précédentes. Ce signet est donc tel :

Je laisse à juger aux gens d'esprit la forme de la lettre ; en sorte que peut-estre un bon escrivain n'y sçauroit que mordre ny censurer en son art d'ortographe, et mesme en sa derniere lettre de S. Pour achever Louys et couronner la fin de nos petits contes de nostre grand Roy (2), il faut que je fasse celuy-cy, et puis plus, car il le vaut, que j'ay leu dans la *Chronique de Savoye*.

Le Pape Eugene ayant envoyé une fois vers luy un grand, suffisant et docte personnage du pays

(1) point.

(2) *Peut-être faudroit-il :* et mesme en sa derniere lettre de S. pour achever *Louys*. Pour couronner la fin de nos petits contes de notre grand Roy, &c.

de Grece, et archevesque de Nicée, nommé Bessario, pour son légat, à moyenner la paix entre luy et le duc de Bourgogne Charles : ce bon docteur n'estant si bon courtisan comme bon philosophe, et ne sçachant discerner la grandeur de l'un à l'autre, et du seigneur au vassal, il s'en va premiérement vers le duc ; duquel ayant eu sa depesche, s'en alla après fort nesciemment trouver le Roy, qui trouva fort estrange la façon de ce pauvre philosophe, d'avoir abordé premier le vassal que le seigneur, cuidant que ce fust par quelque mépris. Nonobstant il ouyt sa harangue philosophale tellement quellement : en après, d'un visage, moitié courroucé, moitié ridicule et de mépris, et luy ayant mis la main doucement sur la barbe révérenciale, de mesme que fit le bon-homme Homenas quand il filoit les moustaches de la sienne, parlant des miracles des décrétales dans le bon rompu Rabelais (1) il luy dit : « Monsieur le Ré» vérend :

*Barbara Græca genus retinent, quod habere solebant.*

Et sans luy faire autre response, le planta-là tout esbahy ; et quant, et quant, luy fit dire par quelque autre, qu'il eust à se retirer, et qu'il n'auroit autre response ny depesche : de laquelle le-dit pauvre Révérendissime eut tel déplaisir et dépit, que, retourné à Rome, il en mourut. Où diable ce Roy avoit-il appris ces vers pour les dire et pratiquer si bien à propos (2) ?

(1) Brantome se trompe. Rabelais ne dit point qu'Homenas ait, en cette occasion, filé les moustaches de sa barbe. C'est à Panurge que cette contenance est attribuée, Liv. III, Ch. 30, lorsqu'il s'entretient avec Hypothadée.

(2) Ailleurs, sans doute, qu'où Brantome avoit trouvé que ce Cardinal avoit été envoyé Légat par Eugene IV,

Il ne redoutoit gueres le Pape, ny d'autres de son temps : outre que l'humeur luy prit-il là-dessus (1) de pointiller sur ce point d'honneur et de préscéance, qui devoit pourtant excuser ce bon Prélat ? Car il y alloit à la bonne-foy, et en prenoit le patron sur les cérémonies de l'église : *Quid qui canit magnam Missam, vadit ultimus in processione, et est major* (2).

Sur-quoy je laisse à discourir à de plus grands personnages que moy, si ce bon-homme de Prélat faillit-là, et à qui on doit plustost adresser sa parole et son ambassade, au grand, ou au petit.

Je n'allegue pour moy que cet exemple judicieux, arrivé de nostre temps, du bon Pape Pie V, qui envoya au Roy d'Espagne Dom Philippe, plustost son nepveu le cardinal Alexandrin, qu'à nostre grand Roy Charles IX, quand il le vint trouver à Blois, comme je vis en poste, estant allé en Espagne premier par mer. A ce conte (3), le Roy Charles se devoit estomaquer; mais point : car avant luy, le Pape Paul III Farneze avoit envoyé son nepveu Alexandre Farneze au Roy François, premier qu'à l'Empereur. Quelques-uns disoient, que c'estoit en son chemin faisant à passer par la

mort long-temps avant que Louis XI fût Roi, et Charles fût Duc de Bourgogne. Mais le bon Brantôme n'y regardoit pas de si près : et, sans s'inquiéter ni de Chronologie, ni de Géographie, pourvu qu'il débitât son petit conte, il étoit content comme un Roi. Si celui-ci a en effet quelque réalité, il a dû arriver, non sous Eugene IV, mais sous Sixte IV : et ce sera apparemment ce nombre IV, qui lui aura fait illusion.

(1) *ou bien* outre, quelle humeur lui prit-il là-dessus.

(2) C'est-à-dire, *Celui qui chante la grand'Messe, va le dernier à la Procession, et est le plus grand.*

(3) Compte.

France, et plus commode pour aller trouver l'Empereur en Flandres, où il estoit pour lors. Je m'en rapporte du tout au dire des plus grands personnages que moy.

Pour retourner encore un peu à nostre petit Roy, veux-je dire très-grand, Charles VIII, j'alléguerây et mettray icy aucuns de ses bons et grands capitaines, qui l'accompagnerent en ce voyage et conqueste de Naples.

## DISCOURS SECOND.

## M. LE MARESCHAL DE GIÉ.

Entre les premiers, et qui eut le plus grand crédit, ce fut le Mareschal de Gié (*), qui eut l'honneur (bien que le comte de Narbonne et le sieur de Guise le contesterent) de mener l'avant-garde à la battaille de Fornouë, où il fit fort bien selon aucuns, et selon d'autres non, d'autant que, pendant que tous les autres faisoient les grands, et avoient les coups, et le Roy sur tous, le Mareschal s'amusa tousjours à faire son alte et à tenir son ost coy, faisant ainsi la mine bonne; mais s'il eust seulement marché cent pas, comme dit Monsieur Philippe de Comines, tout l'ost des ennemis se fust mis en fuite. Les uns disent, dit encore Philippe de Comines, qu'il le devoit faire, d'autres disoient que non; en quoy je m'estonne de ce dernier mot du-dit Monsieur de Comines: car puis qu'il en devoit sortir un si grand profit de s'avancer, comme il dit, il devoit donc branler.

(*) Pierre de Rohan.

Sur,

Sur-quoy j'ay ouy dire à feu Monsieur de Guise-le-grand, en discourant de ce subjet une fois avec le bon-homme Monsieur de la Brousse, et autres capitaines, que qui veut faire de ces tours, il faut que ce soit un très-vaillant et prévoyant capitaine, et nullement hypocrite de guerre; car en faisant ces bonnes mines, il arrivoit et bastoit mal aux vaillants combattants : d'autre part, au-lieu de les soustenir et secourir, cette belle réserve fuiroit à bon escient, en s'excusant, que voyant tout en déroute et deffaite, il falloit sauver le reste, et ne le mettre à la boucherie, ny à l'abandon; comme de vray, s'il eust mal basté au Roy, il ne faut douter que les ennemis victorieux, et ayant doublé leurs cœurs, qu'ils n'eussent eu bon marché et composition de Madame l'avant-garde par après. Pour le moins devoit-il, ce brave Mareschal, débander quelques légeres troupes, pour renforcer les pauvres combattants, et donner autant de frayeur à l'ennemy. Voilà ce que disoit ce grand Monsieur de Guise : aussi desapprouvoit-il fort ce-dit secours de réserve, et n'en usa jamais, non plus que ce grand Monsieur l'Admiral, en tant de battailles qu'il a données. Nostre grand Roy d'aujourd'huy en usa à la battaille d'Yvry, mais ce fut par l'advis de Monsieur le mareschal de Biron, qui le conduisit luy-mesme.

Les Espagnols firent telles réserves à la battaille de Pavie et à la battaille de Cerizolles, comme j'en parle ailleurs (*). Aucuns disent que cela sert, d'autres que non, comme il arriva à ces deux battailles de l'Espagnol : estant l'opinion dudit Mon-

(*) *Voyez* les *Discours XII* et *XIII* du *Tome IV*, sur les Marquis de Pescayre et du Guast.

sieur de Guise, qu'il faut que tout le monde combatte en ce jour solemnel de battaille, et que nul ne le chaume, sans avoir les mains liées.

On dit, et il se lit, que Monsieur le mareschal de Rieux, très-bon et vaillant capitaine, et de belle et noble race, sçeut bien reprocher cette faute au-dit mareschal de Gié, et en eurent de grandes piques de paroles, jusques quasi de venir aux mains; mais le Roy accorda tout: et quand tout est dit, il fasche fort aux vaillants et hardis faire toute la force d'un combat, à la veue des autres, qui en ont tout l'esbat et leur plaisir à leur bel aise, comme gens gagez pour cela. Il s'en feroit de fort beaux discours sur ce subjet, que je remets aux grands capitaines, ainsi que je le vis faire à ce grand capitaine Monsieur de Guise, comme j'ay dit: je m'en rapporte à eux.

Une grande faute fit aussi le-dit Mareschal, quand il s'avança si fort à la conduite de cette avant-garde, et tirant tousjours avant à grandes journées, sans regarder qui le suit, en sorte qu'il se trouva à trente milles loin du Roy, le pressant tousjours pourtant de se haster; cela estoit bon à dire: de sorte que le Roy mit trois jours à le joindre.

Voilà ce qu'en dit Monsieur de Comines; mais le retardement provint à cause de son artillerie, où il eut grande peine à la passer, qui fut conseillé de la faire rompre: mais le Roy pour beaucoup n'y voulut consentir, (ce dit cet Auteur:) en quoy il monstre (*) bien, certes, son noble et généreux courage, de ne se vouloir faire ce tort, comme un homme timide, de dissiper et gaster son

(*) monstra.

bel attirail; car tel qu'il l'avoit mené, il le vouloit ramener. Si ce Mareschal eust fait cette grande traite de chemin que j'ay dit, il l'eust fait en intention que faisoit ce grand Empereur Charlemagne que plusieurs ont tenu et cru jadis, qu'il faisoit tousjours combattre son avant-garde un jour avant la battaille. Cela eust esté bon, et la personne du Roy n'eust esté tant hazardée; mais Dieu ne le voulut pas, pour le couronner d'une gloire immortelle.

Enfin, tout alla bien; et pour tout cela le-dit Mareschal ne laissa pas d'emporter le renom d'avoir esté un bon capitaine, et pour la guerre et pour la paix, ainsi qu'il le fit bien paroistre en cela, et ce coup mesme, où il desassiégea et desengagea M. le duc d'Orléans, de Novarre, et autres grandes affaires d'estat, où il a esté employé des Roys Charles et Louys XII ses bons maistres, dont il s'en est très-bien acquitté, et se sont fort bien trouvez de son conseil. J'en parle encore ailleurs (1).

## DISCOURS TROISIESME.

## MONSIEUR DE LIGNY.

Monsieur de Ligny, aussi de la maison de Luxembourg (2), parent et fort favory du Roy, le gouverna fort en son voyage, où il espousa la princesse d'Altemore (3), une fort belle et très-riche veufve, que le Roy Charles luy avoit fait espouser. Elle avoit de fort belles places qui

(1) *Voyez le Tome II, Discours I, &c.*
(2) Louis de Luxembourg.
(3) Eléonor de Baux.

estoient Venouze, Canouze, Monnervine, et autres. Il méritoit bien une telle récompense de son Roy, car il le servit très-bien et très-fidélement en tout ce voyage. Aussi le Roy l'aymoit fort; et il regretta aussi fort le Roy, n'ayant pas trouvé le Roy Louys XII, qui vint après, un si bon maistre. Car le Roy envoyant une armée au royaume de Naples, sous la charge de Monsieur d'Aubigny, Monsieur de Ligny en demanda la charge, et en pria le Roy, qui le luy refusa tout à trac, en quoy luy fut fait grand tort : car à cause des alliances et maisons de sa femme, il estoit raison qu'il y allast aussi, que pour ce subjet il y pouvoit avoir de grandes intelligences, mais sur-tout qu'il estoit bon capitaine, brave, vaillant, jeune et très-beau ; dont il en conçeut par tel refus un si grand desplaisir, qu'il en mourut de regret, comme Madame son honneste et très-belle femme mourut aussi de regret.

Ainsi se servent les Roys comme il leur plaist, laissant les uns, et prenant les autres, selon leurs fantaisies, et non des autres.

## DISCOURS QUATRIESME.

## M. DES GUERDES.

LE Roy avoit mené avec luy M. DES GUERDES, qui estoit un très-grand et ancien capitaine, et estoit le principal Colonel du Roy; mais il mourut à Lyon, au moins à la Bresle : lequel le Roy regretta si fort, que, renvoyant son corps pour estre enterré à Nostre-Dame de Boulogne, où il l'avoit demandé, le Roy commanda que, par toutes les villes où il passeroit, on luy fist pareil honneur qu'à luy.

## DISCOURS CINQUIESME.

### M. DE PIENNES.

IL estoit parent de Monsieur DE PIENNES, lequel fut aussi un très-sage et bon capitaine, de fort grande et ancienne maison, et que le Roy aymoit fort, et qui le servit bien en tout son voyage. Il fut gouverneur de Picardie, qu'il gouverna très-sagement et sans reproche.

Après qu'il fut mort, Monsieur de Vendosme eut sa place. Si on l'eust cru à la journée des esperons, il ne fust pas arrivé ce qui arriva : ce que sçeut bien reprocher le Roy à tous, pourquoy ils ne l'avoient cru ; car il en avoit bien veu d'autres, et mesme cette mémorable battaille de Fornouë.

## DISCOURS SIXIESME.

### LOUYS XII, *Roy de France.*

OR si je me voulois amuser à parler de tant de braves et vaillants capitaines, qui ont icy bien servy ce Roy, jamais je n'aurois fait, en faisant reveuë les unes après les autres ; et que les livres parlent fort d'aucuns d'eux, je me contenteray de les avoir nommez, et en parleray d'autres ci-après.

Pour venir au Roy LOUYS XII, qui succéda à Charles, sans aucune contradiction, n'y qu'aucun s'y opposast, en luy mettant à sus le port d'armes contre son Roy et sa patrie, Belle-Forest, en sa *Chronique* (*), fait assez d'excuse, sans que j'en dis

(*) *Annales de France, de Nicole Gilles*, augmentées considérablement, à double reprise, ou plutôt surchargées

donc. Il se fut bien passé de remuer cette pierre, pour toucher à d'autres : aussi, que c'estoit en se deffendant, et non en assaillant ; car que pourroit moins faire un cœur généreux, que de se deffendre, quand il est assailly ?

Il vouloit avoir le gouvernement du royaume, comme à luy appartenoit ; mais il en fut débouté : et s'il eust voulu un peu fléchir à l'amour de Madame Anne de France (1), il y avoit bonne part ; car elle en estoit un peu esprise : ainsi que je tiens de personnes qui le sçavent bien : aussi qu'il n'y a rien qui despite tant une honneste dame, quand elle ayme, qu'on n'en fait pas cas, et qu'on la desdaigne.

S'il eust esté du naturel de Louys, duc d'Orléans, dont il portoit le nom, son ayeul, qui fut tué à la porte Barbette, il s'en fust mieux trouvé ; car celuy-là estoit un galand (2), et trafiquoit de toute frette, comme un bon marchand et marinier (3). Il ne fit point difficulté d'aymer Isabeau

de quantité de Fables et de mauvais Mémoires, *par François de Belle-Forest*, et imprimées *à Paris*, *chez Nicolas Buon*, en 1573 et 1579, et depuis en 2 volumes *in-folio.*

(1) *Voyez son Eloge*, *Tome II*, *Discours VI*, *Art. III.*

(2) *Voyez l'Inventaire de Jean de Serres*, sous l'année 1407. Dans le *Journal de Paris*, 1729, Tome I, page 25, sous l'année 1414, il est dit que, dans ce temps-là encore, *toute femme étoit vitupérée d'être menée à Orléans.* C'est que du vivant de Louis, Duc d'Orléans, quand on voyoit une jolie Parisienne être conduite à *Orléans*, on supposoit que c'étoit pour y grossir le Serrail de ce Prince. Cette raison saute aux yeux, et il est surprenant que l'Editeur de ce *Journal* témoigne dans sa Préface d'ignorer pourquoi c'étoit un déshonneur particulier pour une femme, d'être en ce temps-là bannie à *Orléans* plutôt qu'ailleurs.

(3) *Voyez* un trait bien étrange de ce Prince, *Tome III*, *Discours I.*

de Baviere, sa belle-sœur, qui, le soir mesme qu'il fut tué, il venoit de chez elle, et y avoit passé la pluspart de la nuit à rire avec elle, estant fraischement relevée de couche.

Aussi le Roy d'Angleterre, pour belle récompense qu'il luy donna, de ce qu'elle avoit tenu son party, et fait tenir à son mary, fut qu'il disoit tout haut et clair, que le Roy Charles VII estoit fils d'un adultere incestueux. Tant y a que ce Louys, duc d'Orléans, ou qu'il fust vray ou faux de ce qu'on en disoit, il se trouva bien pour aymer le monde, auquel pour complaire et pour s'agrandir, on n'a égard à rien.

Voilà pourquoy si le Roy Louys XII eust voulu un peu se commander, et aymer puis qu'on l'aymoit, il eust fait mieux ses besoignes; en quoy il faillit selon les habiles courtisans, lesquels, pour faire bien leurs affaires, élargissent leur conscience comme il leur plaist, dont bien souvent Dieu en est offensé.

Pourtant ce Prince se peut dire avoir esté fort à l'espreuve des coups de fortune: il combattit longtemps contre elle, et la vainquit enfin. La *Chronique Bergomesse* (*) le récite par ces mots.

« Et en son adolescence, il fut tenu sous la subjection du Roy Louys XI, Prince très-austere » et suspect à ses parents, et luy bailla femme » qui n'estoit à son gré. Après qu'il fut mort, » luy, qui estoit à la fleur de son age, et qui plus » appete avoir son plaisir, il cheut en l'indignation du Roy, par le moyen de sa sœur, qui » vouloit tout gouverner : et pour sauver sa vie,

(*) C'est-à-dire, le *Supplementum Chronicorum Jacobi-Philippi Bergomatis*, ou *Supplément des Chroniques de Jacob-Philippe de Bergame*, déjà cité ci-dessus, page 16.

» fut contraint d'abandonner la cour, et se rendre
» fugitif en Espagne, Bretagne; et cuidant vaincre
» sa fortune, qui luy estoit trop rebelle, combattit
» malheureusement contre l'armée du Roy. Luy,
» ayant mis pied à terre à la teste de tous ses advan-
» turiers, pour les faire mieux combattre, il fut
» deffait luy et ses gens, à St.-Aubin de Cormier,
» et pris prisonnier, et mené en la grosse tour de
» Bourges, où il demeura assez long-temps en con-
» tinuelle crainte de mort : puis mis en délivrance
» par la bonté du Roy son frere, fut contraint de
» faire le voyage de Naples avec luy; lequel en son
» absence, ne vouloit, par quelque suspicion, le
» laisser en France : auquel voyage il fut en plu-
» sieurs périls et dangers, tant sur le combat de mer
» qu'il fit, et la victoire qu'il facilita fort la con-
» queste du Roy, que pour la fievre qu'il y eut, et le
» souffreteux siege de Novarre, où il mangea jusques
» aux chats et aux rats. Puis en souffrant patiem-
» ment tous ces coups de fortune, il en demeura
» vainqueur, par la succession de ce beau royaume
» de France, qui luy escheut, sans qu'il l'eust ja-
» mais pensé, et dont il demeura paisible jusques
» à son décès. Estant Roy, il borna et resserra sa
» fortune et son courage, plus à l'estroit que son
» prédécesseur, qui, sans aucune borne ni terme,
» ne couchoit pas moins que de la conqueste de
» tout l'empire d'Orient, ainsi qu'il avoit dit et
» conçeu (*) ».

Il l'eust fait, sans sa mort par trop soudaine : mais le Roy Louys ne voulut que retirer le sien, se contentant de la conqueste de sa duché de Milan, qu'il fit fort aisément, par sa valeur, bonne et sage

(*) *Voyez ci-dessus, pages 4 et 18.*

conduite de luy et de ses bons capitaines qu'il a eu en son temps, les meilleurs qu'eut jamais Roy de France, depuis les douze Pairs de Charlemagne, où il eut pourtant des traverses; car il la gagna, il la perdit, il la reperdit, il la regagna, et puis la garda paisible l'espace de douze ans; ayant pris ses concurrents prisonniers.

Il reprit encore Gennes, qui s'estoit révolté contre luy, luy tousjours en personne: ainsi qu'il fit aussi en la battaille d'Aignadel, qu'il donna contre les Vénitiens, qu'il gagna, les deffit, et prit leur général Barthelemy d'Alviano, grand capitaine; et ce qui s'en sauva, il le poursuit jusques sur le bord de la mer, à la Chafousine: et de-là, contemplant à son aise la ville de Venise, et ne pouvant aller à elle, à cause de son large fossé de mer, avant que de s'en retourner, fait braquer en signe de triomphe et trophée, six longues coulevrines, dont les trois estoient de leurs prises, et les autres Françoises, ainsi que je tiens d'Italiens et de François, et fait tirer à coup perdu cinq ou six cent volées de canon dans la ville, afin qu'il fust dit pour l'advenir, que le Roy de France Louys XII avoit canonné la ville inexpugnable de Venise.

Le cardinal d'Ascagne, frere de Louys Sforce, duc de Milan, se sauvant en Allemagne, après la déroute de son frere, avec deux cent mille ducats, et force bagues et joyaux, qui montoient à fort grand prix, fut pris en chemin, et mis entre les mains des Vénitiens; auxquels aussi-tost le Roy Louys XII manda qu'ils eussent à le luy rendre: car s'ils en faisoient quelque refus, non seulement luy, mais ses thrésors, et sur-tout l'espée du feu Roy Charles VIII, que son grand escuyer portoit devant luy en toutes ses entrées, laquelle fut prise

à la battaille de Fornouë, dont ils en faisoient leur parade et trophée, autrement qu'il la leur feroit bien rendre à main armée; à quoy les Vénitiens obéyrent aussi-tost, et la luy renvoyerent.

Quel brave cœur de Roy! de s'aller formaliser de cette espée, et non pour le prix de la piece, qui ne pouvoit valoir beaucoup; mais pour oster cet avantage aux Vénitiens de s'en prévaloir en leurs thrésors, la monstrer pour l'advenir à un chacun pour signe de triomphe et de grande conqueste. Voyez comme le temps passé l'on se formalisoit de telle chose! Si ceux qui déroberent, il y a quelque temps, (1) la Ste.-Chappelle à Paris, le bois de la vraye croix, et le chapeau d'espines, et le porterent vendre ou donner aux Vénitiens, comme on dit qu'il est vray (2), (thrésor certes très-inestimable, apporté et donné de ce bon Roy St. Louys) firent bien ou mal, je m'en rapporte: mais pourtant viendra peut-estre un Roy qui le voudra répéter à l'amiable, ou du tout à la force; estant un thrésor et joyau plus débattable que l'espée de nostre petit et brave Roy Charles. J'estois lors à la cour quand cela arriva: je n'en diray plus autre chose.

Que fit-il de plus ce grand Roy Louys XII? Il envoye une armée à Naples, sous la conduite de Monsieur d'Aubigny (3), qui en peu de temps la reconquit; mais sa bonté et la fiance qu'il eut en la foy (un peu trop légere) du Roy Ferdinand, la luy

(1) à.

(2) Le *Journal de Henri III* raconte ce vol de la Croix de la Sainte-Chapelle, sous le 10 Mai 1575, mais sans parler du chapeau ou de la couronne d'épines, et met ce vol sur le compte de Catherine de Médicis.

(3) Berault Stuart.

fit perdre, comme celà se trouve assez dans les histoires; nonobstant ayant bandé contre luy le Pape Jules II, par trop ingrat des bienfaits qu'il avoit reçeus de luy, les Espagnols et les Italiens estoient aussi contre luy. Il ne s'en estonna autrement : et ne pouvant aller en son armée, comme autresfois, à cause du déclin et de la foiblesse de ses jours, leur faire la guerre à outrance, la leur fit par ses lieutenants, et mesme par son nepveu Gaston de Foix, qui gagna sur eux cette sanglante battaille de Ravenne. Mais quel gain fut-ce ? Un qui cousta aussi cher qu'eust fait une autre perte. Et voilà où la fortune recommence son premier jeu, et luy fait ressentir ses vieux coups, comme elle fit encore contre Maximilian et le Roy d'Angleterre, à la journée des esperons à Therouanne ; et de plus à Novarre, où son armée eut cette grand venuë sous la conduite de Monsieur de la Trimouille : encore vers le royaume de Navarre, où toute cette grande armée s'en alla en fumée, et n'y put remettre (quelque effort qu'il y fist,) le pauvre et brave Roy Jean qui l'avoit perdu pour avoir esté par trop fidele à luy et à sa couronne.

Que c'est que d'une personne, quand elle a esté une fois esbranlée de la fortune ! Quelque bon visage qu'elle luy fasse pour quelque temps, si retourne-elle le plus souvent à l'esbranler du tout : ny plus ny moins que l'on voit un bel arbre que le vent esbranle, et l'a à demy penché, vient quelque bon œconome ou hortolan (*), qui le vient appuyer, et dure quelque temps et produit du fruit; mais à la longue, et quoiqu'il tarde, il tombe tout à plat par terre. Voyez-le de mesme, nostre Roy dont je parle:

(*) Jardinier.

il fut au commencement fort assailly de la fortune, comme j'ay dit; puis en fut bien recueilly par après: pour son comble, il en fut pis traitté que jamais, et ce sur son vieil age, qu'il se vit frustré, en un rien, de ce qu'il avoit conquis et gardé si longuement, sans aucune espérance de revanche, car la vieillesse l'accabloit, et puis ses déroutes et défaites, les unes après les autres. Toutes-fois ses ennemis n'enjamberent rien sur luy, ny sur un seul pouce de terre de son royaume : car il mourut très-pacifique et très-absolu Roy, et en titre le plus beau et plus honorable que jamais porta Roy de France, qui estoit celuy de *Pere du Peuple*, et bien aymé du Peuple; ce qui donna à croire à plusieurs, qu'il estoit bénit et bien aymé de Dieu. Si-bien qu'il a laissé après luy par-tout le peuple de France, que quand il est surchargé et accablé de grandes tailles, taillons, subsides et imposts, il crie tousjours: *Qu'on nous regle et remette seulement sous le regne de ce bon Roy Louys XII.*

S'il eust esté aussi jeune quand il vint à la couronne, que son prédécesseur, il eust fait de grandes choses, car il estoit très-brave et très-vaillant. A cette battaille qu'il donna aux Vénitiens, on luy vint rapporter qu'ils avoient déjà pris le logis qu'il vouloit pour luy. *Et quoy*, dit-il, *sont-ils déjà logez pour le seur? Ouy, Sire*, luy fut-il respondu. *Or bien*, repliqua-il, *il faut aller loger sur leur ventre*, comme il fit; car il les en délogea, leur donna la battaille, et les deffit. Et ainsi que l'artillerie se donnoit, on luy dit qu'il s'ostast de devant : *Rien, rien*, dit-il : *je n'en ay point de peur; et quiconque en aura peur, qu'il se mette derriere moy, il n'aura point de mal.*

Il estoit très-beau et très-agréable, ainsi que tous ses portraits l'ont représenté, comme celuy qui est au grand portail de Blois, et comme d'autres que l'on voit aux cabinets de nos Roys, Reynes et Princesses, dont j'en ay veu un en celuy de la Reyne de Navarre d'aujourd'huy, qui le représente vestu de blanc, de très-belle et haute taille, de fort bonne grace, et sur-tout un visage doux et bon, et qui monstroit toute candeur : et eut la volonté de faire la guerre contre le Turc, comme son prédécesseur, mais non en telle ambition. Il envoya le seigneur de Raverstain conquérir Métélin, et avoit charge de pousser plus outre ; mais cela ne fut rien.

Il eut cet heur, qu'il fut très-bien servy par ses lieutenants. C'estoit aussi ce qu'on disoit de luy, que de mesme qu'Octave César, il estoit heureux en service de ses lieutenants; au contraire, Marc-Antoine, duquel la présence servoit plus que des autres, fors en la battaille Actiaque.

Mais ce Roy, et en absence, et en présence, triomphoit par-tout, fors que sur le déclin, comme j'ay dit. Il portoit aussi pour devise, un porc-espic, avec ces mots : *Cominus et eminus;* comme voulant dire, que *de près et de loin*, il nuisoit comme le porc-espic, qui darde ses bicons à ceux qui luy veulent nuire. Il portoit aussi sur ce porc-espic ces mots escrits :

*Spicula sunt humili pax hæc, sed bella superbo.*

Si est-ce qu'il se dit et se trouve par escrit, qu'après qu'il eut perdu le royaume de Naples, qu'il avoit si heureusement conquis, et assez bien gardé pour le commencement, il fut si despité et

fasché, qu'il jura et protesta qu'il ne feroit jamais plus la guerre par ses lieutenants, mais par luy-mesme et en propre personne.

Il eut sous luy de très-braves et de très-vaillants capitaines, que je diray cy-après.

Aussi ay-je ouy dire aux anciens capitaines, que ce fut dessous luy que les compagnies des Ordonnances commencerent à se faire très-belles, très-bonnes et très-bien aguerries, s'estant ainsi façonnées et aguerries par les continuelles guerres qu'ils firent sous luy, ainsi que l'exercice y fait, comme ce sage législateur le sçeut très-bien deffendre à ses Lacédémoniens, de ne faire longuement la guerre à leurs voisins, ny à d'autres, de peur de les aguerrir à ses despens.

Aussi nos François s'aguerrirent aux despens des Italiens et des Espagnols, dont ils en ont beaucoup tué; et rien ne se présentoit devant eux, qu'ils ne battissent si bien, qu'on ne parloit que de la gendarmerie de France parmy le monde, et par tout le monde on la redoutoit : aussi la payoit-il bien, et jamais ne perdoit un seul quartier de monstre.

Il ne laissa que deux filles, Madame Claude, et Renée (*); l'une Reyne de France, qui produisit du Roy François la belle lignée que nous avons veue depuis ; et l'autre Madame de Ferrare, qui en a produit une très-belle aussi, Monsieur le duc de Ferrare, le cardinal d'Est, et Mesdames de Nemours, d'Urbin, et Leonor, qui mourut fille, qu'on peut dire ces trois avoir esté de leurs temps la beauté du monde.

Il fut enterré à St. Denis, là où l'on voit son tombeau, qui est très-beau, et sa figure, et la

(*) *Voyez* leurs Eloges *ci-dessus*, *Tome II*, *Discours VI*, *Art. IV et V.*

Reyne Anne sa femme. Il n'eut aucuns enfants de sa derniere femme Marie d'Angleterre. Il ne tint pas à elle, comme j'ay dit ailleurs (*) : aussi elle ne demeura gueres avec luy ; car s'efforçant par trop après cette grande beauté, plus que son vieil age ne le portoit, il mourut. Aussi disoit-on pour lors, quand il l'espousa, qu'il avoit pris et chevauchoit une jeune Guilledrine, qui bien-tost le meneroit en Paradis tout droit, et plustost qu'il ne voudroit, son grand chemin : ce qui fut vray, bien qu'il ne mourut qu'en l'age de cinquante-six ans, vray age encore de sa bonne force ; mais il avoit fort pasty en son temps. Il ne l'espousa pourtant par aucunes amourettes, comme j'ay ouy dire, ne pouvant oublier la Reyne Anne sa très-chere femme, qu'il avoit tousjours tant aymée, et fille, et femme. Estant fille, Monsieur d'Albret, qui la prétendoit, et estoit son fort proche, et luy, s'en cuiderent battre, tant il luy portoit d'amour, plus qu'à cette belle Marie, qu'il espousa quasi comme par contrainte : se sacrifiant pour son royaume, pour acheter la paix et l'alliance du Roy d'Angleterre, et qu'il pust mourir paisible Roy de France, sans la laisser en trouble ; comme certes il fit, par le sacrifice de sa mort.

## DISCOURS SEPTIESME.

### M. D'AUBIGNY, *Escossois.*

CE grand Roy eut sous luy de très-grands capitaines, qu'il dressa et façonna la pluspart par ses belles et continuelles guerres de-là les monts, entr'autres Monsieur D'AUBIGNY, Escossois,

(*) *Voyez Tome II, Discours IX, Art. II.*

et grand seigneur, qui fit grand honneur à sa nation : de sorte qu'aucuns de nos Annalistes François l'ont appellé le Chevalier sans reproche ; comme il le monstra en plusieurs beaux faits de sa main et de sa conduite, mesme en la conqueste qu'il fit du royaume de Naples, avec une fort heureuse et vaillante fortune, ayant à faire à Gonzalve, ce grand capitaine. Il fit aussi très-bien aux exploits de guerre en Lombardie : les Histoires en parlent assez, sans que j'en parle plus avant. Il mourut du regne du Roy François, fort vieux et cassé, plus de combats et victoires, que de trop grande vieillesse. Il laissa un fils, très-notable chevalier et capitaine, mais non tant employé aux grandes charges comme son pere; qui laissa son fils le duc de Lemnos (1), brave et très-honneste Seigneur, qui, pour sa valeur et vertu, est aujourd'hui Vice-roy d'Escosse; lequel il faut loüer, à toute violence, d'un trait noble qu'il fit derniérement : car sçachant que Monsieur d'Antragues, son beau-frere, ayant espousé sa sœur, (j'estois à ses nopces, il y a plus de quarante ans,) estant en peine extrême, prit la poste du fin fond de l'Escosse, vint en France supplier et requérir le Roy pour luy, ce qui lui servit beaucoup. C'est un beau trait, certes, digne d'estre loüé d'un chacun.

Quittons ce Discours : reprenons nostre premier de nostre grand Roy Louys, et de plusieurs de ses grands capitaines. Il eut ce grand Jean-Jacques Trivulce, duquel j'ay parlé ailleurs (2).

(1) de Lenox.
(2) *Voyez* Tome IV, Discours XLIX.

DISCOURS

# DISCOURS HUITIESME.

## LOUYS D'ARMAIGNAC,

### *Duc de Nemours.*

JE parle maintenant de ce brave et vaillant Comte D'ARMAIGNAC, intitulé DUC DE NEMOURS, Lieutenant du Royaume de Naples. Il fut fils de ce comte d'Armaignac, que le Roy Louys XI fit décapiter aux halles à Paris, et luy et son frere y estoient présents, et fort jeunes enfants, ainsi que j'ay ouy dire à ma grand-mere, et estoient vestus tout de blanc, testes nues et mains jointes, et le sang de leur pere les teignit tous et les enrougit, tombant de l'eschaffaut en bas. Ainsi le voulut le Roy, pour leur donner exemple et crainte. Cedit Roy ne luy pardonna pas, comme fit le Roy Saint-Louys à un comte d'Armaignac un peu rebelle à luy. *Voyez* Paul Emile.

Ledit Louys, comte d'Armaignac, mourut à la battaille de Cerizolles (*), qu'il donna au grand capitaine Dom Gonzalyo, voulant pourtant la différer; car il la voyoit peu avantageuse pour les François : mais il fut taxé de Monsieur d'Alegre, dit Prezi, d'estre par trop froid, et peu entendu au devoir d'un Général; dont luy, qui estoit fort haut à la main, à la Gasconne, s'en estomaqua de telle façon, qu'il partit de la main, et luy voulut porter l'espée à la gorge pour le tuer, ne fust esté

(*) Lisez *Cérignole*. C'est un Bourg dans la Pouille, où, en 1503, les François perdirent une bataille contre les Espagnols. Celle de *Cérizolles*, en Piémont, se donna en 1545, et les François la gagnerent.

Monsieur Louys d'Ars, qui se mit au devant et l'en garda. Et s'estant appaisé : *Ouy vrayment*, dit-il, *vous aurés la battaille, puisque vous la voulés tant, et combattray non comme froid, ains tel que je suis brave, bon et fidele serviteur de mon maistre, et nullement poltron; mais j'ay belle peur que ce brave, qui crie tant* battaille, *se fie plus à la vistesse de son cheval, qu'au fer de sa lance.* Et là-dessus il part et donne combat vaillamment, et meurt sur la place fort honorablement; et en un rien la battaille fut commencée et perdue pour nous. Paul Jove raconte gentiment cela.

Ce fut quasi un pareil dit du Mareschal d'Antrehan, à la battaille du Roy Jean, auquel le Mareschal de Clermont reprochant qu'il avoit peur, pour ne vouloir consentir à la battaille, il luy dit : *Je te monstreray le contraire*, Clermont; *car j'auray plustost le bout de ma lance dans le corps de l'ennemy, que tu n'auras la tienne en arrest.*

De ce que devint Monsieur d'Alegre, je m'en rapporte à ce que les Histoires en ont escrit là-dessus, qu'il y alla un peu du sien. Mais pourtant, si y a-il esté brave et vaillant capitaine, et fait de beaux combats au Royaume de Naples, en Lombardie, et ailleurs : et en celuy-là, il fut malheureux, dont le Roy Louys en fit très-mauvais visage à son retour; mais Monsieur Louys d'Ars rabilla tout, et puis s'en alla mourir et chercher son cimetiere fort honorablement à la battaille de Ravenne; ce qui rabilla tout le passé. Il ne faut qu'une bonne ou malheureuse fortune pour l'homme, pour perdre ou acquérir de l'honneur. Il estoit taxé d'aller un peu viste en besoigne.

# DISCOURS NEUFVIESME.

## ARTICLE PREMIER.

## M. DE LA PALICE (1).

MONSIEUR DE LA PALICE fut le contraire; car il fut un très-sage et vaillant capitaine, quand il falloit; et s'il ne fust esté tel, il n'eust eu les grandes charges et degrés de ses maistres qu'il eut, et mesme du Roy Louys XII, qui l'ayma fort et plus que tous, et se fia en sa suffisance.

Il fut Lieutenant de Roy au Royaume de Naples, après la mort du comte d'Armaignac; et tout le monde l'en esleut, et luy déféra, et luy obéyt. Il le fut avec l'Empereur Maximilian, contre Padouë et les Vénitiens.

Il le fut en Italie, après la mort de Monsieur de Nemours, par l'eslection de toute l'armée et des plus grands capitaines de-là, s'il y en eust au monde.

Il le fut en Navarre et autres endroits, et tousjours fut en très-bonne et grande réputation et très-heureuse fortune.

Les Espagnols l'appelloient souvent, *el capitan la Paliça, grand Mareschal dy Francia* (2). Bel honneur! comme nous avons appellé Monsieur de Biron dernier, le grand et premier Mareschal.

J'ay veu le portrait du-dit sieur de la Palice. Il monstroit bien ce qu'il estoit, très-beau et de très-belle façon. Si le Roy François l'eust voulu croire,

(1) Jacques de Chabannes.

(2) C'est-à-dire, *le Capitaine la Palice, grand Maréchal de France.*

ensemble Monsieur de la Trimouille, Galeazze de S. Severin, et Theodore Trivulce, il n'eust pas donné la battaille de Pavie, et tous conseilloient de se retirer à Binasco, et lever le siege, dont ils en alléguoient force belles raisons; mais celles de Monsieur de la Palice estoient très-belles, que j'ay leues dans le Livre Espagnol de la vie de Monsieur le Marquis de Pescayre. *Car*, disoit-il, *l'honneur ou le deshonneur de la guerre ne s'acheve jamais avec aucune autre réputation, si-non avec la victoire*, à laquelle tout grand capitaine doit avoir, et du tout tendre son pensement : et si cela touche de lever le siege, et n'y estre persévérant, c'est bien plus grande folie à un grand capitaine, qui, sous un faux et coloré nom de constance, gagne la gloire d'une obstination, laquelle bien souvent apporte deshonneur et perdition; en sorte que, pour changer à cette heure d'avis, de se retirer, tarder et temporiser, l'ennemy se deffaira luy-mesme, par faute d'argent, que tous crient après, tant ceux de leur armée que dedans Pavie : car si résolument on ne leur donne prestement de l'argent, ou ils feront une révolte et amutinement entre eux si dangereux, que les capitaines auront beaucoup à faire à se sauver d'eux; ou bien ils se retireront tous, qui deçà, qui delà, en leurs pays et maisons : si bien qu'il est très-nécessaire que *nuestra gente* (j'useray de ce mot espagnol, dit le livre) *gagna fuerça con el espacio y tardança; y al contrario el ennemigo se debilita teziamente, y los conseios se enveiesen y se hazen inciertos, quando falta rampagas vituallas y volontades de hombres :* c'est-à-dire, « que nostre gent gagne la force avec » l'espace et la tardance; et au contraire, la leur » se débilitera du tout; et les conseils ne valent

» plus rien, quand les payes, les vivres et les » volontez des hommes faillent ». Tant d'autres raisons alléguoit Monsieur de la Palice, si apparentes, que l Espagnol mesme dit, que, dissuadant la battaille, il le disoit bien contre son naturel, lequel n'estoit si posé et si arresté, qu'il n'aymast mieux tousjours combattre, et venir aux mains, que de donner conseil contraire; et comme dit le mot, *era mas valeroso y bravo capitan, que moderado y recatado;* c'est-à-dire : car *il estoit bien tousjours plus vaillant et hazardeux capitaine, que modéré et retiré.*

Aussi Monsieur l'Admiral Bonnivet le sçeut trèsbien dire au Conseil, quand ce vint à son rang de parler, que ledit Monsieur de la Palice donnoit conseil selon la coustume des vieux, et non selon la sienne, qui n'avoit jamais fuy du combat en sa vie, et qu'alors ils avoient besoin qu'il les servist avec cette tant valeureuse main, qui d'autres fois avoit si souvent tant et tant exploité de beaux combats. Ores, en telle nécessité, laquelle force, avec d'autres vaillantes qui luy ayderoient, acquerroit la victoire et la gloire à son Roy : et quant à Monsieur de la Trimouillé et St. Severin, et Trivulce, disoit il, pour avoir soixante-dix ans, ils avoient perdu toute leur ancienne valeur du passé, et parloient selon la volonté de leur age; mais qu'il ne pouvoit encore penser que cette noble et ancienne valeur de combattre tousjours, qu'on avoit veue en Monsieur de la Palice, pour quelque petite charge d'années, se pust jamais refroidir.

Voilà les belles paroles que proféra Monsieur Bonnivet, sur la bonne opinion qu'il avoit de la vaillance de Monsieur de la Palice, au rapport

mesme des Espagnols. Aussi ne fut-il point trompé; car, ce jour, il fit d'aussi beaux combats que jamais il en avoit fait au plus beau de son age, et si-bien que ce-dit comte, son cheval ayant esté tué sous luy, et après qu'il s'en fust desengagé, et qu'il s'en alloit jetter à beau pied dans nos Suisses pour combattre, encore à pied, vint le capitaine Castaldo à cheval, qui le prit prisonnier. S'estant rendu à luy de bonne guerre, vint après le cruel Buzarto, Espagnol, *come hombre que tenia embidia del precio y lo orde un tan gran prizionero à la cavaleria, lo matto cruelmente encarandole un grueso harquebusa la coraça?* C'est-à-dire, « Comme » homme qui portoit envie du prix et de l'hon- » neur d'un si grand capitaine, pris à la cavallerie, » le tua cruellement, luy deschargeant un coup » d'harquebuze dans sa cuirasse », duquel mourut ce bon capitaine et honorable seigneur, qui ne pouvoit mourir autrement; car qui a bon commencement, a bonne fin.

Il avoit quelque temps avant fort opiniastré à la journée de la Bicoque, pour ne la donner point, (ce dit ce mesme livre,) en alléguant force raisons que sa grande expérience luy avoit apprises, et mesme, que de forcer son ennemy dans un logis si fort et si avantageux pour la deffense pour eux, et très-mal pour leurs vivres, il n'y avoit nulle apparence; et qu'en temporisant tant soit peu de les attaquer là, ils en sortiroient, et se mettroient en telle opportunité, qu'on les combattroit aisément, *a l'aygual*, (dit le mot espagnol) : mais Monsieur de Lautrec, qui estoit le Général, se mettant sur son opiniastreté accoustumée, et sur l'importunité des Suisses, et d'Albert la Pierre, leur Colonel, voulut combattre. *Et bien* (respon-

dit Monsieur de la Palice) *que Dieu favorise donc aux fols et aux superbes : quant à moy, afin qu'on ne pense point que je refuse le péril, je m'en vays combattre à pied avec la premiere infanterie;* (ainsi le dit l'Espagnol) *et vous autres, Gendarmes François, combattés si vaillamment, que l'on connoisse qu'en tel cas périlleux, la fortune vous a plustost manqué, que non pas le courage.* Beau mot, certes! L'on combattit donc, et en advint la deffaite de nos gens, et puis la perte de l'Estat de Milan. La gloire fut grande pour les Impériaux, car les nostres estoient deux fois plus. Ils y avoient quinze mille Suisses, lesquels poussez (ce dit le livre) d'une superbe opiniastreté et bravoure barbare, ou, pour mieux dire, fatale, menaçoient d'investir l'ennemy du premier abord, et l'emporter; mais il arriva tout au contraire. Que s'ils eussent eu Monsieur de la Palice, capitaine de *muchas guerras y victorias* (*), (ce dit le livre) tel malheur ne leur fust arrivé.

## ARTICLE II.

## M. DE VANDENESSE,

### *Frere de* M. DE LA PALICE.

CE-DIT Monsieur de la Palice avoit un frere, qui le secondoit fort, et mesme en vaillance. Il estoit fort petit de corsage, mais très-grand de courage : de sorte que, dans les vieux romans, on l'appelloit le petit lion, remply d'un grand cœur; encore que les Anatomistes et Médecins disent que

(*) C'est-à-dire, de plusieurs guerres et victoires.

le petit cœur est meilleur en un homme, que le grand: aussi le lion l'a très-petit, et non si grand que les autres animaux; mais c'est une façon de parler, que nous avons, de dire, il est de grand cœur, c'est-à-dire, de grande générosité et courage : car Monsieur DE VANDENESSE n'en estoit la cause; comme en tous ses combats il l'a bien monstré, et ne tint pas à luy, qu'il ne se battist contre le marquis de Pescayre en deffy, à cause de la capitulation de Como. J'en parle ailleurs.

Il fut tué à la retraitte de la Rebec; et comme M. de Bonnivet luy eust recommandé l'artillerie : *Ouy, Monsieur, je vous la garderay; je vous en assure, tant que je vivray*, respondit-il, *ou je mourray*; comme il fit.

Il fut blessé d'une grande harquebuzade, et puis mourut. Les Espagnols le disent ainsi : les François aussi s'y accordent, et comme en ce jour il fit de grands faits d'armes, et de belles charges, que l'Espagnol appelle *Aremetidas* (*), tousjours en se retirant bravement; mais il fut attrappé, dont ce fut grand dommage.

## ARTICLE III.

## M. DE BAYARD.

EN cette mesme retraitte fut tué aussi ce gentil et brave Monsieur DE BAYARD, à qui ce jour Monsieur de Bonnivet, qui avoit esté blessé en un bras d'une heureuse harquebuzade, et pour ce se faisoit porter en litiere, luy donna toute la charge et le soin de l'armée, et de toute la retraitte, et

(*) Chocs ou assauts.

luy avoit recommandé l'honneur de France. Monsieur de Bayard, qui avoit eu quelque pique auparavant avec luy, respondit: (ce dit l'Espagnol,) *J'eusse fort voulu, et qu'il eust ainsi plu a Dieu, que vous m'eussiés donné cette charge honorable, en fortune plus favorable à nous autres, qu'à cette heure: toutesfois, de quelle maniere que la fortune traite avec moy, je feray en sorte que, tant que je vivray, rien ne tombera entre les mains de l'ennemy, que je ne le deffende valeureusement.* J'en eusse proféré les paroles en Espagnol, mais cela seroit superflu. Ainsi qu'il le promit, il le tint; mais les Espagnols, et le marquis de Pescayre, usants de l'occasion, furent trop importuns à chasser les François, qu'ainsi que Monsieur de Bayard les faisoit retirer tousjours peu-à-peu, voicy une grande mousquetade, qui donna à Monsieur de Bayard, qui luy fracassa tous les reins.

Aussi-tost qu'il se sentit frappé, il s'escria: *Ah, mon Dieu! je suis mort.* Si prit son espée par la poignée, et en baisa la croisée, en signe de la croix de Nostre-Seigneur, et dit tout haut: *Miserere meî, Deus:* puis, comme failly des esprits, il cuida tomber de cheval; mais encore eut-il le cœur de prendre l'arçon de la selle, et demeura ainsi, jusques à ce qu'un gentilhomme, son maistre d'hostel, survint, qui luy ayda à descendre et l'appuyer contre un arbre.

Soudain voilà une rumeur parmy les deux armées, que Monsieur de Bayard estoit mort. Voyez comme la renommée soudain publie le mal, comme le bien. Les nostres s'en effrayerent grandement; si bien que le désordre fut grand parmy eux, et les Impériaux à les chasser. Si n'y eust-il galant homme parmi eux qui ne le regrettoit, et le venoit voir

qui pouvoit, comme une belle relique, en passant et chassant tousjours; car ils avoient cette coustume de leur faire la guerre la plus honneste du monde, et la plus courtoise, et y en eut aucuns qui furent si courtois et bons, qu'ils le voulurent emporter en quelque logis là-près; mais il les pria qu'ils le laissassent dans le camp mesme qu'il avoit combattu, ainsi qu'il convenoit à un homme de guerre, qui avoit tousjours desiré de mourir armé, (dit l'Espagnol.)

Sur ce arriva Monsieur le marquis de Pescayre, qui luy dit. « Je voudrois de bon cœur, Monsieur de » Bayard, avoir donné la moitié de mon vaillant, » et que je vous tinsse mon prisonnier, bien sain, » et bien sauve, afin que vous vous puissiés ressen- » tir, par les courtoisies que recevriés de moy, » combien j'estime votre valeur et haute proüesse. » Je me souviens qu'estant bien jeune, le premier » los que vous donnerent ceux de ma nation, ce » fut qu'ils disoient, *muchos grisonnes*, *y pocos* » *Bayardos* (*). Aussi, depuis que j'ai eu con- » noissance des armes, je n'ay point ouy parler » d'un chevalier qui approchast de vous. Et puis » qu'il n'y a remede de la mort, je prie Dieu qu'il » retire votre belle ame auprès de luy, comme je » croy qu'il le fera ».

Incontinent, Monsieur le marquis de Pescayre députa gardes auprès dudit sieur de Bayard, et leur commanda qu'elles ne bougeassent d'auprès de luy, et sur la vie, ne l'abandonnassent, qu'il ne fust mort, et qu'il ne luy fust fait aucun outrage; ainsi qu'est la coustume d'aucune racaille de soldats, qui ne sçavent encore les courtoisies de la guerre, ou

(*) C'est-à-dire, *beaucoup de Grisons, et peu de Bayards.*

bien des grands marauts de goujats, qui sont encore pires. Cela se voit souvent aux armées.

Il fut donc rendu (*) à Monsieur de Bayard un beau pavillon, pour se reposer : et puis ayant demeuré en cet estat deux ou trois heures, il mourut; et les Espagnols enleverent son corps avec tous les honneurs du monde en l'église, et par l'espace de deux jours luy fut fait service très-solemnel : puis les Espagnols le rendirent à ses serviteurs, qui l'emmenerent en Dauphiné à Grenoble ; et là reçeu par la cour de Parlement, et une infinité de monde, qui l'allerent recueillir, et luy firent de beaux et grands services en la grande église de Nostre-Dame, et puis fut porté en terre à deux lieuës de-là, chez les Minimes. Qui en voudra plus sçavoir, lise son Roman, qui est un aussi beau livre qu'on sçauroit voir, et que la noblesse et la jeunesse devroient autant lire.

Ce livre dit que ce bon Chevalier, ainsi qu'il fut blessé, vint à luy le seigneur d'Alegre, prévost de Paris, auquel il dit, qu'il estoit mort, et qu'il se retirast de peur de l'ennemy, et qu'il le recommandast au Roy son maistre, bien marry qu'il ne le pouvoit servir davantage; qu'il le recommandast aussi à tous les Princes de France, à tous Messieurs ses compagnons, et généralement à tous les gentils-hommes du royaume, quand il les verroit. Voyez l'ambition belle et douloureuse de ce bon chevalier, de se recommander ainsi sur sa fin à tous ces gens-là, et y bastir dans leur ame une mémoire de luy.

Monsieur du Bellay dit que Monsieur de Bourbon, le voyant en passant, luy dit : *Monsieur de*

(*) tendu.

*Bayard, vrayment j'ay grande pitié de vous. Ah! Monsieur*, respondit-il, *pour Dieu n'en ayés point pitié, mais ayés-la plustost de vous, qui combattés contre vostre foy et vostre Roy; et moy je meurs pour mon Roy et pour ma foy.* Je croy que ce mot piqua un peu Monsieur de Bourbon: mais et luy, et tous estoient si aspres à donner la chasse, et suivre la victoire, que Monsieur de Bourbon ne s'en soucia autrement, et aussi qu'il voyoit bien qu'il disoit vray.

La fin de ce brave chevalier a esté pareille à sa vie. On luy a donné ce titre noble, de Chevalier sans peur et sans reproche; aussi-bien l'a-il sçeu très-bien entretenir: et qui en voudra avoir la preuve, lise le vieux Roman; et tout vieux Roman qu'il est, il ne parle point mal, mais en aussi bons termes et mots qu'il est possible: il y en a deux; mais le plus grand est le plus beau (1).

Ses premiers exploits d'armes furent vers le royaume de Naples, où il se fit fort signaler, et mesme en son combat contre le segnor Allonzo de Sotto Major (2), dont je parle ailleurs (3). Il fit aussi très-vaillamment en Garillan, où mon pere estoit avec luy, faisant son premier apprentissage sous luy, et y fut fort blessé: et Monsieur de Bayard l'en ayma fort depuis, et l'estima fort: il cuida mourir de ce coup. Belle-Forest en son histoire le raconte, et y nomme mon pere, sans que j'en parle davantage; mais il me souvient d'en avoir ouy

(1) L'édition *in*-4°. gothique de Symphorien Champier, ne vaut rien. L'autre fut réimprimée *in*-8°. *à Grenoble*, 1651, avec le Supplément de Mre. Cl. Expilly, et les Annotations de Théodore Godefroy et de Louis Videl.

(2) Sottomajor.

(3) *Voyez dans le* Discours des Duels, *Tome VIII.*

faire à mon-dit pere force bons et beaux contes de luy, dont je ne m'en souviens pas bien de tous, et le loüoit jusques au tiers ciel.

J'ay veu plusieurs s'esbahir de luy, qu'ayant esté si grand et si renommé capitaine, qu'il n'ait eu en sa vie de plus grandes charges qu'il n'eut; car vous ne trouvés point au livre de sa vie, ny ailleurs, qu'il ait mené aucune armée en chef, ny qu'il ait esté jamais lieutenant de Roy, si-non dans Mezieres. Bien dit son histoire, qu'il le fut en Dauphiné; mais c'estoit pour gouverner le pays, et non pour faire la guerre. Aucuns ont dit qu'il n'avoit jamais esté ambitieux de telles charges, et que de son naturel il aymoit mieux estre capitaine et soldat d'advanture, et aller à toutes hurtes et advantures à la guerre, où il luy plairoit, et s'enfoncer aux dangers, que d'estre contraint par une si grande charge, et une gehenne de sa liberté, à ne combattre et mener les mains quand il vouloit.

Aussi y a-il des hommes qui sont très-malheureux en ces grandes charges, et ailleurs ils y sont très-heureux, et y font des mieux, comme je diray d'aucuns: et sont à comparer à ces chevaux et mulets de charges, lesquels, pour les trop surcharger, plient sous le faix; mais leur baillant la charge ordinaire, triomphent de porter, j'en nommerois bien aucuns là-dessus, que je sçay fort bien.

Il avoit néantmoins cet heur, qu'oncques général d'armée ne fit voyages, entreprises et conquestes, qu'il ne fallust tousjours avoir Monsieur de Bayard avec luy; car sans luy la partie estoit manquée, et tousjours ses advis et ses conseils en guerre estoient suivis plustost que les autres: par ainsi l'honneur luy estoit très-grand, voire plus, si on

le veut quasi bien prendre, pour ne commander pas une armée, mais pour commander au général, c'est-à-dire, que le général se gouvernoit totalement par son advis et conseil.

Ce qui me fait souvenir de ce grand Roy Charles Martel, lequel ne voulut oncques estre Roy de France, estant bien en son pouvoir; mais il ayma mieux avoir cette gloire de commander aux Roys: et il ne faut douter que Monsieur de Bayard, s'il eust eu de telles charges, qu'il ne s'en fust acquitté aussi dignement qu'il fit à Mezieres; où en entrant, et la trouvant très-foible et très-estonnée, l'asseura et la deffendit si bien, que le comte de Nassau y perdit sa leçon: et comme il l'envoya sommer de la rendre à l'Empereur, Monsieur de Bayard fit responsc, qu'avant qu'en sortir, il vouloit faire un pont de corps morts des gens de son armée; et qu'après il sortiroit plus à son aise par-dessus: car autrement il ne pourroit bonnement sortir.

A ceux qui l'ont veu, j'ay ouy dire que c'estoit l'homme du monde qui disoit et rencontroit le mieux, tousjours joyeux à la guerre, causoit avec les compagnons de si bonne grace, qu'ils en oublioient toute fatigue, tout mal et tout danger. Il estoit de moyenne taille, mais très-belle, fort droite, et fort dispos, bon homme de cheval, bon homme de pied. Que luy restoit-il plus? Il estoit un peu de bizarre humeur, et haut à la main, quand il falloit et alloit du sien.

Lors qu'il eut cette camisade à Rebec, ce fut une petite disgrace pour luy. Ce ne fut pourtant sa faute, mais celle de l'admiral Bonnivet, qui luy avoit promis de le couvrir; mais il n'en fit rien. Si n'y perdit-il que bien peu de ses gens; car il les sauva quasi tous à Biagras. Bien est-il vray

que leur bagage et quelques chevaux s'y perdirent: dont il fut si despité, qu'il s'en courrouça fort contre son général, et parla fort haut ; jusques à luy dire, qu'un jour il luy feroit raison, et qu'il le luy demanderoit une autrefois qu'à celle-là, d'autant qu'il vouloit plustost s'amuser au service de son Roy, là où il voyoit bien qu'il y alloit du bon, qu'à son intérest particulier. On dit que Monsieur l'Admiral, qui n'estoit point endurant, mais fort superbe, à cause de sa faveur, acquiesça un peu, voyant qu'il avoit tort, et qu'il l'avoit là envoyé, contre son opinion et toute forme de guerre, et sur sa promesse et parole.

Il ne faut douter que s'il ne fust mort là, et se fust retiré avec le-dit Admiral en France, qu'il ne luy eust demandé; car il avoit de l'humeur, tant pour la réputation de son honneur, que pour l'envie que chacun portoit audit Admiral de la charge qu'il avoit eue par-dessus de plus grands capitaines que luy. J'ay ouy discourir de tout cecy à un vieux gendarme sien du Dauphiné.

Qui voudra lire ce livre de Monsieur de Bayard, y verra de beaux traits de valeur et de vertu, qui luisoient en ce bon chevalier, et ne se pourra saouler de les lire, ny de les admirer. Monsieur de Ronsard entr'autres plus grandes louanges qu'il donne à Monsieur de Montmorency, connestable depuis, dit qu'il estoit compagnon de Bayard. Celle-là n'estoit pas trop petite, encore qu'il fust grand favory du Roy.

## DISCOURS DIXIESME.

## M. DE MONTMOREAU, *de la Maison de* MAREVIL (1).

IL eut encore avec luy le seigneur de MONTMOREAU, brave gentil-homme d'Angoulmois, puisné de la maison de Marevil (2). Aussi disoit-on de ce temps-là : *Peu de Bayards, et peu de Moreaux, pareils à ces deux-là* : mais Monsieur de Bayard s'estoit trouvé en de plus grandes guerres que luy, qui estoit encore jeune ; et Monsieur de Bayard commença à estre des Ordonnances, dès le petit Roy Charles VIII, en la compagnie de Monsieur de Ligny.

## DISCOURS ONZIESME.

## LOUYS D'ARS, *Berruyer*.

DE laquelle compagnie estoit lieutenant ce vaillant LOUYS D'ARS, Berruyer, duquel sans aller chercher les innombrables vaillances qu'il a monstrées en sa vie, ne faut que proposer celle qu'il fit en la deffense de la ville de Venouze, au royaume de Naples : où s'estant retiré, après la totale perte du royaume pour les François, et voulant conserver cette terre, Canouze et Monnervine, appartenantes à Monsieur de Ligny son bon maistre, à cause de la Princesse d'Altemore sa femme (3) ; et ne les pouvant toutes garder, ny

(1) Mareuil. (2) *Idem.*
(3) *Voyez ci-dessus, Discours III.*

mettre

mettre son corps et son bon cœur en trois parts, il entreprit Venouze, dans laquelle il fut assiégé et serré un an durant, sans aucun espoir de secours, qu'enfin contraint de la longueur du temps et de la nécessité. Encore dit-on qu'il ne voulut partir, sans le commandement du Roy son maistre, qui luy manda, qu'il composast : ne voulant point mettre en hazard si peu de gens de bien qu'il avoit là : par-quoy donc il capitula avec son ennemy ce grand capitaine Gonsalvo, avec la plus belle et honorable composition qu'il se peut dire, et qu'oncques assiégé fit.

Il en part, il s'en retourne, passe par le mitan de tout le royaume de Naples, et de toute l'Italie, luy et tous ses gens, la lance sur la cuisse, armé de toutes pieces : tient les champs, et vit à discrétion, et de gré à gré, par-tout où il loge; marche tousjours en forme de guerre, rapporte sa vie et son honneur, de luy et de ses compagnons; leurs bagues et leurs butins sauves; rentre ainsi en France, avec grande admiration de tout le monde, vint jusques à Blois, en tel ordre, faire la révérence au Roy son maistre, et à la Reyne sa maistresse, qui luy firent tel honneur de le voir ainsi arriver en si bel arroy, qu'après luy avoir fait bonne chere, et grand honneur, et à ses compagnons, ne se purent saouler de loüer sa valeur et vertu, et de luy et d'eux, et les récompenser.

Je l'ay ainsi ouy raconter à Madame la Séneschalle de Poictou ma grand-mere, qui estoit lors à la cour, et à qui Monsieur Louys d'Ars, comme son bon parent, fit un présent d'un grand linceul de rezeur de soye cramoisie, tout ouvré d'or et d'argent, en personnages et petits bestions, la chose aussi bien élabourée qu'on sçauroit voir, et estimée

à quatre cent escus. Il est bien encore assez en son entier en nostre maison, et Monsieur Louys d'Ars le luy donna pour son partage de butin qu'il avoit fait vers Naples; car il l'aymoit et l'honoroit fort, comme sa parente.

Je prie donc un chacun d'admirer ce trait de vaillant capitaine, et juger par celuy-là, quels peuvent estre les autres infinis qu'il a faits en France, en la Lombardie, au royaume de Naples, en la Romagne, et ailleurs; lesquels pour couronner l'honorable mort qu'il fit à la battaille de Pavie, nous en servira d'une ample instruction, encore qu'aucuns le voulurent soupçonner d'estre trop amy, et plus qu'il ne devoit, de feu Monsieur de Bourbon. Il le pouvoit bien estre, mais non pour cela l'ennemy du Roy son maistre, comme l'a monstré le sacrifice qu'il fit de sa vie.

## DISCOURS DOUZIESME.

## M. DE LA TRIMOUILLE.

Monsieur de la Trimouille a esté en son temps un très-bon et un très-sage capitaine; et pour ce, il eut cet honneur et bonheur d'avoir porté le titre de Chevalier sans peur et sans reproche. Beau titre, certes, qui le peut garder et entretenir jusques à la mort! Mais ce maudit honneur est tant subjet à se casser, qu'il n'y a verre qui le soit davantage; de sorte qu'encore après le trespas, il est disputable, et sur-tout celuy des gens de guerre : je m'en rapporte à eux, pour voir ce qu'ils en diront. Ah! combien s'en est-il veu, et de nos peres, et de nos temps, que l'on a tenu les plus braves et les plus vaillants du monde, et

portants le titre de gens sans peur et sans reproche, qui l'ont bien effacé par grandes fautes et poltronneries, et avoir eu telle appréhension quelquesfois du danger, qu'ils s'en sont fuys vilainement pour en eschapper !

Je ne veux point parler des morts, car l'offense seroit trop grande de les perturber en leur repos, par quelque mesdisance. Mais je connois encore aujourd'huy plusieurs grands capitaines, qui font bien des braves et vaillants, qu'on tenoit des Césars, fuyr aussi viste les dangers et escarmouches, comme le moindre pionnier des armées. Il me souvient qu'au siege de Rouen, aux premieres guerres, un capitaine, qu'on tient pour très-grand aujourd'huy, et qui a grande grade, mais dès-lors il n'estoit que simple gentil-homme servant de guerre; un jour que la trefve avoit esté faite pour capituler, s'esmeut quelque différend entre le Baron de Nebourg, qui estoit haut à la main et injuriant, il se mit à injurier un gentil-homme sien voisin, qui estoit léans, luy donna un démenty, qui ne le voulant endurer, se mit aussi-tost à crier, *tire, tire*, pensant le tuer; car il estoit sur la contrescarpe du fossé, non pas seulement luy, mais plus de six mille, ou sur le haut de la tranchée. Soudain, voilà une salve d'harquebuzerie si menue, que ce fut à qui se sauveroit, ou dans la tranchée, ou à l'escart, comme on pouvoit : et on vit ce grand, monté sur une petite hacquenée blanche, qui n'eut pas l'asseurance de se jetter en la tranchée comme nous autres, mais se mit à la fuite de si grand'erre, qu'il sauta un canon, cas estrange, et fuyt jusques à un quart de lieue de-là. Aujourd'huy, il est estimé le plus vaillant homme du monde. Un brave capitaine des nostres, Provençal,

qui s'appelloit Cabazzolle, y fut tué avec d'autres ainsi à l'improviste, dont fut grand dommage, et Monsieur de Guise se fascha fort contre ledit Baron, d'avoir esté cause de tout ce désordre.

A la battaille de Dreux, fuyrent aussi, avec plusieurs autres, deux très-grands capitaines, qu'on tenoit des Césars, et très-vaillants, entr'autres un qu'on tenoit sans peur (*), et gagnerent le haut fort vilainement.

A la grande escarmouche qui fut faite le jour de la my-Caresme à la Rochelle, (qui fut des belles qu'on eust sçeu voir; Monsieur de la Nouë la conduisit, et certes très-bien, avec ses capitaines et douze cent soldats sortis, sans ceux de la muraille, qui en estoit toute bordée et en feu); nous y perdismes force capitaines et soldats, où ce brave Monsieur de Grillon, qui n'y estoit que pour son plaisir, fit très-bien, et fut blessé. Mais je vis un très-grand, qui se disoit estre le vaillant du monde, ainsi qu'il estoit au Conseil avec Monsieur d'Estrozze, de ce qu'on devroit faire la nuit suivante, et que Monsieur de Cossains, qui estoit de garde ce jour, et qui manda à son Colonnel de le venir secourir : car il avoit toutes les forces de la Rochelle sur les bras; soudain, Monsieur d'Estrozze y accourut, et moy avec luy; et ce galand que je dis, faisant de l'eschauffé, m'ayant demandé un espieu que je luy fis donner, il fit cinq ou six pas avec nous, et ne vit pas plustost le capitaine Johannes blessé à la teste, (qui depuis fut capitaine de la garde de Monsieur de Guise, ) qu'il s'en va viste à la Font, en faisant de l'eschauffé, et bonne mine d'envoyer des soldats au secours. Au bout

(*) Le Capitaine d'Aussan, duquel la hardiesse dans les guerres de Piémont étoit tournée en proverbe.

d'un peu, Monsieur d'Estrozze et moy avisasmes derriere, et n'y vismes point nostre homme ny nostre brave. Alors me dit Monsieur d'Estrozze : *Brantome, nostre homme craint les coups ; il les eschappe bien : il n'est pas si hardy comme il le fait, et qu'il nous disoit en la chambre du Conseil, et qu'il vouloit prendre la Rochelle dans un mois par assaut, et qu'il y iroit le premier. A ton advis, s'il ira, et s'il nous en monstrera le chemin, puis qu'il ne nous suit point?* Encore aujourd'huy fait-il bonne mine nonobstant cela, et une infinité d'autres poltronneries qu'il a faites, disant que c'est luy qui sçait faire la guerre, et nul autre.

Je pense que j'en nommerois une milliasse de pareils. Ah ! que tous ceux qui se disent braves, vaillants et hardis, qu'ils ne le sont pas ! Mais si l'on me disoit qu'ils fussent bons hypocrites de guerre, et gauchants (*) aux coups, ouy bien cela. Et telles gens les ay-je veu comparer à plusieurs catholiques, qui font bonne mine, et semblant de l'estre, par leurs gestes extérieurs : mais au-dedans, ils ne le sont point; ains, hayssent nostre religion, autant que ces braves hayssent et fuyent les coups.

Voilà donc pourquoy j'estime ces bons chevaliers, qui sont sans peur et sans reproche, très-heureux et dignes de grande gloire, s'ils peuvent franchir la carriere, sans y broncher; mais ils sont rares. Si y en a-il pourtant eu autresfois, et y en a encore, et plusieurs en ay-je veu si vaillants, qu'ils n'ont jamais sçeu ce que c'est que la peur, et des grands, et des moyens, et des petits, et de toutes sortes. Certes, il y en a qui se soucient au-

(*) gauchissants.

tant des hazards que rien : et pour le reproche, il y en a eu, et y en a tous les jours, ausquels on ne sçauroit reprocher qu'ils eussent fuy d'un combat, d'une battaille, et autres dangereux exploits de guerre; car pour un homme qui fait profession des armes, c'est le plus grand reproche qu'on luy sçauroit faire et dire, que de l'accuser de poltronnerie, et d avoir fuy d'un combat ou d'une battaille.

Ainsi y en a-il d'uns et d'autres braves et hardis, sans peur et reproches, et d'autres de contraire faction, selon qu'il plaist à la fortune de Mars, laquelle bien souvent met la peur en un homme, qu'on n'eust jamais pensé, et qui toute sa vie a esté estimé des plus preux. Possible en parleray-je ailleurs davantage.

Outre ce titre que je viens de dire, on appelloit ce grand capitaine, Monsieur de la Trimouille, la vraye *Corps-Dieu*, d'autant que c'estoit son serment ordinaire ; ainsi que ces vieux anciens grands capitaines en ont sçeu choisir, et avoir aucuns particuliers à eux : comme Monsieur de Bayard juroit, *Feste-Dieu, Bayard;* Monsieur de Bourbon, *Sainte-Barbe;* le prince d'Orange, *Saint-Nicolas;* le bonhomme Monsieur de la Roche du Maine juroit, *Teste-Dieu pleine de reliques*, ( où diable avoit-il trouvé celuy-là? ) et autres que je nommerois plus saugreneux que ceux-là, mais il vaut mieux les taire.

Or ce bon chevalier Monsieur de la Trimouille eut cet heur, de servir bien et très-dignement trois Roys ses maistres : aussi en fut-il très-bien récompensé, car il fut très-riche Terrien, tant de son costé, que de ses prédécesseurs, qui avoient esté très-bien venus des autres Roys leurs maistres. Il eut cette bonne fortune en age fort jeune, estant lieutenant de Roy en son armée de Bretagne, de

prendre prisonnier Monsieur d'Orléans, en la bataille de Saint-Aubin du Cormier, qui pourtant estant venu à la couronne, ne luy en fit pire chere ni traittement; estant bien asseuré que, puis qu'il avoit bien servy son prédécesseur, qu'il serviroit aussi-bien le successeur. Toutesfois dans son ame ne l'affecta-il point tant, ny le caressa, comme d'autres capitaines de ses compagnons, mesme comme Monsieur de la Palice, et d'autres que l'on peut connoistre par les Histoires, et comme je l'ay ouy dire à aucuns anciens : mais parce qu'il estoit un grand homme de service, il luy fit tousjours bonne mine; estant ce grand Roy de ce naturel, de ne mescontenter jamais ses bons capitaines, à cause de grandes guerres qu'il faisoit et souffroit: aussi s'en trouva-il bien.

Si ne fut-il fort content dudit Monsieur de la Trimouille, après sa déroute de Novare, et de l'appointement qu'il fit à Dijon avec les Suisses, que le Roy désapprouva, et pour le commencement ne le voulut point tenir : toutesfois (*) après avoir bien pesé le tout, et que pour chasser son ennemy, il ne faut nullement espargner un pont d'argent, quoy qu'il y aille un peu de l'honneur. Les advanturiers François en firent une chanson, qui commence :

*Holà, holà, dit la Trimouille,*
*Le Roy est-il donc vostre amy?*
*Ouy, ouy, mon Capitaine,*
*Car il n'est pas nostre ennemy.*
*Mais nous voulons la Comté d'Ast,*
*Le Chasteau de Milan aussi,*

(*) il le tint.

*Et des escus quatre cent mille,*
*Pour retourner en nos pays.*
*Vous aurés vos fievres quartaines,*
*Avecque force coups de lance*
*Pour vous chasser en vos pays.*

Le Roy s'appaisa à la fin, mais non qu'il ne le blasmast fort de cette deffaite de Novare ; car de-là venoit la premiere origine de cette capitulation, qu'on eust (*) esté en peine de faire, si l'ennemy n'eust vaincu, et pour ce, comme j'ay ouy dire, ne luy en fit jamais si bonne chere, et luy eust rendu, quoy qu'il eust tardé ; mais il mourut à propos pour luy bien-tost après, dont le Roy François le prit en faveur, et l'ayma, et s'en servit aussi très-bien en Picardie, lieutenant-général du Roy, et d'autres lieux. Et en la battaille de Pavie, après avoir combattu très-vaillamment, et plus que son vieil age ne concédoit, il mourut au champ de battaille et au lit d'honneur, monstrant par sa mort au monde, que si quelquefois les plus grands capitaines sont défavorisés de la fortune en quelques exploits, que pourtant il ne les en faut blasmer ny eux, ny leur courage, ny leurs valeurs, mais la fortune, qui tient toutes choses mondaines en sa main, et se plaist en faveur, en disgrace, en gloire et deshonneur, les donner en abondance, et en espargne, ainsi que porte sa volonté, aux uns et aux autres.

Qui voudra sçavoir plus au long de ce grand capitaine, lise un livre que Guillaume Bouchet, Chroniqueur de l'Aquitaine, a composé à sa

(*) n'eust.

loüange, qui s'intitule, le *Jardin d'Honneur* (*); lise aussi les Histoires de nostre temps, tant Françoises qu'estrangeres, il y trouvera prou à lire de luy, et de plusieurs de sa race et maison, qui est l'une des belles, nobles, généreuses et riches de la France.

Quand ce vaillant chevalier et grand capitaine mourut, mon pere estoit près de luy, et fut blessé à mort : il y perdit beaucoup, car il l'aymoit naturellement, tant pour sa valeur, que pour une obligation qu'il se souvenoit, et reméмoroit souvent d'avoir à la maison de Bourdeille; d'autant que ce fut le Cardinal de Bourdeille, son oncle, archevesque de Tours, qui remonstra au Roy Louys XI le tort qu'il se faisoit, et à sa conscience, de retenir la Vicomté de Thoüars aux enfants de Messire Louys de la Trimouille, à cause de Marguerite d'Amboise, et que ce n'estoit bien fait. Le Roy, qui craignoit ce-dit Cardinal, et le croyoit, ne faillit aussi-tost d'en faire la restitution. Cela se trouve par escrit, et l'ay ainsi ouy dire à mondit sieur de Bourdeille mon pere, qui le plaignoit beaucoup et le regrettoit fort.

Ce bon chevalier sans reproche eut un fils, qui, s'il eust vescu, eust ressemblé le pere en tout, comme sa noble mort le monstra, qui fut à la battaille des Suisses, et l'appelloit-on le Prince de Talmont.

(*) Bouchet, Chroniqueur d'Aquitaine, se nommoit *Jean*, et non *Guillaume* : et ni la Croix du Maine, ni du Verdier, ne lui donnent ce *Jardin d'Honneur*. Selon le premier, le Livre qu'il fit pour ce grand Capitaine, étoit intitulé : *Panégyrique du Chevalier sans Reproche, Messire Louis de la Trimouille*, et fut imprimé *à Poitiers, chez Jacques Bouchet, en* 1527. Du Verdier n'en dit mot.

# DISCOURS TREIZIESME,

## M. D'IMBERCOURT (1).

Cette battaille fut aussi signalée par la mort de Monsieur d'Imbercourt. Son pere, ou son grand-pere, fut celuy que les Gantois firent si injustement mourir, et trancher la teste, à la veuë de cette belle Dame, et honneste, leur maistresse, Mademoiselle de Bourgogne, laquelle, en teste eschevelée, et cheveux espars, en larmes et prieres, à mains jointes, leur demanda sa vie et celle de son Chançelier; mais ils furent si cruels, qu'ils les luy refuserent tout à plat. Quelle cruauté et discourtoisie, de faire tel refus à une si honneste Princesse, et la plus riche héritiere de la Chrestienté!

Ce Monsieur d'Imbercourt engendra donc ce brave fils, ou petit-fils, dont nous parlons. Il servit très-bien le Roy Louys XII, en toutes ses guerres d'Italie; et puis aussi il servit le Roy François en son premier passage de-là les monts, qui estoit empesché des Suisses et de Prosper Colonne, qui estoit là, le guettant et l'attendant, et disant qu'il les attraperoit, *come pipioni in la gabia*, c'est-à-dire, *comme pigeons en cage :* mais comme j'ay dit (2), Monsieur d'Imbercourt l'attrappa bien mieux, par le moyen de ces deux braves et vaillants gendarmes de sa compagnie, l'un nommé Beauvais, le brave Normand, et l'autre Picard, dit Hallencourt, qui donnerent à la porte si à propos, et si furieusement,

(1) Adrien de Brimeu, de la Maison de *Brimeu*, de laquelle sont venus les Comtes de Mégen dans les Pays-Bas.

(2) *Dans le* Discours VII des Capitaines Etrangers, *Tome IV.*

que ceux de dedans ne la purent fermer; car Hallencourt donna si roide contre la porte à course de cheval, qu'en l'esbranlant, il tomba dans le fossé, dont Beauvais, prenant le temps, mit sa lance à travers, que jamais ceux de dedans ne la purent serrer : cependant le gros vint, et forcerent la porte fort aisément. Il ne jouyt gueres de cette gloire; car il fut tué si-tost après à la battaille des Suisses, en combattant et faisant si vaillamment, qu'il y ayda bien à la victoire.

J'ay ouy raconter à aucuns anciens, et mesme qui disoient l'avoir ouy dire au Roy François, que ce brave Chevalier avoit une complexion en luy, que toutes les fois qu'il vouloit venir au combat, il falloit qu'il allast à ses affaires, et descendist de cheval pour les faire; et pour ce, portoit ordinairement des chausses à la Martingalle, autrement à pont-levis; ainsi que j'en ay veu autrefois porter aux soldats espagnols, portant le corselet et la picque, afin qu'en marchant ils eussent plustost fait, sans s'amuser tant à deffaire leurs aiguillettes, et s'attacher; car en un rien cela estoit fait. De dire que le proverbe eut lieu à l'endroit de Monsieur d'Imbercourt, en ce fait, qui dit : *Il se conchie de peur*, ce seroit mal parler, et l'adapter très-faussement à luy, disoit le Roy; car c'estoit l'un des plus vaillants et hardis de son royaume : et après qu'il avoit esté là, et avoit le cul sur la selle, il combattoit comme un lion; mais on tenoit que l'animosité, l'ardeur et le grand courage qu'il avoit de combattre, luy esmouvoit ainsi les entrailles et le ventre. Je m'en rapporte aux médecins, pour en dire icy leurs raisons, selon leurs opinions. J'ay ouy parler de quelques-uns qui avoient cette mesme complexion.

Ce Seigneur avoit aussi une autre humeur : c'est qu'il se plaisoit d'aller par pays ordinairement, ou à la guerre, au plus chaud du jour, et ne craignoit nullement, et n'aymoit point y aller aux matinées, ny soirées, ny prendre tant ses ayses aux fraischeurs ; ayant opinion, que telles accoustumances nuisoient fort à un homme de guerre. Il pouvoit alléguer autres raisons, ou que telle fut son humeur, caprice et bizarrerie : tant y a qu'alors, et depuis, ce proverbe couroit : *Vous allés à la fraischeur de Monsieur d'Imbercourt*, quand on alloit par pays au plus chaud du jour. Je vous diray comment j'ay sçeu ce proverbe, et son interprétation, par ce petit conte que je vous feray en forme d'incident.

Du temps du Roy Henry II, il y avoit en sa Cour une très-grande Dame, et la plus belle de la Cour, (possible, quand je dirois de la Chrestienté, je ne mentirois pas ; ) ce fut Madame de Guise. Un jour elle allant de Paris jusques à Saint-Germain, où estoit la cour, montée sur sa hacquenée, et n'ayant avec elle qu'une seule Damoiselle, un page, et deux laquais, car au matin elle estoit allée à Paris faire un tour, et puis s'en retourner aussi-tost, et chevauchoit le plus roide qu'elle pouvoit, et à la plus grande chaleur du jour, pour se trouver au souper de Monsieur son mary.

Elle vint à rencontrer un honneste gentil-homme, capitaine, qui estoit au service d'un beau-frere de Monsieur son mary. Le gentil-homme, qui estoit courtois, et ne faisant que venir fraischement du Piémont, et ayant demeuré un an sans venir à la cour, et ne connoissant pas la livrée qu'elle portoit pour l'avoir changée depuis son partement, il vint accoster cette grande dame, et l'arraisonner, pensant que ce fust une autre Dame de la cour, non

si grande comme celle-là, et d'abord luy va dire qu'elle chevauchoit fort roide, et comme elle alloit par pays à la fraischeur de Monsieur d'Imbercourt, et que la chaleur luy feroit mal. Elle fit l'ignorante, de ce proverbe, et luy en demanda l'interprétation. Il la luy dit, et de propos en propos il l'entretint tousjours en cheminant, jusques à luy présenter son service, et quelquefois faisant semblant de luy vouloir toucher la jambe, qu'il ne voyoit que trop belle, et trop tentative pour luy. Elle luy laissoit faire à demy ce qu'il vouloit, mais avec toute modestie, et l'escoutoit parler (car il disoit très-bien) d'amour, non pourtant sans rire sous son touret de nez; car de ce temps, les masques n'estoient encore en usage pour cheval.

Enfin la Dame estant arrivée à Saint-Germain avec luy, et prenant son chemin pour s'en aller descendre au chasteau, le gentil-homme luy dit: *Madame, vous allés descendre au chasteau, et moy en mon logis; Dieu vous donne très-heureuse et longue vie. Je suis vostre serviteur.* Aussi-tost la Dame, abaissant son touret de nez, dit au gentilhomme : *Mon gentil-homme, je vous remercie de vostre compagnie. Je suis à vostre commandement: à jamais je me souviendray de la fraischeur de Monsieur d'Imbercourt, pour l'amour de vous.*

Le gentil-homme fut si estonné de voir cette Dame, qu'il ne pensoit estre celle-là, que soudain, sans dire mot, il tourne bride en-arriere, au grand galop, d'où il estoit venu, pensant avoir offensé cette Dame, et qu'elle luy en voudroit mal. Mais la Dame depuis connut en luy, qu'il pensoit avoir grandement failly et péché envers elle, en fit le conte à son beau-frere, à qui le gentil-homme estoit, et le pria luy mander de venir, et qu'elle

n'estoit nullement faschée contre luy, mais très-contente et très-satisfaite de luy et de sa compagnie, qu'elle avoit trouvée très-bonne et belle, et qu'une autre fois ne la refuseroit pour le prix.

Il vint donc, et la Dame le voulut voir, lequel luy demanda pardon; mais elle, qui estoit toute courtoise et honneste, le luy octroya, n'ayant esté offensée de luy, mais bien s'offrit à luy, de s'employer en quelque affaire qui se présentast pour luy, et par après luy fit très-bonne chere tousjours quand elle le voyoit, et quelquefois elle luy faisoit la guerre de la fraischeur de Monsieur d Imbercourt.

Le gentil-homme m'en a fait le conte plusieurs fois; car il estoit fort mon amy, et que l'entretien d'une si belle et honneste Dame luy faisoit bien oublier le chaud, et si le mettoit en chaleur. Je luy demanday si c'estoit à bon escient qu'il la meconneut, (il y en a aucuns qui ont bien fait de tels traits, en faisant leurs naïfs,) ou bien qu'il le fit à poste, et purement et naïfvement, sans y penser? Mais il me jura cent fois, qu'il la méconnoissoit du tout.

Il a fallu que j'aye fait ce petit incident : aucuns le trouveront bon, et à propos, les autres non; on ne peut pas à tous plaire.

Ceux de ce temps-là qui firent le tombeau de ce grand capitaine, Monsieur d'Imbercourt, n'y mirent que ces deux mots : *Ubi honos partus, ibi tumulus erectus;* comme voulant dire, que *là où il avoit gagné l'honneur et la gloire, que là avoit esté érigé son tombeau*, qui estoit dans le champ de battaille, qui certes est la plus belle sépulture qu'un grand capitaine et homme de guerre sçauroit choisir ou souhaiter, quelque marbre, porphire, jaspe, airain, ou cuivre, qu'on leur pourroit dresser, en quelque lieu que ce soit.

# DISCOURS QUATORZIESME.

## M. DE MONTOISON.

Nos Chroniques de France font peu de mention d'un bon chevalier et vieux capitaine, qui estoit du temps des Roys Charles VIII et Louys XII, à quoy elles ont tort, car il méritoit de bonnes loüanges, qui estoit Monsieur de Montoison (*), de Dauphiné, bonne et ancienne maison, dont sont sortis beaucoup de gens de bien et d'honneur; et y en a encore aujourd'huy, qui ne font deshonneur à leurs devanciers.

Ce bon seigneur servit très-bien ses Roys aux guerres de Picardie, de Bretagne, de Naples et Lombardie. Il estoit compagnon de Monsieur de Bayard : aussi estoient-ils de mesme patrie, mais il estoit bien plus vieux et cassé; car il avoit desjà eu une compagnie de gens d'armes, au voyage du petit Roy Charles à Naples.

Il fut en partie cause, avec Messieurs du Lude, de Bayard, et Fontrailles, d'une belle deffaite que firent les François sur les gens du Pape Jules II à la Bastide près de Ferrare, que ledit Pape Jules avoit assiégé, qui fut un combat des beaux de ce temps-là ; dont aucuns François et Italiens se sont estonnez, qu'il n'a esté mis par escrit et au rang d'une petite battaille. Car elle fut belle et bien combattue, car il y mourut plus de quatre ou cinq mille hommes de pied, plus de soixante hommes d'armes, et plus de trois cent chevaux pris, leur

(*) Philibert de Clermont, Capitaine de cinquante Hommes d'Armes, et Lieutenant-Général en l'armée du Roi *Louis XII* à Ferrare, où il mourut de maladie l'an 1512.

camp forcé, où les capitaines Pierpont et le bastard du Fay firent très-bien. Au bout de laquelle, Monsieur de Montoison mourut d'une fievre continue, fort regretté de Monsieur le duc et de Madame la duchesse de Ferrare, car il leur avoit fait de bons services, et fut enterré à Ferrare avec grande solemnité et pompe d'obseques, accompagné de tous les grands et petits, tant de France que de la ville, qui tous le pleuroient et regrettoient. Sa sépulture y paroist bien encore.

Son vieil age, et cassé de tant de corvées de guerre qu'il avoit endurées, furent cause de sa mort; si-bien que, quand il estoit à cheval, pour mener les mains, on l'eust pris pour un jeune homme de trente ans, tant il portoit bien ses armes, pour les avoir accoustumées. C'eust esté un grand heur pour luy, ce disoient ses compagnons, d'estre mort en ce combat : et la fortune ne luy devoit estre si contraire, ou bien la Parque, de ne luy avoir allongé sa vie de huit jours, pour mourir en son lit, et ne mourir en celuy d'honneur, au lieu de sa profession et de son desir. Ainsi nos vies et nos morts sont mesnagées au plaisir du destin, et non au nostre.

Aucuns vieux Romans, qui ont voulu loüer ce bon capitaine, l'appelloient *un vray Esmerillon de guerre.* Ils parloient bien à l'antique et à la grossiere: mais-pourtant le mot de ce temps n'estoit point mauvais, pour la continuelle vigilance qui estoit en luy; car ordinairement en guerre, il dormoit fort peu.

DISCOURS

# DISCOURS QUINZIESME.

## M. DE FONTRAILLES.

MONSIEUR DE FONTRAILLES estoit l'un de ses compagnons, qui a eu en son temps la réputation d'un bon capitaine, et sur-tout bien commandant aux chevaux-légers, et les bien menant. Aussi le Roy Louys son maistre l'aymoit fort, et luy donna l'estat de colonel-général des Albanois, qu'il avoit à son service; car de ce temps-là, il ne se parloit point de cavallerie légere françoise, si-non de la gendarmerie, qui pour lors surpassoit toutes les autres du monde; je ne veux pas dire seulement de la chrestienté : mais on s'aydoit desdits Albanois, qui nous ont apporté la forme de la cavallerie-légere, et la méthode de faire la guerre comme eux.

Les Vénitiens appelloient les leurs, *Estradiotz*, qui nous donnerent de la fatigue à Fornouë : ils les appelloient aussi *Corvals*, à cause de la Nation. Les Espagnols appelloient les leurs, *Genetaires*.

Outre cette charge qu'avoit Monsieur de Fontrailles, il avoit une compagnie de cinquante hommes d'armes : et de l'une et de l'autre charge, il s'acquitta très-bien aux guerres du royaume de Naples et de Lombardie. Monsieur de Bayard, et luy menoient les coureurs bien souvent ensemble. Il fit bien aussi à cette deffaite de la Bastide. Bref, ce bon capitaine Gascon a esté fort estimé de son temps. Nous autres qui avons veu de ses enfants, ou petits-enfants, que je ne mente, (Monsieur de Montluc en parle dans son livre) pouvons juger quel a esté son (*) pere ; car ils ont esté très-braves et vaillants.

(*) leur.

L'aisné est Monsieur de Fontrailles, qui vit encore aujourd'hui, et est gouverneur de Lestoure. Il eut, à la battaille de Coignac, une jambe blessée et coupée, qu'il a de manque; mais pourtant il n'a laissé pour cela de bien faire en tous les bons lieux où il s'est trouvé.

## DISCOURS SEIZIESME.

## M. DE MONTAMAR.

MONSIEUR DE MONTAMAR estoit son second frere, qui certes estoit un homme de belle façon, et qui monstroit bien ce qu'il estoit, et bon capitaine, et mesme pour l'infanterie, qui avoit esté sa premiere profession, et avoit esté l'un des capitaines de Monsieur de Grammont, du temps du Roy Henry, lorsqu'il commandoit à quatre compagnies. Ce brave capitaine fut tué au massacre de la St.-Barthelemy : mort certes très-indigne de luy!

## DISCOURS DIX-SEPTIESME.

### ARTICLE PREMIER.

## M. DU LUDE.

MONSIEUR DU LUDE (*) estoit compagnon et contemporain de tous ces braves capitaines, et se trouva bien en cette charge de la Bastide, et des plus avant, où il acquit grande réputation.

Il estoit gouverneur de Bresse, et le Roy Louys XII

(*) Jacques de Daillon, Sénéchal d'Anjou, Capitaine de cinquante Hommes d'Armes.

les avoit tous mandez des garnisons, d'aller secourir Ferrare, sous Monsieur de Nemours, contre le Pape Jules, qui fut cause que les Vénitiens, sous ce grand capitaine André Grity, voyant la ville de Bresse fort peu pourveue de gens, et aussi par l'intelligence d'un gentil-homme des grands de la ville, firent entreprise dessus six mille hommes de dehors et de plusieurs de la ville, que ce gentil-homme avoit gagnez; par-quoy, ainsi que les Vénitiens donnerent l'allarme par une porte, entrerent trois mille par une grille, par où sortoient toutes les immondices de la ville, à quoy leur tenoit la main ce gentil-homme, avec force factionnaires des siens qu'il avoit gagnez: en sorte que Monsieur du Lude, combattant à cette porte, se vit par-derriere assailly fort rudement; mais luy, ne s'estonnant point, encore que les Vénitiens fussent six contre un, combattit avec ses gens si vaillamment et longuement, que n'en pouvant plus, à cause du grand affoulement et rafraichissement des gens de l'ennemy qui luy venoit sur les bras, fit sonner la retraite, et tousjours en bien combattant, et faisant teste, se retira au chasteau, non sans perte et sans meurtre de ses gens, et des ennemis aussi, mais pourtant plus des nostres, sur lesquels les Vénitiens s'acharnerent par trop, et ne pardonnerent à aucun de ceux qui tomberent entre leurs mains: mais ils le payerent bien-tost après.

Le chasteau fut aussi-tost assiégé, barricadé, et retranché fortement du costé de la ville, et canonné si furieusement, qu'on y fit une très-grande bresche, qui fut pourtant si bien gardée et soustenue, l'espace de dix jours, que Monsieur de Nemours eut loisir de les secourir: encore de secours

de guerre ne s'en fussent-ils point souciés, si-non pour celuy de la faim; car là-dedans s'estoient jettez tant de gens, que le magazin n'y pouvoit plus fournir.

Cet exploit, avec plusieurs autres, donna grande réputation de vaillance et conduite à Monsieur du Lude; en sorte que, quelque temps après, le Roy François l'envoya dans Fontarabie, son lieutenant-général, que l'Espagnol vint assiéger, où il fit très-bien; car il y endura le siege l'espace de treize mois, combattant et soustenant tous les assauts, plus que vaillant homme ne sçauroit faire: n'estant pas seulement assailly ny combattu de la guerre, mais de la famine; jusques-là qu'il leur convint manger les chats et les rats, jusques aux cuirs et parchemins bouillis et grillez, ainsi que j'ay ouy raconter à Madame la Séneschalle de Poictou sa sœur, et ma grand-mere, qui m'en contoit des choses estranges des extrêmes nécessitez qu'ils endurerent là: mesme n'y a pas long temps que, dans le thrésor et papiers de nostre maison, j'y trouvay une lettre dudit seigneur du Lude, et de trois ou quatre gentils-hommes des siens, qui estoient léans, que lors qu'ils furent desassiégez, escrivirent à ma-dite Dame sa sœur, les grands combats, assauts, misere et famine qu'ils pastirent dedans, et la grande extrêmité à laquelle ils furent réduits, qui est certes admirable et incroyable, encore que cette place ne fust si forte comme je l'ay veue depuis; car ils n'en pouvoient plus, dont bien servit le secours et le levement de siege que donna et fit Monsieur de la Palice.

Lequel Monsieur du Lude, ayant congé d'aller trouver le Roy, qui luy fit un très-grand honneur, accueil et très-bonne chere, et de-là s'aller rafrais-

chir en sa maison, mit en sa place le capitaine Franget, qui avoit esté lieutenant de Monsieur le mareschal de Chastillon, qu'on vint assiéger au bout de quelque temps ; lequel, au-lieu de se deffendre de la résolution de son prédécesseur, la rendit subitement, et dans huit jours, et fort mal-à-propos : ce qui donna davantage de gloire à Monsieur du Lude, et à sa valeur; ny plus ny moins qu'on voit un excellent peintre, qui après avoir fait le portrait d'une fort belle et agréable dame, luy oppose auprès d'elle, ou quelque vieille, ou quelque esclave More, ou quelque nain très-laid, afin que leur laideur ou noirceur donne plus de lustre et de candeur à cette grande beauté et blancheur : ainsi la faute du capitaine Franget donna encore plus de soleil et de jour à la valeur de Monsieur du Lude, qu'il n'avoit. Le capitaine Franget pourtant, si avoit-il esté en son temps en réputation d'un des vaillants et hardis hommes de guerre : mais ce fut là un grand malheur pour luy, d'avoir ainsi perdu son cœur.

Il en arrive de pareils ainsi, ordinairement à plusieurs vaillants, dont il se doivent recommander à Dieu de ne leur oster leur cœur et entendement ; et pour cela ay-je ouy dire à de grands capitaines, qu'il n'y a gens qui se doivent plus recommander à Dieu, que les gens de guerre.

Le Roy François en fut si dépité, qu'il luy voulut faire trancher la teste à Lyon ; et rien, disoit-il, ne luy devoit faire son procès, si-non la deffense et résolution de Monsieur du Lude, qu'il fit et monstra là. Toutesfois, le Roy, luy faisant grace de la vie, le fit dégrader des armes : punition certes qui estoit cent fois pire que la vie, n'estant si chere de beaucoup que l'honneur, et mesme à qui en

fait profession ; en quoy est une fort belle question, que je fais en un autre endroit.

Or, pour retourner à Monsieur du Lude, qu'on nommoit Messire Jacques de Daillon, et de son temps le rempart de Fontarabie, a acquis une telle réputation aux guerres d'Italie, de Lombardie, de Ferrare et de France, qu'on l'a tenu un très-bon capitaine : car de cette race ils le sont tous.

Il estoit fils de feu M. du Lude, qui gouvernoit le Roy Louys XI. Il falloit bien qu'il fust quelque chose de poids ; car ce Roy se connoissoit bien en gens. Ce Messire Jacques de Daillon laissa un fils, qui, pour ses mérites, fut gouverneur de la grande Guyenne, jusques au port de Pilles, y mettant le Poictou et autres pays. Il la gouverna très-sagement, et jamais l'Espagnol n'osa rien entreprendre de son costé. Pour le moins, aucunes entreprises qu'il fit, Monsieur du Lude les fit évanoüir, et aller au vent.

Après la mort de Monsieur du Lude, Monsieur Guy de Daillon, le dernier mort, fut gouverneur de Poictou, de laquelle charge il s'est acquitté très-dignement, et mesme durant les guerres civiles, où il eut beaucoup à démesler ; car la plus part des pays et des villes tenoient pour la religion, de laquelle ils estoient fort touchez. C'estoit un seigneur fort brave, vaillant, homme de bien et d'honneur, et de grande magnificence et libéralité. Il avoit esté en ses jeunes ans guidon de Monsieur de Nemours, en quoy il fit beaucoup parler de luy, et mesme au siege de Metz, où il eut le guidon, par la mort du sieur de Paille, qui fut tué.

Ce Monsieur du Lude a laissé un fils, qui promet beaucoup de luy, et a desjà fait belle

preuve de soy. Voilà comment cette belle et noble race va germant tousjours de bien en bien : je ne diray pas de mieux en mieux, par l'advis d'un grand personnage, qui disoit qu'il ne le falloit pas dire, d'autant que les enfants et nepveux ne valent jamais tant que les peres et prédécesseurs : si en a-on bien veu plusieurs les surpasser; mais ceux-là sont rares : toutesfois, j'en allèguerois force, si je voulois, mais possible à un autre discours.

## ARTICLE II.

## M. DE LA CROTTE.

OR, ce Messire Jacques de Daillon, que je puis proprement appeller ce grand Monsieur du Lude, eut un jeune frere, qu'on appelle Monsieur DE LA CROTTE (*), très-brave et très-vaillant, et qui alloit un peu plus viste que l'aisné, ainsi que j'ay ouy dire à feue ma-dite grand-mere, sa sœur, et comme j'ay connu par aucunes lettres, que les deux freres luy escrivoient. Nonobstant qu'il fut un peu plus bouillant que l'aisné, si est-ce que le Roy Louys XII voulut que, pour sa valeur et suffisance, il fust lieutenant de la compagnie de cent hommes d'armes de Monsieur le marquis de Montferrat, et le fit gouverneur de Lignage, terre appartenante aux Vénitiens, et qui leur avoit esté prise par force. Il l'a gardée très-bien.

Il cuida y mourir pourtant d'une forte maladie qui le prit : mais le dieu des armes ne voulut que la mort hideuse et affreuse d'une maladie et d'un lit, en triomphast ; mort, certes, par trop indigne

(*) François Daillon.

de sa valeur : mais devenu sain, l'osta du lit, et le prit par la main, et le mena mourir plus glorieusement à la battaille de Ravenne, en combattant très-vaillamment. Il fut un des premiers qui donna la premiere charge, avec sa compagnie de cent hommes d'armes dudit seigneur marquis, où il fut fort blessé, et son cheval aussi : et ainsi qu'on luy dit qu'il se retirast : *Rien, rien,* dit-il ; *je veux faire icy mon cimetiere, et mon cheval me servira de tombe ; car il faut qu'il me serve encore, et que lüy et moy mourions ensemble.* Par-quoy, et le maistre et le cheval moururent ensemble, en combattant jusques à la derniere goutte de sang et de vigueur, tomberent ensemble, et luy dessous ; et ainsi mourut-il et fut-il ensevely pour le coup, comme il l'avoit dit et le vouloit. Sa sœur le contoit ainsi.

Et comme il fut fort regretté de tous les François, les Vénitiens ne le regretterent gueres ; car il leur avoit bien fait la guerre. On appelloit communément Messieurs de Bayard, de la Crotte, et le capitaine de Frontailles (*), chevaliers sans peur et sans reproche : qualité, certes, très-belle, et des plus belles du monde, à qui l'a mérité porter, voire plus que tous les noms des seigneuries du monde ! Aussi tenoit-on ces trois-là pour les plus hazardeux, et ausquels rien n'estoit de trop froid ny chaud. Je l'ay ainsi ouy dire à feue ma grand-mere, sa sœur, et que feu mon oncle de la Chastaigneraye ressembloit du tout audit capitaine la Crotte, son oncle, en ses promptitudes, façons et valeurs.

(*) Fontrailles.

## DISCOURS DIX-HUITIESME.

## M. DE TELIGNY, *son* FILS, *et son* PETIT-FILS.

De la volée de ces braves capitaines de cy-dessus, il y eut Monsieur DE TELIGNY (*), séneschal de Beaucaire, noble charge, dont beaucoup d'honnestes gens s'en sont contentez, tesmoin Tanneguy du Chastel, et autres que je dirois bien. Ce Monsieur de Teligny fut en son temps estimé et réputé pour un très-sage chevalier et bon capitaine, et qui servit bien ses Roys, deçà et delà les monts.

Il fut gouverneur pour quelque temps de l'estat de Milan, en l'absence de Monsieur de Lautrec, qui avoit eu permission du Roy d'aller en France, luy faire la révérence, et d'y voir ses maisons, et y mettre ordre. Ce Monsieur de Teligny se comporta en cette charge si sagement et modestement, qu'il n'y perdit pas un seul poulce de terre, mais garda très-bien ce qu'on luy avoit donné en charge. Si contenta-il tout le peuple de-là; et ne leur donna jamais subject de révolte, comme fit Monsieur de l'Escu, qui vint après luy en sa place, qui gasta, comme homme trop turbulent, et qui donna occasion par son avarice, et trop rigoureuse justice, de la rebellion de l'estat de Milan, lequel nous perdismes, après l'avoir si chèrement acquis et si

(*) Sénéchal de Rouergue. Son nom étoit François. Il fut pere de Louis, qui eut un fils nommé Charles, et une fille nommée Marguerite. Charles épousa Louise de Châtillon, fille de l'Amiral, et Marguerite fut femme de François de la Nouë, dit Bras-de-Fer. M. de Teligny mourut en Picardie, à Mouchy-le-Caycu, en 1522.

long temps conservé ; ce qui augmenta d'autant plus la gloire à Monsieur de Teligny, et fit ravaller celle de Monsieur de l'Escu.

Lors que Monsieur de Nemours vint secourir Bresse, et qu'en chemin Jean-Paul Baillon, général, fut deffait, il menoit les coureurs avec Monsieur de Bayard, qui avoit la fievre ; tous deux firent la charge si furieusement, qu'ils esbranlerent le reste, dont le gros eut bon marché : et là fut tué le porte-enseigne du-dit sieur de Teligny, de ses gens-d'armes ; qui fut grand dommage, car c'estoit un brave homme.

Il garda aussi très-bien Therouanne, d'un siege de neuf semaines, y estant lieutenant du Roy Louys XII, là où se donna la journée des Esperons. Enfin, ce Monsieur de Teligny, assez agé, vint mourir en Picardie, en une charge qu'il fit contre les ennemis, où nul ne fut blessé ny tué que luy seul, afin que cette rencontre fut remarquée et signalée seulement par la blessure et mort d'un si bon capitaine ; car pour autre chose, ne pouvoit-elle pas estre, pour rencontre si légere et petite.

Il laissa après luy un fort honneste gentil-homme de fils, qui imita le pere en valeur et en sagesse ; et pour estre tel, il fut en ses jeunes ans guidon de Monsieur d'Orléans, dont il s'en acquitta si dignement, que, pour se faire paroistre en cette charge, il s'enfonça si fort en de si grandes dettes, comme sont coustumiers les jeunes gens, que, ses créditeurs le poursuivant estrangement, il fut contraint d'abandonner la France, et se retirer à Venise, où de mon temps je l'ay veu ; et si monstroit encore, en sa misere et pauvreté, un courage bon, et point encore ravallé. Il y est mort pourtant en cet estat.

Il laissa un fils, feu Monsieur de Teligny, qui

s'estoit rendu un si accompli gentil-homme, et en lettres et en armes, qu'il y en a eu peu de sa volée qui l'ont surpassé; et fut parvenu en grade, comme plusieurs de ses compagnons, sans ce qu'il se mist de plus en avant en la religion réformée : ce qui pourtant fut son plus grand bien; car estant fort honneste homme, et Monsieur l'Admiral le voyant tel, le prit en main, et l'enseigna si bien, qu'il devint un très-bon maistre passe (*) en toutes les affaires, tant de la guerre que de l'estat : aussi luy donna-il sa fille en mariage, qui estoit une très-belle et très-honneste damoiselle, et qui eut pu rencontrer party meilleur; mais il plut ainsi à Monsieur l'Admiral, de choisir un tel gendre, ayant plustost esgard à ses perfections, qu'à ses moyens.

Il fut tué au massacre de la saint-Barthelemy, comme d'autres gens de bien, dont il fut très-grand dommage. Quant à moy, je le regrette comme mon frere : aussi l'estions-nous d'alliance et confédération. Sa femme espousa depuis en secondes nopces Monsieur le prince d'Orange, autant pour ses vertus et perfections, que pour le nom célebre de Monsieur l'Admiral de Chastillon son pere.

## DISCOURS DIX-NEUFVIESME.

## JACQUES DE CHASTILLON.

Il y avoit, de ce temps-là de ces braves capitaines, Monsieur de Chastillon, qui estoit frere aisné de Monsieur le Mareschal de Chastillon, et s'appelloit Jacques, et le frere Gaspard, qui estoit lors estimé un brave gentil-homme et ca-

(*) Maistre passé.

pitaine. Il fut tué au siege de Ravenne, le jour avant la battaille, y ayant premiérement esté blessé d'une grande harquebuzade dans la cuisse, qui luy en fracassa tous les os, dont ce fut grand dommage, et fut fort regretté de tous ses compagnons.

Il avoit esté l'un des grands favoris et mignons du Roy Charles VIII, et mesme au voyage du royaume de Naples : aussi disoit-on lors :

> *Chastillon* (1) *Bourdillon, et Bonneval* (2),
> *Gouvernent le sang Royal* (3).

Aucuns y mirent Galliot (4), qui fut dit depuis le grand-escuyer Galliot ; j'en parle ailleurs (5) : et estoient ces trois, avec le Roy, des tenants aux Tournois qu'il fit là en la ville de Naples, et par tous les autres ; mais l'on disoit alors que Chastillon l'emportoit par-dessus tous les autres, fust en valeur, fust en crédit.

Il avoit cent hommes d'armes, chambellan du-dit Roy, et du Roy Louys XII, et prévost de Paris, et avoit espousé une fille de la maison de Chabanes, et fille héritiere de la maison de Dammartin, ainsi que j'ay ouy dire à ma grand-mere, qui estoit lors fille à la cour, et depuis succéda en la place de dame d'honneur de la Reyne de Navarre Marguerite, et à cette dame de Chastillon,

(1) Chambellan des Rois Charles VIII et Louis XII, et Prévôt de Paris, oncle de l'Amiral de Châtillon.

(2) Germain de Bonneval.

(3) *Voyez ci-dessus, Discours I.*

(4) Jacques Galiot de Genouillac, Seigneur d'Acier, Grand-Ecuyer et Grand-Maître de l'Artillerie de France, Sénéchal d'Armagnac, Capitaine de vingt-cinq Hommes d'Armes et de vingt-cinq Archers.

(5) *Voyez ci-après* Discours XXXII.

qui estoit demeurée veufve de ce Monsieur de Chastillon, qui estoit une sage et vertueuse dame: aussi le Roy François, de son propre mouvement et nomination, voulut qu'une toute semblable se mist en sa place.

## DISCOURS VINGTIESME.

## LE BARON D'ESPIC.

Avec ce Monsieur de Chastillon fut aussi blessé Monsieur le Baron d'Espic (*), et en ce mesme siege, y servant de grand-maistre de l'artillerie, et eut son coup d'une harquebuzade dans le bras, qu'il luy fallut couper; et furent tous deux ainsi blessez portez à Ferrare, où ils moururent nonobstant tous les bons remedes et traittements que put faire apporter cette belle et honneste duchesse de là. Mais on dit que tous deux eurent si grand dépit de ne s'estre trouvez à cette belle battaille donnée à leurs nez, et deux jours après leurs blesseures, qu'ils moururent tous deux de desplaisir et de regret.

J'ay connu en Piedmont le Baron d'Espic (je croy qu'il estoit fils de ce susdit Baron, ou pour le moins son petit-fils,) lequel estoit un brave et vaillant capitaine. Aussi le Roy Henry II, lors qu'il voulut envoyer Monsieur de Montluc dans Sienne, luy donna charge de mestre-de-camp dans le Piedmont, par la nomination et advis du-dit sieur de Montluc, ce dit-il; mais ce fut Monsieur de Brissac qui le demanda, le connoissant fort digne de cette charge.

(*) François de Beusseraille, Seigneur d'Espy, Maître de l'Artillerie.

## DISCOURS VINGT ET UNIESME.

## M. DE MAUGIRON.

PARMY le rang de ces grands capitaines, fut aussi Monsieur DE MAUGIRON, qu'on nommoit PIRAUD DE MAUGIRON (1), duquel je parle ailleurs, qui fut un très-bon capitaine, et très-bien employé en toutes ces guerres de ce temps, et très-bien acquitté : comme, depuis luy, ont esté ses fils et petits-fils, qui ont esté lieutenants de Roy en Dauphiné, en très-grand honneur, et ont bien servy leurs maistres : et mesme le dernier, feu Monsieur de Maugiron, lequel, bien qu'il eust sur les bras les Huguenots très-forts de son gouvernement, il s'en sçeut gentiment garantir. J'en parle ailleurs. C'est une illustre et grande maison en Dauphiné, autant en biens, grandeurs, dignitez, que mérite. Je n'en parle pas pour affection, car nous sommes fort proches parents, mais pour la vérité.

## DISCOURS VINGT-DEUXIESME.

## M. DE CONTY, *et le Grand-Maistre* DE CHAUMONT.

MONSIEUR DE CONTY (2) aussi a esté de ce vieux temps un très-bon et vaillant capitaine; et il falloit bien qu'il le fust : car il estoit capitaine en

(1) François de Maugiron, d'une illustre Maison du Dauphiné.
(2) Ferry de Mailly.

chef de cent hommes d'armes. Telles compagnies, de ce temps, ne se donnoient ny par faveur, ny par le grand rang des maisons qu'ils avoient; ainsi que celuy-cy estoit sorty d'une fort grande et ancienne maison, et où il y a eu autrefois de fort bons et vaillants chefs de guerre : les Histoires en font foi. Celuy-cy se fit fort signaler en toutes les guerres qui estoient pour lors.

Il mourut auprès de Milan, en une charge qu'il fit contre les Suisses, qui descendirent après la mort de Monsieur le grand-maistre de Chaumont : lesquels y ayant mis le siege, furent contraints de l'en lever par faute de vivres, et se retirer avec quelque petite composition que leur fit Monsieur de Nemours : mais entr'eux, en se retirant, Monsieur de Conty les rencontra, et les chargea si bien, qu'il y fut tué, qui fut très-grand dommage, et fut fort regretté; car il estoit un des principaux capitaines de par de là. Sa compagnie y fut aussi quasi toute deffaite, qui fut une grosse perte pour le Roy : car elle estoit belle; et luy, qui estoit grand seigneur et riche, outre la paye du Roy, l'appointoit fort bien de plus, et l'embellissoit le plus qu'il pouvoit.

Ce brave Monsieur de Bayard, le lendemain de cette mort et deffaite, eut bien-tost raison et la revanche : car aussi-tost en ayant sçeu nouvelles, monta à cheval, et alla après, et rencontra cinq cent de ces Suisses, qu'il mit tous au tranchant de l'espée sans en garder un seul, et en la mesme place ou Monsieur de Conty avoit esté deffait et tué, qui leur servit autant d'autel, pour faire sacrifice de ces gens aux mânes de Monsieur de Conty, et à ceux de ses gendarmes là tuez; ce qui fut un grand heur pour Monsieur de Bayard.

Or, à tous ces bons et grands capitaines que j'ay cy-dessus nommez, et plusieurs autres encore, Monsieur le Grand-Maistre DE CHAUMONT a eu cet heur et honneur de commander, estant lieutenant-général pour le Roy de là les monts, et en l'estat de Milan. Lors qu'il fut honoré de cette charge, il n'avoit pas vingt-cinq ans; et quand il mourut, il avoit trente-huit ans. Le Cardinal d'Amboise, son oncle, l'avoit poussé là, lequel gouvernoit du tout le Roy et le royaume de France, pour avoir esté l'un de ses plus familiers, lors qu'il estoit Monsieur d'Orléans. Tant y a qu'il n'advança pas un jeune homme de peu, ny mal-à-propos : car l'espace de dix ou onze ans qu'il fut là gouverneur, il ne perdit à son maistre un seul poulce de terre; mais il garda très-bien et fort sagement ce qu'il avoit, et encore en acquit-il, et là, et sur les Vénitiens.

Si fit-il pourtant deux très-lourdes fautes. L'une, que s'amusant trop à quelque pour-parler de paix, il s'arresta d'une journée, et laissa entrer dans Boulogne Chappin Vitelly, avec le secours des Vénitiens, et par ainsi perdit l'occasion d'entrer dans la ville, qui le desiroit, avec les Bentivolles. L'autre faute qu'il fit, fut quand il laissa prendre la Mirande à sa barbe, qui faisoit si bon devoir de se deffendre, et que, par avarice, il cassa les Bandes Italiennes.

Il se gouvernoit du tout par son oncle le Cardinal, qui luy envoyoit toutes ses instructions, ausquelles il obéyssoit très-bien : aussi dit-on que, lors qu'il en sçeut la mort, jamais plus il ne profita ny d'honneur, ny de vie, et mourut de regret.

Guichardin ne le loüe gueres, mais il ne le faut croire; car il loüe le moins qu'il peut nos François:

et

et mesme cetuy-là, qui par effet a monstré qu'il estoit un très-sage et bon capitaine, et mesme en l'age où il eut sa charge. Car encore qu'il se gouvernast par l'oracle de son oncle, ce n'estoit pas tousjours; car, en estant si loin, et les affaires tout-à-coup se présentant à luy, et le pressant sur les bras, il falloit bien qu'aussi-tost, sans envoyer ou attendre le courier à son oncle, pour luy en demander et avoir son advis, qu'il y advisast luy-mesme, et remédiast promptement; aussi avoit-il avec luy de meilleurs capitaines que jamais eut le Roy de France.

Un des beaux traits qu'il fit en sa charge, ce fut lors que les Suisses, ayant renoncé à l'alliance du Roy, vinrent faire une descente vers Milan, il les fit tous esvanoüir et retirer, sans perte de ses gens: car il leur fit couper tous les vivres, et abbattre tous les moulins, et fit empoisonner tous les vins à Galletras où ils estoient; mais au diable l'un qui mourut. Il falloit bien que l'espice fust tombée au fond; et quelques advanturiers François y allerent après, environ deux cent, qui tous y moururent.

La faim chassa ainsi les Suisses, et Monsieur de Chaumont les suivoit tousjours de près. J'ay veu autrefois un vieil maistre de poste dans Novare, qui avoit plus de quatre-vingt-dix ans, mais pourtant galand vieillard, et de bonne mémoire, qu'il faisoit bon l'ouyr parler, et de Monsieur de Chaumont, et de tous ses capitaines, braves François, qu'il avoit tous connus, à mon advis : il en contoit bien d'eux, et de leurs guerres, et de leurs beaux faits; car il avoit esté avec eux à la part. Je ne faillis pas de l'entretenir tout un soir à souper, et encore le lendemain matin à disner. Il me loüoit

fort ce grand-maistre de Chaumont, et disoit qu'il estoit un fort homme de bien, mais un peu trop subjet à son profit. Luy et son oncle furent fort blasmez de l'assistance qu'ils firent au commencement au Pape Jules, dont il y en eut aucuns qui en eurent bon argent, et autres bons bénéfices, et le chapeau rouge. Il ne nommoit rien autrement, mais il vouloit dire d'eux: dont par après le Pape n'en fut connoissant envers nous, car il nous fit le pis qu'il put.

Sur-tout ce maistre de poste me loüa fort Monsieur de Bourbon, et me disoit que c'estoit son bon maistre et très-grand amy. Ainsi parloit-il.

## DISCOURS VINGT-TROISIESME.

## M. DE LONGUEVILLE.

Après Monsieur de Chaumont, vint tenir sa place Monsieur de Longueville, plus par illustration de sa race, (mais pourtant à cause de bastardise,) que pour sa valeur et vertu, ce dit Guichardin. Si a-il tort de parler ainsi, car il estoit bon et grand capitaine, brave et vaillant, comme en cette race il en est tousjours de pareils, issu en premier estoc de ce brave et vaillant bastard d'Orléans, duc de Dunois, et le fléau des Anglois. Ce brave seigneur sema une telle semence de générosité en toute sa race, qu'elle s'en est tousjours ressentie, depuis l'une jusques à l'autre; ce qui est à noter: et comme d'une semence en une bonne terre, et de moisson en moisson se renouvellant tousjours, ainsi ne faut jamais, comme cette-cy de Longueville.

Je croy que cetuy dont je parle, estoit petit-

fils de ce brave comte de Dunois : aussi imita-il le pere, comme ont fait tous leurs petits, j'entends d'enfants et nepveux. Quant à moy, j'en ay connu un, qui estoit Monsieur de Longueville, qui mourut au retour du siege de la Rochelle, à Blois, de poison ( ce dit-on. ) Que maudit soit le misérable qui le luy donna, ou luy fit donner! Mais il n'estoit pas possible de voir un Prince plus brave, vaillant et généreux, que celuy-là, ny moins hypocrite en guerre, tant homme de bien et d'honneur; au reste, qui ne fit jamais tort ny desplaisir à aucun; tant doux, tant gracieux, très-beau et de fort bonne grace, adroit à toutes choses. Bref, ce fut un très-grand dommage de sa mort; car il eust esté un jour un très-grand capitaine, comme il commençoit desjà. Il mourut en la fleur de son age et de sa beauté. Il estoit un de mes bons seigneurs et amis que j'eusse.

Il laissa après luy un fils aisné, qui fut tué derniérement en Picardie, à Dourlan, en une salve de reveuë, par un soldat mal-advisé, ( d'autres disent aposté : ) dont ce fut un très-grand dommage, car il n'y avoit rien de si jeune que luy, et desjà avoit donné de très-belles preuves de sa personne, tant en valeur, qu'en sagesse et bonne conduite.

Ce fut luy qui le premier commença à esbranler la ruyne de la Ligue, lors qu'il donna la battaille de Senlis, un si grand coup, que jamais elle ne s'en put bien guérir, ny oncques remuer. J'en parle ailleurs. Monsieur de Saint-Paul, son second frere, promet beaucoup de luy et de sa maturité, ainsi que ses nouveaux fruits de valeur le promettent.

Pour retourner à nostre Monsieur de Longue-

ville, il fut un très-bon capitaine; et pour ce, ses Roys s'en servirent très-bien, et luy les servit bien aussi. Il fut (comme j'ay dit) lieutenant de Roy à Milan : mais il n'y demeura gueres, car le Roy le voulant employer aux affaires et dangers qui estoient les plus près de sa personne, l'envoya querir, et le fit son lieutenant en son armée de Navarre, pour le secours du Roy Jean, avec Monsieur de Bourbon, où, pour ne s'entendre trop bien, les deux chefs ne purent si bien faire, comme s'il n'y en eust eu qu'un. On disoit que mondit sieur de Bourbon avoit tort; car luy, qui estoit jeune, encore qu'il fust le premier Prince du sang, il devoit céder à Monsieur de Longueville, qui estoit plus vieux et plus expérimenté que luy, qui estoit fort jeune, et ne faisoit que venir.

Tant y a que si Monsieur de Longueville eust esté cru, les affaires fussent allé mieux : car il estoit très-bon capitaine, comme il le monstra à la battaille de Therouanne et à la journée des Esperons, où il ne se servit gueres des siens pour fuyr, comme d'autres, mais pour rallier ses gens fuyants, et pour bien combattre, ainsi qu'il fut pris, les armes au poing, en brave seigneur et chevalier, et mené prisonnier en Angleterre, où par sa sagesse et prudence, il fit la paix entre les deux Roys, au grand soulagement de la France, et pour le Roy espousa cette belle Princesse Marie, sœur du Roy d'Angleterre, dont j'en parle ailleurs (*).

(*) *Voyez Tome II, Discours IX, Art. II.*

## DISCOURS VINGT-QUATRIESME.

## M. DE NEMOURS, GASTON DE FOIX.

Le Roy ayant retiré de Milan Monsieur de Longueville, mit en son lieu Monsieur de Nemours, Gaston de Foix, qui fut surnommé le Foudre d'Italie, pour ses beaux exploits et belles guerres qu'il fit tout-à-coup ; ny plus ny moins qu'un foudre qui descend du ciel, et en un tour d'œil fait un grand ravage par où il passe et atteint.

Qui veut bien et briefvement sçavoir les beaux faits et appertises d'armes que fit ce grand duc de Nemours, ne faut qu'emprunter les paroles courtes qu'ont dit de ce temps-là les Espagnols, lesquels je diray en Espagnol, et puis les traduiray. Elles sont telles :

*Aquel dom Gaston de Foix, Varon de admirabile virtud, y capitan-general, haviendo refrenado una vez los Suiceros juncto à la Guidad de Como, y despues otra à Milan, à losquales avia lla mado en su favor el Papa Julio, con increible presteza llego à Bologna con los esquadrones de los Franceses à puncto alcado el cerco, y forçados los Espagnoles à dar su lugar, retirandose de miedo. Bolvio todas sus fuerças y furia contra los Venitianos ; y de ay à poco favore sciendo la fortuna desordenadamente las empresas deste moco encendido de colera, fue desbaratado, de Camino el Socorso de los Venitianos en la campagna do Verona, fue presa Brescia por la Fortaleza, y mucieron à espada los que estavan en guardia, y haziendo muy grave Dannosa los cuida-*

*danos, fue saqueada y robada con estranna crueldad de los Franceses y Tudescos. De ay bolvieron las vendera de los Franceses de la otra parte del Po, y caminando derecho por la Romania, y à qui fortuna le dexo, laqual laviana y sin se haviendo lo traydo, hasta ay con passos dudosos y pelligros de resbalar, parescia que lo traya à lugar de la palca hadada, de manera que fue travada à quella batalla la mas nombrada de todas las que han à contescido en Italia muchos annos a, adonde murio.*

C'est-à-dire :

« Ce Gaston de Foix, personnage certes de » grande et admirable vertu, et général des François, ayant une fois réfréné et rembarré les » Suisses auprès de Como, et depuis une autre » fois près Milan, que le Pape Jules avoit envoyé » querir à son secours, avec une prestesse in- » croyable, arrive à Boulogne, avec les forces » Françoises, très-bien à point, en leve le siege, » et force les Espagnols à luy faire place, et se » retirer avec peur. Après il tourne toutes ses » forces contre les Vénitiens; et de là à un peu, » la fortune favorisant désordonnément les entre- » prises de ce jeune garçon bruslant de colere, il » rompt en chemin, et met en piece le secours » desdits Vénitiens en la campagne de Véronne, » reprend Bresse par le chasteau, tue tous ceux » qu'il trouve en garde, et ayant porté un grand » dommage aux Citadins, saccage leur ville, avec » une grande cruauté des François et Tudesques. » De là un peu, il tourne ses enseignes de l'autre » part du Pô, et cheminant droit par la Romagne, » arrive près des murailles de Ravenne, où la » fortune le laissa, laquelle, légere et sans foy,

» l'ayant mené et conduit avec des pas douteux, » et dangers de ravaller, il paroissoit bien qu'elle » le conduisoit à un combat fatal ; de maniere que » là fut donnée une battaille la plus renommée » que de long temps et plusieurs années n'estoit » advenue en Italie ».

Voilà certes de belles paroles, et qui représentent bien une inconstante et légere fortune, qui me fait ressouvenir, comme l'on a veu souvent, et comme j'ay veu aussi, de quelque belle Dame vrenilleuse et volage, qui, encapricée désordonnément d'un nouvel amant, l'ayme, l'adore, en brusle, le meine, le pourmeine, le plonge dans toutes les sortes de plaisirs et délices qu'elle peut : après, se faschant, et venant à jetter ses yeux lascifs sur un autre, possible non pas plus aymable que le premier, le quitte, vous le plante là, à la mode de la danse et bransle de la Torche, où l'on prend et l'on laisse.

Ainsi traitta cette fortune guerriere Monsieur de Foix de Nemours, et s'alla, comme une bagasse, abandonner à d'autres, qui ne valoient pas ce brave, beau et généreux jeune seigneur et capitaine. Telles sont les conditions de Vénus et de la Fortune. Mais pourtant, quand tout est bien considéré, qu'avoit-elle à faire, cette vesse, de s'aller emmourascher de ce jeune et brave Prince, l'amadoüer, et puis tout-à-coup le tromper, le quitter et se mocquer de luy ?

Il y mourut donc, mais par trop grande ardeur de courage. Car la battaille gagnée pour luy, là où il combattit très-vaillamment, et estant tout couvert de sang et de cervelle d'un de ses gendarmes, tué près de luy d'une canonnade, Monsieur de Bayard, le voyant ainsi couvert de sang, vint

à luy, et luy demanda : *Monsieur, estes-vous blessé? Non*, dit-il; *mais j'en ai bien blessé d'autres*. C'estoit bien la parole d un jeune homme courageux, et bien-ayse d'avoir fait son coup comme les autres. *Or, Dieu soit loué, Monsieur*, dit Monsieur de Bayard : *vous avés gagné la battaille, et demeurés aujourd'huy le plus honoré Prince du monde; mais ne tirés plus avant, et rassemblés vostre gendar[illegible] en ce lieu : et sur-tout qu'on ne se mette point encore au pillage, car il n'est point encore temps. Le capitaine Louys d'Ars, et moy, allons après ces fuyard[illegible]; et pour homme vivant, Monsieur, ne bougés d'icy, que nous ne vous venions querir, ou vous mandions*. Bon conseil, certes, de se rallier ainsi avec ses gens, et faire là un gros contre les autres, s'ils se fussent ravisez et ralliez pour faire une nouvelle charge, qui eust esté (*) la victoire à luy, qu il avoit desjà entre ses mains, comme cela s'est veu souvent, tesmoin la battaille de Dreux.

Monsieur de Nemours promit ainsi qu'il l'en avoit prié : mais le malheur pour luy, il n'en tint rien; car voyant que deux enseignes de gens de pied Espagnols se retiroient sains et sauves, tout le long d'un grand canal, lesquels avoient deffait quelques Gascons, et Monsieur de Nemours demandant à un maraut d'advanturier, qui s'enfuyoit, quels gens c'estoient? *Ah! Monsieur*, dit-il, *ce sont les Espagnols qui nous ont deffaits*.

Le pauvre Prince, dépité de cela, commença à dire : *Qui m'aymera, si me suive. Je ne sçaurois souffrir cela* : et sans regarder derriere luy qui le suivoit, donne, suivy pourtant d'une vingtaine

(*) osté.

d'honnestes hommes, et chargé en un lieu si désavantageux, que bonnement ne s'y pouvoient remuer : car la chaussée estoit estroite du costé du canal, où l'on ne pouvoit descendre ; et de l'autre costé il y avoit un merveilleux fossé, où l'on ne pouvoit passer : de sorte que les Espagnols ayant deschargé leurs harquebuses et les picques baissées, eurent bientost raison des nostres, et de Monsieur de Nemours, qui, combattant vaillamment, eut les jarrets de son cheval coupez, tomba par terre, où il fut blessé de tant de coups, que depuis le menton jusques au front, il en avoit quatorze, et puis laissé mort.

Monsieur de Bayard, retournant de la chasse, sçeut sa mort, qui en cuida désespérer, par un bruit sourd parmy le camp, qui demeura si estonné, que si l'ennemy se fust rallié tant soit peu, de deux cent hommes d'armes, et quelques gens de pied, nostre armée victorieuse estoit deffaite.

Que c'est que de la perte d'un grand chef, et combien elle porte quelquefois de dommage à sa trouppe, qui ayant mis son espérance en luy, perd cœur luy perdu : ny plus ny moins qu'un furieux et superbe taureau, seul honneur et support d'un grand trouppeau de ses autres compagnons, après qu'il se voit abbattu par un courageux et puissant lion, et estendu mort par terre, tous les autres meurent de peur, et demeurent estonnez, sans se pouvoir résoudre à faire choix d'un, qui prenne la place du mort, et rendre combat, si le lion les vient assaillir. Mais en ce dernier point, la comparaison faillit sur nos François, ayant perdu un si brave chef, et voyants la conséquence trop grande pour eux s'ils n'en eslisoient un en sa place.

# DISCOURS VINGT-CINQUIESME.

## M. DE LA PALICE.

Après avoir un peu en eux songé, se résolurent d'eslire, en son lieu, Monsieur de la Palice, lequel parmy une vingtaine de capitaines qui estoient là, qui tous se pouvoient dire des esleus du monde, fut trouvé le plus digne de leur commander, dont il falloit bien dire qu'il en fut bien digne.

Cette battaille ne porta pas grand profit à la France, encore que pour nous elle fust bien gagnée, mais aussi elle fut bien chérement achetée, par la perte de beaucoup de gens-de-bien que nous y perdismes, qui jamais ne se peut réparer, par le recouvrement de pareils, et aussi que peu après nous perdismes de-là les monts tout ce que nous y avions acquis, gagné et conservé par beaucoup de sang françois respandu l'espace de douze ou quinze ans.

Monsieur de la Palice donc, nouveau chef, ayant pris Ravenne, et rendu par la frayeur du gain de la battaille, se retira vers Milan, menant avec luy le corps mort de Monsieur de Nemours, *con pompa* (ce disoient les Espagnols) *mas triumphante que funebre y christiana, à manera de unas exequias de perpetua memoria, saliendolo à recebir en cada lugar los peublos :* c'est-à-dire, « avec une pompe plus » triomphante, certes, que funebre, ny chres- » tienne, à maniere d'une obseque de perpétuelle » mémoire, allant au-devant de luy, à chaque lieu, » tout le peuple pour le recevoir et honorer ».

Outre plus, il y avoit du camp plus de dix mille personnes, et la pluspart à cheval, toutes vestues de deuil, quarante enseignes prises sur les ennemis,

tant Espagnoles que du Pape, que l'on portoit devant son corps, traisnantes en terre, et son enseigne et guidon après tout proche de sa personne, en démonstrant que c'estoient ses drappeaux qui avoient abbattu l'orgueil des autres.

Plusieurs prisonniers alloient aussi à pied devant ledit corps, entr'autres, les plus remarquables.

Jean de Méd'cis, Légat du Pape, qui fut depuis le Pape Léon, avant que l'an fut accomply; ce qu'il n'eust jamais pensé, se voyant en tel destroit: mais en l'emmenant prisonnier en France, il fut recours près Pavie et sauvé, dont il nous fit bien après du mal.

Après marchoit le marquis de Pescayre, encore jeune garçon, mais pourtant fort estimé, et de la prise duquel on faisoit grand cas.

Marchoit aussi ce grand capitaine dom Pedro de Navarre, et plusieurs autres gros prisonniers, marchants tous à mode de triomphe des anciens Romains, fors qu'au-lieu de réjouyssances et allégresses qui se faisoient là, se célébroient pleurs, regrets et gémissements.

Puis fut ainsi enterré dans le grand dome de Milan, avec force solemnels et divins services de toutes façons, et l'oraison funebre, qui exalta le trespassé jusques au tiers ciel, ainsi qu'il le méritoit.

Voilà le superbe et honorable enterrement que ces braves capitaines François firent à leur général. Hélas! ils le devoient ainsi faire, puis que mieux ne pouvoient. Il mourut en l'age de vingt-trois ou vingt-quatre ans: dommage pareil à celuy que l'on fait, de gaster et fouler une belle herbe verte, ou plaisante fleur, au beau mois de may, plustost qu'en juillet, que la grande chaleur a rendu fannée et flestrie, qu'elle ne vaut rien plus, que d'estre

fauschée, abbattue et mise en foin, toute desséchée et morte.

S'il est ainsi que les grands chefs et capitaines doivent estre estimez, honorez, et heureux, qui ne pouvants pour leur gloire survivre leurs victoires, au moins meurent bravement dans le champ de battaille, et que la maxime en soit telle, Monsieur de Nemours l'a bien observée, et doit estre fort glorifié. La fortune pourtant le devoit laisser un peu survivre, et ne luy porter si-tost envie, et ne luy rompre sa partie, sur laquelle il avoit desjà trois jeux, et bisquaye, à mode des joüeurs de paulme; car il ne faut point douter que s'il ne fust mort, il emportoit Rome, et le royaume de Naples à son ayse; car il y avoit de grands desseins, belles entreprises et intelligences: et luy vivant, jamais l'Espagnol n'eust pu se remettre, ny le Pape, ny le duc de Milan, avec ses Suisses, qui retournerent, dont nous perdismes l'estat de Milan.

Ce sont trois braves et vaillants capitaines François, qui sont morts au plus beau de leur jeu, qui est, Monsieur de Nemours, Monsieur de Bourbon, et Monsieur le prince d'Orange: François le puis-je dire, puis qu'il estoit Bourguignon de la maison de Châlon; tous trois François, l'un Gascon, l'autre Bourbonnien, et le tiers Bourguignon; tous trois esgaux en beaux faits d'armes; tous trois pareils en fortune et beaux desseins; et tous trois semblables en mort généreuse; et tous trois, de plus qu'ils ne devoient point mourir, qu'ils n'eussent eu un peu de temps de jouyr de leurs victoires, et donner de l'esbat aux uns, et du desplaisir aux autres, et matiere à plusieurs d'en discourir après à loisir.

Je croy que Monsieur de Bourbon se fust fait Empereur de Rome et des Romains; et comme j'ay

dit (1) en eust gardé le morceau pour luy seul, et n'en eust fait part à aucun; car i. estoit fort affamé, fort malcontent de l'Empereur.

Le prince d'Orange se fust fait créer duc de Florence; car il estoit fort ambitieux, et eust espousé la petite duchesse prétendue de Florence, et d'Urbin desjà, depuis nostre Reyne-mere (2); mais il eust voulu se tenir sous la protection de l'Empereur, de peur que luy s'irritant, s'il eust fait autrement, ne luy eust fait la guerre, et avec le temps dépossédé.

Monsieur de Nemours eust tout conquis et gardé pour le Roy son bon oncle, qui l'aymoit fort, et l'eust fait son Vice-roy, voire tous, fors qu'il ne fust pas esté le Roy, ny souverain, car il le vouloit estre.

Voilà comme j'en ay ouy discourir à aucuns seigneurs et dames, comme on discouroit alors. Le Roy Louys le regretta fort; car il estoit fils de sa sœur, et de ce seigneur de Foix, duquel je parle ailleurs. Le Roy son oncle, n'ayant point d'enfants masles, le tenoit et l'aymoit comme son propre fils, et l'eust fait très-grand; si que l'on disoit, qu'il l'eust marié à une de ses filles, s'il l'eust pu par dispense, qu'il eust pu obtenir aysément, puis qu'il en avoit eu une pour se marier et remarier; et aussi qu'ayant malmené et chassé le Pape Jules, de Rome, et d'Avignon par conséquent, comme il en estoit en train et vouloir, il eust fait tel Pape de sa main qu'il eust voulu.

(1) *Voyez Tome IV, Discours XX*, des Capitaines Estrangers, *vers la fin.*

(2) *Voyez Tome IV, Discours XVII*, des Capitaines Estrangers, *vers la fin.*

On dit que lors que le courier luy apporta la nouvelle de la battaille gagnée, mais Monsieur de Nemours mort, il s'escria aussi-tost : *Ah! Dieu! je ne l'ay donc pas gagnée, mais très-bien perdue.* Aussi l'Espagnol disoit, que *fue pelca sin victoria*, c'est-à-dire que *ce fut battaille sans victoire.* Et puis en fit de si grandes doléances et regrets, que de long-temps il ne se put remettre, desirant cent fois avoir perdu trois battailles comme celle-là et n'avoir perdu son nepveu.

J'ay veu au trésor de nostre maison un tombeau fait de luy de ce temps, assez bien fait pour lors, en rime, où, après avoir raconté ses hauts faits, et fort exalté, et dit que les neuf Preux, voyants que ce grand capitaine les alloit surpasser, et les jetter hors du Temple de Mémoire pour jamais, en sorte qu'on ne parleroit oncques d'eux, prierent tous, estant en l'autre monde, le Dieu Mars, que puis qu'ils l'avoient tous nëuf si bien servy par le passé, que, pour récompense, n'en demandoient d'autre, si-non qu'il fist mourir ce Preux, lequel pourroit demeurer tout seul, et qu'au-lieu de neuf, on ne parleroit que d'un seul, s'il continuoit plus avant ses armes, qui pourroient venir en telle vogue, qu'aux siennes mesmes feroient honte ; partant, le Dieu Mars, pressé de leurs prieres, et qu'il y alloit du sien, le fit aussi-tost porter par terre, et mourir. Voilà qu'en dit ce tombeau ancien en substance ; je n'en parleray plus après cela.

## DISCOURS VINGT-SIXIESME.

## M. DE BEARQ.

IL avoit son lieutenant de sa compagnie de cent hommes d'armes, Monsieur le Baron DE BEARQ, qui estoit un brave et vaillant capitaine, et qui secondoit bien son capitaine. On luy donnoit la réputation, qu'il estoit fort entrepreneur, et tousjours à cheval, et fort importunant l'ennemy, fust foible ou fort.

Le jour avant la battaille de Ravenne, il fut reconnoistre l'ennemy avec sa seule compagnie, jusques dans son camp, qu'il mit en si grosse allarme, que toute la cavallerie monta à cheval contre luy, qui fut à se retirer, non sans perte d'aucuns braves gens-d'armes des siens ; et sans Monsieur de Bayard, qui survint à propos, il estoit fort engagé : mais tous enfin se retirerent, sans venir à plus grand choc, remettants la partie au lendemain. Après la battaille perdue, où le baron de Bearq, (d'autres l'appelloient le prince de Bearq,) combattit très-vaillamment avec sa bande, et pendant que les François se retirerent devers Milan, il fut mis à garder la forteresse de Trezze, qui est sur le fleuve de la Dezila, où il fit très-bien, et résolument et bravement endura la batterie et l'assaut : et puis n'en pouvant plus, se rendit par honneste composition au marquis de la Pallude (*), qui la tint très-bien, et luy fit fort bonne chere de guerre ; car il le connoissoit fort par réputation, et les Espagnols aussi, qui disoient de luy: *El principe*

(*) Padulle.

*de Beare, Gascon bravo, por fuerças ingenio jugar teniente* (1) *de la vanda del capitan dom Gaston* (2); et l'avoient en fort belle estime, d'autant qu'il estoit leur voisin, encore plus.

## DISCOURS VINGT-SEPTIESME.

## M. DE LAUTREC.

Monsieur de Lautrec (3), cousin de Monsieur de Nemours (que venons dire) de nom et d'armes, la premiere charge qu'il eut, fut lors qu'il eut la conduite des cardinaux, prélats et évesques qui allerent au concile de Pize, par terre, n'osants se hazarder par mer, craignants une embusche. Le Pape appelloit par dérision ce concile, *Conciliabulum*.

Monsieur de Lautrec les conduisit donc jusques dans Pize, avec trois cent lances et quelques gens de pied. Aucuns estimoient cette charge bien vile, pour un homme de telle maison, servant d'escorte et de garde-corps à ces ecclésiastiques et prestres : et les partisans du Pape s'en mocquoient, et se mocquerent encore long temps en après qu'il fut gouverneur de Milan et les Espagnols et tout. Qu'est-ce qu'une mauvaise premiere impression !

Le marquis Albert de Brandebourg, ce grand persécuteur des évesques et gens ecclésiastiques, appelloit,

(1) Lugar teniente.

(2) C'est-à-dire, *Le Prince de Bearq, brave Gascon, dirigeant bien ses forces, Lieutenant de la Compagnie de Dom Gaston.*

(3) Odet de Foix, connu d'abord sous le nom de Barbazan, puis sous celui du Vicomte de Lautrec. Il mourut au siege de Naples, en 1527.

appelloit, par mocquerie et desdain, les capitaines et soldats partisans et à la suite et solde des gens d'église, *Psaffequenets*, qui est autant à dire que *Valets de Prestres*. On en eust pu dire autant de Monsieur de Lautrec pour lors : mais depuis il porta bien autre nom, car il a esté un grand capitaine, et de plusieurs estimé pour tel, ainsi qu'il a monstré en plusieurs endroits, à aucuns ouy, et à d'autres non.

Il perdit fort mal-à-propos l'estat de Milan, qu'on lui avoit laissé très-clair et net, après que Monsieur de Bourbon en eut quitté le gouvernement. Aucuns ont trouvé son excuse mauvaise, qu'il fit au Roi, qu'il n'avoit point d'argent pour payer ses Suisses, et qu'ils le contraignirent de donner la battaille de la Bicoque, autrement ils s'en iroient. Il les devoit très-bien et beau laisser aller, et les recommander à tous les diables, et mettre le reste de ses forces dans Milan et autres places, et laisser cependant le camp de l'ennemy, se promener et attaquer quelque place qui les eust ruynez possible, comme Pavie ruyna celuy du Roy; ainsi que sçeut bien faire Monsieur de Bourbon et le marquis de Pescayre, et faire place à l'armée du Roy, qui arrivant si furieusement contr'eux, mais en temporisant dans leurs garnisons, on en vit la fin qui s'ensuivit. Aussi l'Espagnol n'estoit-il point si fort, qu'il eust pu tant faire à la campagne, que les garnisons Françoises ne les eussent bien fatiguez.

Voilà une des raisons que j'ay ouy dire, que le Roy François luy allégua, pourquoy il ne devoit estre si contraint de donner cette battaille de la Bicoque; ou s'il eust pris exemple sur Monsieur de Bayard, il eust bien mieux fait : lequel estant au

siege de Pampelonne, sous le Roy Jean, et Monsieur de la Palice, luy fit commandement d'aller prendre un chasteau là-auprès, qui fatiguoit et endommageoit fort l'armée, où il alla fort bravement, avec le seigneur de Bonneval, qui estoit un vaillant et hardy chevalier et capitaine, et avoit une compagnie de gendarmes. Ç'avoit esté un des favoris du Roy Charles VIII.

Estant donc ces deux braves chefs d'armée devant ce chasteau, après une bresche faite, Monsieur de Bayard fit commandement aux Lansquenets qu'il avoit, sous la conduite du duc de Suffolc, Anglois (*), qu'ils allassent à l'assaut, qui firent response qu'ils n'iroient point, qu'ils n'eussent la double paye, que telle estoit leur ordonnance et coustume ordinaire. Monsieur de Bayard leur fit dire par leur truchement, qu'il ne s'estoit jamais informé de leur coustume ny ordonnance, mais vrayment s'ils faisoient bien, qu'il les récompenseroit très-bien de quelque honneste et gentille courtoisie.

Sur ce, ils y allerent ; mais ils n'y firent rien qui vaille, si-non monter et descendre sans donner combat. Monsieur de Bayard prit après le chasteau sans leur moyen, mais par autre ruse de guerre. Retournant de-là, ainsi que toute la trouppe marchoit en battaille, il y eut trois ou quatre capitaines qui firent dire à Monsieur de Bayard, par leur truchement, qu'il leur tinst promesse et les fist payer. Monsieur de Bayard respondit : *Dites à vos coquins de Lansquenets, que je leur feray plustost bailler à chacun un licol pour les pendre. Les marauts qu'ils sont, n'ont jamais voulu*

(*) Capitaine-Général de tous les Lansquenets. Il étoit de la Maison de la Poole, en Angleterre.

*combattre à l'assaut ; et ils demandent double paye. J'en parleray à Monsieur de la Palice, et à leur colonel : mais c'est pour les faire pendre et casser, car ils ne valent pas putains.*

Leur truchement leur tourna dire cela, dont aussi-tost commencerent à faire rumeur, et une forme d'amutinement : mais Monsieur de Bayard, sans s'estonner, aussi-tost fit sonner à l'estendart, et assembla ses gendarmes, qui pouvoient monter à deux cent, et alloit charger nommément, et mettre tous en pieces, s'ils ne se fussent addoucis. Et notés que Monsieur de Bayard ne pouvoit pas avoir en tout que deux compagnies de gendarmes, la sienne et celle de Monsieur de Bonneval, et les autres estoient huit mille Lansquenets; mais pourtant il n'y avoit là que quatre mille, qui estoit encore beaucoup.

Ainsi devoit faire Monsieur de Lautrec à ces mutins Suisses : car jamais le fait ne va bien, quand il faut que le général obéysse à ses soldats et combatte à leur volonté. Ce grand Paul Emille, Romain, sçeut bien en cela corriger et mener beau ses soldats, au commencement qu'il prit l'armée à mener, qui ne faisoient que bavarder et parler de la guerre, et comme il falloit faire, faisants plus des capitaines que des soldats, comment il leur osta tost ces bavarderies, et les rangea bien tous sous le silence.

Monsieur de Lautrec fit en cela une grande faute, de combattre sous l'appétit de ses soldats, et mesme en un lieu si désavantageux pour luy qu'estoit cette Bicoque. Le Roy François le luy sçeut très-bien reprocher, quand il le vit à Moulins, retournant de sa perte et de sa cheute; lequel il ne vouloit voir du commencement; mais ayant obtenu audience de

luy, et luy ayant conté toutes ses raisons, et mesme la faute d'argent, l'en excusa, après avoir ouy Monsieur de Saint-Blançay. Cela est escrit sans que j'en parle davantage : mais pourtant le Roy luy sçeut bien aussi reprocher, que Prosper Colonne et le marquis de Pescayre, et toute l'armée Espagnole, n'avoient pas plus d'argent que luy, qui, sans argent, l'avoient chassé et battu, et luy sans argent n'avoit sçeu se deffendre.

On dit qu'avant qu'il fust chassé de Milan, venoient au Roy plusieurs nouvelles et plaintes de luy, et qu'il estoit trop sévere, et mal-propre pour un tel gouvernement. D'estre hardy, brave, vaillant, estoit-il, et pour combattre en guerre, et frapper comme un lourd (1); mais pour gouverner un estat, il n'y estoit bon. Madame de Chasteaubriant, sœur de Monsieur de Lautrec, une très-belle et honneste dame, que le Roy aymoit, et faisoit son mary cocu, en rabattit tous les coups, et le remettoit tousjours en grace; si-bien que le proverbe en couroit pour lors, *Milan a fait Meuillan* (2), *et Chasteaubriant a deffait et perdu Milan*. Cela vouloit dire, ainsi que je tiens d'aucuns seigneurs et dames de ce temps-là, que des gains et profits que fit Monsieur le Grand-Maistre de Chaumont, quand il en estoit gouverneur, en fit faire le chasteau et la maison de Meuillan en Bourbonnois, qui est l'une des belles et superbes que l'on sçauroit voir : et les fautes, que fit Monsieur de Lautrec, estant gouverneur du-dit Milan,

(1) sourd.

(2) Voyez fol. 62 des *Lettres recueillies* par Rucelli, de la traduction de Belle-Forest, celle du 26 Novembre 1518, écrite par le Légat Bibiene au Cardinal de Médicis. L'original Italien porte *Muian*, et non pas *Meuillan*.

rabattues par Madame de Chasteaubriant à l'endroit du Roy, deffirent et perdirent Milàn; et aussi que l'on disoit que la-dite dame avoit fait donner le-dit gouvernement à son frere.

Voilà donc la perte de Milan, lequel pour recouvrer nous cousta bien, par la prise du Roy François. Certes, et luy et son frere firent de lourdes fautes et grandes pertes, comme la prise de Lodi, (où commandoit le seigneur de Bonneval, très-brave capitaine pourtant,) qui fut faite sans batterie, ny bresche, ny eschelle, où il y avoit trois cent hommes d'armes et trois mille hommes de pied, par une escarmouche attaquée d'eux, et de douze cent Espagnols qui entrerent pesle-mesle. Les Histoires parlent fort aussi de la composition de Crémone, faite mal-à-propos par Monsieur de l'Escu.

De ce temps-là, les places ne se gardoient si bien comme l'on a veu depuis, et suffisoient à nos François, pourveu qu'ils en sortissent par quelque belle et honorable composition : les voilà galants ! Toutesfois, Monsieur du Lude, Louys d'Ars, et autres ne firent pas ainsi en leurs places. Monsieur de Lautrec se retira en Guyenne, où, après quelque temps, fut envoyé querir, et plus honoré que jamais ; car il fut fait lieutenant-général de cette grande ligue faite contre l'Empereur. Ce que c'est que la vertu ! car encore qu'elle ait eu des traverses, si est-elle tousjours recherchée.

Comme fut celle de ce grand capitaine qui entreprit le voyage de Naples, et y allant y prit Bosco, Alexandrie et Pavie, toutes par force ou assaut, et mesme Pavie, à laquelle il ne pardonna, en sorte de cruauté, pour venger l'outrage et la prise du Roy François, et la mort et deffaite de

tant de braves François qui pastirent là-devant : et pour ce subjet, il ne voulut entrer dedans par les portes de la ville, mais par la bresche, tout à cheval, la faisant un peu applanir, pour manifester un plus grand triomphe dominatif. Ainsi voulut entrer le Pape Jules dans la Mirande, s'estant fait faire un pont, par où il pust passer plus à son ayse dans sa litiere. Grande et superbe bravoure de l'un et de l'autre !

Monsieur de Lautrec donc, ayant fait plusieurs beaux et grands exploits guerriers en cette Lombardie, fut prest à investir Milan, pour réparer sa faute passée, sans la deffense du Roy, qui luy commanda de la quitter et tirer droit vers Naples, poussant ses ennemis devant luy, non en fuite pourtant, mais en retraitte de loups.

Arrivé là, lieu fatal pour luy, comme Ravenne pour son cousin Monsieur de Nemours ; car il y mourut, et toute son armée y périt misérablement, estant sur le poinct d'une très-glorieuse victoire, s'il eust voulu. Mais comme disoient les Néapolitains : *Non si puo pigliar la fortuna per gli capelli* (*), qu'il avoit à pleine main à prendre. Aussi qu'il estoit si présomptueux de soy, qu'il ne voulut jamais croire autre conseil que le sien : car combien qu'on luy conseillast de battre la ville, de l'assaillir à outrance, il ne voulut jamais, disant qu'il ne vouloit point gaster là ses munitions mal-à-propos, qui luy serviroient bien ailleurs, ( jamais un chef, ny un général d'armée, avare et tendant à l'espargne, ne fit beau fait, ) et qu'il sçavoit que bien-tost il les auroit tous la corde au col, fust par famine, ou d'un long siege. Je l'ay ainsi ouy con-

(*) C'est-à-dire, *La fortune ne se peut prendre par les cheveux.*

ter à Naples, à plusieurs anciens qui vivoient encore.

Voyés, s'il vous plaist, quelle fantaisie ce seigneur s'alla mettre dans son esprit, de vouloir prendre une telle ville que celle-là, si riche, si opulente, si forte et si fertile en tous biens de la terre, et ses environs, et si bien garnie de bons hommes, voire d'une armée, victorieuse de Rome, qui s'estoit allé jetter dedans? Ce qui fut le pis pour luy, et qui l'abusa : car d'autant plus la pensoit-il mieux affamer. Mais il en arriva bien autrement, car la longueur du siege luy nuisit plus qu'aux autres, qui apporta telles incommoditez et maladies aux nostres, que de cent il n'en eschappa pas dix.

J'ay ouy dire là-dedans, qu'il demeura plus de trois sepmaines sans saluer la ville d'un seul coup de canon, et que les premieres volées qui s'y tirerent, fut le premier jour de may; d'autres disent St. Jacques le Grand, patron des Espagnols. Monsieur du Bellay dit en ses *Mémoires*, qu'il arriva le premier jour de may; mais je l'ay ainsi ouy conter dans Naples : et pour ce, j'advertis les lecteurs de ne prendre point égard à ce que j'en diray, qu'ils verront autrement dans nos livres François; car je m'ayde plus des estrangers, et de leurs dits et escrits, que des François, dans lesquels on voit et lit-on assez ce qui est escrit; mais non si bien dans les estrangers, et mesme les livres espagnols, qui ne sont pas traduits.

Monsieur de Lautrec donc fit tirer ces volées de canon ledit propre jour de may, plus pour perturber leur feste qu'ils célébroient, que pour autre chose; dont j'ay ouy conter un miracle d'un crucifix, que j'ay veu à Nostre-Dame des Carmes,

qui, voyant venir une canonnade droit à luy, pour luy emporter la teste, la baissa bas, de sorte qu'il n'eut aucun mal : et la balle passa par-dessus. J'ay veu le crucifix, et me l'a-on ainsi asseuré dans Naples. Encore aucunes bonnes gens et bonnes femmes asseuroient que ce beau coup porta ce malheur aux François, qui leur engendra les infections de l'air, la puanteur des eaux et les grandes maladies qui en un rien ruinerent et deffirent cette belle armée. Aussi les ennemis leur empoisonnerent les eaux, en y mettant force bled dedans, ce disoient les François.

Monsieur de Lautrec en eut sa bonne part, et telle qu'il mourut ; car ainsi qu'il estoit en son lict malade, il s'enquéroit tous les jours aux capitaines et gentils-hommes qui le venoient visiter, ensemble à ses médecins et valets-de-chambre, comment se portoit le camp, et si les maladies commençoient à laisser? Ceux ausquels on avoit fait le bec, respondoient que, graces à Dieu, les maladies n'alloient plus en empirant, et qu'elles n'estoient si grandes.

Mais luy pourtant, se doutant à leurs mines et caresses non si alegres et joyeuses comme elles devoient estre, qu'il n'en estoit rien, il prit un jour deux de ses pages qui estoient en sa chambre, et leur dit qu'il les feroit foüetter devant luy jusqu'au sang, s'ils ne disoient vray de poinct en poinct. Eux, craignants le foüet, autant que race qu'on voye, luy déclarent le tout, et comme tous mouroient, sans en pouvoir eschapper, et que tout le camp estoit en perdition; ce qu'il prit à si grand despit et contrecœur, que le fiel et le cœur luy en creverent, dont il mourut.

Mort bien différente à celle de son cousin Mon-

sieur de Nemours, qui mourut laissant une armée assez entiere, et non trop ruynée : et Monsieur de Lautrec laissa la sienne si perdue et ruynée, que, de grands qu'il avoit avec luy, peu s'en retournerent, estant demeuré là comme luy, le marquis de Saluces, Dom Pedro de Navarre, le Prince de Navarre, Monsieur de Vaudemont, le plus beau Prince que je vis jamais en portrait chez Monsieur de Vaudemont d'aujourd'huy en Lorraine, et tant de seigneurs et gentils-hommes, comme les sieurs de Candale, de la Chastaigneraye, de Pomperant, et une infinité d'autres, dont les Histoires en sont pleines, et les cimetieres et champs de là sont encore bossus.

Ce fut toutesfois un grand heur à Monsieur de Lautrec, de ne survivre point son malheur ; car s'en retournant en France, pour la seconde fois, desbaratté (1) de là, comme il fit de Milan, il estoit pour jamais deshonoré, au-lieu qu'il mourut avec une telle gloire, que le Pape luy fit faire des obseques solemnelles et très-pompeuses, outre, luy en donna (2) un anniversaire continuel à Saint Jean de Latran : cela ne luy cousta gueres. Le Roy son maistre luy en fit faire un tout pareil et tout semblable à celuy qu'il eust fait à un de ses propres enfants, ou autre grand Prince du sang, à Nostre-Dame de Paris.

Tout cela fut très-beau, mais plus beau cent fois fut l'office pieux, saint et vénérable, duquel luy usa l'Espagnol son ennemy, à luy faire ériger ce tombeau superbe de marbre, à ses pauvres os qui traisnoient et veautroient misérablement et chestivement en une cave, où ses gens l'avoient

(1) défait, mis en déroute : de l'Italien *sbarattato.*

(2) ordonna, *apparemment.*

enterré, sans aucune forme de pompe funebre, sinon comme le plus simple soldat de son temps. Mais après il fut desensevely par aucuns marauts, et puis porté à Naples, et enterré par quelques gens de bien en l'église. Ainsi l'ay-je ouy dire là.

Le tombeau paroist très-bien encore à Naples, *en Sancta Maria nuova*, en la Chapelle du duc de Sessa, à main gauche en entrant, avec ces beaux mots, que moy-mesme ay leus et recueillis :

ODETO FUOXIO LAUTRECCO,

CONSALVUS FERDINANDUS,
*Ludovici filius Corduba, magni Consalvi Nepos, cum ejus ossa, quamvis hostis, in avito sacello, ut belli fortuna tulerat, sine honore jacere comperisset, humanarum miseriarum memor, Gallo Duci Hispanus Princeps posuit.*

Le François tourné est tel :

« A ODET DE FOIX,
» SEIGNEUR DE LAUTREC,

» CONSALVE FERDINAND,
» fils de Louys de Cordoua, du grand Consalve
» nepveu, combien qu'il fust ennemy, ayant sçeu
» que ses os gisoient peu honorablement en la
» chapelle de ses prédécesseurs, ainsi que la for-
» tune de la guerre l'avoit porté, luy mémoratif
» des humaines miseres, à un capitaine François
» un Prince estranger Espagnol a mis ».

Le latin a plus belle énergie. Voilà un Prince digne de grande loüange, luy Prince estranger à son ennemy estranger, faire une si belle, sainte et honorable courtoisie ! Les courtoisies se font ordi-

nairement d'ennemis à ennemis vivants; et se font-elles plus possible, pour en recevoir la revanche, bien souvent, s'ils tombent en leurs mains, que pour autre subjet; mais de vivant au mort, peu souvent le voit-on. Nous trouvons bien qu'Annibal honora les cendres de Marcus Marcellus, d'une urne très-belle et très-riche.

Nous voyons ordinairement aussi, et l'a-on veu souvent, les ennemis envoyer les corps morts de leurs ennemis à leur camp, ou aux parents, ou aux amis, pour les enterrer; et si les envoyent avec pompe et convoy magnifique et honorable, c'est un office fort doux, et qui plaist fort, comme fit Monsieur le marquis de Pescayre celuy de Monsieur de Bayard. Mais de trouver que l'ennemy ait fait à son ennemy une telle despense, pour un si superbe tombeau, qu'a fait ce magnifique Duc à Monsieur de Lautrec, et à Dom Pedro de Navarre, qui est près de luy, je voudrois bien que l'on m'en trouvast et enseignast un, pour le mettre icy en mémoire perpétuelle comme l'autre.

Vivés, vivés doncques, brave et magnifique prince de Sesse, immortellement! Encore que vous soyés mort, vous vivrés éternellement avec l'immortalité, autant pour ce bel œuvre pie, libéral et magnifique, comme par vos valeurs, et de vous, et des vostres! Aussi de son temps a-il esté le plus splendide et libéral Prince et despensier qu'on eust sçeu voir.

Il y eut un évesque de Tarbes, à qui Monsieur de Lautrec avoit fait avoir l'évesché de là, qui le gouvernoit, et trop, ayant toutes les affaires du général en main de la duché de Milan, et n'y fit rien qui vaille. Il s'appelloit Manaud, qui, ne pouvant recouvrer les os de son maistre et son bienfaiteur,

et luy ériger un tombeau superbe, fit à ses propres despens bastir et achever cette belle maison de Coutras, qui n'estoit qu'aux fondements eslevée lors que son maistre mourut; et en continuant le dessein, la fit ainsi parachever, belle comme elle est, qu'on peut dire le plus beau corps de logis, et à plus belle vis qui soit en France, ainsi que j'ay veu, et ouy dire aux grands seigneurs et dames qui l'ont veue, aux grands architectes, ne voulant point qu'on s'en rapporte à mon dire : ce bel œuvre estant ainsi parachevé par cet honneste et reconnoissant évesque, pour servir d'un second monument à la postérité de son maistre, ne luy restant marque en France que celle-là, fors la mémoire de ses beaux et hauts faits.

Il y a plusieurs évesques et gens d'église qui n'ont garde d'estre ainsi reconnoissants, ny qui l'ayent esté à l'endroit de leurs bienfaiteurs, qui leur ont fait avoir les éveschez ou bonnes abbayes, que, lors qu'ils sont morts, plantent là leur mémoire, et en sont ingrats envers eux, non pas à leur faire bastir un seul petit tombeau, et envers leurs enfants, femmes et parents, qu'ils ne voudroient secourir d un seul sol en leurs nécessitez.

On ne sçauroit me faire croire, que telles gens soient aymés de Dieu : encore qu'on die que le bien d'église est dédié pour les pauvres, les parents estant pauvres, et les enfants et femmes, en ont autant de besoin que les pauvres qui mandient aux portes.

Or je ne parleray plus des valeurs de ces grands capitaines (*), si-non que les Espagnols et Italiens l'ont eu en telle réputation, qu'ils luy donnerent le nom de Demetrius, et d'un second expugnateur

(*) Ce grand Capitaine.

de villes, comme de vray il en a pris aucunes, et bravement, qui luy ont donné cette réputation; et sur-tout Pavie, que le Roy son maistre avoit tenue assiégée plus de trois mois, et ne l'avoit sçeu prendre : dont j'ay ouy dire, que lors que le Roy en sçeut la prise, en fut fasché à demy, et en porta quasi envie et jalousie sourde, pour s'en sentir autant abaissé, que luy, un si grand Roy ne l'avoit sçeu prendre ; et luy, son vassal, fait de sa main en peu de jours, l'avoit prise.

Aussi n'y avoit-il dedans un Antoine de Leve pour la si bien deffendre : ce qui devoit contenter sa Majesté ; car il y a hommes et hommes : et eust voulu le Roy, pour beaucoup, que cela ne fust arrivé, ou qu'il ne l'eust jamais assiégée, ou bien faillie, encore que ce fust son dommage !

Que c'est d'un cœur ambitieux, qui pour son grand bien et avantage, et encore qu'il y aille du sien, ne veut qu'un autre ait plus d'honneur que luy, ainsi que j'en ay connu force de cette humeur !

Les Espagnols de ce temps, qui voulurent loüer mondit sieur de Lautrec, dirent de luy : Le capitaine Lautrec avoit en soy beaucoup de vertus très-claires, voire égales à celles des capitaines antiques. Il estoit né aux derniers confins de la France et de la Gascogne, près des monts Pyrénées, d'un lieu très-illustre et noble ; et pour ce il tempéroit avec cette allegre vigueur et promptitude Françoise, avec la gravité des Espagnols, dont il estoit voisin : et estoit si superbe et glorieux, fust pour son naturel, ou pour la grande pratique de guerre, que *en las cosas de guerra era tenido en tal opinion, que menos preciados los concejos de los otros, antes queria errar por si, qu'eser* (*) *ensegnado de otros.*

(*) *que ser.*

C'est-à-dire, « En choses de la guerre, il estoit » tenu en telle opinion, que, mesprisant tous les » conseils des autres, il aymoit mieux faillir de » par soy, que d'estre enseigné par les autres ».

Voilà une grande imperfection de capitaine. Ainsi l'ay-je ouy deschiffrer tel à plusieurs, et qu'il luy prenoit bien envie quelquesfois de conférer et de demander advis à ses capitaines; mais quand ils eussent dit d'or, il ne l'eust pas tenu, tant estoit-il présomptueux, orgueilleux et superbe de soy : aussi mal luy en a pris. De plus grands capitaines que luy n'ont pas fait ainsi.

Lucullus avoit ce vice parmi toutes les perfections et grandes vertus de grand capitaine qu'il avoit, c'est qu'il ne faisoit cas, que fort peu, de ses capitaines et autres grands qui estoient en son armée, qui estoient esgaux à luy, et les tenoit tous à mespris : ce qui fut cause de sa décadence, que Clodius, meschant garniment, ayda fort à pourchasser, luy amutinant tous ses soldats, et les rendant tous mal contents contre luy.

J'ay veu son portrait (1), qui monstroit bien une mine arrogante et formidable, comme j'ay ouy dire aussi, tant de soy, que des grandes playes et balafres qu'il avoit reçeues au visage, à la bataille de Ravenne, ( marques d'honneur pourtant fort estimables ) avec son cousin Monsieur de Nemours, qui le (2) deffendit le plus qu'il put, tant de son espée, que de sa voix et parole, en criant tousjours : *Ah, Monsieur, ne le tués pas ! C'est nostre général, et frere à vostre Reyne, qui vous donnera bonne rançon.* Mais pour cela ne laisserent à le parachever, et à donner tant de coups audit

(1) Savoir, de Lautrec.
(2) qu'il.

Monsieur de Lautrec, qu'ils le laisserent sur le champ comme mort.

Mais par après nos gens, en visitant les morts, le trouverent au nombre, et l'emmenerent à Ferrare, où le Duc et la Duchesse (l'honnesteté alors du monde) le traitterent si bien, et le firent si curieusement panser, qu'il a survescu long-temps, dont oncques puis n'ayma-il la Nation Espagnole, ains en fut ennemy mortel, comme j'ay ouy dire aux vieux de ce temps-là, et peu enclin à leur faire bonne guerre, et plus à leur oster la vie qu'à prendre rançon.

## DIGRESSION

## SUR LA MAISON DE FERRARE.

AUSSI ne fut-il ingrat à Monsieur le duc de Ferrare, le grand Alphonse d'Est, prince d'honneur et de toute valeur, ainsi qu'il le monstra à la battaille de Ravenne, où il combattit très-vaillamment : et encore qu'il aymast fort nostre nation, et luy fust fort obligé, si fit-il le plus qu'il put force courtoisies aux Espagnols, (aussi sa femme estoit Espagnole, fille du Pape Alexandre : Guichardin en parle prou, et en mots brefs,) et à ceux de sa nation qui tomberent entre nos mains prisonniers, sans faire pourtant aucun tort à son honneur, ny à l'obligation qu'il avoit à la France ; et ne varia point, comme les autres de son temps.

Il porta un grand secours et advis à cette battaille de Ravenne : car les Espagnols estants resserrez dans leurs retranchements, et ayant quelques légeres pieces que Dom Pedro de Navarre avoit fait mettre

sur des chariots, qui nuisoient fort à nos gens, et en tuoient, le-dit duc fit venir et avancer prestement ses grosses pieces d'artillerie, (car c'estoit luy qui les prestoit) et les fait battre en flanc contre les ennemis ; de sorte qu'en un rien, il les vit bientost esclaircis, et testes et corps voler en l'air, et chevaux et tout; ce qui les fit sortir de leurs retranchements. Fabricio (*) fut le premier de ceux qui vindrent à nous; ce que nous ne demandions pas mieux : car bientost nous en eusmes raison. Voilà le bon service que fit là ce brave duc. Il fut pere de ce grand duc de Ferrare, Hercules, mary de Madame Renée de France, et grand-pere de celuy qui est aujourd'huy.

Tous deux très-braves et très-vaillants Princes, et très-bons partisans François, et qui n'ont jamais failli aux obligations qu'ils avoient à nos Roys, ny ce grand cardinal de Ferrare, ny ce magnifique cardinal d'Est non plus; si bien que je puis dire que j'ay veu ces grands personnages, meilleurs François cent fois que plusieurs de la nation mesme, et tousjours ont admonesté Messieurs de Guise, leurs nepveux, d'estre serviteurs de leurs Roys. Bref, ils ont esté vrays petits-fils du Roy Louys XII.

Le duc de Ferrare d'aujourd'huy se comporte avec ses subjets aussi doucement que Prince de la Chrestienté, les vexant le moins, et ne tirant d'eux, sinon ce qui luy est deu. Aussi est-il aymé de son peuple, comme le Roy Louys, son grand-pere ; et aussi son bien luy profite à veuë d'œil ; car il se peut dire le plus pécunieux Prince de la Chrestienté. Ç'a esté un très-beau Prince, comme je l'ay veu

(*) Colonna. *Voyez son éloge ci-devant*, Tome IV, Discours VII, des Capitaines Etrangers.

en

en sa jeunesse, et de fort bonne grace; et m'a-t-on dit qu'à cette heure, il est un très-beau vieillard. Il a esté très-adroit en tout honneste exercice, et sur-tout aux armes et au jeu de paulme.

Tant qu'il a esté en France, avec le feu Roy Henry son cousin, il a très-bien servi en toutes ses guerres, et de sa personne, et de sa compagnie de cent hommes d'armes, qu'il avoit tousjours très-belle ; et puis aux guerres d'Hongrie. Il a tousjours aussi très-bien secouru la Chrestienté, et l'Empereur son beau-frere, y conduisant tousjours de belles trouppes. Il alla au-devant de nostre Roy à Venise, tournant de Pologne ; le mena dans ses terres, le recueillit, le festina, non pour en tirer, comme d'autres (*), mais pour luy offrir sa puissance et ses terres.

C'est dommage qu'il n'ait des enfants, car la race en est très-bonne. Monsieur le Cardinal son frere a esté un fort homme de bien aussi, et fort honneste, autant splendide, magnifique et libéral, que Prélat ou Prince qu'on eust sçeu voir. Il estoit protecteur des affaires de France à Rome : vrayment ouy, il l'estoit ; car jamais Prélat ne les embrassa de telle affection que luy, tant il aymoit la couronne de France. Aussi nos feux Roys Charles et Henry III, l'aymoient uniquement, et sur-tout le Roy Charles; car il n'eust fait nuls exercices, auxquels il estoit fort adonné, s'il n'eust eu Monsieur le Cardinal son oncle.

Estant à la cour, il paroissoit fort, et s'y dispensoit extrêmement, et avoit table ouverte à tous les gentils-hommes qui y vouloient aller; et c'estoit

(*) Le Duc de Savoie, par exemple, qui se fit donner Pignerol, &c. *Voyez ci-devant*, Tome IV, le Discours XLII des Capitaines Etrangers, contenant l'*Article de ce Duc.*

tout son plus grand plaisir à Rome. Tous les François se jettoient dans sa maison, comme en une maison publique; car fust ou delinquants, ou innocents, tout y estoit reçeu, et nul Barizel n'y eust osé aller, qu'il ne s'en fust très-mal trouvé comme le commun de Rome dira bien.

J'ay entendu raconter à personnes dignes de créance, que quand le grand-maistre de Malthe vint à Rome derniérement, il (1) tenoit table ouverte à tous les chevaliers François. Ainsi qu'on lüy dit un jour, qu'il s'estoit escarté en sa maison quelque vaisselle d'argent, pour environ deux cent escus, et que cela venoit de ces chevaliers, qui s'en estoient accommodez, et qu'en les visitant on les pourroit descouvrir: Monsieur le Cardinal n'en fit autre semblant, si-non qu'il leur dit : *Laissés-le; ce sont pauvres compagnons, qui n'ont que l'espée et la cappe, et leurs croix, et qui sont gens de valeur : cela leur fera grand bien; et moy je n'en demeureray plus pauvre :* et commanda expressément qu'on n'en sonnast plus mot. Voyés quelle bonté!

Il avoit un jour convié le Cardinal de Médicis à souper chez luy, et après se mirent à joüer à la Prime, où il alla d'un reste de dix mille escus : ainsi que le Cardinal de Médicis eut prime, et Monsieur le Cardinal d'Est eut cinquante-cinq, ne s'en voulant ayder, le cacha et jetta ses cartes, (ainsi que fit Huy (2) Gomez au Roy d'Espagne;) et comme un gentil-homme des siens luy eut dit qu'il avoit gagné, il luy respondit : *Je le sçavois bien, mais je ne l'avois pas convié pour luy gagner son argent, ny luy faire payer son escot, ny le faire partir de chez moy en desplaisir.* Il y en a prou qui

(1) Le Cardinal d'Est.
(2) Ruy.

n'eussent fait ce tour. Le Cardinal le sçeut, et d'autres, qui le loüerent sur-tout.

Une fois, luy estant apporté une lamproye, par son pourvoyeur, comme chose nouvelle, au commencement de leur bonté, et luy ayant dit qu'elle coustoit cinquante escus, et qu'il l'avoit acheptée comme à l'encan, le pourvoyeur du Cardinal de Médicis l'ayant enchérie de plus qu'il y mettoit; enfin, elle luy estoit demeurée pour les cinquante escus, s'estant fasché l'autre de tant enchérir et monter haut : *Vous avés bien fait*, dit-il; *que si vous eussiés fait autrement, je vous eusse cassé de mon service, et fait donner le foüet, non que je m'en soucie de la viande :* ( comme de vray il estoit très-sobre, ) *mais parce que je ne veux pas pour rien du monde, qu'un Cardinal Espagnol et Italien surpasse en grandeur ny en chose quelconque, un Cardinal François.* Aucuns disent que c'estoit le Cardinal Farneze.

Le Pape l'ayant menacé un jour, à cause qu'il avoit fait fermer sa porte à un Barizel, et s'il y venoit pour l'amour de quelque François, qui avoit fait quelque jeunesse, et s'y estoit retiré; entr'autres mots que le Pape luy dit, que s'il continuoit ses coups, qu'il luy osteroit son chapeau rouge, et l'envoyeroit hors de Rome. Il luy respondit : *Si vous le faites, je m'en iray trouver le Roy mon maistre et mon nepveu, qui m'en donnera un de fer, et une espée pour rompre la teste à mes ennemis.*

Bref, on feroit un livre entier des contes de ses générositez, magnificences et libéralitez.

Il mourut jeune, dont ce fut grand dommage; et la France y perdit beaucoup : que s'il eust vescu, les affaires de Rome en fussent mieux allées pour nostre Roy.

J'ay fait cette petite digression, puis qu'il estoit venu à propos de parler de la maison de Ferrare, qui méritoit bien un plus grand esprit que moy, pour l'exalter : et diray-je encore plus, que c'est un grand dommage, de la perte de cette noble maison d'Est et de Ferrare, et que ce nom tant illustre soit ensevely maintenant avec les corps de tant de braves et vaillants princes de Ferrare qui ont esté; bien qu'il y en reste encore un, qui est le seigneur Cesse d'Est, honneste seigneur, qui, pour n'estre pas assez fort, ou pour autre cause, a esté contraint de vendre la place de Ferrare, et la laisser à l'église, et se contenter de Regge et Modene.

Si ce grand feu Monsieur de Guise dernier, Henry de Lorraine, fust esté en sa place, et au-lieu de recueillir la succession qui luy apparte-noit, ou bien fust esté en vie, la commune voix trotte assez, qu'il n'eust pas laissé telle part aux Papes de ce gasteau friand, et eust pu bien dire, que sa part en estoit joüée et perdue, et sans s'estonner des menaces et fulminations qu'on luy eust sçeu faire, non pas en Ferrare seulement, mais en toute l'Italie, fait dresser de si beaux et grands théatres, pour joüer les jeux de Mars et de Bellone, qu'à jamais il en fust esté parlé.

Que maudite soit l'heure de sa mort, et de quoy jamais il s'alla embrouiller dans ces brouilleries de ce Clergé de la France! Il eust bien mieux fait ses affaires en Italie, et acquis plus d'honneur que là, et maintenant seroit en vie, pour nourrir tous les honnestes et vaillants hommes de la France. Je parle ailleurs de luy : n'en parlons plus, car le cœur m'en creve, et qu'il n'ait eu au moins cette belle succession qui luy appartenoit, pour Messieurs ses enfants.

# DISCOURS VINGT-HUITIESME.

## M. DE L'ESCU.

MONSIEUR DE L'ESCU (1), frere de Monsieur de Lautrec, fut un bon capitaine; mais pourtant plus hardy et vaillant, que sage et de conduite. Il avoit esté desdié à la robe longue, et estudia un long temps à Pavie, du temps du grand-maistre de Chaumont, que nous tenions l'estat de Milan paisible, et l'appelloit-on le Prothonotaire de Foix (2): mais je pense que c'estoit, comme dit l'Espagnol, *un letrado que no tenia muchas letras*, c'est-à-dire, *un lettré qui n'avoit pas beaucoup de lettres;* comme estoit la coustume de ce temps-là des prothonotaires, et mesme de ceux de bonnes maisons, de n'estre gueres sçavants, mais de se donner du bon temps, d'aller à la chasse, joüer, de se promener, faire l'amour, et la pluspart faire cocus les pauvres gentils-hommes qui estoient à la guerre. Aussi de ce temps-là se chantoit une chanson d'une Dame:

*Passerez-vous toujours ici*, bis.
*Prothonotaire sans soucy?* bis.

Telle épithete leur donnoit-on pour lors.

Les Gots, quand ils prirent Athenes, trouverent une bibliotheque pleine de la plus grande quantité de livres qu'on eust sçeu voir, et les voulurent

(1) Thomas de Foix, puîné d'Odet. Il fut tué à la bataille de Pavie en 1525. Son nom étoit Thomas de Foix, Seigneur de *Lescun*.

(2) *Voyez le Tome III, Discours I*, des Dames-Galantes et des Cocus.

tous brusler, sans qu'ils en fussent dissuadez par un qui dit que ces livres et lettres rendoient les Grecs efféminez, comme d'autres l'ont cru.

Monsieur de l'Escu, pouvant avoir cette opinion, ne se chargea aussi trop de sçavoir ny lettres. Voilà pourquoy il n'estoit efféminé, mais vaillant, bien fort, et pourtant en brutalité barbare, plus qu'en gentillesse.

Les gentils-hommes de ce temps abhorroient les lettres bien fort pour cette occasion, et le Roy Louys XI les deffendit à son fils Charles VIII, pour l'amour de ce subjet, et ne voulut qu'il sçeust d'autre latin que celuy que j'ay dit cy-devant (1). Mais c'estoit des resveries qui s'estoient mises parmy la noblesse de ce temps-là; car je voudrois bien sçavoir si les lettres firent si grand mal à César, à ce grand Alphonse, Roy de Naples de nos temps, à Monsieur de Langeay de Salvoyson, à feu Monsieur l'Admiral, et à tant d'autres que je dirois en nombre infini?

Si Monsieur de l'Escu eust eu force lettres, il eust bien songé à ne faire beaucoup de fautes qu'il fit en l'estat de Milan : car il fut cause qu'il se perdit pour le Roy, Monsieur de Lautrec estant allé en France, et luy là délaissé pour estre son lieutenant, où il se mit à faire des justices trop rigoureuses, et exercer des avarices par trop grandes, sans espargner ceux qui avoient esté le plus zélez au party du Roy, comme aux Pallavicins et Trivulces, et plusieurs autres; et tout pour avoir leurs biens et leurs possessions. On dit que Monsieur de Lautrec en estoit consentant, voire *capo di parte* (2). Ah! quel détriment porte un lieute-

(1) *Page 4.*
(2) C'est-à-dire, *partie capitale.*

nant de Roy, en sa province qu'il a en garde, quand il se met sur cette avarice! car il n'y a mal qui ne se fasse pour se la rassasier.

J'ay ouy dire à un grand homme de justice, voire des plus grands de la France, que je ne nommeray point, de peur qu'on ne le maudisse, qui disoit qu'il ne sçavoit, ny lieutenant de Roy, ny gouverneur de province, ni ville grande, qu'ayant demeuré deux ou trois ans dans cette charge, qu'il ne trouvast de quoy luy faire son procès, et luy faire trancher la teste, tant ces deniers du Roy, ces concussions, contributions et exactions sont agréables, et apportoient aux doigts un doux prurit et douce démangeaison!

L'exemple d'une Dame, femme du mareschal de Cossé, très-sotte pourtant, que j'ay connue, en fait foy; femme d'un grand seigneur et mareschal de France, fait par après, lequel la Reyne-mere fit surintendant des finances de France. Au bout d'un an, cette femme vint faire la révérence à la Reyne-mere, en luy disant: *Nous sommes fort obligés, mon mary et moy, de prier Dieu pour vous, Madame; car depuis que mon mary a la charge des finances, nous nous sommes acquittés de plus de deux cent mille escus que nous devions. A cette heure, grace à vous, nous ne devons rien, mais encore avons-nous pour faire un acquest de plus de cent mille escus.* La Reyne, connoissant la sottise de cette femme, se mit à rire; et le mary, qui estoit là présent, la maugréer, et sa sottise, et jurer que bien-tost il l'envoyeroit hors de la cour, et n'y viendroit jamais: ce qu'il fit.

L'estat de Milan nous estoit très-paisible et asseuré, sans l'avarice et la grande injustice qu'on y commit. Le peuple se révolta; et comme enragé, fit au pis, et perdismes tout. Grand exemple pour

aucuns, qui disent qu'un pays conquesté, il le faut conserver par toute rigueur et cruauté, pour donner crainte de s'eslever et mal-faire. D'autres disent que la douceur y est cent fois meilleure et le gracieux traittement. Il s'en feroit là-dessus un beau discours, que je laisse à gens plus capables en cela que moy.

A la battaille de la Bicoque, Monsieur de l'Escu fit très-bien avec la premiere trouppe de la gendarmerie, que son frere luy avoit donné à mener. Il força vaillamment le pont, et entra dedans, combattit très-bravement, et y eut son cheval tué sous luy, et une grande estocade dans le visage. Mais pourtant il fallut se retirer, par le secours qui survint. Il y perdit son enseigne, qui s'appelloit Roquelaure, brave gentil-homme Gascon, et force gendarmes de sa compagnie.

La battaille perdue, Monsieur de Lautrec et Monsieur de la Palice se retirerent en France, et Monsieur de l'Escu s'en alla à Crémone, avec le reste des trouppes, et celles de Jeanin de Médicis; où le Marquis de Pescayre et Prosper (*) estant venus mettre le siege devant, Monsieur de l'Escu, voyant qu'il n'estoit assez fort, et qu'il n'avoit un seul sol pour payer ses estrangers, capitula : et là il fit un trait de son frere; car sans prendre advis de pas un qui fut là, il arresta la capitulation : ce que voyant Jeanin de Médicis, qui estoit le principal de ses forces, d'estre ainsi mesprisé, d'avoir ainsi capitulé et arresté la capitulation sans luy en avoir parlé, et qu'il avoit opinion qu'on le voulust vendre, ne parlant point pour luy, ny de ses soldats, qui fut une très-lourde et grosse vilaine faute; commença

(*) Colonne. *Voyez son Eloge, ci-devant, Tome IV*, Discours VII, des Capitaines Etrangers.

à se mutiner, et tous les soldats demander leurs payes. Ce fut à Monsieur de l'Escu à rabiller ses fautes et à gagner Jeanin de Médicis, qu il appaisa, dont j'en parle ailleurs (1) ou empruntant de l argent des uns et des autres, et en boursillant et en donnant sa vaisselle d argent, il les contenta.

Ainsi si le faut-il loüer de cela; car sans aucun respect ny crainte d'amutinement, ny danger, il alla parler à eux tous, en armes et en colere, prests à tirer arquebuzades, à baisser picques, et à faire meurtres, encore que plusieurs l'en dissuadassent, et qu'il n'y faisoit bon pour luy, puisqu'il n'y a rien si dangereux qu'un peuple, soit soldats ou autres, amutinez. Il y alla nonobstant tout cela, et parla à eux : mais non à sa mode accoustumée; car il estoit de son naturel fort bravache de parler, et haut à la main, et rebarbatif tousjours; mais avec paroles fort douces, gracieuses et aymables, si-bien que tout le monde fut content.

Par ainsi, sans plus d'empeschement, fit capitulation, non seulement de cette place, (à sa honte et mal-à-propos), mais d'autres, dont il n'y eut que le capitaine Cossaniz (2), Gascon, qui tenoit la ville de Lecco, près le lac de Como, qui ne voulut rien tenir de la capitulation de Monsieur de l'Escu, et ne luy obéyr en rien. C'est une fort belle question, à sçavoir si l'on doit tenir une capitulation qu'un général fait en un pays estranger mal-à-propos, à la confusion et dommage du Roy? Le Roy en ayma et estima davantage ledit capitaine.

Par ainsi Monsieur de l'Escu s'en retourna en France, avec le reste des trouppes Françoises, où

(1) *Voyez Tome IV*, Discours XXXIII, des Capitaines Etrangers.

(2) Cossains.

il fut aussi-bien venu que son frere. Au bout de quelque temps, il fut mandé par le Roy d'aller avec luy au-delà des monts, et l'appelloit-on le mareschal de Foix; et la battaille de Pavie se donna, où il combattit très-vaillamment, selon sa coustume, et eut une grande arquebuzade dans le bras, qui le luy fracassa tout, et fut porté dans Pavie, où il mourut au bout de neuf jours, chez une Dame qui s'appelloit la comtesse de Scarsafior, qu'il avoit autrefois aymée lors qu'il estudioit à Pavie, et encore après.

J'ay veu dans un petit traité d'un livre par escrit, et en Espagnol, que le marquis du Guast, ainsi qu'il l'estoit venu voir dans un lit, et qu'ils vinrent à discourir de cette battaille, que Monsieur de l'Escu luy dit, que l'admiral de Bonnivet avoit esté cause de cette journée malheureuse, et que voyant tout perdu, et luy si blessé, de despit il l'avoit cherché long-temps qui ça qui là, pour le tuer de sa propre main, et luy faire payer sa faute qu'il avoit faite de perdre ainsi son Roy, à qui il avoit donné conseil, contre l'advis de tous, de cette battaille.

Je trouve qu'il n'avoit pas grande raison de faire cela, ny pour un grand capitaine et mareschal de France, de s'amuser ainsi à chercher cette queste. Il eust mieux valu qu'il se fust amusé à rallier ses gens, et à tuer des ennemis, que non pas les siens. Je ne dis pas que, sur le despit et colere où il estoit, que s'il l'eust trouvé près de soy, de luy donner le coup, cela estoit très-bon; mais s'il n'estoit point mort, je ne sçay si le Roy ne l'en eust point recherché, tant pour l'avoir tué, que pour s'estre amusé à tuer ceux de sa patrie, et non son ennemy estranger. Je laisse cela à discourir à des capitaines bien suffisants, car la matiere en est très-belle.

# DISCOURS VINGT-NEUFVIESME.

## M. DE L'ESPARRE.

AINSI mourut Monsieur de l'Escu, qu'on appelloit quelquefois Monsieur le mareschal de Foix. Il eut aussi un frere, qu'on appelloit Monsieur DE L'ESPARRE (*), qui fut aussi très-vaillant comme les deux freres. Il fut commandé de donner vers l'Espagne, à Navarre, sur l'occasion des séditions et divisions qui survinrent, à cause de la tyrannie de Monsieur de Cevres. Il donna de fait très-bien; mais à la fin, il y fut tant battu et rebattu, en un combat qui se fit, de tant de coups de masse sur sa salade, qu'il en perdit la veuë, et puis mourut, aussi malheureux que ses deux freres, Messieurs de Lautrec et de l'Escu. Voilà comment la vaillance et la fortune ne se rencontrent pas tousjours en un mesme capitaine.

Si faut-il pourtant encore que je fasse ce petit discours avant que fermer ce pas, et que je die comme je me suis voulu enquérir à aucuns, de quelle branche de Foix estoit ce Monsieur de Lautrec, dont il en portoit le nom. Je ne l'ay pu apprendre d'eux, ny du livre qu'a fait avec grand labeur Paradin, *des Alliances de France*, qui est très-beau: et venant à celles de Foix, il en allegue seize comtes de Foix, depuis le premier jusques au dernier, seiziesme; que les comtes ont esté an-

(*) Autre frere d'Odet. Son nom étoit André de Foix. Il mourut en 1547. Ces trois étoient fils de Jean de Foix, Vicomte de Lautrec, et de Jeanne héritiere des Seigneuries de Lescun et Lesparre.

nexés au royaume de Navarre, par le moyen de Leonor, fille du Roy Jean de Navarre, mariée avec Gaston, quatriesme de nom, et seiziesme comte de Foix, qui fut Reyne de Navarre estant veufve, et ainsi cette maison de Foix fut annexée à cette illustre maison de Navarre, duquel mariage sortit Gaston, comte de Vienne, qui espousa une fille du Roy Charles VII, et sœur du Roy Louys XI, qui mourut d'un esclat de lance en un tournoy à Lisbonne.

L'autre fut Jean, seigneur de Narbonne, qui avoit espousé la sœur du duc Louys d'Orléans, qui fut après Louis XII, lequel Jean fut un très-brave Prince, gouverneur de Guyenne. Il fut au voyage à Naples, et fit vaillamment à la battaille de Fornouë, dont j'en parle ailleurs. Il fut fait chevalier de l'ordre du Roy, et mourut à Estampes, après avoir laissé de luy et de sa femme, ce brave Gaston de Foix, dont nous venons de parler, et Madame Germaine de Foix, sa sœur, Reyne d'Espagne.

D'avoir donc sçeu autrement la branche de Monsieur de Lautrec, je n'ay pu, si on ne la trouve dans les *Chroniques de Foix*, que je n'ay jamais eues. Les Italiens, parmy aucunes de leurs histoires que j'ay leues, pour n'aymer trop cette race de Lautrec, et la déprimer, ont dit que Monsieur de l'Escu, Thomas de Foix, portoit ce nom de l'Escu et la seigneurie, d'un *Castelluxio* (ils usent de ce diminutif pour le déprimer,) autant à dire qu'un petit chasteau ou chastelet, situé en la basse-Gascogne. De Monsieur de Lautrec, ils en disent pareillement qu'il portoit aussi le nom du chasteau situé en la Gascogne; mais ils le nomment plus honorablement que l'autre, car ils l'appellent *Castello* tout-à-plein, sans diminutif.

Or bien que ces braves gens fussent de bon lieu, si n'estoient-ils pas riches quand ils vindrent servir le Roy ; mais Milan les empluma fort tous deux. Il est vray que Monsieur de Lautrec espousa la fille de Monsieur d'Orval, de la maison d'Albret, fort riche, qui, de mon jeune temps, se tenoit à Coutras et à Fronsac, très-sage et vertueuse Dame, un peu contrefaite du corps, comme j'ay ouy dire à ma mere, qui l'alloit voir quelquefois.

Monsieur de l'Escu gasta toutes les affaires vers Milan pour le Roy, qui luy avoit commandé très-expressément de n'attenter rien sur les terres du Pape ; ce qu'il n'observa, quand il attaqua Regge, d'un mal considéré mouvement ; et où il fit bien du sot, disoient les Italiens, quand il se laissa attrapper et prendre entre deux portes en Parlement, pendant que ses gens l'assailloient à main forte de l'autre costé par son commandement secret et feint. Que cuidoit-il faire ? Que si le seigneur Guy Rangon, avec qui il parloit et traittoit, eust esté aussi mal-advisé et rigoureux que luy, il l'eust retenu très-bien prisonnier, et luy eust bien fait payer la menestre de sa folie et sottise, disoit-on pour lors, pour luy apprendre, sous titre de bonne-foy d'un traitté de paix, à faire assaillir une place qui n'y pensoit en rien ; et si fut cause de la mort d'Alexandre Trivulce, et d'aucuns braves François. En cela il mescontenta fort le Pape Léon, et luy donna l'occasion en main, qu'il cherchoit par bonne couleur, de se déclarer pour la guerre ; et pour un seul ennemy que le Roy avoit auparavant, qui estoit l'Empereur, il luy engendra le Pape, qui estoient deux.

Ce que le Roy luy sçeut remonstrer très-vigoureusement, avec paroles très-aigres et injurieuses,

quand il vint après à la cour en poste, crier au secours; et luy reprocher aussi son extrême avarice et cruauté d'avoir fait trancher la teste au seigneur Palvoisin, seigneur d'honneur, et de l'age de soixante et quinze ans, pour avoir son bien confisqué, que le Roy regretta fort, et prit son frere à son service et à sa paye; et par le moyen du seigneur Jean de Médicis, le Roy après le reprit en grace, par la faveur de Madame de Chasteaubriant, sa sœur, que le Roy aymoit. Il n'y a rien qui ne se fasse et ne se rabille par l'amour.

Poür Monsieur de Lautrec, il ne fut exempt de très-grandes fautes, que j'ay dites; et encore dirayje celle-cy. Lors que les Espagnols, conduits par ce grand marquis de Pescayre, passerent le fleuve du Ladigi (*), un peu avant le Roy luy avoit mandé par un courier exprès, qu'il se gardast sur toutes choses, que l'ennemy ne passast point ce fleuve. Ce brave Roy, très-bien considéré, avoit bien remarqué ce passage quand il estoit en ces quartiers, combien il luy importoit à ses affaires de son duché. Monsieur de Lautrec luy fait response avec son arrogance accoustumée, qu'il ne se mist point en peine de cela, et sur sa vie, il les empescheroit bien, et qu'il apprendroit à ce jeune nouveau capitaine, le marquis de Pescayre, à tourner au baston, et s'affronter à luy. Et pourtant, en un rien, et maugré luy, il passe le fleuve, donne vers Milan, force et prend les fauxbourgs, que l'Espagnol appelle *los Arrevales*, (dont ils en firent depuis, comme de raison, une grande gloire et triomphe de victoire,) entre dans la ville avec si grande prestesse et force, (cas estrange!) que

(*) l'Adige.

Monsieur de Lautrec, estant (*) en pourpoint lors se promenant en la place quand l'allarme luy en vint, et Monsieur de l'Escu estoit dans le lict, se rafraischissant : et fallut qu'ils se ralliassent en la place, à la faveur du chasteau, et se sauvassent et retirassent tellement quellement. Cela se trouve ainsi dans les histoires Espagnoles.

Quand ces désastres arrivent aux personnes après qu'elles ont fort bravé et menacé de faire le diable, elles sont fort aigres et honteuses à les supporter, plus qu'autrement. Ainsi qu'il arriva à ce grand capitaine Montluc, lequel, durant les braves guerres des Huguenots, ainsi que son Roy, ou son lieutenant-général, luy eust fort recommandé son gouvernement, qu'il avoit fort bien gouverné quelques années auparavant, et bravement battu les Huguenots, il fit response, qu'il n'eust point peur de cela; car s'ils se mesloient de comparoistre devant luy, qu'il les estrilleroit si-bien, qu'ils n'y comparoistroient jamais; et dit : *Bien plus, quand vous vous fascherés de battre ces gens, envoyés-les-moy tous, et vous verrés comment je les estrilleray, et mettray tous en pieces, qu'il n'en eschappera un seul.* La fortune voulut que six mois après, Montgommery l'allast voir à bonnes enseignes. Ce fut luy qui se retira dans sa principale ville, et ne leur fit aucun mal, ou ne le put faire, et les laissa joüer leur jeu comme ils voulurent; car c'estoient de terribles Huguenots, et d'autres que ceux avec lesquels il avoit eu affaire auparavant. Quand ces nouvelles arriverent au camp, je sçay bien ce que j'en ouys dire au général et à tout le monde.

Une chose ay-je veu noter à aucuns capitaines

(*) estoit.

François, Espagnols et Italiens, parlant du bizarre naturel et des humeurs bourrues de ce Monsieur de Lautrec, qui disoient qu'il falloit bien que cet homme eust un vray esprit de contradiction, ou bien qu'il fust prédestiné à tout malheur; car bien qu'il fust chaud, prompt, et soudain, de son naturel, et allast viste à aucuns subjets, cela luy faillit, et demeuroit court; l'on est tempéré (1) à exécuter en d'autres : ainsi qu'il fit devant Parme, où il estoit plus fort que ses ennemis de beaucoup; car il avoit vingt mille Suisses de paye, quatre cent hommes d'armes, et autant de chevaux-légers, et quelques gens de pied François, sans les Vénitiens: il différa et temporisa à ne les combattre, et leur donna loisir de se retirer à leur bel ayse. Que pensoit-il faire? Les avoir à meilleur marché, et qu'ils se vinssent rendre à luy la corde au col, le croy-je (2) : tant il estoit présomptueux de luy. Il en fit de mesme au royaume de Naples, près la ville de Troya, à l'armée du prince d'Orange, qui n'estoit de beaucoup de force non plus pareille à la sienne; j'en parle ailleurs. Et la ville de Naples, quoy? qu'il laissa respirer, et reprendre cœur et haleine. Vous voyés ce qu'il en fut.

En après, lors qu'il n'avoit nulle raison de guerre, il alla assaillir la Bicoque, et y donner une battaille, qui nous fut la totale perte de Milan, et sa honte. C'estoit là, de par le diable, qu'il devoit estre froid et retiré, refrené, et en ménage du temps et de la charge, à une occasion plus opportune. J'ay ouy raconter à une grande Dame, lors qu'il fut esleu par le Pape Clément, et les Potentats

(1) *Peut-être faudroit-il*, et demeuroit court, long, et temporé.
(2) Col? Je le crois.

d'Italie,

d'Italie, pour estre chef de la ligue, le Roy François très-mal volontiers leur accorda cette priere, et dit qu'il n'y feroit rien qui vaille; mais puis qu'ils le vouloient et l'en prioient, il le leur accordoit, pensant qu'il deust faire *mirabilia:* et que sçait-on s'ils ne luy donnerent à dessein de ruiner exprès les affaires d'Italie? Ah! que les François autrefois ont esté plus fins que nous!

Aussi, quand le Roy François sçeut la déroute de son armée, et sa mort, il dit aussi-tost: *Je l'avois bien pronostiqué, qu'il n'y feroit pas plus qu'en ma duché de Milan:* le loüant pourtant, et l'estimant bien fort; mais le tenant très-malheureux pour un chef d'armée. Cela est arrivé à des grands capitaines anciens et modernes: le Dieu Mars ne seroit pas autrement un Dieu douteux et incertain.

## DISCOURS TRENTIESME.

## M. L'ADMIRAL DE BONNIVET.

MONSIEUR l'Admiral DE BONNIVET, que je viens de nommer cy-dessus, fut si aymé et favory du Roy François, qu'il gouvernoit tout le faict de la guerre en son vivant, comme le Chancelier du Prat celuy de la justice et des finances.

S'il le faut juger bon et grand capitaine, veu les charges qu'il a eues de son maistre, ainsi qu'ordinairement sont pourveus les mignons des Roys, on le doit estimer tel. Il fut lieutenant de Roy à Fontarabie, il le fut de-là les monts après Monsieur de Lautrec: où pourtant ne fit très-bien ses besoignes, ny celles du Roy, encore qu'il eust

avec luy des meilleurs capitaines de la France; mais il ne les vouloit croire, et se sentoit plus suffisant qu'eux, qui, par leur longue expérience, méritoient mieux de luy commander, que luy à eux.

Comme Monsieur de Bayard, qu'il engagea mal-à-propos à Rebec, qui fut cause de sa retirade qu'il luy fallut faire en France, laquelle pourtant il fit avec quelque peu d'heur, tellement quellement, Dieu mercy, Messieurs de Bayard et de Vandenesse (*), qui, pendant qu'ils faisoient teste, à l'hazard de leurs vies, le reste se retira plus à longues journées que courtes.

Il est vray que Monsieur l'Admiral avoit esté blessé avant, et fort à propos, et en homme courageux, et ne pouvant plus servir, s'ayda de ces deux vaillants capitaines pour le couvrir, et se retirer viste dans sa litiere, où il se faisoit porter; car si Monsieur de Bourbon l'eust attrappé, quand il eust eu mille vies, il n'en fust pas reschappé, pour le mal mortel qu'il luy vouloit. Aussi le cherchoit-il tant qu'il pouvoit, ayant opinion qu'il fust cause de toutes les disgraces qu'il avoit du Roy et de Madame la Régente : et aussi qu'il estoit devenu si glorieux mignon, qu'il ne faisoit cas dudit Monsieur de Bourbon, jusqu'à le braver, comme j'ay ouy dire aux anciens, ce qui despitoit extrêmement Monsieur de Bourbon, qui estoit son seigneur, et l'autre son subjet, à cause de Chastelleraud : et qui plus le despita, ce fut le chasteau de Bonnivet, (à ce que j'ay ouy dire) qu'il alla faire bastir, le plus superbe édifice qui soit en France, s'il estoit achevé selon son dessein; et ce à la veuë de

(*) Jean de Chabannes, Capitaine de mille hommes de pied à la bataille de Ravenne. Il étoit frere de M. de la Palice. *Voyez son Eloge, ci-dessus, Disc. IX, Art. II.*

Chastelleraud, que vous eussiés dit qu'il eust voulu dominer en cavalier la maison de Monsieur de Bourbon, qui ne sembloit qu'un petit nid auprès. Cela despita fort Monsieur de Bourbon.

On ne sçait à qui en donner le blasme, ou audit seigneur de Bonnivet, ou au Roy, ou à Madame la Régente, qu'on dit que luy faisoit joüer tous ces tours, et le faisoit exécuteur de leurs animositez, inimitiez et vengeances, ainsi que nous en avons veu plusieurs de nostre temps, suscitez de mesme par nos Roys. Aussi Dieu par après n'estant pas trop content de tels traittements et opprobres, joüe son jeu à son tour. Mais qui pis est, où diable en voyons-nous aucuns s'en chastier ny corriger ? Mais tousjours vont en pis, quelques exemples qu'ils voyent devant leurs yeux.

Pour retourner à Monsieur de Bonnivet, à ce voyage de-là les monts, il y fut très-malheureux, et mesme au siege de Crémone, y ayant envoyé devant Monsieur de Bayard, pour donner secours au chasteau, qui tenoit encore pour la France, qu'il secourut fort bien : où il trouva une chose fort pitoyable, et très-loüable aussi ; car de quarante soldats François qui estoient demeurez dedans pour la garde, il n'y en eut que huit restez, et très-pietres encore, mais aussi résolus comme de plus grand nombre : tout le reste estoit mort de misere, de faim et de fatigue, y ayants demeuré plus d'un an et demy ( d'autres disent deux ans, ) sans secours ny nouvelles de la France. Le capitaine qui leur commandoit, estoit mort, et se nommoit Bunon. Je ne sçays s'il estoit pere ou grand-pere du capitaine Bunon, très-brave et vaillant, que nous avons veu en nos bandes : il estoit de Beausse. Ah ! braves soldats François, vostre

nom devoit avoir esté escrit dans le livre de cuivre de l'immortalité, afin que tous en cas pareils vous imitassent.

Or, Monsieur de Bourbon, ayant failly Marseille, et le marquis de Pescayre, se retirerent plus viste que le pas à repasser les monts, parce que le Roy estoit à leur trousse. Ce fut à Monsieur de Bonnivet à joüer sa revanche à Monsieur de Bourbon, sur sa poursuitte de sa retraitte de Rebec, et quand il s'en alla en France : aussi n'y faillit-il point, car il les suivoit de si près, que j'ay ouy dire, qu'ainsi que la force du Roy arrivoit par une porte à Milan, il n'y avoit pas demie-heure que Monsieur de Bourbon en sortoit par l'autre.

La battaille de Pavie s'en ensuivit par après, de laquelle Monsieur de Bonnivet fut le seul et principal auteur, contre l'opinion de ces vieux, grands et expérimentez capitaines qui estoient là, comme Messieurs de la Trimouille, de la Palice, Louys d'Ars, San-Severin et Trivulce, le grand Escuyer Galliot, et autres : et ainsi que tous eurent opiné, et Monsieur de Bonnivet les eust ouys, il parla ainsi (comme disent les François, Espagnols et Italiens, que j'ay veu par escrit des Espagnols mesmes) :

« Quelle honte, Messieurs, proposés-vous à
» nostre brave Roy, si vaillant et si courageux,
» de se retirer d'icy, en lever le siege, et en fuyr
» une battaille qui se présente à nous tant desirée?
» Nous autres François n'en avons jamais refusé,
» et n'avons jamais accoustumé de faire la guerre
» par de petits subterfuges et astuces militaires,
» mais à belles guerres descouvertes ; et mesme
» quand nous avons un brave Roy et vaillant pour
» nostre général, lequel doit faire combattre les

» plus poltrons : car les Roys portent communément
» cet heur avec eux ; non pas seulement cet heur,
» mais les victoires tout-à-fait, comme fit nostre
» petit Roy Charles VIII au Taro, et nostre Roy
» Louys XII à Agnadel, et de frais nostre Roy
» qui est icy, à Marignan : tant la présence des
» Roys en cela est bonne, et nécessaire, et profi-
» table. Et ne faut point douter que le voyant le
» premier aller au combat, (car il nous en monstrera
» le chemin, ) que sa brave gendarmerie qu'il a
» icy, n'en fasse de mesme, et ne passe sur le
» ventre à cette chétive de l'ennemy, qui se pré-
» sentera. Par-quoy, Sire, donnés la battaille :
» allons ».

Si ce conseil ne fut bon et utile, il partoit pourtant d'un brave cœur et généreux, et fort digne d'honneur. La battaille se donna, où il combattit ce jour-là très-vaillamment, faisant office de capitaine et de soldat : et voyant après qu'il bastoit mal pour nous, que la fortune et la victoire panchoit pour l'ennemy, après qu'il eust essayé tout ce qu'il put, de rallier le reste des Suisses et quelque cavalerie, et n'y ayant rien pu gagner, se résolut de mourir.

Et en disant : *Non, je ne sçaurois survivre cette grande desadvanture, et destruction, pour tout le bien du monde ; il faut aller mourir dans la meslée :* et haussant la visiere de sa salade, selon la coustume des capitaines, qui commandent qui ça, qui là, ce dit l'Espagnol, *oppuso la garganta à las spadas, y fue muerto ;* c'est-à-dire, *opposa sa gorge aux espées, et mourut.* Belle fin et résolution de galant homme, certes, pour fuyr la honte et le reproche qu'on luy eust fait de son conseil et de sa faute.

Ce valeureux Monsieur de Joyeuse en dit et fit

de mesme à la battaille de Coutras ; car ainsi que tout estoit perdu et en déroute, et que Monsieur de Saint-Luc luy vint demander : *Qu'est-il question de faire*, Monsieur ? Il luy respondit, *de mourir après cecy, et ne vivre jamais plus*, Monsieur de Saint-Luc ; comme il fit. Telles déterminations sont à loüer par-dessus toutes celles des Romains de jadis, si déterminées.

On dit que Monsieur de Bourbon chercha fort ce jour-là ledit seigneur de Bonnivet, et l'avoit fort recommandé aux siens pour le pouvoir prendre vif, et luy faire un party et affront ignominieux, si-non le tuer, car il luy en vouloit fort : et l'ayant veu mort estendu, il ne dit autre chose, si-non : *Ah ! malheureux ! tu es cause de la ruyne de la France, et de la mienne.* La fin en fut très-belle, comme il avoit tousjours esté fort vaillant par-tout où il s'estoit trouvé.

Il avoit fait son apprentissage aux armées et guerres de-là les monts, sous Monsieur le grand-maistre de Chaumont, où il fut tousjours en bonne réputation, et pour ce, le Roy le prit en grande amitié. Il estoit de fort gentil et subtil esprit, et très-habile, fort bien-disant, et fort beau et agréable, comme j'ay veu son portrait.

Il y a un compte (*) dans les *Nouvelles de la Reyne de Navarre*, qui parle d'un Seigneur favory du Roy, qui l'ayant convié en une de ses maisons, et toute sa cour, avoit fait une trappelle en sa chambre, qui alloit droit en la ruelle du lict d'une grande Princesse, pour coucher avec elle, comme il fit, et y coucha : mais, comme dit le conte, il n'en tira d'elle que des égratigneures ; c'est assavoir. Ce conte

(*) conte.

est de luy; mais je ne nommeray point la Princesse.

Il pouvoit bien faire cette entreprise pour l'amour à laquelle il estoit fort subjet; aussi estoit-il fort beau et de bonne grace, puis que ce fut luy seul qui conseilla au Roy de passer les monts, et suivre Monsieur de Bourbon, ayant laissé Marseille, non tant pour le bien et service de son maistre, que pour aller revoir une grande Dame de Milan, et des plus belles, qu'il avoit faite pour maistresse quelques années devant, et en avoit tiré plaisir, et en vouloit retaster. J'ay ouy dire ce conte à une grande Dame de ce temps-là, et mesme qu'il avoit fait cas au Roy de cette Dame, (qu'on dit qui s'appelloit *la signora Clerice*, pour lors estimée des plus belles de l'Italie,) et luy en avoit fait venir l'envie de la voir, et coucher avec elle; et voilà la principale cause de ce passage du Roy, qui n'est à tous connue. Ainsi la moitié du monde ne sçait comment l'autre vit; car nous cuidons la chose d'une façon, qui est de l'autre. Ainsi Dieu qui sçait tout, se mocque bien de nous.

Outre ses vertus, ce fut un Seigneur très-magnifique, et splendide, et fort abondant en toutes despenses. J'ay ouy dire en France et en Angleterre, à des vieux, et mesme à un Milord, qu'on appelloit le Milord Chamberland, qui parloit très-bien François, que quand il alla une fois en Angleterre, pour jurer quelque paix avec le Roy, qu'il alla très-grandement et magnifiquement accompagné, ainsi qu'est la coustume des favoris des Roys; mais entre autres somptuositez, est, qu'il avoit vingt-cinq mulets de coffre harnachez très-superbement, et les couvertes toutes de velours cramoisy, avec ses armes tout en broderie d'or et d'argent, que le Roy d'Angleterre et sa cour admirerent fort. Aussi

quelle despense est impossible à un favory du Roy? Ainsi qu'avons veu de nos temps de mesme, et cent fois plus.

Feu Monsieur le cardinal de Lorraine dernier mort, quand il alla à Bruxelles, jurer la paix avec le Roy d'Espagne, il avoit aussi trente mulets de coffres aussi bien harnachez, et les couvertes de velours cramoisy, avec ses armoiries d'or et d'argent, et avec le grand chapeau de cardinal, tout en broderie, en grande somptuosité, qui fut fort admiré de toute la Flandres et de toute la cour. Le duc de Valentinois en fit de mesme, comme j'en ay parlé cy-devant (1).

## DISCOURS TRENTE ET UNIESME.

## M. DE PONTDORMY.

MONSIEUR DE PONTDORMY (2) a esté un bon, vaillant et excellent capitaine, et fort grand entrepreneur, et n'appréhendant nullement les dangers. Après la journée de la Bicoque, que l'estat de Milan s'en alloit perdu pour les François, il demanda congé aussi-tost à Monsieur de Lautrec, de s'aller jetter dans Crémone, afin que l'ennemy ne gagnast le devant avec sa compagnie de gendarmes et autres volontaires qui le voudroient

(1) *Tome IV*, Discours XLVIII, des Capitaines Etrangers.

(2) Antoine de Crequi, fils de Jean de Crequi, VI[e] du nom, Seigneur de Crequi et de Canaples. *Pontdormy*, par corruption pour *Pont de Remy*, comme le P. Daniel a rendu ce nom-là dans son *Histoire de France*, Tome V, dans la *Vie de François I.* Dans M. de Thou; *Remigii* est le Village de *Pontdormy*.

suivre; et s'il rencontroit l'ennemy fort ou foible, que résolument, disoit-il, le chargeroit, aymant mieux mourir des armes de son ennemy, que de tomber à la mercy des vilains qui s'estoient tous élevez. Il y alla donc heureusement, sans trouver rencontre, et puis la composition se fit, comme j'ay dit en parlant de Monsieur de l'Escu cy-devant.

Ce Monsieur de Pontdormy a fait de très-beaux exploicts de guerre en son temps, tant de-çà que de-là les monts, et sur-tout en Picardie, et sur la frontiere de la Flandres, qu'il fatiguoit journellement : aussi, quand il fut mort, tous les pauvres Picards le pleurerent à chaudes larmes : disants qu'ils avoient perdu leur protecteur et sauvegarde; car après l'ennemy se promena en la Picardie un peu plus à l'ayse qu'il ne faisoit auparavant.

Il mourut au chasteau de Hesdin, où, ayant fait une entreprise, il fut attrappé d'une fougade qui luy estoit préparée (*). Il ne mourut pas sur le coup; mais elle luy estouffa tellement le cœur, et brusla tellement les entrailles, qu'il mourut avec beaucoup de tourment, dont ce fut une très-grande perte. Le Roy François le regretta bien fort, comme de raison, car il le servoit très-bien. Les Espagnols en ont fort parlé de-là les monts.

(*) En 1524. *Mémoires de du Bellay*, L. II, p. 201 et suiv. C'est, au reste, tout le contraire de ce que dit Brantome. Les François tenoient Hédin; mais les Espagnols croyant y avoir une intelligence, et M. de Pontdormy leur y ayant préparé une fougade, il en fut brûlé lui-même par accident.

## DISCOURS TRENTE-DEUXIESME.

## M. DE PIERREPONT.

IL avoit un parent ou voisin, très-bon capitaine, qui fut Monsieur DE PIERREPONT. Il ne le faut point loüer autrement, si-non qu'il fut lieutenant de Monsieur de Bayard, qui sçavoit bien choisir ses membres, et les sçavoit bien faire combattre, et commander à ses gens. Il fit très-bien à la battaille de Ravenne, comme fit aussi son guidon, nommé le bastard du Fay, en Dauphiné, comme on m'a dit, dont j'en ay connu de la race, les deux Saint-Jean, vaillants freres, l'un qu'on appelloit le borgne Saint-Jean, qui avoit esté fort favory du petit Roy François, et eut l'œil crevé aux nopces du Roy Dauphin, en un tournoy, que feu Gergeau luy creva.

## DISCOURS TRENTE-TROISIESME.

## M. DE CANAPLES.

MONSIEUR de Pontdormy laissa après luy Monsieur DE CANAPLES, son nepveu ou fils, brave et vaillant seigneur, et qui a esté de son temps le plus rude homme d'armes qui fust en la Chrestienté; car il rompoit une lance, telle forte qu'elle fust, comme une canne, et peu tenoient devant luy: aussi quand il joustoit devant son Roy, tant fust-il empesché, le vouloit tousjours voir; dont vint le mot: *Boutte, Canaples, le Roy te regarde.* Il estoit grand, puissant, et de haute taille

et forte corpulence ; si bien qu'il luy estoit aysé de faire de tels coups, avec ce qu'il estoit fort adroit, et bon-homme de cheval et de tenuë. Il estoit capitaine de cent gentils-hommes.

## DISCOURS TRENTE-QUATRIESME.

## M. GALLIOT,

### *Grand-Escuyer et Grand-Maistre de l'Artillerie.*

Je suis fort estonné que nos Histoires Françoises n'ont plus parlé de Monsieur le grand-escuyer Galliot, qu'elles n'ont fait. Ç'a esté un très-bon et sage capitaine en son temps. Le Roy Charles VIII le prit à Fornouë pour l'un de ses Preux, et l'appelloit pour lors le sieur de Genouillac.

Il fut grand-maistre de l'artillerie, pour entendre cet art aussi-bien qu'homme de France : et si le Roy François l'eust voulu croire, peut-estre n'eust-il pas perdu la battaille de Pavie, ainsi le disoit-on alors; car il faisoit si bien joüer son artillerie, que l'ennemy s'en sentit fort endommagé : mais elle ne joüa pas à demy, que le Roy bouillant de courage et d'ardeur de combattre, alla couvrir son artillerie, de telle façon, qu'elle ne put plus joüer, dont Monsieur Galliot cuida se désespérer. Le Roy connut bien sa faute, et le dit puis après ; dont pour récompenser ledit Monsieur Galliot, le fit grand-escuyer, et luy donna la place du grand-escuyer San-Severin, qui mourut en cette battaille.

J'ay ouy faire un conte, que le Roy François ayant sçeu par quelques ennemis dudit grand-escuyer, (ainsi qu'il y a tousjours des envieux à la cour) qu'il avoit fait bastir la plus superbe maison (qui estoit Acier) qu'on sçauroit voir, (comme de vray elle est des belles, mais pourtant en fort laide assiette et fort laid pays, qui est le Quercy, pierreux, rabotteux, montagneux et tout plein de baricaves; du reste, la mieux meublée que maison de France, tant de vaisselle d'argent que de tapisseries, et ciels de soye d'or et d'argent;) et qu'il n'estoit pas possible qu'il n'eust fort dérobé le Roy en ses estats, par quoy estoit de besoin qu'il luy falloit faire rendre compte de tout.

A quoy entendant le Roy, le fit venir un jour à luy, et luy remonstra tout ce que dessus. Sur ce, respondit Monsieur Galliot: « Certainement, » Sire, il faut que je confesse, que quand je vins » à vostre service à la charge des grands estats que » vous m'avés donnez, je n'estois nullement riche; » mais par vostre moyen et grace, je me suis fait » tel que je suis; c'est vous qui m'avés élevé par » la faveur que vous m'avés portée. J'ay espousé » deux femmes fort riches, dont l'une est celle » de la maison d'Archiac, fille très-riche. De » plus, les estats que vous m'avés donnez, et mes » gages, profits et pratiques ordinaires, m'ont fort » apporté du bien. Bref, c'est vous qui m'avés » fait tel que je suis; c'est vous qui m'avés donné » les biens que je tiens; vous me les avés donnez » librement, aussi librement me les pouvés oster » et suis prest à vous les rendre tous. Pour quant » à aucun larcin que je vous aye fait, faites-moy » trancher la teste, si je vous en ay fait aucun».

Ces paroles tendres et douces de cet honorable

vieillard attendrirent si fort le cœur du Roy, qu'il luy dit : *Mon bon-homme, ouy, vous dites vray de tout ce que vous avés dit : aussi ne vous veux-je reprocher, et oster ce que je vous ay donné. Vous me le redonnés ; et moy je vous le rends de bon cœur. Aymés-moy, et me servés bien tousjours, comme avés fait ; et je vous seray tousjours bon Roy.* Et par ainsi, les envieux du bon-homme furent bien estonnez.

Ce bon chevalier fut très-sage de tenir tels propos au Roy, et non pas comme j'en sçays aucuns, qui ont eu une infinité de bienfaits de leurs Roys, qui disent et publient : *Jamais le Roy ne m'a rien donné : on n'en trouvera rien signé pour moy en la Chambre des Comptes.* Ne sont-ils pas bien impudents et eshontez, de tenir tels propos ? Que chacun sçait bien que, quand ils sont venus à estre aymez et favorisez des Roys leurs maistres, n'avoient de quoy mettre sous la dent. Les uns estoient engagez de leur bien jusques dessous leurs fenestres : les autres estoient si endebtez, que leur bien n'y pouvoit fournir : les autres, d'eux-mesmes, et du ventre de leur mere, estoient pauvres héros (*) : les autres avoient fait banqueroute. Et puis, estants enrichis, ils vont dire : *Le Roy ne m'a rien donné, ny la Chambre des Comptes n'en a jamais rien passé.* Comme disoit un que je sçays du regne de Charles IX, de qui le pere estoit un banqueroutier, le fils pauvre et au saffran ; et en moins de rien, le voilà riche et opulent du tout. Qu'au diable soient-ils tretous. Le Roy les devroit tous faire assommer. D'où diable sont-ils donc devenus riches de cent mille livres de rente, de cinquante, de

(*) Heres, *sans doute.*

trente, et tant d'or et d'argent qu'ils ont aux intérests? Qui leur a baillé cela, que le Roy? Ils veulent faire des fins, mais ils sont descouverts.

Il vaudroit mieux qu'ils en dissent franchement la vérité, et qu'ils en publiassent les bienfaits, sans monstrer leurs sottes finesses, ny leurs ingratitudes et méconnoissances, comme fit ce bon vieillard que je viens de dire. Aussi est-il mort heureusement, et en belle réputation, et en très-honorable vieillesse de plus de quatre-vingt ans, ainsi qu'il paroist en sa chapelle des Célestins à Paris, en représentation d'un très-beau et honorable vieillard.

Il laissa après sa mort une fille héritiere, descendue de la fille d'Archiac, qui fut mariée en la noble maison de Cursol, et puis en secondes nopces au feu comte de Reingrave, très-belle et honneste femme. Elle fut héritiere par la mort de son frere feu Monsieur d'Acier, brave et vaillant seigneur, qui fut tué à la battaille de Cerizolles; à qui, quand il y alla, le bon-homme de pere dit: *Or, va donc, mon fils, querir la mort en poste.* Luy ayant demandé comme il y alloit, et qu'il eust respondu qu'il y alloit en poste, et qu'il trouveroit là des amis qui luy presteroient quelque cheval pour combattre, n'en pouvant mener par la briefveté du temps, qui le pressoit de partir sur le poinct de la battaille, le bon-homme luy repliqua: *Allés donc, mon fils, querir la mort en poste.* Après la mort de mondit sieur le grand-escuyer, succéda en l'estat de grand-maistre de l'artillerie Monsieur de Brissac, lors chevalier de l'ordre, et qui fut envoyé en ambassade, tenant cet estat vers l'Empereur, au commencement du regne du Roy Henry, pour reconfirmer la paix; et puis le prince de Melfe mort, et luy en sa place alla en Piedmont.

## DISCOURS TRENTE-CINQUIESME.

## M. DE TAIX.

MONSIEUR DE TAIX le fut aussi après luy, et s'en acquitta en peu de temps qu'il exerça, très-bien, et puis, luy mort, Monsieur d'Estrée le fut.

## DISCOURS TRENTE-SIXIESME.

## M. DE POMMEREUIL.

AVANT eux tous, Monsieur le marquis DE POMMEREUIL (*) fut maistre d'artillerie en Italie, durant nos vieilles guerres, qui fut le plus digne homme de son art qui fust jamais, et fut tué devant la ville d'Aronne, sur le lac major.

## DISCOURS TRENTE-SEPTIESME.

## M. D'ESTRÉE.

MONSIEUR D'ESTRÉE a esté l'un des dignes hommes de son estat, depuis qu'il ayt esté possible jamais, sans faire tort aux autres, et le plus asseuré dans ses tranchées et batteries. Car il y alloit là teste levée, comme si ce fust esté dans les champs à la chasse : et la pluspart du temps, il alloit à cheval, monté sur une grande hacquenée Allezande, qui avoit plus de vingt ans, qui estoit aussi asseurée

(*) Je ne sache que celui-ci de *Marquis* François en ce temps-là.

que le maistre ; car pour quelques canonnades et arquebuzades qui se tirassent dans la tranchée, ny l'un ny l'autre ne baissoient jamais la teste : et si se monstroit par-dessus la tranchée la moitié du corps, car il estoit grand, et elle aussi.

C'estoit l'homme du monde qui connoissoit le mieux les endroits pour faire une batterie de place, et qui l'ordonnoit le mieux : aussi estoit-ce l'un des confidents que Monsieur de Guise souhaitoit auprès de luy, pour faire conqueste, et prendre villes, comme il fit à Calais. Ç'a esté luy qui le premier nous a donné ces belles fontes d'artillerie que nous avons aujourd'hui, et mesme de nos canons, qui ne craindront de tirer cent coups l'un après l'autre (par maniere de dire) sans rompre, ny sans s'esclatter, ny casser : comme il en donna la preuve d'un au Roy, quand le premier essay s'en fit. Mais on ne les veut gourmander tous de cette façon ; car on en mesnage la bonté le mieux qu'on peut.

Avant cette fonte, nos canons n'estoient de beaucoup si bons, mais cent fois plus fragiles, et subjets à estre souvent rafraischis de vinaigre et autres choses, où il y avoit plus de peine, et qui plus desbauchoit de la batterie. Celle qui fut faite devant Yvoy, ne donna tant de peine (comme j'ay ouy dire à Monsieur de Guise,) que ce fut la plus belle et la plus prompte batterie qu'il avoit veu ny ouy dire ; et en loüoit fort Monsieur d'Estrée, qui avoit ordinairement son faict et son attirail si lestes quand il marchoit, que jamais rien ne manquoit, tant il estoit provident et bien expert en sa charge.

Sur-tout il avoit de très-bons canonniers et bien justes, et luy-mesme les y dressoit et leur monstroit ; et il avoit aussi de très-bons commissaires, dont entr'autres ont esté Bassompierre, qui estoit dans Sienne

Sienne estant assiégée, et la Foucaudie, petit homme, mais tout spirituel, l'un des bons catholiques s'il en fust oncques, et l'autre huguenot; et pour ce, Monsieur l'Admiral l'aymoit fort, et s'en ayda, et s'en trouva bien en ses guerres. Tant d'autres bons a-il eu que je ne nommeray point, et la pluspart huguenots, qui avoient imité leur général mondit sieur d'Estrée, qui l'estoit fort: si ne laissa-il pourtant de bien servir son Roy au siege de Rouen, et aux premieres guerres, comme je vis.

C'estoit un fort grand homme, et beau et vénérable vieillard, avec une grande barbe qui luy descendoit très-bas, et sentoit bien son vieux advanturier de guerre du temps passé, dont il avoit fait profession, où il avoit appris d'estre un peu cruel. Feu mon pere et luy avoient tous deux esté nourris pages de la Reyne Anne, et tous deux alloient sur les mulets de sa litiere, lesquels (à ce que j'ay ouy dire à mon pere, et audit Monsieur d'Estrée,) elle a bien fait foüetter quand ils faisoient aller les mulets d'autre façon qu'elle ne vouloit, ou qu'ils eussent bronché le moins du monde. Mon pere alloit sur le premier, Monsieur d'Estrée sur le second; et puis tous deux, sortant hors de page, les envoya de-là les monts à la guerre.

## DISCOURS TRENTE-HUITIESME.

## M. DE LA BOURDAIZIERE.

Enfin, ce bon vieillard mourut en sa maison, très-renommé capitaine, l'année des secondes guerres, et son estat fut donné à Monsieur DE LA BOURDAIZIERE, qui avoit donné sa fille aisnée

en mariage au jeune Monsieur d'Estrée, qui eut occasion de se plaindre, pour n'avoir eu l'estat de son pere, qui l'avoit très-bien dressé : mais ne le garda gueres, car il mourut.

Si est-ce que Monsieur de la Bourdaiziere s'en acquitta très-bien tant qu'il l'eut, et mesme à la battaille de Montcontour. Il mourut bien-tost après, en réputation d'un brave et sage gentilhomme, et fort homme d'honneur ; et quand il n'eust esté autre que pere de ce brave Monsieur de Sagonne, il a esté beaucoup et digne à loüer d'avoir engendré un si brave et vaillant jeune homme que celuy-là, et autant parfait en toute vertu et valeur, dont j'espere en parler ailleurs.

## DISCOURS TRENTE-NEUFVIESME.

## M. DE BIRON.

APRÈS Monsieur de la Bourdaiziere, vint en cette charge Monsieur DE BIRON, duquel je parleray ailleurs (*).

## DISCOURS QUARANTIESME.

## M. DE CALLAT.

ON dit que le bon-homme Monsieur DE CALLAT mourut quasi de regret et despit, de n'avoir eu la place de Monsieur d'Estrée après sa mort, duquel il avoit esté lieutenant ; et en estoit bien digne,

(*) *Voyez Tome VII, page 1,* Discours LXXXIII, des Capitaines François.

pour l'avoir très-bien et vaillamment exercée en toutes les guerres estrangeres, et principalement en Piedmont et à la battaille de Cerizolles : comme certes tout le monde, à la cour et aux armées, disoit qu'il la devoit avoir, et qu'on luy avoit fait tort, à sa valeur et à ses services passez.

## DISCOURS QUARANTE ET UNIESME.

## M. DE LA GUICHE.

APRÈS Monsieur de Biron, vint Monsieur DE LA GUICHE, qui le méritoit bien, et est un très-brave, vaillant et sage capitaine, comme il l'a monstré en plusieurs endroits; et pour ce, le Roy Henry III l'aymoit, et le connoissoit tel. Après que Monsieur de Biron fut fait Mareschal, il donna cette charge audit Monsieur de la Guiche, très-brave et vaillant seigneur.

## DISCOURS QUARANTE-DEUXIESME.

## M. DE SAINT-LUC.

APRÈS luy l'a esté Monsieur DE SAINT-LUC, très-gentil et accomply cavalier en tout s'il en fust un à la cour, et qui est mort au siege d'Amiens, très-regretté, et en réputation d'un très-brave, vaillant et bon capitaine.

## DISCOURS QUARANTE-TROISIESME.

### M. D'ESTRÉE.

LUY mort, Monsieur D'ESTRÉE a succédé à sa place, comme le méritant bien, pour l'avoir bien appris de son brave pere. Ainsi, quoyqu'il tarde, le droit et la vérité rencontrent leur tour; car on luy avoit fait tort qu'il n'eust cette charge après la mort de son pere. Enfin la vérité et le droit ont vaincu là pour luy.

## DISCOURS QUARANTE-QUATRIESME.

### M. DE ROSNY.

DU depuis, Monsieur DE ROSNY l'a, qui certes honore si bien cet estat, qu'il en fait beau voir son arsenal, son esprit et son industrie à l'avoir fait si bien dresser, et sur-tout sa valeur et son bon-sens à le faire valoir : tesmoin ce qu'il fit derniérement pour la guerre de Savoye, où, en moins d'un rien, il monstra tellement sa promptitude et diligence, qu'on le vit plustost en campagne que de l'avoir pensé. J'en parle en la vie de nostre grand Roy Henry IV (*).

## DISCOURS QUARANTE-CINQUIESME.

### FRANÇOIS PREMIER.

IL faut parler à cette heure du grand Roy FRANÇOIS. Ce nom de Grand luy fut donné, non tant pour la grandeur de sa taille et corpu-

(*) On n'a point cette Vie.

lence, qui estoit très-belle, et majesté royale, très-riche, comme pour la grandeur de ses vertus, valeurs, beaux faicts et hauts mérites; ainsi que jadis fut donné à Alexandre, Pompée et à d'autres.

J'ay veu un livre, il n'y a pas long temps, qui parle de la consolation et constance, aussi-bien fait et aussi esloquent que j'en aye point veu. Je ne sçay qui c'est qui l'a fait, mais c'est un docte, habile et bien-disant personnage. Toutesfois je ne puis m'en garder que je ne die qu'il a eu grand tort, que, parlant en un petit coin de son livre, de ce nostre grand Roy François, *vrayment grand*, dit-il; *car il avoit de grandes vertus, et de grands vices aussi :* ce qui m'estonna fort quand j'ouys parler de grands vices, pour n'avoir jamais ouy dire à de grands seigneurs et Dames qui estoient de ce temps-là, qu'il en fust si atteint. Et pour une plus grande preuve, il a tousjours esté un très-bon chrestien : il a aymé, révéré et craint son Dieu, sans le jurer, ny blasphémer oncques; car il ne juroit que *foy de gentil-homme :* et tel estoit son serment, comme ceux de son temps qui l'ont veu, le peuvent affirmer; aussi comme il appert par un petit quolibet rimé tellement quellement, fait de ce temps, que j'ay veu parmy les papiers de nostre maison, qui dit les serments des quatre Roys.

| | |
|---|---|
| *Quand la Pasque-Dieu décéda,* | – Louys XI. |
| *Par le Jour-Dieu luy succéda :* | – Charles VIII. |
| *Le Diable m'emporte s'en tint près;* | – Louys XII. |
| *Foi de Gentil-Homme vint après.* | – François I. |

De plus, le Roy a esté très-bon catholique, sans jamais s'estre dévoyé de la sainte foi et religion

catholique, pour entrer le moins du monde en l'hérésie de Luther, qui commença de venir de son temps ; comme fit le Roy Henry d'Angleterre, son bon frere et contemporain, encore que toutes choses nouvelles plaisent ; mais cette nouveauté ne luy plut, et il ne l'approuva jamais, en disant qu'elle tendoit du tout à la subversion de la monarchie divine et humaine. Il ayma et embrassa fort l'église catholique, apostolique et romaine, la servant fort révéremment, sans aucune bigotterie et hypocrisie.

Après sa battaille gagnée de Marignan, il mit sous ses pieds tous les mauvais offices et les fascheuses guerres que le Pape Léon avoit fait au feu Roy Louys son beau-pere, et à luy faire perdre l'estat de Milan ; et vint s'arraisonner avec luy à Boulogne, et luy prester l'obédience et humiliation, comme son bon fils aisné de l'église devoit faire. Il y a force Empereurs, Roys, et grands Princes souverains, qui n'eussent pas fait cela, tenants en main une si belle victoire qu'il avoit, et de si belles et victorieuses forces, qui ne demandoient seulement où y a-il à donner.

Il fut cause de la délivrance du Pape Clément, qui eschappa par la ligue que ce grand Roy fit exprès pour sa Sainteté, et par l'armée de Monsieur de Lautrec défrayée en commun de la ligue : mais il y alloit bien plus du sien, que de la ligue ; car il mettoit la nappe, et qui la met, est tousjours de l'escot, c'est-à-dire, qu'il faisoit du sien le gros de son armée et de son argent.

Il ne fut jamais envieux ny usurpateur du bien d'autruy ; ce qui est très-rare en un grand Roy comme luy : mais il a bien voulu conquérir le sien perdu, et garder le sien tenu, ainsi que Dieu l'a

permis librement. Il a esté bon à son peuple, ne le tyrannisant, ny exigeant par trop, au prix de plusieurs que l'on a veu : mais il falloit pardonner aux guerres que luy et les autres avoient à supporter grandement.

Il fut fort doux et miséricordieux. Il n'en faut pas plus grand exemple, que celuy des Rochelois révoltez, lors qu'il leur pardonna. A aucuns de ses favoris, il le fut aussi, les ayant seulement disgraciez, (je ne sçay si ce fut à tort ou à droit,) et non pas punis.

Sur-quoy j'ay ouy dire à un grand personnage, d'avoir veu dans la premiere impression latine de Paul Jove, (je ne sçay s'il est vray,) un petit trait, qui dit, qu'en mesme-temps que le Grand-Sultan Soliman disgracia et fit mourir son grand favory Hibrahim Bascha, qu'en mesme-temps le grand Roy François disgracia son grand favory le connestable Anne de Montmorency. *Mais pourquoy*, dit-il, *ne le fit-il pas mourir, comme l'autre Hibrahim, ou Hibraun, bascha? Ce ne fut*, ce dit-il, *qu'il ne l'eust aussi bien mérité.* Et sur ce spécifie quelques ravauderies, qui ne valent rien à dire, lesquelles sont fausses: mais que ce fut (*) parce que ce grand Roy estoit bon et miséricordieux, et l'autre estoit un tyran et cruel.

Je ne sçay si cette édition latine porte cela; mais ce personnage me l'a asseuré. En la version Françoise, cela n'y est point : à quoy ne faut nullement ajouster foy; car le-dit Paul Jove en parloit, s'il l'a dit, comme passionné et mal content du-dit Monsieur le Connestable: lequel, quand il fut rappellé du Roy Henry, et qu'il voulut faire le ré-

(*) mais ce fut.

glement de la maison du Roy, ainsi qu'il en avoit toute la charge, il trouva, parmy les pensionnaires du feu Roy, cinq cent escus de pension ordinaire qu'il donnoit au-dit Paul Jove, lesquels il trancha aussi-tost; faisant entendre au Roy, que c'estoit un argent mal employé, pour estre plus Impérial passionné que François, et pour estre un grand menteur.

Le-dit Paul, ayant sçeu sa rayeure de pension, se mit ainsi à desbagouler contre mondit sieur le Connestable, et en dire pis que pendre. Que c'est d'avoir affaire à une langue et plume venimeuse, qui, quand elle est picquée, n'espargne rien! Aucuns disent que ce Monsieur le Connestable avoit veu du temps de sa disgrace ce trait de plume que ce galant avoit fait plus pour complaire au Roy, que pour aucun subjet; comme ordinairement tels escrivains sont adulateurs et complaisants, pour tirer tousjours quelque lippée; et pour ce, le-dit Monsieur le Connestable, quand il vint avec son Roy Henry, la luy rendit bon, et pis luy eust fait s'il eust pu; car il fasche fort à un valeureux et généreux chevalier, comme celuy-là, d'estre ainsi picqué et blasonné d'un escrivain sans raison.

Tant y a que si le Roy eust voulu estre tyran, et point miséricordieux, il eust assez trouvé de subjets faux, quand il n'en eust trouvé de vrays, pour faire punir ceux ausquels il en vouloit, comme il fit à l'admiral de Brion et son chancelier Poyet, ausquels il fit exercer justice, et puis usa d'équité et de sa miséricorde: et à ces trois, ses favoris, en moins d'un an ou quatorze mois, il fit ces traits aux uns après les autres, s'aydants les uns aux autres à se desfaire par le moyen du Roy leur maistre.

Sur-tout, il fut très-grand justicier, et de son temps la justice a esté en sa vogue par tout son royaume; et disoit souvent que son espée tranchoit autant pour la justice que pour la guerre. Les Luthériens, et ceux de la nouvelle religion, luy ont voulu beaucoup de mal; et c'est ce qui leur a donné, possible, grand subjet de mesdire ainsi de luy comme ils ont fait, tant ceux de ce temps-là que d'aujourd'huy, parce qu'il en a fait faire de grands feux, et en espargna peu d'eux qui vinssent à sa connoissance : et dit-on que ç'a esté le premier qui a monstré le chemin à ces bruslements, d'autant qu'il s'en parloit peu du temps de ses prédécesseurs, Dieu mercy que Luther n'estoit point encore venu, premier et nouveau hérétique, qui eut grande vogue parmy la chrestienté, encore qu'il y eust aucuns auparavant. Je laisse cela à ceux qui le sçavent mieux que moy.

Ce grand Roy pourtant, nonobstant tous ces feux et bruslements, se rendit protecteur de Geneve, lors que Charles, duc de Savoye, la voulut assiéger, voire l'eust prise ; ce qui luy porta grand dommage de toutes ses terres que les Bernois luy prirent : en quoy l'on blasma fort sa-dite Majesté, et d'y avoir envoyé, dedans, pour secours, des bandes du seigneur Rance de Lore (*). Accordés-moy un peu ces feux avec cette protection.

Ce grand Roy aussi, quelque grand zélateur qu'il fust de l'église romaine, cuida s'esbranler de son obéyssance, lors que luy et le Roy d'Angleterre s'assemblerent à Bologne et Calais, et qu'en leur entreveuë s'entre-dirent leurs plus grands mescontentements qu'ils avoient eus du Pape et de sa cour,

(*) Rance de Cere, *Capitaine Italien.*

pour les grandes extorsions, deniers, annates, qu'elle tiroit tous les ans de la France et de ses subjets; de sorte que je tiens de bon lieu, et se disoit alors, qu'il estoit à mesme de le renoncer, comme l'Anglois.

Mais le mariage accordé de la niepce du Pape et de Monsieur d'Orléans, depuis nostre Roy Henry II, rabilla tout, comme, de l'autre costé, le mariage de l'Anglois avec Anne de Boulan, et la dissolution de son premier, gasta tout, et le révolta contre le Pape.

Or, si ce Roy estoit justicier, ennemy des ennemis de Dieu, et qui estoient atteints de leze-Majesté divine, il l'estoit bien autant de ceux qui l'estoient de l'humaine. J'ay ouy dire que s'il eust tenu feu Monsieur de Bourbon, qu'il luy eust fait sentir fort rigoureusement son espée de justice : et lors qu'il l'eust descouvert ainsi révolté, jamais on ne vit homme si outré de colere ; d'autant qu'il luy avoit parlé si honnestement à Moulins en passant, et luy ayant fait entendre qu'il ne croyoit rien de tout ce qu'on luy avoit rapporté de luy, et qu'il temporisast un peu, et qu'il le contenteroit : *Mes paroles et mes douceurs*, disoit-il, *luy devoient crever le cœur, et l'attendrir, et le remettre en bon chemin de soy-mesme, puis qu'il s'en estoit dévoyé.* Cela eust esté bon, si Monsieur de Bourbon eust esté un fat, et s'il n'eust bien sçeu combien la chose est dangereuse et irrémissible, que d'offenser son Roy ainsi au vif; et qu'il ne conneust son naturel, qu'il ne donnoit de telles graces qu'avec une très-grande espargne.

J'ay ouy raconter qu'un gentil-homme de sa cour, d'une grande maison du Dauphiné, qui estoit très-noble, et que je ne nommeray point,

pour la révérence et amitié que je porte au nom, lequel, ayant fait tout plein de petites jeunesses, voire un peu grandes, fut mis prisonnier à Paris en la conciergerie du Palais, et son procès fait, fut condamné d'avoir la teste tranchée : et ainsi que le Roy luy vouloit donner sa grace, et qu'on luy eust rapporté, qu'ayant querelle contre un gentil-homme de Bourgogne, l'auroit tué, desguisé en Bourguignon Impérial, et ayant luy et ses gens sur leurs casaques les croix rouges Bourguignonnes de St.-André, opina soudain que c'estoit un acte vray de leze-Majesté, que d'emprunter ainsi le nom et les marques ennemies, pour faire un acte si meschant; et pour ce, ne luy voulut jamais accorder sa-dite grace, ains commanda l'exécution de sa sentence, et eut aussi-tost la teste tranchée. Et rien ne l'anima tant à advancer sa mort que cela : comme certes de tels traits sont très-dangereux ; car mesme en guerre, les ennemis font mourir leurs ennemis, s'ils les trouvent et prennent avec des marques et enseignes empruntées d'eux. Il s'en feroit là un beau discours, illustré de belles raisons et beaux exemples.

Si est-ce qu'on ne trouve point que ce Roy exerçast trop rigoureuse justice, contre les factionnaires de Monsieur de Bourbon appréhendez, comme il se peut voir par les histoires, et comme il leur usa de grace et de miséricorde.

Aucuns ont dit, qu'il fit mourir un peu trop légérement Monsieur de Saint-Blancay : car encore qu'il eust fait faute, il luy devoit pardonner pour son honorable vieillesse, ses longs services faits à quatre Roys, et sur-tout pour le beau nom duquel il l'honoroit; car il l'appelloit tousjours son pere.

Sur-quoy j'ay ouy faire un conte plaisant à

Madame la duchesse d'Usez, laquelle a esté tousjours une très-honneste Dame, et fille de fort gentil et subtil esprit, qui disoit et rencontroit des mieux. Estant donc fille à la cour de Madame la Régente alors, et tousjours fort éveillée de quelque bon mot, il arriva au Roy, après l'exécution dudit Monsieur de Saint-Blancay, venant à causer avec elle, il l'appella par deux ou trois fois *ma fille*. Luy s'estant desparty d'auprès d'elle, et se mit à faire semblant de pleurer, se tourmenter, crier et souffrener (*), comme si elle eust senty quelque grand mal ou fortune. Aussi-tost ses compagnes, et autres qui estoient en la chambre, accoururent à elle, et luy demanderent ce qu'elle avoit. *Hélas!* dit-elle, *le Roy me vient d'appeller à cette heure par trois ou quatre fois* sa fille. *J'ay grand'peur qu'il ne m'en fasse faire autant comme à Monsieur de Saint-Blancay, qu'il appelloit tant* son pere. *Que puis qu'il l'appelloit* son pere, *et moy* sa fille, *c'est la mesme chose : de mesme m'en faira-il autant.* Aussi-tost ses compagnes, et tous ceux de la chambre, se mirent tous à rire, voyant qu'elle bouffonnoit : et le Roy le sçeut, qui se mit à rire, mais non pas Madame la Régente, qui luy en fit la réprimande, car cela luy touschoit.

Si est-ce qu'elle ne rencontra là trop mal-à-propos; car on dit que les Roys, au moins aucuns, volontiers tiennent du naturel du lion, lequel, avant que donner la venuë, se joüe et s'esbat premiérement de sa queuë contre terre, puis sur son dos, et puis tout-à-coup la portant sur sa teste, exerce sa derniere colere et sa cruauté. Ainsi est-il de plusieurs Roys, lesquels en riant, ils pincent, et en faisant

(*) Comme ce mot n'a rien de commun avec l'Italien *soffrenare*, peut-être faut-il lire *souspirer*.

beau semblant, ils mordent. Nostre Roy François pourtant ne tint jamais de cette humeur, comme j'ay ouy dire; car avant que donner le coup, menaçoit premiérement à la mode du tonnerre, qui avant que ruer sa fureur contre terre, bruit et esclaire. Cela sent mieux aussi son cœur magnanime, de procéder ainsi, que de guet-à-pens, et comme par trahison, en faire sentir son indignation et sa justice : car enfin, puis qu'il est Roy, que craint-il pour y aller de cette voye?

Si ne faut-il luy donner tant de blasme de la mort de Monsieur de Saint-Blancay, encore que du premier coup il eust grand subjet d'estre animé contre luy, pour voir un si bel estat que celuy de Milan, perdu à luy par sa faute. Mais pourtant ce ne fut pas la faute du bon vieillard. Ce fut plustost de Madame la Régente qui la fit, et la rejetta toute sur cet honorable vieillard, et le Roy se laissant par trop aller à elle. Je dis par trop, car elle avoit de l'humeur comme plusieurs femmes ont : en quoy il faut loüer le Roy son fils, pour luy avoir esté tant respectueux et obéyssant. Le procès s'en fit, la mort s'en ensuivit, et la fraude ne se descouvrit jamais que par après : mais il n'estoit plus temps; et le président Gentil en paya la menestre par après, car il fut pendu à Mont-faucon.

Or, entre autres belles vertus que le Roy eut, c'est qu'il fut fort grand amateur des lettres et gens sçavants, et des plus grands de son royaume, lesquels il entretenoit tousjours de discours très-grands et sçavants, leur en baillant la pluspart du temps les subjets et les thêmes. Et y estoit reçeu qui venoit, mais il ne falloit pas qu'il fust aisné (*),

(*) asne, *peut-être.*

ny qu'il bronchast, car il estoit bien-tost relevé de luy-mesme. Sur-tout il avoit Monsieur Chastellanus, très-docte personnage, sur qui le Roy se rapportoit par-dessus tous les autres, quand il y alloit de quelque point difficile. De telle façon que la table du Roy estoit une vraye escôle : car là il s'y traittoit de toutes matieres, autant de la guerre, (car il y avoit tousjours de grands capitaines, qui en sçavoient très-bien discourir avec luy, et ramentevoir tousjours les combats et guerres passés,) que des sciences hautes et basses.

Il fut appellé *le Pere et vray Restaurateur des Arts et des Lettres*, car avant luy, l'ignorance tenoit lieu quelque peu en France : encore qu'il y eust certes auparavant quelques gens sçavants ; mais ils estoient clair-semez, et ne produisoient de si belles moissons de sçavoir comme l'on vit après qu il eut érigé. Ces doctes professeurs royaux (1), lesquels il fut très-curieux de rechercher par toute l'Europe, comme un Tusan, Strazzel (2), Vatable, Postel, et autres, tant Grecs, qu'Hébreux et Latins, jusques à les envoyer pérégriner aux ré-

(1) érigé ces doctes Professeurs Royaux.

(2) *Jo. Stracelius*, peut-être, Professeur Royal. Il y a sur sa mort une Epigramme Latine de huit vers, du Poëte Dorat, page 46 de la seconde Partie de ses Poésies, Paris, *in*-8°. 1586. Dans la *Vie de Budé, in*-4°. 1540, par Louis le Roy, il y a de *Joannes Stracelius* une Epigramme Grecque de quatre vers sur *Budé*. *L'Abrégé de Gesner*, au mot *Stracelius*, lui attribue plusieurs Ouvrages non encore imprimés. M. de Thou le nomme *Jacobus Stracelius*, et dit que *Renaud de Beaune* avoit été l'un de ses Disciples pour le Grec et pour le Latin ; c'est au L. III, de *Vitâ suâ*, sous l'an 1584. *Bayle*, à l'Art. *Samblançai*, (*Renaud de Beaume*) a rendu *Stracelius* par *Stracel* ; ce que n'a pas fait *M. Desse*, qui, p. 134 de sa Trad. des *Mém. de M. de Thou*, appelle cet homme *Jacques Stracelles*.

gions estrangeres à ses despens, comme ce grand voyageur Postel (1), pour faire rechercher des livres inconnus à nous, et papiers et instruments de l'antiquité : de sorte qu'il en fit et dressa une belle bibliotheque, que nous avons veue à Fontainebleau, dont Monsieur Bude (2), l'un des doctes personnages de la chrestienté, en fut quelque temps le premier gardien et rechercheur, pour de jour en jour l'embellir de nouveaux volumes.

## DIGRESSION

### *Contre les Ambassadeurs de Robbe longue.*

ON baille le blasme au (3) grand Roy d'avoir esté si grand amateur des gens lettrez, et avoir eu telle confiance en eux, en leur sçavoir et suffisance, que gueres ou peu il s'est aydé des gens d'espée en ses ambassades, si-non que de ses gens de plume, ayant opinion que l'espée ne sçeut tant bien entendre ses affaires, ny les conduire et démesler comme la plume. A quoy il y a fort à disputer, laquelle des deux est la plus propre ; et s'en feroit un beau traité bien illustré de raisons et d'exemples. Nos Roys depuis se sont plus aydés en leurs ambassades des gens de robbe courte, dont se sont bien trouvez d'aucuns, et d'autres non.

J'ay ouy dire dans Rome et dans Naples, si (4)

(1) Celui que *Brantome* fait ici voyager de même que *Postel*, est Jacques le Fevre d'Etaples, (*Stapulensis*) dont le nom est mis ridiculement *Strazel* pour *Strapul*. Voyez le.... *Menagiana*, Paris, 1715, T. I, p. 363.

(2) Budé. (3) à ce. (4) que.

lors que Dom Pedro de Tolede, Vice-roy de Naples, y voulut mettre l'Inquisition, et y establir de nouvelles daces, ce nouveau changement fascha fort ceux du royaume et de la ville, et en firent quelque sédition, de telle sorte qu'ils manderent à l'ambassadeur du Roy à Rome, qui estoit Monsieur le président du Mortier, (pour lors je pense qu'il n'estoit que maistre des requestes,) qu'il leur tinst la main, et qu'ils se tourneroient résolument du party du Roy. Monsieur l'Ambassadeur n'y sçeut que respondre, ny les bien contenter en cela ; car cela n'estoit de son gibier, ny de sa portée. Si-bien que là et à Rome, j'ay ouy dire si, en lieu de cette plume, il y eust eu quelque galant ambassadeur d'espée, pour le seur Naples estoit au Roy; car ils ne demandoient qu'un chef de main. Le Roy en connent bien la faute, mais il ne s'en corrigea gueres; car il avoit tousjours en opinion ces gens sçavants.

Le feu Roy Henry son fils n'en fit pas de mesme, quand il envoya Monsieur de Termes ambassadeur à Rome, dont j'espere parler (1). Le feu Empereur Charles s'est fait servir en cela de gens d'espée, et le Roy d'Espagne aussi ; car tous ses ambassadeurs que nous avons (2) de luy en France, ont esté tous gens de guerre, et pourtant très-sages et bien advisez.

J'en ay veu aussi à Rome de mesme des siens (3): si est-ce que tournant d'Escosse, et passant à la cour de Londres, l'ambassadeur du Roy, qui estoit, c'estoit un évesque Espagnol ; et le chevalier

(1) *Voyez Tome VI, le Discours LXVI* des Capitaines François.
(2) eu.
(3) *C'est-à-dire*, du Roi d'Espagne.

de

de Sceve estoit celuy de nostre Roy, dont plusieurs s'estonnerent qu'un homme ecclésiastique et catholique estoit ainsi envoyé, et se tenoit près d'une Reyne point catholique, ains luthérienne; envers laquelle pourtant ledit ambassadeur estoit bien-venu et reçeu : aussi estoit-il honneste prélat, et digne de sa charge ; mais pourtant l'ambassade paroissoit estrange, tout ainsi comme si l'on envoyoit vers le Pape un Huguenot : il y auroit bien autant de natreté et de mocquerie, qu'en l'autre (1).

Il me souvient que lors que Monsieur de Villeparisi (2) fut envoyé ambassadeur à Rome, et choisi pour tel, qu'il eut la charge sur-tout de rabiller la faute que son prédécesseur, homme d'église et prélat, avoit faite sur la prescéance de nostre Roy et le Roy d'Espagne. C'estoit le bon évesque et sot d'Angoulesme, de la maison de Bourdaiziere; mais il l'avoit gentiment laissé couler et perdre à nostre Roy, se fondant sur ce que le-dit ambassadeur estoit encore celuy-là mesme que le feu Empereur avoit laissé. C'estoit une grande, grossiere et mauvaise raison. Il luy devoit faire changer sa robbe, et prendre celle-là du Roy Philippe.

J'ay ouy débattre cela à Rome. Monsieur d'Oysel, autrement Villeparisi, remédia bien à cela, et

(1) Pasquier n'approuve point non plus que Henri II eût envoyé en Ambassade, vers le Pape, Malras, autrefois Marchand Tholozan, et vers le Grand-Turc, l'Evêque d'Aix, (de Dax devoit-il dire). Il trouvoit cela aussi étrange, que l'Artillerie inventée par un Moine, et l'Imprimerie par un Guerrier; sur laquelle il a bien voulu se tromper, afin de nous donner une Epigramme Latine, qui ne répond nullement à beaucoup des siennes. Voyez ses *Recherches de la France*, p. 403 et 858.

(2) Henri Clutin, Seigneur d'Oysel et de Ville-Parisis.

brava si bien, qu'il l'emporta par-dessus l'autre; ainsi que la raison vouloit que le très-chrestien Roy et fils aisné de l'église l'emportast par-dessus le cadet et le catholique; et aussi que mondit sieur d'Oysel estoit bon homme d'espée, brave et vaillant, colere, ainsi qu'il l'avoit monstré en plusieurs lieux, et mesme en Escosse, lieutenant du Roy; au demeurant, prompt, actif, et point endurant la moindre galanterie qu'on eust voulu faire à son maistre. Aussi en monstra-il le chemin aux autres qui vindrent après luy, comme Monsieur de Tournon, brave et vaillant seigneur, qui, avec son espée, s'en fit très-bien accroire; et à Monsieur Dabin (*), honneste gentil-homme, et autres.

De sorte que je vis jurer à la Reyne, que jamais plus n'envoyeroit ambassadeur de robbe longue, mesme à Rome, si elle pouvoit s'en garder: lesquels ainsi qualifiez, ils s'amusoient à faire leurs affaires, et se gagner une dignité ecclésiastique ou un chapeau rouge; et sous cette manigance, complaire si fort au Pape, et aux autres, que les affaires du Roy se laissoient en croupe.

Tout cela eust esté bon, si le serment eust tenu; mais il ne dura gueres, que Monsieur de Foix, archevesque de Tolose, y fut envoyé, qui très-bien et beau, obtint sa dépesche et la bulle de son éveschée, que le Pape luy avoit desniée auparavant, pour avoir esté soupçonné de la religion nouvelle, et si avoit la promesse du chapeau rouge.

Quand le Concile de Trente dernier s'assembla, le Roy et la Reyne y envoyerent Monsieur de Lansac, encore qu'on fust d'advis d'y envoyer un prélat pour ambassadeur, mesme pour telle assem-

(*) Louis Chataigner de la Roche-Pasay, Seigneur d'Abin.

blée sainte : mais la Reyne, ny feu Monsieur de Guise le Grand, n'en furent d'advis. Le Roy d'Espagne y envoya, pour contrecarrer, ce brave marquis de Pescayre. Il eut grande contention sur cette prescéance, où fut fort allégué la primogéniture du fils aisné et du titre ancien de très-chrestien, contre le nouveau et dernier né catholique. Dont sur ce, un habile et bien-disant Jésuite s'esleva et harangua avec des plus belles raisons qu'il put, dont les meilleures furent qu'il avouoit et confessoit véritablement, que, pour le prendre au pied levé de l'escriture, certainement le Roy de France devoit précéder celuy d'Espagne; mais qu'il ne s'agissoit de cela; ains que le Roy d'Espagne devoit tenir rang d'Empereur, pour l'estre du plus grand empire du monde, qui estoit celuy des Indes Occidentales; et pour ce, non comme Roy d'Espagne, ains comme Empereur d'icelles Indes, devoit précéder. A quoy fut aussi-tost repliqué, que cet empire ne tenoit point ny lieu, ny rang en la chrestienté, et n'y en avoit qu'un seul, celuy érigé de toute antiquité, qui fust reconnu et révéré, et qui tint lieu, et qui devoit porter l'aigle, marque ancienne des Empereurs. Force autres raisons fürent alléguées sur ce point, que pour la longueur je tais, lesquelles j'ay ouy raconter à Monsieur de Lansac. Tant y a que la chose débattue et accommodée, Monsieur de Lansac demeura là tousjours, et Monsieur le Marquis s'en alla à demie assemblée. D'autres en parloient alors d'autre façon; toutesfois je m'en rapporte à ce qu'il en fut : et Monsieur de Lansac y acquit de la réputation, pour s'en estre bien acquitté en cela : et disoit-on qu'un homme d'église, ou de justice, n'y eust rien fait qui vaille.

Une chose voudrois-je bien sçavoir, si, lors que

l'Empereur Charles, après sa glorieuse et triomphante victoire de la Golette et du royaume de Thunis, qu'il vint tant braver à Rome, devant le Pape et tous les cardinaux, contre nostre Roy, et le menacer de la façon qu'il fit : si, au-lieu de l'évesque de Mascon, mais principalement de Monsieur de Vely, pour lors ambassadeur près de sa majesté Impériale, il y eust eu quelque brave et vaillant chevalier de l'ordre du Roy, ou un capitaine de gendarmes, ou autre vaillant gentil-homme de main et de bonne espée et bravasche ; si l'Empereur se fust tant avancé en paroles, et s'il n'eust pas songé deux ou trois fois, quand il eust veu l'autre parler à luy et respondre bravement, quelquefois mettant la main sur le pommeau de l'espée, quelquefois au costé pour faire semblant de prendre sa dague, quelquefois faire une démarche brave, quelquefois tenir une posture altiere, maintenant son bonnet enfoncé, maintenant haussé avec sa plume, ores au costé, ores au-devant, ores en-arriere, maintenant laisser pancher à demy sa cappe, comme qui voudroit l'entortiller autour du bras et tirer l'espée ; non, je ne sçache point si cet Empereur tant asseuré, encore qu'il fust très-brave et déterminé, qu'il n'eust songé à sa conscience, et pensé, que veut faire cet homme avec ces façons, il pourroit faire un coup de sa main en ce conclave serré, où il n'y a homme d'espée des miens pour me secourir : si-bien qu'il se fust advisé à retrancher le fil à ses premieres hautaines et outrageuses paroles ; au-lieu que Monsieur de Mascon, et Monsieur de Vely, encore, qui leur respondit un peu bien pour son estat et profession, ne pouvant tenir autre contenance : si-non quelquefois avec les doigts rabiller son bonnet carré, racoustrer et estendre bien,

avec ses deux mains serrées et les poulces estendus, sa cornette de taffetas, retrousser sa grande robbe de velours ou de satin sur les costez, tout cela ne pouvoit donner la moindre terreur du monde, ny à penser rien de peur dans l'ame. Si-bien que j'ay ouy dire qu'en ce fait, il alla beaucoup de l'honneur de nostre Roy, par faute de quelque bravasche et présomptueuse replique de l'ambassadeur : dont le Roy n'en fut trop content.

Mais lesdits deux ambassadeurs firent bien pis, car ils desguiserent la chose au Roy comme elle estoit passée, et luy cacherent la vérité, pensants bien faire, pour n'entendre le point d'honneur. Car sur ce deffiement que l'Empereur faisoit au Roy sur le combat, Vely devoit répartir et respondre bravement, selon qu'un bon chevalier duelliste eust bravement respondu. Encore, sans Monsieur le cardinal du Bellay, qui estoit prompt, et soudain, et haut à la main, autant qu'homme de guerre, ( aussi le sentoit-il ; car il estoit pour tout, et un des grands personnages en tout, et de lettres, et d'armes, ) tout n'alloit-il pas bien, et le Roy demeuroit fort deshonoré. Aussi pense-je que pour ce fait n'y a-il eu jamais homme de robbe longue plus digne d'ambassadeur pour tout, que ce Monsieur le Cardinal, ainsi qu'il l'a monstré en force ambassades, n'estant encore Cardinal, en Italie, Allemagne et Angleterre; et Monsieur de Dax, de la maison de Novailles (1) en Limosin, qui a servy nos Roys en cette charge fort dignement et suffisamment en Angleterre, à Venise, où je l'ay veu, et puis à Constantinople vers le Grand-Seigneur (2).

(1) François de Nouailles, ou Noailles.
(2) *Voyez ci-dessus, Tome IV, Discours XLI, Art. III,* des Capitaines Etrangers.

Je ne veux point faire tort à une infinité d'autres grands personnages, que j'ay veu en cet estat et cette robbe; mais, selon mon advis, Monsieur le cardinal du Bellay et Monsieur de Dax ont surpassé; car ils se fussent aydez aussi-tost de leur espée, que de leur langue bien-disante et diserte : aussi en ces ambassades, il se présente bien autant d'affaires et matieres chevaleresques, et de guerre et plus, que d'autres d'estat.

Voilà pourquoy, quant à moy et plusieurs autres que j'ay veu de mon advis, en telles charges l'espée y est plus propre que la plume; car enfin un homme de lettres, que peut-il faire de plus qu'un homme de guerre, si-non de mieux faire une harangue en une assemblée ? Cela sent mieux un prédicateur ou un pédant, qu'un ambassadeur de grand Roy.

J'aymerois autant le président du Ferrier, si long-temps arresté ambassadeur à Venise, qui s'en alloit quelquefois faire des leçons publiques aux escoles de Padouë; ce qui dérogeoit fort à sa charge et à l'authorité du Roy, qui ne le trouva bon, et ne luy en fit bonne chere à son retour, tant pour cela, que pour la religion qu'il tenoit, dont après fut chancelier du Roy de Navarre. Mais que l'ambassadeur dit en courtes paroles le point de la matiere, c'est le meilleur; ainsi l'ay-je ouy dire à de plus suffisants que moi, que la grande confusion de paroles, parmy lesquelles on s'entretaille, gaste plus qu'elle n'édifie, et si quelquefois l'on descouvre le pot-aux-roses sans y penser, et par trop parler, qu'on ne voudroit pas souvente-fois.

Et c'est pourquoy on loüe grandement la naïfveté de ces gens de bien, Ambassadeurs Véniciens, qui troussent leurs paroles plus courtes qu'ils

peuvent, et n'amusent tant nos Roys à les escouter, mais abregent soudain, ainsi que je les ay veu à l'endroit de nos derniers Roys, et mesme le Roy Henry Troisiesme : lesquels, après l'avoir entretenu le plus briefvement qu'ils pouvoient de la principale urgence de leurs affaires, ils se mettoient à causer et deviser avec luy fort privément, luy demandant naïfvement comment il se portoit, ce qu'il faisoit, à quoy il passoit le temps, quelquefois luy parloient des Dames ; à quoy le Roy prenoit tous les plaisirs du monde, veu leur naïfveté si douce, et débonnaireté si gentille : aussi que naturellement et extrêmement (comme je l'ay ouy dire) il aymoit leur république, pour le bon recueil qu'il avoit reçeu d'elle, ainsi que j'espere le dire en autre part.

Ce grand Empereur mesme, dont je viens de parler, se ressentit bien de la faute qu'il fit d'avoir près du Roy François son Granvelle, lors que le Roy, à son assemblée qu'il fit, pour ne tenir l'accord de Madrid, quand ce vint pour les points de chevalerie, ledit Granvelle, bien qu'il fust le plus grand personnage de son temps, n'y respondit si pertinemment, comme si en sa place il y eust eu un marquis del Guast, un Ferdinand de Gonzague, ou autres de ces grands capitaines.

Le Roy d'Espagne son fils, qui est un des sages et advisez Roys et Princes qui aient régné il y a cent ans en Espagne, ne se sert gueres de ces robbes longues en ses négociations d'ambassades ; aussi s'en trouve-il très-bien : il a esté bien servy en ce commencement de remuement de ligue et de la guerre, soit près nostre Roy après sa mort dans Paris.

Si son ambassadeur, qu'il avoit là, n'eust esté

homme d'espée, ou que ç'eust esté ou un ecclésiastique, ou praticien, ma foy, il n'eust pas remué grandes pierres, pour bastir et entretenir sa massonnerie, comme l'autre en a remué à milliers. Il est vray qu'on dira : *Et qu'a-il tant fait ? Il a laissé prendre Paris.* Il n'y a si vaillant personnage, ny si grand et brave capitaine, qui n'y eust perdu son escrime, de la façon qu'il a esté pris, non pas Paris seulement, mais tout le royaume perdu pour luy, comme l'on a veu.

Pour fin, le Roy François s'est ainsi opiniastré sur ces robbes longues pour ses ambassades. Ses affaires en sont allé quelquefois bien, quelquefois mal. Je m'en rapporte au succès de ses affaires pour cela, que ceux de son temps pourroient mieux dire que moy. Le petit Roy Charles VIII ne fit pas ainsi, lors qu'il voulut entreprendre son voyage du royaume de Naples; car la pluspart des ambassadeurs qu'il envoya vers le Pape, l'Empereur et tous les Princes chrestiens, pour affermir le cours de son voyage, estoient tous gens d'espée, et très-bons, ainsi que je les ay nommez, où je parle de luy (*).

Je finis cette digression que j'ay plus estendue que je ne pensois : mais comme disent les bons compagnons de table, un morceau ramene l'autre; aussi une parole m'a ramené l'autre, sans y penser. Du commencement, je me suis enfoncé en cette besoigne, qui pourtant ne me semble avoir esté mal-à-propos. Que si elle estoit menée d'un plus suffisant que moy, elle seroit plus délectable.

(*) *Voyez ci-dessus, Discours premier.*

## DIGRESSION

### *Contre les Eslections aux Bénéfices.*

REPRENONS encore les vertus de ce grand Roy. Il fut fort libéral, et prenoit grand plaisir à donner. Et pour ce, j'ay ouy conter à une grande Dame, d'avoir entendu dire autrefois à ce grand Roy François, (dont j'en vais faire cette digression par forme de discours,) que le subjet qui le porta le plus à faire le concordat avec le Pape Léon, pour abolir du tout les eslections des évesques, abbez et aucuns priorez, et s'en prévaloir des nominations, fut les grands abus qui s'y faisoient en telles eslections parmy les moines : car sans aucun égard à la suffisance, bien que de ce temps-là ne s'en trouvoit gueres dans les cloistres, ny de sçavoir non plus qu'il leur estoit deffendu *in statutis ordinis* (1).

Je m'en rapporte à ce qu'en dit le Frere Jean, dans le livre de nostre bon Pere Rabelais (2), sinon de s'amuser à faire leurs prieres et leurs offices (3). Cela n'estoit pas le pire de leurs vacations et exercices, mais très-bon, si assiduellement s'y fussent amusez, sans s'addonner à d'au-

(1) C'est-à-dire, *dans les Statuts de l'Ordre.*
(2) Admirable autorité sur un pareil sujet.
(3) *Peut-être faudroit-il lire ainsi : à reprendre depuis* les Moines. Car sans aucun égard à la suffisance, bien que de ce temps-là ne s'en trouvoit gueres dans les Cloistres, ni de sçavoir non plus qu'il leur estoit deffendu *in Statutis Ordinis* (je m'en rapporte à ce qu'en dit le bon Frere Jean dans le Livre de nostre bon Pere Rabelais,) sinon de s'amuser à faire leurs prieres et leurs offices.

tres, non pas trop bien-scéants à leur ordre.

Ils eslisoient le plus souvent celuy qui estoit le meilleur compagnon, qui aymoit plus les garces, les chiens et les oyseaux, qui estoit le meilleur biberon, bref, qui estoit le plus desbauché; afin que, l'ayant fait leur abbé ou prieur, par après il leur permist faire toutes pareilles desbauches, dissolutions et plaisirs : comme de vray l'en faisoient auparavant très-bien obliger par bons serments, et falloit qu'ils le tinssent (1), par amour, ou par force.

Le pis estoit, quand ils ne se pouvoient accorder en leurs eslections, le plus souvent s'entrebattoient, se gourmoient à coups de poing, venoient aux braquemars, et s'entreblessoient, voire s'entretuoient. Bref, il y avoit plus de tumultes, ligues et brigues, qu'il n'y a en la création du Recteur de l'Université de Paris, que j'ay veu autrefois: je ne sçay si cela dure.

De plus, aucuns eslisoient quelque simple bonhomme de moine, qui n'eust osé grouiller, ny commander faire autre chose si-non ce qui leur plaisoit; et le menaçoient, s'il vouloit trop faire du galand et rogue supérieur.

D'autres eslisoient, par pitié, quelque pauvre here de moine, qui en cachette les desroboit, ou faisoit bourse à part, et mourir de faim ses religieux, dont s'en trouvoient de grandes plaintes, et autant d'appauvrissement de l'abbaye : ainsi que j'ay ouy raconter d'un abbé de Saint-Jean d'Angely de ce temps, qui le fut après la mort de celuy (2) qui empoisonna Monsieur de Guyenne,

(1) qu'il le tînt.

(2) *Jourdain Faure*, dit *Versois*. Voyez d'*Argentré*, *Histoire de Bretagne*. Ce Jourdain Faure étoit Aumônier du Duc de Guyenne en 1471, lorsqu'il empoisonna ce Prince.

qui, faisant mourir ses moines de faim la pluspart du temps, espargna et s'enrichit si bien, qu'il en fit ses nepveux tous riches, et fit leur maison de Ferriere en Périgord si opulente de dix mille livres de rente, qu'elle est aujourd'huy réputée pour telle encore. Pour celuy-là passe, mais que ce ne fust point esté aux despens et la famine des pauvres moines affamez.

Bref, une infinité d'abus se commettoient en ces eslections et créations, que je tairay pour ce coup.

De plus, ce grand Roy, considérant les bons services que sa noblesse luy faisoit ordinairement, et ne la pouvant récompenser des finances de son domaine, et des deniers de ses tailles, car il falloit le tout convertir aux frais de ses longues et grandes guerres, il trouva meilleur de récompenser ceux qui l'avoient bien servy, de quelques abbayes et biens d'église, que les laisser à des moines clos-traux; gens inutiles, disoit-il, qui ne servoient de rien qu'à boire et manger, taverner, joüer, ou à faire des cordes d'arbalestes, des poches de furet, à prendre des connils, de siffler des linottes. Voilà leurs exercices, et faire une desbauche, que l'oysiveté leur apportoit. Aussi disoit-on en proverbe commun alors : *Il ne fait rien, non plus qu'un prestre, ou un moine.* Aussi disoit-on : *avare et paillard comme un prestre et un moine;* ainsi que dit l'Italien :

> *Pretri, Fratri, Monachi, et Pulli,*
> *Mai non son satulli.*

Davantage, ce qui faschoit plus ce grand Roy, (disoit-il encore) que le Pape disposoit du sien

comme s'il en eust esté vray propriétaire, et qu'il ne luy vouloit plus concéder cette authorité et prérogative; veu que, selon aucuns gens de bien et zélez, qui maintiennent les droits de la couronne de France, comme ont fait tousjours inviolablement ces grands et suffisants sénateurs Messieurs de la cour de parlement de Paris, affirmants que les Roys peuvent vendre, disposer, et user des biens temporels de l'église, pour les nécessitez de leurs estats, sans qu'il soit besoin d'en avoir permission du Pape: et c'est ce que sçeut très-bien remonstrer ce grand chancelier de l'Hospital au Roy Charles, et à son conseil, lors qu'il fallut faire l'aliénation du bien ecclésiastique; mais aucuns rompirent ce coup, et s'ayderent de l'autorité du Pape.

J'ay ouy dire à un grand et docte personnage, que Monsieur saint Ambroise avoit tenu cette susdite maxime. Je m'en rapporte à ce qui en est, car je ne suis assez sçavant théologien jusques-là pour l'affirmer. Or, il faut noter que s'il y a eu des abus en ces eslections et créations monachales, il y en a bien eu autant ès canoniales et celles des évesques, qui, pour avoir les voix des chanoines et de ceux qui en tenoient les principales dignitez, on les gagnoit et acheptoit à purs deniers; les autres, on les corrompoit par présents et promesses de force bien pour l'avenir. De sorte que cela s'appelloit plustost une vraye simonie, qu'une légitime et sainte eslection; prenant exemple sur plusieurs Papes de ce temps-là, qui gagnoient ainsi les voix et les suffrages des Cardinaux.

Bien souvent aussi faisoient-ils en leurs chapitres des tumultes, séditions, ligues et brigues, jusques-à s'entrebattre, se frapper, se tuer, et s'entreblesser; comme cela s'est fait autrefois en Allemagne que

j'ay ouy dire ; car les chanoines estoient mauvais garçons, comme encore ils sont, et s'aydoient aussi-bien de l'espée que du bréviaire.

Les évesques élevez et parvenus à ces grandes dignitez, Dieu sçait quelles vies ils menoient. Certainement, ils estoient bien plus assidus en leurs dioceses, qu'ils n'ont point esté depuis, car ils n'en bougeoient. Mais quoy! C'estoit pour mener une vie toute dissolue après chiens, oyseaux, festes, banquets, confrairies, nopces et putains, dont ils en faisoient des serrails; ainsi que j'ay ouy parler d'un de ce vieux temps, qui faisoit rechercher de jeunes, belles, petites filles, de l'age de dix ans, qui promettoit quelque chose de leur beauté à l'avenir, et les donnoit à nourrir et élever qui çà, qui là, parmy leurs paroisses et leurs villages, comme les gentils-hommes de petits chiens, pour s'en servir lors qu'elles seroient grandes.

Tout cela leur estoit permis ; car nul n'eust osé leur remonstrer ny censurer, tant ils estoient craints, et ne craignoient nullement d'estre scandalisez. J'en dirois davantage, mais je ne veux pas scandaliser.

Nos évesques d'aujourd'huy sont plus discrets, au moins plus sages hypocrites, qui cachent mieux leurs vices noirs (me dit un jour un grand personnage :) et ce que j'en dis des uns et des autres, tant du vieux temps que du moderne, et de leurs abus, ce n'est pas de tous, à Dieu ne plaise; car de l'un et de l'autre temps, il y en a eu force gens de bien, tant de réguliers que séculiers, et de très-bonne et sainte vie, comme encore il y en a force et y aura, moyennant la grace de Dieu, qui ayme et n'abandonne jamais son peuple.

Si faut-il que je die ce mot. Comme depuis

quelque temps, et principalement depuis la création de la ligue, s'éleverent certains scrupuleux, ou, pour mieux dire, fines chatemites censeurs, qui se mirent fort à crier et brailler contre les gentils-hommes qui tenoient le bien d'église; disants ne leur appartenir nullement, si-non aux gens ecclésiastiques; et que c'estoit une grande erreur et offense; voire qu'il y alloit de la conscience du Roy.

Et de fait, nostre grand Roy Henry III, sur la fin de ses jours trop addonné aux cérémonies, se laissa aller en cette créance, plus par crainte fondée sur des raisons de force gens sçavants, que de bonne volonté. Cela estoit bon, si les gentils-hommes jouyssoient pleinement des abbayes et autres bénéfices et dignitez ecclésiastiques, comme de leur bien propre et de leur revenu. Mais, et que nuit cela à ces Messieurs les censeurs, si, après la nomination et donation de nostre Roy, et provision du Saint Pere à un ecclésiastique, homme-de-bien commendataire, les gentils-hommes en jouissent du surplus? Si après la nourriture de l'abbé, dès religieux, des pauvres, et des décimes et devoirs payés au Roy, il leur en reste quelque petit reste, pour en faire quelque petit profit et bon service à son Roy, comme miettes de pain tombées dessous la table des Roys; voire, qui plus est, de celle des prédécesseurs desdits gentils-hommes, grands-peres, ayeuls, bisayeuls, et autres de leurs proches, qui, jadis tentez et transportez du bon zele de la religion et de charité, se dépouilloient et s'appauvrissoient, pour vestir et enrichir les églises? Ah! que j'en sçay de bonnes et grandes maisons en France, et en nostre Guyenne, qui ont passé par telles souffrances de donations aux églises!

Je n'en allégueray seulement que la nostre de Bourdeille, qui, par de telles libéralitez, leurs biens se sont espuisés, et leurs maisons fort deffaites : jusques à mon grand oncle le cardinal de Bourdeille, qui estoit du regne du Roy Charles VII et Louys XI, qui estant pourveu de l'archevesché de Tours et de l'évesché de Périgueux, et riche de cinquante mille livres de rente de ces temps, n'en donna jamais rien à nostre maison, ny à son frere, ce brave Arnaud de Bourdeille, lieutenant du Roy en Périgord, et qui ayda à chasser les Anglois de la Guyenne. Et tant s'en faut qu'il nous donna, qu'il en prit de la maison pour bastir deux églises et chapelles, qui sont encore en leur entier, la grace à Dieu ; et pour sa souvenance, il ne nous laissa que son chapeau de Cardinal, que nous gardons par grande spéciauté.

Voilà comme les églises se sont enrichies des despouilles des gentils-hommes de jadis. Ainsi ce grand et charitable Constantin se dévestit et appauvrit luy et l'empire Romain, pour vestir et enrichir Monsieur St.-Pierre, qui n'en vouloit point, et se contentoit des biens que son maistre Jesus-Christ luy avoit donnés quand il monta au Ciel. Il y en a pourtant beaucoup qui nient cette donation. Je m'en rapporte au dire des sçavants.

Il faut loüer maintenant nostre grand Roy Henry IV, de la grande obligation que la noblesse de son royaume luy en a, qui ne s'est voulu soucier des crieries et brailleries du clergé, pour frustrer la noblesse des abbayes et biens de l'église, qui se voudroient du tout s'approprier et s'en accommoder, et laisser la noblesse en crouppe. A quoy le Roy a très-bien pourveu par sa grande sagesse, possible aussi par l'inspiration des ombres et ames géné-

reuses, qui ayant pitié de leurs nepveux et successeurs, ont poussé le Roy de leur faire du bien, en récompense des fautes passées, et de ce que jadis ils avoient donné trop prodigalement à l'église.

Aussi sa Majesté en a très-bien connu et considéré par son grand jugement, que tant de braves gentils-hommes François de noble race et de haut mérite, ont la conscience et l'honneur en telle recommandation, qu'ils sçauront et ont sçeu aussi-bien et mieux gouverner et conserver les récompenses ecclésiastiques, que le Roy leur donna et donne, qu'une infinité de gens d'église, que je sçay, dont j'en ay honte, qui boivent, gourmandent, et joüent tout.

Quant à moy, j'ay une abbaye, qui est Branthome (*), que ce Roy Henry Second me donna estant fort jeune, en récompense du capitaine Bourdeille, mon second frere, un des braves gentils-hommes de la France, qui fut tué pour son service sur le haut de la bresche, et sa teste emportée en l'air d'une canonnade, au dernier assaut et siege de Hesdin. Je l'ay tousjours si bien gardée, conservée et régie, qu'il faut que je me vante de cela, qu'en trois changements d'abbez, les uns après les autres nommez par nos Roys, et confirmez par le Pape, l'on n'y a jamais pu, ny peut-on encore remarquer la moindre faute, abus, ny la moindre ruyne du monde, encore que les réparations que je fais tous les ans, soient grandes, et me coustent bon, d'autant que c'est une des belles et superbes maisons d'abbayes qui soit en France, pour avoir esté faite et bastie, et très-bien embellie par ce grand cardinal d'Albret, rempli de toute

(*) Et voilà le vrai motif de son plaidoyer contre les élections.

grandeur de race et de cœur, et grand oncle de nostre grand Roy d'aujourd'huy : et si elle ne vaut pas trois mille livres de revenu, dont il en faut donner beaucoup plus de la moitié pour l'entretien de l'abbé commendataire ; car les religieux, qui sont de St.-Benoist réformez, ont leur cas et bien à part, qui vaut plus que celuy de l'abbé, sans estre tenus à aucunes charges : faut qu'il paye aussi au Roy de très-grandes décimes, et fasse de grandes réparations, comme j'ay dit. Je diray bien plus, que les armées de Monsieur le Prince, et Monsieur l'Admiral y ont passé et logé par deux fois, moy présent ; et une fois retourné de celle de nostre Roy, après la battaille de Jarnac, malade d'une grosse fievre quarte ; et l'autre, moy absent. Jamais ils n'ont fait dégast ny ruyne pour un seul double en l'abbaye, ny abbattu une seule image en l'église, ny touché à aucun religieux, jusques à dire ces propres mots : que *quand la Messe seroit là en propre personne, on ne luy feroit nul desplaisir pour l'amour de moy*. De sorte que cette abbaye et église se peut dire de toutes celles où ceux de la religion ont passé, la plus entiere pucelle qui soit en Guyenne : c'est une chose fort manifeste. Allés-moy donc songer et trouver, si un gros et gras abbé de moine eust peu faire ce tour d'escrime.

Un de ces ans du regne de la Reyne Elisabeth d'Angleterre, le Pape s'advisa par une très-sage prévoyance, de donner et concéder aux gentils-hommes catholiques d'Irlande, les bénéfices de la-dite isle, afin de les mieux conserver contre ceux qui les voudroient usurper et faire perdre ; et par leur valeur, force et puissance, maintenir leurs biens, privileges, droits et dignitez, mieux que

n'eussent fait de pauvres prestres, ou foibles heres de gens d'églises, qui, par leur impuissance, eussent laissé tout perdre et périr. Et certes, la considération et la raison en est très-bonne, et meilleure que toutes celles que nos passionnez ecclésiastiques sçauroient alléguer.

Sur-quoy j'ay veu beaucoup de personnes judiciaires s'estonner, comment force gentils-hommes en France se mirent du costé de la ligue; car si elle eust eu le dessus, il ne faut douter que le clergé ne les eust privez des biens d'église, et pour jamais s'en fussent torchés le bec; ce qui eust fort brisé les aisles (au moins à aucuns, je ne dis pas tous,) de leur despense.

Nostre grand Roy d'aujourd'huy fait bien mieux; car bien que le titulaire, qui tient l'abbaye pour le gentil-homme, meure, elle n'est point pour cela vacante, si le gentil-homme ne meurt; ce qui est un grand point, et sur-tout pour le gentil-homme. Le feu Roy en fit de mesme à quelques-uns, dont j'en fis l'expérience une fois; car ainsi qu'un meschant homme, que je ne nommeray point, m'eut fait empoisonner meschamment mon abbé titulaire, un très-homme de bien certes, et fait courre l'abbaye, il demanda si j'estois mort? comme me plaignant fort. L'autre luy dit que non, sinon le titulaire. *Elle n'est donc pas vacante*, respondit-il : *retournès-vous-en.*

Il en fit de mesme en l'abbaye de Valence près Poictiers, sur la mort de Monsieur de Battresse, qui fut vacante par elle, bien que le titulaire fust vivant et bien pourveu, et que la veuve en alléguast cette raison au conseil-privé, où la cause se desbattit comme je vis. Fut arrest donné contre elle, et l'abbaye adjugée et donnée au sieur de

St.-Gouard, pour lors ambassadeur en Espagne, ce très-grand et le nompareil de la chrestienté pour les affaires d'estat. Monsieur de Villeroy s'en doit bien souvenir, qui, comme protecteur du-dit sieur de St.-Gouard, par la sollicitation de Madame de Dampierre, ma tante, et dame d'honneur de la Reyne, luy ayda fort en cette affaire.

Pour fin, Dieu donne très-heureuse et longue vie à nostre grand Roy, qui, par une si bonne ordonnance et coustume en son royaume, favorise sa noblesse, laquelle par cette belle faveur, luy est tenue n'espargner son bien et sa vie pour son service. Voilà mon discours achevé sur ce subjet, que je tiens, comme j'ay dit, par les raisons de nostre grand Roy François, et d'autres de plus vif esprit et plus grand jugement que non pas moy.

Je retourne maintenant d'où j'estois sorty, et m'en reviens encore à la liberté (1) de ce grand Roy qu'il faut loüer, procédant autant de son généreux naturel, que de celuy de la race des Valois, qu'on a tenu très-libéral et très-magnifique, comme se peut voir par plusieurs exemples du passé, et principalement de ce grand Roy, qui, au commencement, donna fort à aucuns de ses plus favoris particuliers, comme à Monsieur de Montmorency, Monsieur l'admiral de Brion, et autres; dont l'on en fit cette rime à la cour, qui luy vint à connoissance, qui estoit telle :

*Sire, si vous donnés pour tous*
*A trois ou quatre,*
*Il faut donc que pour tous*
*Vous les fassiés combattre* (2).

(1) Libéralité.
(2) Du Verdier, dans sa *Prosopographie*, T. III, p. 2558.

Il en fut faite une pareille sur cette mesme substance, du temps de nostre Roy Henry III, qu'il vit; mais il ne s'en corrigea, comme fit son grand-pere sur sa fin, qui, voyant et songeant en soy, s'en refréna et se retint, tesmoin le légat qu'il fit à sa mort à Monsieur l'admiral d'Annebaut son grand favory, à l'enderier enchargea à son fils de luy laisser et donner et entretenir, qui montoit à cent mille livres sur la maison de ville de Rouen, disant qu'il ne luy avoit fait de grands biens et de grands dons.

Il donnoit aux gentils-hommes et capitaines qui l'avoient servy signalement aux guerres : mais non si desmesurément comme nous avons veu depuis ses petits-fils nos Roys : mais tant y a qu'en luy faisant service, il les reconnoissoit tousjours peu ou prou, n'oubliant jamais le nom de ceux-là. Mais qui plus est, sçavoit et connoissoit la pluspart des gentils-hommes de bonne maison de son royaume, et en disoit très-bien leurs races et généalogies : et de ceux-là, qu'il voyoit estre devenus pauvres, en avoit commisération et les assistoit ; disant que rien au monde n'estoit si misérable que de riche devenir pauvre. Tant y a qu'on disoit de luy, et s'en estonnoit-on fort, comment il pouvoit soustenir et fournir à tant de grands fraix de guerre, à tant de libéralitez, et sur-tout à celles des Dames, car il leur a fort donné, et à tant de pompes, somptuositez, magnificences, et bastiments superbes.

Il n'y avoit nopces grandes qui se fissent en cour, qui ne fussent solemnisées, ou de tournois,

a rapporté avec quelques variations ce Quatrain, comme fait sous Henri III, à propos de son excessive tendresse et de sa libéralité pour ses Mignons.

ou de combats, ou de mascarades, ou d'habillements fort riches, tant d'hommes que de Dames; lesquels en avoient de luy de grandes livrées. J'ay veu des coffres et garderobbes d'aucunes Dames de ce temps-là, si pleines de robbes que le Roy leur avoit données en telles magnificences et festes, que c'estoit une très-grande richesse. Il y a encore force vieux gentils-hommes de ce regne, qui en sçauroient bien que dire.

Il fut aussi fort somptueux en meubles : et les deux belles tapisseries qu'on voit encore, en font foy. L'une, du triomphe de Scipion, qu'on a veu tendre souvent aux grandes salles le jour des grandes festes, et assemblées, qui cousta vingt-deux mille escus de ce temps-là, qui estoit beaucoup. Aujourd'huy, on ne l'auroit pas pour cinquante mille escus, comme j'ay ouy dire; car elle est toute relevée d'or et de soye : c'est la mieux historiée, et les personnages les mieux faits, qu'on sçauroit voir. A l'entreveuë de Bayonne, les seigneurs et Dames d'Espagne l'admiroient fort, et n'en avoient veu de telle à leur Roy. Aussi estoit-ce un chef-d'œuvre de Flandres, présenté au Roy plustost par le maistre qu'à l'Empereur, ayant ouy parler de la libéralité, curiosité et magnificence de ce grand Roy, et qu'il en tireroit bien davantage de luy, que de l'Empereur son Souverain. Quant à moy, je puis dire que c'est la plus belle tapisseriė que j'aye jamais veu, et si j'en ay bien veu parmi le monde, où j'ay esté, entr'autres une à un banquier à Genes, riche, qui en avoit une très-belle, et la faisoit trente mille escus. Elle estoit historiée des faits d'Achilles devant Troye, et de ses combats, si bien représentez, qu'on sembloit les voir à bon escient. Entr'autres

pieces belles à voir, c'estoit un grand Ulysses, qui l'alla descouvrir en guise de marchand ou de contreporteur en la maison de ce Roy, où il estoit desguisé en fille, parmi les filles de la Reyne. Nul tableau ny représentation ne pourroit paroistre aux yeux plus agréable.

Le Roy eut aussi pour son église et chapelle, cette belle tapisserie de St. Paul, où plusieurs de ses actes paroissent très-bien, et mesme quand il fut mené par mer à Rome, où il avoit appellé, et quand il arriva avec ses nautonniers tous trempez et mouillez à Malthe, où il fut mordu du serpent, dont depuis s'ils mordent, n'y font venin. Cette tapisserie ne cousta si chere que la précédente, mais gueres ne s'en falloit.

Tant d'autres beaux meubles spécifierois-je; mais on me pourroit blasmer d'escrire de trop grandes curiositez.

On a parlé des grandes despenses, magnificences, somptuositez et salles de Lucullus; mais il n'approcha jamais en rien de tout cela à nostre Roy, ny en tous ses meubles n'eut jamais telles pieces que je viens de dire, et si possible valoient plus que tous les siens.

Quant à sa maison, jamais les ordinaires, ny salles, ny tables, n'en approcherent; car il avoit sa table, celle du grand-maistre, du grand-chambellan et chambellans, des gentils-hommes de sa chambre, des gentils-hommes servants, des valets-de-chambre, et tant d'autres, et très-bien servies, que rien n'y manquoit: et ce qui estoit très-rare, c'est que dans un village, dans des forests, en l'assemblée, l'on y estoit traitté comme si l'on eust esté dans Paris.

A quoy j'ay ouy faire un conte de l'Empereur

Charles, quand il passa par la France, le Roy s'estudia à luy donner tous les esbattements et plaisirs qu'il put, et mesme de la chasse. Et ainsi qu'il ouyt dire au duc d'Albe, au Peloux, et à d'autres, la chere qu'ils faisoient en l'assemblée et à la table du grand-maistre, que tenoit lors feu Monsieur le Connestable et grand-maistre, qui estoit lors en sa grandeur, et faisoit l'honneur de sa maison, et traittoit tous ces grands estrangers en sa table, l'Empereur ne le put croire : et un jour que le Roy l'attendoit pour disner, on luy vint dire qu'il s'estoit desrobé, et estoit allé surprendre Monsieur le Connestable à l'improviste, ainsi qu'il se mettoit à table, et disner avec luy et tous les compagnons comme compagnon.

Il trouva cette table si bien garnie, et pourveue, et chargée de vivres, et aussi-bien apprestez et assaisonnez, comme s'ils fussent esté dans Paris, ou dans une autre bonne ville de France : dont le-dit Empereur s'estonna si fort, qu'il dit qu'il n'y avoit eu telle grandeur au monde, que celle d'un tel Roy de France. Et ce qu'il admira en cette table, c'est qu'il la vit garnie de force grands capitaines et chevaliers de l'ordre, desquels l'ordinaire estoit en cette table, comme il s'enquit et se plut fort parmy eux, devisant familiérement avec eux, et beuvant à eux. Il en fit le conte au Roy, qui voulant s'excuser qu'il n'avoit esté bien traitté, se contenta si fort, qu'il dit, que s'il ne l'eust veu et expérimenté, il ne l'eust jamais creu. J'ay ouy dire à une Dame, que le Roy en eut une joye extrême, de quoy tout alla bien, et ainsi au dépourveu.

Il estoit bien aisé à Lucullus de faire ses despenses en une bonne ville ; mais aux champs tracassans

et tous les jours dans les villages, dans des déserts et des bois, et porter tout un attirail de cour, et la voir marcher comme nous l'avons veue, c'est une chose incroyable à qui ne l'a veu.

Auparavant ce grand Roy, les autres faisoient bien paroistre leurs cours en toutes façons, mais non jamais en de telles somptuositez que ce grand Roy, et en a esté le premier autheur, dont aucuns l'ont blasmé pour tel gast. Mais quoi! il faut qu'un Roy soit grand et splendide en tout, ainsi que dit ce grand capitaine Paulus Emilius, lequel, après avoir achevé ses guerres et entré en triomphe dans Rome, autant superbement que jamais consul Romain entra, il se mit à festiner très-somptueusement les Roys et les grands Princes qui estoient là accourus pour voir son triomphe, qu'il estoit aussi beau et bien-séant à un grand capitaine d'estre magnifique, somptueux en festins, banquets, et tables, comme d'estre généreux et magnanime en combats et en victoires.

Les festins de nostre Roy n'estoient préparez de loing comme d'autres, ny durant certain temps; mais ses tables estoient ordinaires, qui duroient tousjours, et préparées seulement du jour au lendemain. Le feu Roy son fils et successeur les entretint de mesme que luy : le petit Roy François aussi, pour si peu qu'il vesquit, non gueres.

Les autres deux Roys, Charles et Henry III, entretinrent très-mal leurs tables, et par boutades; car il s'y fit sur leurs maisons et mangeailles tant de retranchements, à cause des grands fraix de la guerre terrible qu'il leur falloit supporter. Toutesfois, par boutades, l'on y faisoit quelque bonne

chere; car le plus souvent la marmite se renversoit, et quelquefois se redressoit au mieux qu'elle pouvoit: ce que demande fort le courtisan, que d'avoir bouche à la cour et à l'armée; car quelque petit ordinaire qu'il leur faille tenir, il leur desbauche fort la bourse.

J'ay ouy dire (je ne sçay s'il est vray) qu'estant une fois rapporté au Roy d'Espagne, que nostre Roy Henry III dernier luy vouloit entamer la guerre en Flandres, y estant appellé par les estats, il respondit, qu'il ne le craignoit point; car la pluspart du temps, *no tenia da comer* (*); et que, puis qu'il n'avoit argent pour manger, il en avoit encore moins pour luy faire la guerre.

Nostre Roy d'aujourd'huy luy monstre bien qu'il a l'un et l'autre, et qu'en France on fait tousjours bonne chere, et que pour autre chose l'argent n'y manque non plus. Les grands seigneurs d'Espagne, voire tous ceux qui furent à l'assemblée de Bayonne, sentirent par expérience la bonne chere qu'on fait en France, car tant qu'ils y furent et demeurerent là, depuis le plus grand jusques au plus petit, tous furent défrayez et traittez de la cuisine du Roy, comme je vis; et jamais leur ordinaire ne leur manqua, qu'il estoit très-beau et bon, et splendide: aussi le monstrerent-ils bien, car gentiment ils en prenoient la gracieuseté et jolie patience, et vrayement ils s'en contenterent tous, encore qu'il n'y ait jamais si bon festin, qu'il n'y en ait tousjours au despartir quelqu'un mal-content.

Ce n'est pas tout de la magnificence de ce grand Roy pour sa table; mais quels bastiments et superbes édifices a-il fait construire? Quelle construc-

(*) C'est-à-dire, *n'avoit pas de quoi manger.*

tion est celle de Fontainebleau, qui, d'un désert qu'il estoit, a esté fait la plus belle maison de la chrestienté? désert l'appelle-je; car avant ce Roy, les autres l'appelloient ainsi : si-bien qu'encore en la Chambre des Comptes, et ailleurs, il se trouve force lettres et titres ainsi dattées : *Donné à nos déserts de Fontainebleau.* D'autres (*) qu'ils alloient là pour le déduit quelquefois de la chasse, qui est très-belle. Ces déserts doncques, ce grand Roy les a réduits à la plus belle et plaisante demeure qui soit en la chrestienté, pour estre embellie et ornée d'un si beau et riche bastiment, et si grand et spacieux, qu'il peut loger tout un petit monde, de tant de beaux jardins, de bosquets, de belles fontaines, et de toutes choses plaisantes et récréatives.

Nostre grand Roy Henry IV l'a cent fois mieux depuis décorée et très-embellie, de telle sorte qu'elle est mesconnoissable à celle de jadis : considérés donc ce qu'elle peut estre aujourd'huy. Ce n'est pas tout; il y a dans le bourg que le Roy vouloit enfermer en ville avec le temps, une trentaine de maisons : mais quoy, maisons! Il faut dire trente palais, faits à l'envy pour complaire à leur Roy, par des Princes, Cardinaux et grands seigneurs de France, qui voudroient avoir donné beaucoup, et que leurs chasteaux les ressemblassent, tant ces palais sont beaux et superbes. Force autres petits palais et maisons y a-il si jolies, si gentilles, et si proprement troussées et basties, qu'il y a beaucoup de grandes villes en France qui ne les sçauroient en rien surpasser. Et bref, c'est un petit paradis en France.

(*) d'autant, *peut-être.*

Que doit-on dire de Chambourg (*), qui, encore tout imparfait qu'il est, et à demy-achevé, rend tout le monde en admiration et ravissement d'esprit, quand il le voit? Que si le dessein eust peu accomplir l'œuvre, on le pouvoit nombrer parmy l'un des miracles du monde, jusques-là que ce grand et superbe Roy vouloit y faire passer un bras de la riviere de Loire le long de la muraille, (aucuns disent toute la riviere,) et en destourner le cours, et luy bailler là son adresse.

Ce grand et admirable œuvre certes est plus que Romain de jadis, dont paroissent encore les gros anneaux de fer enchassez dans les tours et murailles, pour y tenir attachez les barques et grands batteaux, qui là fussent venus aborder, et là demeurer en seureté comme dans un port, ou une seconde seureté et station naturelle de mer. C'est une grande chose, quand l'art vient à surpasser la nature, comme il paroist en ces deux grands chefs-d'œuvres que je viens de dire.

On me pourroit mettre en avant ce grand œuvre de l'Escurial du Roy d'Espagne, qu'on dit que jamais tous les sept miracles de jadis n'ont approché. Je ne sçay, pour ne l'avoir jamais veu : mais il pourroit bien estre tel, veu le grand temps et le grand argent que le Roy y a consumé, car il y a vingt ans qu'il estoit commencé, et tous les ans il y a eu un million d'or employé. Tout cela peut bien monstrer une grandeur et beauté très-admirable. Mais quoy! les longues années y consumées ont bien fait languir les yeux du Roy et du monde, pour avoir tant tardé à voir cela si beau. Car enfin, tout œuvre tant traisné en fait perdre le goust : et

(*) *Aujourd'hui* Chambor.

tout bon artisan, aussi-tost qu'il commence un œuvre, voudroit qu'il fust aussi-tost fait, car le plaisir en redouble. Ainsi que fit le Roy François en ces deux bastiments, et tant d'autres en France qu'il a fait bastir, où de toutes parts on n'y voit que Salamandres, devises de ce Roy, gravées, que lors qu'ils avoient été projettés, et la truelle, le compas, l'escaire et le marteau y apportez, bien-tost après dans peu d'années l'on y voit venir loger la cour.

Tels projets, acheminements et perfections ont je ne sçay quoy de celuy de Lucullus, quand en moins d'un rien il creusa cette montagne et grotte de Naples, dont il fut tant admiré, et encore aujourd'huy nous l'admirons. L'on tient pourtant à Naples, qu'elle fut plustost faite par main du diable, que des hommes.

J'amenerois encore tant d'autres beaux édifices de ce grand Roy, mais je n'aurois jamais fait. Je les laisse donc là, car il faut que je die qu'un jour moy entretenant un grand Prince de par le monde, des grandes vertus de ce Roy, et estions à Fontainebleau, et c'estoit sur le subjet de ce brave édifice, il m'en dit tout plein de bien : mais il le blasma fort de deux choses, qui avoient apporté plusieurs maux à la cour et en la France, non-seulement pour son regne, mais pour celuy des autres Roys ses successeurs ; l'une pour avoir introduit en la cour les grandes assemblées, abords et résidence ordinaire des Dames ; et l'autre, pour y avoir appellé, instalé et arresté si grande affluence de gens d'église.

Pour le regard des Dames, certes, il faut advoüer qu'avant luy, elles n'y fréquentoient que peu, et en petit nombre. Il est vray que la Reyne

Anne commença à faire sa cour des Dames plus grande que les autres précédentes Reynes; et sans elle, le Roy son mary ne s'en fust gueres soucié. Mais ledit Roy François venant à son regne, considérant que toute la décoration d'une cour estoit des Dames, l'en voulut peupler plus de la coustume ancienne. Comme de vray, une cour sans Dames, est un jardin sans aucunes belles fleurs, et ressemble mieux une cour d'un Satrape ou d'un Turc, (où l'on ne voit ny Dames, ny demy,) que non pas d'un grand Roy chrestien.

Certainement si le Roy y eust introduit et planté une convocation de putains, comme fit Héliogabale à Rome, près son siege impérial, il seroit à blasmer; mais ce n'estoit que Dames de maison, des Damoiselles de réputation, qui paroissoient en la cour comme des déesses au ciel. Quel si elles favorisoient quelquefois (je dis aucunes) leurs amants et serviteurs, quel blasme en pouvoit avoir le Roy : puis que sans force et violence, il laissoit à chacune garder sa garnison, dans laquelle si aucuns entroient, il n'en pouvoit mais, voire, qu'à une garnison frontiere, où l'on veut faire la guerre, il est permis à tout galant homme d'y entrer, s'il peut.

Je voudrois bien sçavoir qu'estoit-il plus loüable au Roy, ou de recevoir une si honneste trouppe de Dames et Damoiselles en sa cour, ou bien d'en suivre les erres des anciens Roys du temps passé, qui admettoient tant de putains ordinairement en leur suite, desquelles le Roy des ribaux (*) qui

(*) C'étoit le Chef ou le Capitaine de la Garde du Roi, composé de jeunes hommes robustes, qu'on nommoit *Ribaux*, à cause de leur taille renforcée. Voyez les Notes

depuis a esté converti en prévost de l'hostel, selon qu'on dit, avoit charge et soin de leur faire despartir quartier et logis, et là commander de leur faire justice, si on leur faisoit quelque tort?

Il me semble que tel putanisme débordé et public, et tout plein de vérole, ne pouvoit estre si-bien, qu'un secret, discret, et caché lieu de nos Dames, qui estoient très-nettes et saines, au moins aucunes, et qui ne gastoient ny rendoient les gentils-hommes impuissants, comme celles des bordels, dont puis après le Roy n'en estoit d'eux mieux servy.

Mais, disoit ce Prince, s'il n'y eust eu que ces Dames de cour qui se fussent desbauchées, ç'eust esté tout un; mais elles donnoient tel exemple aux autres de la France, que se façonnant sur leurs habits, leurs graces, leurs façons, leurs danses, et leurs vies, elles se vouloient aussi façonner à aymer et paillarder; voulants dire par-là, à la cour on s'habille ainsi, on danse ainsi, on y paillarde aussi, nous en pouvons faire ainsi: comme si auparavant le regne du Roy François, il n'y eust eu des putains par toute la France, aussi-bien des grandes, moyennes, petites, que communes, et aussi-bien en leur pays et maisons, qu'ailleurs.

Quant à moy je concluds que, pour n'avoir

sur Rabelais, au mot *Ribaud*. *Roi* ne signifie là autre chose que Chef ou Capitaine, comme dans ces vers de la Farce de Patelin, de l'édit. de 1614, p. 55.

*Or suis-je le Roy des meschants:*
*Mesmement les Bergers des champs,*
*Me cabassent ores le mien.*

*Roi des meschants*, c'est-à-dire, le premier malheureux.

veu cette grande cour de Roy, mais des autres venus après, que rien ne fut jamais mieux introduit que la cour des Dames. Bien souvent ay-je veu nos Roys aller aux champs, aux villes, et ailleurs, y demeurer et s'esbattre quelques jours, et n'y mener point les Dames; mais noûs estions si esbahis, si perdus et faschez, que, pour huit jours que nous faisons de séjour séparez d'elles, et de leurs beaux yeux, ils nous apparoissent un an, et tousjours à souhaitter: *Quand serons-nous à la cour?* n'appellants la cour, bien souvent là où estoit le Roy, mais où estoit la Reyne et les Dames.

Ce n'est pas tout que d'y avoir force Princes, force grands capitaines, force gentils-hommes et gens de conseil, et les ouyr parler de la guerre, de l'estat, de la chasse, de joüer, de passer le temps. Tous ces exercices ennuyent en peu de temps: mais jamais on ne s'ennuye de converser avec les honnestes Dames. De plus, quand on alloit aux guerres ou à quelque voyage, qu'est-ce qui plus réjouyssoit un gentil-homme, quand il partoit de la cour, que d'emporter une faveur de sa maistresse, et se hazarder à tous les périls à la bien employer pour l'amour d'elle, et pour son Prince, et puis s'en tourner avec le contentement de recevoir force bons visages de sa Dame, et force accollades après celles de son Roy? Aussi ce grand Roy disoit que les Dames rendoient aussi vaillants les gentils-hommes de sa cour, que leurs espées. Pour fin, une cour sans Dames, est une cour sans cour, pour dire le vray.

Pour le regard des prélats et gens d'église, qui, comme ce Prince disoit, se commençants alors à se desbaucher et dérégler, donnerent exemple aux

autres de la France d'en faire de mesme : je n'ay point ouy dire, ny leu qu'auparavant ils fussent plus gens de bien, et mieux vivants ; car en leurs éveschez et abbayes, ils estoient autant desbauchez que gens-d'armes : car comme j'ay dit ci-devant, qu'à la cour s'ils faisoient l'amour, c'estoit discrettement et sans scandale ; et s'ils y vouloient apprendre la vertu, là ils pouvoient l'avoir et mieux apprendre qu'en leurs maisons, vivants en toute oisiveté, qui est la mere de tous les vices.

De plus, le Roy les honoroit, estants à sa cour, de charges honorables, (je dis ceux qui en estoient capables,) les uns emploiant aux ambassades, les autres aux affaires, les faisant conseillers de son conseil-privé, selon qu'il en voyoit leur sçavoir et suffisance, qu'il n'eust peu connoistre, s'ils eussent esté retirez en leurs maisons. Ainsi fit le Roy Charles, après qu'il eut chassé les Anglois de France, qui augmenta son parlement de Paris de quinze conseillers lais, et quinze clercs ; connoissant qu'un homme d'église doit avoir la conscience meilleure qu'un autre, et plus de scrupule de faire mauvaise justice. Auparavant il n'y avoit que l'évesque de Paris et l'archevesque de Rheims, selon aucuns ; à cause de l'honneur qu'il a de sacrer les Roys, (d'autres ont dit qu'il n'en a esté,) et l'abbé de St.-Denis, et l'abbé de St.-Germain-des-Prez.

Ainsi le Roy François composa son conseil-privé de plusieurs gens d'église, désespérant dequoy les gentils-hommes de son royaume n'estudioient et n'apprenoient, au moins les cadets, des lettres pour les joindre à ses cours de Parlement, et au grand-conseil et privé. De plus, combien sa cour estoit-elle d'autant plus admirable, quand elle estoit composée

composée de toutes sortes de ces grands personnages ! J'ay ouy dire à des vieux, que pour un jour de procession générale à Paris, on a veu auprès de ce grand Roy vingt ou vingt-deux cardinaux marcher en leur grand pontifical, et grandes robbes rouges près de luy :

Les uns François, comme
Monsieur le cardinal de Bourbon, le vieux,
Le cardinal de Lorraine, le vieux,
Le légat du Prat,
Le cardinal de Grammont,
Le cardinal de Tournon,
Le cardinal d'Amboise,
Le cardinal le Veneur,
Le cardinal d'Armaignac,
Le cardinal de Chastillon,
Le cardinal d'Annebaut,
Le cardinal de Givry,
Le cardinal de Lenoncourt,
Le cardinal du Bellay :

Les autres Italiens, comme
Monsieur le cardinal Trivulce,
Ce grand cardinal de Ferrare, et
Le cardinal Farneze :

Les autres Anglois, comme
Monsieur le cardinal d'Yorck :

Les autres Escossois, et Portugais, et d'autres nations.

Ne faisoit-il pas beau voir cette vénérable trouppe auprès d'un tel Roy? Le Pape, bien souvent, ne s'en est veu tant. Hélas ! aujourd'huy, lors que je parle, il n'y en a qu'un, qui est l'évesque de Paris. Le loup le pourroit manger, estant ainsi seul, qui est une chose non gueres veue de nos temps, et qui est une grande honte pour nostre cour, nostre conseil et nostre France.

De plus, ces cardinaux estoient suivis de force évesques, abbez, prothonotaires, et force gentils-hommes, qui tous paroient une cour royale grandement : et qui plus est tenoient grandes maisons, tables et ordinaires, où alloient et estoient conviez force gentils-hommes, capitaines, tournants des guerres, qui n'avoient pas un sol, et estoient bien-ayses de trouver-là leur souper et disner prests, comme j'ay veu ; et qui plus est, leur aydoient de montures, et leur donnoient des leurs, faisant démonter leurs pages, comme j'ay ouy parler aux anciens du grand cardinal de Lorraine, qu'au retour d'un voyage de guerre, on eust veu tous ses pages aller sur des chariots, pour les démonter et donner leurs chevaux à des capitaines venus là en poste, et qui avoient bien servy le Roy. Enfin, tels honorables prélats accommodoient bien une cour, et portoient grand argent et profit par-tout où alloit la cour, comme j'ay veu de mon temps.

Il eust mieux valu (ce disoit ce Prince) qu'ils eussent esté en leurs dioceses à prescher leur troupeau. Le diable y ait part, depuis que l'on s'est rué tant sur les prédications et prescheurs, nous n'avons veu qu'hérésies et brouilleries en France. Il faut prescher les Canibales et gens qui n'ont eu jamais la connoissance de nostre foy, ainsi que les apostres ont fait sur les infideles, et les anciens bons peres de la primitive église : mais à ceux qui sont une fois imbus en nostre foy, et qui sont desjà tous formez, les presches ne leur servent plus, mais les exercices et l'administration de leur foy, de leurs saints sacrements, et l'admonestement de les continuer, et n'y manquer quand il faut, et que l'église le commande, et y avoir l'œil. Ce n'est pas tout à un pasteur de paistre ses moutons et brebis d'herbe

et de pascage, mais de les veiller, et engarder que le loup ne les surprenne, et sur-tout qu'ils ne mangent de meschante herbe.

Aussi ce n'est pas tout que de prescher les diocésains, mais les garder et veiller qu'ils ne soient attrappez aux hérésies : et bienheureux estoient-ils du temps de nos peres, qu'on les entretenoit en une simple ignorance, et ne les abusoit-on de tant de presches qu'on voit aujourd'huy fourmiller; mais de croire, et bien faire selon les commandements de Dieu et de l'église, que le bon simple curé estoit tenu tous les dimanches leur rafraischir et renouveller au prosne ; et leur annoncer les festes de la semaine chaumables, et leur administrer les saints sacrements de l'église.

La pluspart des prédicateurs, qui se mettent en chaire, le font plus par gloire, faste et vanité, que pour édification. Je ne sçay si j'en parle bien ; mais je puis mériter pardon, pour n'estre grand théologien, aussi que j'en ay ouy ainsi parler à un grand personnage docteur. Il n'en faut donc plus parler, et laisser cette digression pour poursuivre les vertus de nostre grand Roy.

Venant à la couronne, il donna grande espérance de luy : car il estoit beau Prince, jeune, gaillard, affable, de bonne grace et majesté, tant que chacun se mit à l'aymer, si-bien qu'on dit qu'il fit son entrée à Paris la plus triomphante que jamais Roy fit, où il y avoit de plus beaux tournois et joustes qu'on eust sçeu dire, où le Roy triompha et emporta le prix, car il estoit un très-bon homme d'armes, et fort rude lance. Il s'y assembla un fort grand nombre de seigneurs, et mesme du peuple et de noblesse, qui jettoient fort l'œil sur luy.

Puis, à son sacre, il y eut si grande assemblée

de monde, qu'à Rheims, qui est une si grande ville, on ne s'y pouvoit pas tourner, et conte-on, qu'il y avoit plus de douze cent gentils-hommes, qu'à grand peine les mareschaux-des-logis et fourriers sçeurent les loger. Sa noblesse se mit fort à l'aymer, et espérer en luy : car on le voyoit jeune, prest à entreprendre guerre, et libéral pour récompenser les siens ; ce que demande fort la noblesse, que d'aller à la guerre, et puis en tirer un bon visage et une bonne récompense de son Roy.

Le feu Roy Louys XII, son prédécesseur, estoit plus retenu en caresses et dons ; car il n'estoit si familier ny si privé avec les siens, comme estoit la coustume des anciens Roys : peu libéral aussi estoit-il, de peur de fouler le peuple ; car la guerre et les dons espuisent un trésor tant grand soit-il : et voilà dequoy est à admirer ce grand Roy, car il fournissoit à tout.

Ayant donc parachevé son sacre avec grande pompe, il entreprend la conqueste de la duché de Milan, où il donna cette mémorable battaille de Marignan contre les Suisses, et la gagna avec grande gloire de sa personne ; car n'ayant pas encore vingt-deux ans, il y combattit si vaillamment de sa personne, et y fit si grande appertise d'armes, que jamais on ne vit mieux faire en combattant, faisant si bien sa charge de Roy, de capitaine, et d'homme d'armes, qu'on ne sçauroit dire de laquelle il s'en acquitta mieux. Il s'y mesla si bien, qu'il y fut en grand danger, car sa grande buffe luy fut percée à jour d'un coup de picque.

Une chose rare, et peu advenue, advint en cette battaille. Car les Suisses ne se contentants du combat du jour précédent, que la nuit par trop tost avoit interrompu, et que les François et eux

estoient logez et couchez quasi pesle-mesle, de fort grand matin vindrent à recommencer et à donner mieux jusques à nostre artillerie : mais ils furent si-bien reçeus des nostres, qu'ils furent bravement repoussez et taillez en pieces sur le champ, environ dix à douze mille, et le reste se sauva comme il put avec leur général le cardinal de Sion : en quoy ils ne firent ce qu'en dit une vieille chanson des advanturiers de ce temps :

*De Milan par un homme*
*Tout droit à Marignan*
*Vous aurez la battaille.*
*Ouy, Sire, en bonne-foy,*
*J'ay veu partir les Suisses*
*En vous fort menaçant,*
*Traisnant, branslant la picque*
*Pour tuer tout vous et vos gens* (*).

Le Roy coucha cette nuit sur le timon d'une charrette, et le lendemain fut aussi frais et disposé à mener les mains comme auparavant, ainsi qu'il le fit bien paroistre. Cette battaille fut des plus signalées du monde ; d'autant que, depuis Jule César, nul n'avoit vaincu cette si belliqueuse nation, que nostre Roy : cette nation, dis-je, si belliqueuse, si vaillante et superbe, de ceux-là qui s'attribuoient le nom et la qualité de *Dompteurs de Princes*. Titre, certes, par trop fier et arrogant ; mais le Roy pour ce coup le leur fit très-bien effacer, et ne le porterent oncques plus : dont je m'estonne comment si présomptueusement ils s'estoient attribuez ce nom, car ils n'avoient

(*) *Pour tuer tous vos gens.*

pas fait de si grandes choses pour le mériter. Bien est-il vray qu'ils avoient donné de grandes venuës à ce preux Charles duc de Bourgogne : mais ce fut plus par l'outrecuidance dudit duc Charles, que par autre subjet ; et mesme, que par trop foible, et les méprisant, et les allant chercher jusques chez eux, ne les voulut du commencement prendre à mercy, ny s'accorder avec eux, comme ils l'en requéroient, et en mouroient de peur.

Certainement, depuis ce temps-là, ils ont fait de beaux exploits d'armes et de grandes preuves de vaillance : comme ils firent à Novare contre Monsieur de la Trimouille, qui fut un grand exploit et un grand heur de guerre ; dont ils en vindrent si rouges et si insolents, qu'ils méprisoient toutes nations, et pensoient battre tout le monde : et de nostre temps, à la battaille de Dreux, ils firent très-bien ; aussi furent-ils bien battus.

Ils ont bien fait de grandes fautes aussi, tesmoin la Bicoque, et à Cerizolles les Gruriens, et à Pavie, et tous ne firent pas mieux en d'autres lieux, que je dirois bien et les spécifierois.

Enfin, comme la fortune ne rit pas tousjours aux gens de guerre, ils ont fait quelquefois bien, quelquefois mal : les Histoires en sont pleines, dont possible en feray-je un discours *pro et contra* (*). Quoy qu'il en soit, pourtant, ne leur faut desrober qu'ils ne soient très-braves et vaillants gens de guerre.

Or, ces *dompteurs de Princes*, furent domptez par ce Roy, et par ses armes, et par la composition que fit le Roy avec eux, qui luy protesterent toute amitié et alliance si bonne, qu'ils l'ont tousjours

(*) C'est-à-dire, *pour et contre*.

inviolablement gardée, entretenue, et très-bien et fidélement servy nos Roys; de sorte que j'ay veu en nos armées, quand nous avions un gros de Suisses, nous nous estimions invincibles, ce nous sembloit. J'en parleray ailleurs.

Ce grand Roy, ayant ainsi rangé ces gens et fait condescendre le Pape à sa veuë et son concordat ainsi qu'il luy plut, après (*) mis ordre à sa duché de Milan toute paisible à luy, s'en retourna en France avec beaucoup de gloire et renommée par-dessus tous les Roys et grands Princes chrestiens, qu'on ne parloit que de luy: si que j'ay ouy dire à gens qui le sçavoient bien, que s'il eust esté très-bien servy par ses gens mesmes et ambassadeurs à l'eslection de l'Empereur, il l'emportoit par-dessus Charles-Quint, tant son mérite et sa renommée le rendoient grand.

De m'amuser à particulariser tous ses hauts faits, ce seroit une chose superflue à moy, puis qu'ils sont si bien escrits par-tout et si bien gravez.

Encore que la fortune luy ait esté bonne quelquefois, et quelquefois adverse, si se monstra-il tousjours à l'encontre très-courageux et magnanime. Il le monstra bien à la battaille de Pavie, où il combattit tousjours vaillamment, jusqu'à l'extrémité de sa force.

Les Espagnols, qui ont parlé de luy et de cette battaille, le loüent et l'exaltent par-dessus le ciel, et en parlent certes encore mieux que nos François qui en ont escrit de ce temps. Et sans que j'en prononce leurs paroles en leur langage Espagnol, ils disent ainsi, que le Roy, un peu devant que d'aller à la charge, il arraisonna et exhorta ses gens le plus

(*) avoir.

briefvement qu'il put, ( aussi est-ce le meilleur) : *Messieurs*, dit-il, *entre les mains desquels j'ay toute mon espérance aujourd'huy, si vous me tenés pour vostre Roy, et si vous m'aymés et desirés mettre vostre honneur, vos biens, vos femmes et enfants, freres et sœurs, en bon estat, vous monstrerés aujourd'huy avec les armes en la main a vos ennemis combien vostre valeur est grande. Et d'autant que je croy que vos grands courages, nol les pour leurs vertus et anciens lignages, n'ont pas grande nécessité d'exhortation; toutesfois, avec si peu de paroles, je vous diray que si nous sommes victorieux des ennemis, comme j'espere que nous le serons par vostre valeur naturelle, nous nous pourrons justement appeller défenseurs et restaurateurs du droit qui est nostre : si, au contraire, nous serons comme gens vils, et de peu, tenus pour clairs ennemis de nostre bien et de nostre honneur. Et d'autant que voilà qui nous appelle, je ne vous en peux dire davantage, si-non, allons.*

Comme il fit bravement : et disent les Espagnols, qu'il ne fit comme Monsieur de Bourbon, lequel, *con astucia muy segura* (*) avoit baillé sa trouppe à mener à Pomperan, son amy fort privé, et luy en habit d'un cavalier privé combattit. Mais le Roy combattit couvert d'une cotte d'armes de toile d'argent fort remarquable, et luy aussi aysé à estre veu et reconnu bien facilement, tant par-là que par sa belle façon royale, ( ainsi que portoit la devise de son anagramme, *de façon suis royal* ), disposition, et grands panaches penchants sur sa salade, et fort bas sur ses espaules.

Ainsi parut nostre grand et brave Roy Henry Qua-

(*) *Par une précaution trop rusée.*

triesme, son petit nepveu, avec de longues et grandes plumes blanches bien pendantes, le jour de la battaille de Coutras, disant à ses gens : *Ostés-vous devant moy : ne m'offusqués pas ; car je veux paroistre :* comme il fit certes en tout, et par valeur et par telles marques.

Ce grand Roy François donc, faisant cette journée l'office d'un bon capitaine et d'un brave guerrier, il donne si vaillamment dans les ennemis, que d'abord il tue de ses mains royales Dom Hernando Castriota, illustre capitaine, descendu des Roys de Macédoine : il tue encore de sa main l'alfier du comte de Salme, qui estoit capitaine d'une compagnie d'Allemands : il tua aussi Dom Hugo de Cordona, alfier de la compagnie de gendarmes du marquis de Pescayre. Enfin, là où donna le Roy et sa trouppe, furent mises en pieces deux compagnies de la cavalerie de Baviere, que Ferdinand, Roy des Romains, avoit envoyées à l'Empereur son frere. Et ce Roy, avec sa trouppe, esbranla si-bien la battaille de Dom Charles de Launoy (1) et de Bourbon, que si chacun eust fait comme luy et Monsieur de la Palice, qui fit la premiere charge, la battaille estoit gagnée pour le Roy.

Mais la fortune changea puis après : si-bien que ce grand Roy, après avoir bien combattu tant qu'il n'en pouvoit plus, *dexado de la fortuna y del cavallo* (2), et parant les coups d'une infinité qui estoit à l'entour de luy, qui luy donnoient, et luy en donnant aussi, son cheval fort blessé tomba par terre et luy dessous. Les premiers qui les

(1) Lannoy, *et ci-dessous de même. Voyez son Eloge, Discours XV des* Capitaines Etrangers.

(2) C'est-à-dire, *abandonné de la fortune et de son cheval.*

vindrent entourner, estant en cet estat, fut (1) Diégo d'Avila et Juan d'Urbieta Biscain : et ne connoissants que ce fust luy, mirent leurs espées à sa gorge, le menaçants de le tuer s'il ne se rendoit.

Là-dessus, arrive la Mothe des Hoyers (2), François, qui commandoit à quelque trouppe de Monsieur de Bourbon (nos François disent Pomperan) qui le conneut aussi-tost, encore qu'il eust tout le visage couvert de sang, à cause d'une blessure qu'il y avoit reçeue, qui luy dit et exhorta de se rendre à Monsieur de Bourbon qui n'estoit gueres loin de-là : mais le Roy oyant resonner le nom d'un traistre (dit l'Espagnol) s'indigna, et dit qu'on appellast Charles de Launoy.

Dans ce temps, la Mothe va courant trouver Monsieur de Bourbon, et faisant passer paroles de soldats à soldats, par tout le camp, pour appeller Bourbon, arriva Charles de Launoy, lequel, faisant oster et séparer tant de gens qui estoient à l'entour de luy, qui l'avoient desjà desengagé de dessous son cheval, en baillant la main, luy ayda à se lever. Voilà ce qu'en disent les Espagnols.

Grand heur pour Charles de Launoy, d'estre ainsi arrivé à propos, et grand malheur aussi pour Monsieur de Bourbon ne s'y estre trouvé, et de n'avoir là fait un si bon service à son Roy au-lieu de l'autre, pour luy faire oublier ses fautes passées; dont c'est à sçavoir si le Roy eust voulu recevoir de luy telle courtoisie, encore qu'elle luy fust très-nécessaire : aucuns disent qu'ouy, d'autres non, pour

(1) furent.

(2) *Noyers*, peut-être. La Motte des Noyers, Gentil-Homme Bourbonnois. *Mémoires de du Bellay*, Livre XI, page 149.

avoir le cœur trop généreux et magnanime, que de se rendre obligé à son vassal rebelle et traistre; et qu'il se fust plustost rendu au moindre capitaine de l'armée, ou à ces deux qui premiers l'attaquerent : toutesfois il eust esté à craindre que Monsieur de Bourbon, joüant à la désespérade, ne luy eust fait, ou fait faire, un mauvais party, comme cela arrive souvent en telles rencontres. Désespérant de son salut, puis que son Roy, dans son adversité, ne le vouloit recevoir en grace, qu'eust-il donc fait, quand il eust esté en prospérité hors de-là?

Ainsi qu'il en arriva à Gontier de Brienne, au royaume de Naples, lequel ayant esté pris prisonnier, et fort blessé en une battaille qu'il donna, ainsi qu'un capitaine Allemand, nommé Dupol, qui le tenoit son prisonnier, luy offrit toutes les honnestetez et courtoisies du monde, jusques à luy vouloir rendre le royaume de Sicile; au-lieu de le reconnoistre, il luy dit mille injures, tout prisonnier qu'il estoit : dont l'autre fort fasché luy dit de colere, luy présentant un petit cousteau, qu'il avoit entre ses mains, contre ses yeux, qu'il s'en repentiroit, dont l'autre de despit se deschira ses playes, et se fit mourir. Aucuns présument que ledit Allemand ayda fort à sa mort: il n'en faut douter.

Par-ainsi, la fortune fut bonne pour le Roy François, de la rencontre de Charles de Launoy : car encore que le Roy se fust rendu à ces deux capitaines premiers, ils n'eussent rien peu contre mondit sieur de Bourbon, s'il eust esté là, qui avoit si grande charge et autorité, et que de général à général il y a à voir; et qu'aussi, en telles occurrences, les moindres soldats tuent leurs prison-

niers, et de leurs compagnons avec, par beau despit, contendant de leurs rançons. Ainsi qu'il arriva à Monsieur de Rouen défunct (*) pris à la deffaite de Monsieur d'Aumale, par le marquis Albert; et à tant d'autres que je dirois bien.

Le premier qui commença à desarmer le Roy, fut Diégo d'Avila, qui luy osta ses gantelets; et les autres qui estoient près de luy, arracherent sa cotte d'armes, (il n'y a insolence que le soldat mal créé, et en tels endroits ne fasse) la deschirerent, et la mirent en cent pieces, à qui en auroit une piece, ou un morceau. Les uns luy osterent sa ceinture, les autres ses esperons : bref, chacun tascha d'avoir quelque peu de sa despouille, quoy qu'il fust; les uns, pour en faire monstre et parade, en signe de gloire et de triomphe; et les autres, pour en demander récompense et loyer.

Le marquis del Gouast arriva ainsi qu'on conduisoit le Roy, qui le salua avec un très-grand honneur : car il sçavoit fort bien son entregent. Le Roy luy fit un très-bon visage, avec de l'honneur aussi : et après avoir un peu parlé à luy, le marquis ayant fait retirer et tenir au loin une presse de gens qui estoient autour de luy, (ce dit l'Espagnol,) il le pria sur-tout qu'il ne le menast dans Pavie pour ne servir de spectacle ny de risée à ceux de là, ausquels maintenant perdus en orgueil, il avoit donné auparavant de la peur, du mal et de la fatigue.

le Marquis le voulut, et le mena en son camp, où il commanda qu'il fust pansé de ses playes fort soigneusement, qu'il avoit reçeues, l'une au visage vers le sourcil, l'autre dans le bras, et la troisiesme à la main droite. Nos François qui en ont escrit, ne

(*) René de Rohan.

disent point toutes ces particularitez, tant ils sont fats. Il se trouva aussi avoir reçeu quelques harquebuzades dans sa cuirasse; mais il avoit pendu au col une croix d'or, en forme d'un très-riche joyau : au-dedans, y avoit enchassé du bois de la vraye croix, qui en retint les coups, qui furent veus visiblement par ceux qui estoient présents; ce qui fut trouvé pour un très-grand miracle entre les gens de bien et de dévotion.

Il voulut, après estre pansé, faire son oraison dans la grande chartreuse, où estant dans l'église, il vit ce petit escriteau d'un vers du psalme de David, qui dit : *C'est bien raison, Seigneur, que tu m'ayes abbaissé, afin que je puisse désormais mieux reconnoistre et craindre ta justice.* Cela luy toucha fort au cœur. Après il s'en alla souper, et fit souper Monsieur le Marquis avec luy, et Monsieur de Bourbon luy donna la serviette. Les François disent qu'il ne la voulut prendre de sa main, et qu'il luy tourna le cul, et en prit une autre qui estoit sur la table. Monsieur de Bourbon s'en sentant par trop picqué, eust peu dire en soy, qu'il l'en feroit repentir, et luy reprocher.

Ce que fit une belle et honneste Dame de par le monde, que je sçay, laquelle estoit la maistresse d'un grand Prince de France, et très-fort aymée et favorisée de luy. Un jour, la femme de ce Prince vint à la cour, qui avoit entendu nouvelle de ses amours, et qui en estoit très-mal contente et fort jalouse : et ainsi qu'elle vint à saluer toutes les Dames et filles de la cour, cette-cy se présenta à recevoir sa salutation et le baiser, mais cette Princesse se tourna aussi-tost par derriere de l'autre costé, ne daignant la regarder ny faire cas, et va saluer d'autres. Cette Dame, s'en sentant picquée, se

mit à dire assez bas, et non tant que la Princesse ne l'entendist et d'autres aussi : *Vous me tournés le cul ; et par Saint-Jean, ce baiser refusé vous en coustera bien d'autres, que vostre mary ne vous donnera pas pour l'amour de moy.*

Tels desdains et affronts picquent, comme je croy que tel fait du Roy à Monsieur de Bourbon luy eust touché au vif, car il avoit le cœur très-généreux et vindicatif. Mais les Espagnols ne disent pas cela ; car ils disent que le Roy prit la serviette très-bien et beau de luy, et qu'il ne luy monstra jamais aucun semblant mauvais de hayne ny de passion contre luy. aussi Monsieur de Bourbon s'y monstra très-sage, et nullement perdu en sa victoire ny gloire : car il se mit à genoux pour baiser les mains du Roy, monstrant par-là qu'il avoit honte de sa rebellion, tant espandue par toute la chrestienté. Ainsi disent les Espagnols.

Estant à table, tous ses propos avec le Marquis furent de la battaille : et disoit, que si elle estoit à recommencer et redonner, qu'il la donneroit encore, et ne douteroit en nulle maniere de la donner, pour avoir grand subjet, et avoir le bon party de son costé ; et que si tous eussent fait comme luy et ceux de sa bande, il l'eust certainement gagnée : mais il se plaignoit fort des Suisses, lesquels ce jour-là avoient grandement failly, et fait une honte très-vilaine à leur réputation et à celle qu'il avoit d'eux. Il se plaignoit fort des Italiens, lesquels en leurs monstres et revuës représentoient force soldats passe-volants, et quand ce vint au bon du fait, il en trouva un nombre si petit, qu'ils ne paroissoient rien. Il se plaignit aussi fort, qu'il ne put jamais rassembler ses gens quand ils furent mis en déroute. Force autres propos si beaux et

si graves de cette battaille prononçoit-il de si bonne grace, et si belle éloquence, (car il disoit des mieux) que tous, qui estoient la présents, le jugerent non-seulement très-digne Roy, mais un très grand capitaine, ce disoient les Espagnols.

Enfin, si cette battaille luy fut malheureuse, si après ce malheur (malheur se peut dire) pour avoir esté estimé le plus vaillant homme de son royaume et avoir le mieux combattu, et avoir esté pris les armes à la main, et vaincu, non par faute de valeur, mais par faute de son cheval, que s'il eust rencontré son second cheval de battaille, il eust encore espandu autant de sang ennemy comme il avoit fait.

On dit, et mesme les Espagnols l'ont escrit, que lors que ce grand Roy eut repoussé Monsieur de Bourbon et l'armée Espagnole de Marseille et Provence, et qu'il le voulut suivre de-là les monts, Madame la Régente sa mere luy envoya trois couriers l'un après l'autre, le priant de ne passer plus outre. Mais il s'en excusa tousjours, et par le troisiesme, elle luy manda au moins qu'il attendist, qu'elle vouloit avant luy parler, et luy dire adieu, et ce pour luy rompre son dessein; et qu'elle, qui estoit à Lyon, s'acheminoit vers luy à grandes journées tant qu'elle pouvoit. Mais il luy manda par le dernier courier, comment il estoit si advancé, que meshuy il ne s'en pouvoit desdire, encore qu'il ne le fust gueres. Considérés où son destin l'attiroit.

Toutesfois son commencement de voyage fut très-beau et heureux, mais la fin très-malheureuse. Aussi Madame la Régente, ayant sçeu sa prise, le sçeut bien dire: *Hélas! il ne m'a voulu croire. Ha! que je luy avois tant dit!* (ce disoit-elle). S'il

eust voulu croire aussi Monsieur de la Trimouille, il s'en fust mieux trouvé, qui luy conseilla de ne s'amuser à nul siege : ains, usant de ses propres vieux mots, de poursuivre les ennemis à lance baissée et à pointe d'espée dans les reins, tousjours jusques au bout du monde; parce que la premiere force des François est au commencement toute en émotion et en fureur : que si on la laisse attiédir et reposer, elle ne vaut plus rien.

Si faut-il que je fasse cette petite digression, puis qu'elle vient à propos, comme au coucher du Roy, le soir de la battaille, il arriva une très-belle fortune à un gentil-homme de son royaume fort inopinément, qui estoit le sieur de Montpezat, de Quercy, dont il y en a encore aujourd'huy de la race et noble.

## DISCOURS QUARANTE-SIXIESME.

## M. DE MONTPEZAT (*).

IL faut entendre donc, qu'il fut pris en cette battaille par un soldat Espagnol, qui se trouva, de bonheur pour ce gentil-homme, de la garde du Roy, ce soir; et ce soldat le tenoit tousjours près de luy en la chambre, de peur qu'il ne luy eschappast. Ainsi que le Roy se deshabilloit pour se coucher, n'ayant pas un de ses valets-de-chambre, ny de garde-robe, ny gentils-hommes, car ils estoient tous effrayez de la battaille et escartez comme perdreaux, ce Sieur DE MONTPEZAT s'ingéra,

(*) Ce Discours, touchant de *Montpezat*, jusqu'à *j'ay ouy dire, page 242*, n'est proprement qu'une digression de celui de *François I.*

avec

avec une certaine petite crainte et honte, de luy ayder à se deshabiller et à le servir. Le Roy connut bien qu'il estoit François et prisonnier, luy demanda : *Qui estes-vous, mon gentil-homme? Je suis, Sire, de vostre royaume*, respondit l'autre, *gentil-homme de Quercy, homme d'armes de la compagnie de Monsieur le mareschal de Foix, et m'appelle-on Montpezat ; et suis prisonnier de tel soldat Espagnol de vostre garde.*

Alors le Roy appella le soldat, et luy demanda combien son prisonnier luy avoit promis de rançon, lequel la luy dit, qui ne pouvoit pas monter pensés à gueres, ainsi que de ce temps les rançons des hommes d'armes ne montoient à gueres, et qui estoient parmy les François et Espagnols taxées selon leur mot et condition ; cela s'en alloit sans dire. Le Roy dit alors au soldat : *Mettés-le en liberté, je vous responds de sa rançon ; et outre ce, je vous donne cent escus davantage ; vous aurés le tout bien-tost.*

Qui fut ayse, ce fut le soldat, d'avoir rencontré un si bon pleige et payeur pour son homme ; et, par ainsi, ledit sieur de Montpezat, en liberté, se mit à servir le Roy très-bien, et coucha tousjours en sa chambre. Le Roy dès-lors le prit en amitié, et se confia tant en luy, qu'il l'envoya devers Madame la Régente, pour luy porter des paroles secrettes et de conséquence, fit plusieurs voyages en poste devers elle et l'Empereur, où il s'en acquitta très-bien, (car il avoit force esprit ; ) de sorte que peu-à-peu il parvint à grade de mareschal de France.

Le Roy, au retour de sa prison, passant par le Poictou, lui fit espouser la Damoiselle du Fou, cousine-germaine de mon pere, riche héritiere

pour le temps, car elle avoit dix mille livres de rente et en belles maisons. Il eut une compagnie de gendarmes, se trouva au siege de Foussan, se trouva au siege de Naples avec sa compagnie, dont il retourna sauve, et quelques-uns de ses gendarmes, dont j'en ay veu de mon temps mes voisins, qui m'en contoient fort, et puis peu-à-peu il fut mareschal de France.

Monsieur le Connestable estant venu en desfaveur, il eut son gouvernement de Languedoc en son absence, qui fut un grand creve-cœur à Monsieur le Connestable; comme j'ay sçeu, pour l'avoir veu si petit; et grand contentement à luy, quand il vit son entreprise de Perpignan s'estre si mal réussie; dont il avoit esté le principal autheur, et l'avoit faite si facile et aysée, contre l'opinion du Roy, qui luy en voulut par après tousjours mal, pour luy avoir fait boire telle honte. Monsieur le Dauphin luy en voulut encore pis, dont depuis il ne profita en son ame, et mourut de maladie.

Qui pesera ce discours, dira bien que c'est un beau revers de fortune, de simple gendarme estre venu mareschal de France, et mesme de ce temps-là; car les places n'estoient breneuses ny merdeuses, comme plusieurs que l'on a veu depuis.

Je tiens ce conte dudit sieur de Montpezat, d'une grande Dame de la cour, qui y a demeuré toute sa vie. Mais je luy dis là-dessus, que Monsieur du Bellay, en ses *Mémoires*, dit que ledit sieur de Montpezat fut donné en ostage avec d'autres pour Angleterre, lors de la paix d'Ardres (*), et qu'il estoit doncques à ce compte-là en estre. Elle me respondit que Monsieur du Bellay resvoit, et

(*) En Juin 1520.

qu'alors il n'y avoit nulle apparence que ledit sieur de Montpezat fust en ostage ; car il estoit pauvre avant qu'il fust en faveur, et que les ostages lors, ny depuis gueres, ne se donnoient que très-riches ; et que le texte dudit du Bellay estoit faux, ou emprunté faussement par une copie, et que ce pouvoit estre le seigneur de Montpezat d'Agenez, de grande et riche maison, comme ses prédécesseurs l'estoient de long-temps. Aussi le Roy François disoit qu'il ne falloit jamais nommer ce Montpezat que simplement, à cause de sa grande maison, et l'autre, Montpezat de Quercy. Je m'en rapporte à la vérité, en estant le moindre de mes soucis.

J'ay ouy dire à feue Madame la Séneschale de Poictou ma grand-mere, que, quand le Roy François tourna de sa prison d'Espagne, et passant par la Guyenne, il vint voir Monsieur le Séneschal de Poictou, mon grand-pere, dit Messire André de Vivonne, en sa maison d'Anville, qui est une des belles maisons de Guyenne, et y séjourna trois jours, et luy fit cet honneur de l'entretenir de plusieurs discours, des choses qui s'estoient passées tant en sa prison qu'ès guerres de Milan, au siege et à la battaille de Pavie, et luy en raconta force belles particularitez, jusques à luy dire quel cheval de battaille il avoit ce jour-là, et quel harnois (ainsi parloit-on lors,) en luy spécifiant toutes les pieces dont il estoit armé, et qu'on les portoit alors.

Monsieur le Séneschal, qui avoit eu l'honneur de parler à luy d'autres fois fort privément, ainsi qu'il avoit parlé à luy d'autres fois comme à Charles VIII et Louys XII, qui l'avoit fort aymé, et aussi qu'il avoit l'age de soixante-quinze ans, que le Roy respectoit, luy dit franchement, et res-

pondit sur les pieces de l'harnois : *Sire, vous estiés très-bien armé, selon que vous dites ; mais vous aviés à dire la meilleure piece de vostre harnois. Et laquelle ?* respondit le Roy. « Le cœur de vostre » noblesse, repliqua Monsieur le Séneschal, que » par cy-devant n'avés reconnu et traittée comme » deviés : car vous n'avés reconnu et traitté et » contenté que quatre ou cinq favoris, comme » l'admiral Bonnivet, Montchenu, Montmorency » et Brion, et autres, qui seuls se sont ressentis de » vos faveurs, bienfaits, honneurs et dignitez, et » les autres non. Car, et à quel propos Brion » a-il tant de bienfaits de vous, que de sa seule » fauconnerie il a soixante chevaux en son escurie ; » luy qui n'est que gentil-homme comme un autre, » et encore cadet de sa maison, que j'ay veu qui » n'avoit pour tout son train, que six ou sept che- » vaux? Si vous eussiés respandu esgalement vos » faveurs et moyens aux autres gentils-hommes de » vostre royaume, ils vous eussent esté plus affec- » tionnez qu'ils n'ont esté, et eussent crevé auprès » de vous, et possible ne fussiés-vous esté pris ; » et possible aussi, que, pour ce subjet, Dieu » a ainsi disposé de vous à ce coup, pour y mieux » adviser à l'advenir, et vous en corriger ».

Le Roy prit ces paroles de Monsieur le Séneschal de Poictou en bonne part : ce qu'il n'eust fait d'un autre ; car, ce que j'ay ouy dire, il n'y avoit rien qui le faschast plus, que quand on luy ramentevoit les fautes qu'il fit en ce voyage de Milan, et à cette battaille de Pavie. Et mesme, quand on luy disoit par après : *Sire, je vous l'avois bien dit*, ou, *si eussiés fait cecy ou cela*, ces paroles luy estoient fort odieuses, et en rabroüoit fort ceux qui les luy disoient.

Il prit pourtant celles de Monsieur le Séneschal fort bonnes pour ce coup, à cause de son age, comme j'ay dit, comme de long-temps avoit accoustumé de parler à luy, estant duc d'Angoulesme, et Roy, fort privément.

Il dit de plus à mondit sieur le Séneschal, qu'il songeroit à ce qu'il luy avoit dit, et se corrigeroit : mais il n'en fit rien, et donna à ses mignons plus que jamais, ainsi que sont subjets les Roys mal-aysément de s'en deffaire, si-non quand ils les ont bien engraissez, dont aucuns les font mourir comme pourceaux, quand ils sont bien gras, d'autres les despouillent et les mettent à blanc, dont nos histoires de France en sont toutes pleines.

Le Roy n'en fit de mesme à l'endroit de Monsieur le Connestable, ny l'Admiral de Brion, tant il fut bon et généreux. En leur place, il mit l'Admiral d'Annebaut et le Cardinal de Tournon affâmez, descharnez et maigres. Le pis est de ces Roys, après qu'ils ont chassé ces mignons gros et gras, ils en reprennent d'autres affâmez, nuds et morfondus, lesquels de nouveau il faut engraisser, vestir et emplumer ; en quoy les Roys et leurs peuples n'y gagnent gueres, car il faut donner nouveaux aliments, substance et habillements, où l'on n'a jamais fait.

Et sur ce, j'ay ouy dire à aucuns grands discoureurs, qu'il vaudroit bien mieux tousjours garder les gras, et ne les changer point en maigres, si ce n'estoit que ces anciens favoris, tant plus ils en ont, et plus ils en veulent avoir, et ne sont jamais rassasiez. Mais pourtant le meilleur est de les assommer, quand ils sont bien gras, comme pourceaux : ou bien si on les chasse, il les faut chasser

à bon escient, et les dégraisser et despouiller tout-à-coup, pour vestir et engraisser les nouveaux de leur graisse et de leurs habits. Mais j'ay veu de mon temps au Roy Henry III faire le contraire, et à nouveaux mignons redonner nouveaux entretiens, et tout aux despens du Roy, et de la graisse du peuple : enfin, tout n'en vaut rien.

Or, les Espagnols ont fort excusé l'Empereur Charles, de ce qu'il dit à Rome du Roy, et blasmé le Roy aussi d'avoir esté trop peu ferme en sa foy en plusieurs choses, et sur-tout à rompre le traitté de Madrid. Mais si l'on considere les subjets qu'il a eus à le violer, on ne le blasmera point tant.

N'en eut-il pas, quand il fit trancher la teste à son escuyer Marainville (1), qu'il en demanda justice ? Quand on luy fit tuer César Frégouse et Rinçon, ses ambassadeurs ? Il y a tant d'autres subjets qui le justifient en cela, qui sont très-raisonnables : encore se faschoit-il de venir là, et en despit de luy commençoit-il la guerre pour le traitté de Madrid (2), il le rompit par l'advis de ses estats assemblez, qui s'y opposerent du tout; car le droit ny la raison ne le vouloient aucunement.

Il fut fort blasmé et accusé, de quoy l'Empereur n'y pensant pas, et estant en un si beau point et chemin pour faire la guerre aux infideles de la foy, d'aller envahir et surprendre le pays du Duc de Savoye. Certainement cela estoit dur, de rompre un si saint œuvre. Si peut-il y avoir pourtant des

(1) Merveiller. Voyez-en le récit fort circonstancié dans les *Mémoires de du Bellay*, *Tome IV*, *page* 151 *et suiv.*

(2) *ou bien*, commençoit-il la guerre. Pour le Traité de Madrid.

excuses, qu'on verra assez par escrit, sans que je les raconte.

Mais pour bien annoblir la foy de nostre Roy, quelle illustration demande-on plus grande que celle qu'il garda à l'Empereur, qu'il reçeut quand il passa par la France, et qu'il recueillit si honorablement, si privément et avec si bonne foy? L'autre ne la luy garda pas si bonne, quand il luy eut tourné le visage, et ne luy tint rien de ce qu'il luy avoit promis, et mesme que ceux de Gand se vouloient mettre entre ses mains, et aussi que l'Empereur le tenant en sa puissance son prisonnier, l'avoit si mal traitté et si rigoureusement, mesme de ne le vouloir voir, jusques à ce qu'il le faillit perdre de maladie, et qu'il s'en alloit perdre toute sa pratique de luy.

Que s'il eust voulu croire Charles de Launoy (1), le comte de Nassau, et le marquis de Pescayre, il eust acquis plus grande gloire et tiltre de très-bon Empereur, qui luy conseilloient de traitter doucement le Roy, et de s'accommoder avec luy à l'amyable, sans l'escorcher, ny en tirer tant de luy, comme luy conseilla son grand chancelier Mercurino (2), duquel, disoit-il, puis qu'il estoit justement prisonnier de guerre, en falloit avoir tout ce qu'on pourroit, et ne luy faire courtoisie d'une maille. Les conseils des gens de guerre valent bien autant, et apportent autant d'honneur pour estre chevalieres, que ceux des robbes longues. Pour fin, ces deux grands Princes, comme deux soleils, n'ont jamais sçeu bien durer ensemble : car les voilà ores en guerre, ores en paix, ores à recommencer, ores en trefve.

(1) Lannoy.
(2) Mercurio Gattinara.

J'ay ouy dire à une Dame de par le monde, que quand l'Empereur passa par la France, un jour qu'il estoit devisant parmy les Dames, et qu'elles luy disoient privément, qu'il avoit tant travaillé, combattu, et battaillé, et que désormais c'estoit assez, et qu'encore qu'il fust d'acier, il n'y sçauroit fournir, et que désormais il falloit se reposer, et ne faire plus la guerre : « Je vous diray, dit-il, j'ayme » tant le Roy mon frere, et me sens si fort obligé » à luy du bon recueil qu'il me fait, du bon visage » qu'il me porte, et du bon train qu'il m'a fait de » m'avoir entendu à ces marauts de Gand, que » jamais plus je ne retourneray à luy faire la guerre; » et désormais, il faut que nous demeurions bons » amis, et perpétuellement freres. Pour le moins, » ne tiendra-il pas à moy : et faut que nous nous » joignions, pour faire la guerre au Turc ; mais de » m'abstenir de guerre d'ailleurs, je ne puis. Il faut » que je chastie Messieurs les Gantois. Et puis il » faut que j'exécute un dessein que j'ay sur Alger; » il faut que je l'aye, et que j'extermine ces ma- » rauts de corsaires qui sont dedans. J'ay aussi un » autre dessein que je ne dis pas ». Il vouloit parler contre les Protestants d'Allemagne.

De ces trois desseins, il en exécuta deux ; mais celuy d'Alger luy fut impossible, pour l'avoir entrepris en un mauvais temps, et avoir trouvé là tous les Cléments (*) bandez contre luy, comme j'ay dit cy-dessus ; dont ce fut grand dommage : et Dieu et la fortune ne luy devoient par desnier une telle victoire, puis qu'elle estoit si sainte et si profitable à la chrestienté.

De-plus, cette Dame de la cour me dit, et me

(*) Eléments.

parla d'une natreté (*) que fit l'Empereur estant dans Paris ; car il escrivit à plusieurs ambassadeurs, qui estoient à Constantinople, près la Porte du Grand-Seigneur, comme à ceux de Venise, de Florence, de Genes, et autres Potentats d'Italie, et encore à d'autres grands banquiers qui y estoient. Ces lettres estoient dattées de Paris, et leur mandoit, comme il estoit le mieux du monde avec le Roy son frere, et le mieux d'accord, et qu'il estoit dans Paris, faisant la meilleure chere du monde avec luy ; et qu'il ne falloit jamais plus parler de guerre entr'eux deux, mais de la faire aux autres, et sur-tout aux infideles, selon leurs conventions entr'eux faites.

Tout cela vint à la connoissance du Grand-Seigneur, qui estoit un grand personnage certes, (car l'Empereur l'avoit fait exprès,) qui soudain envoya querir l'ambassadeur du Roy, qui estoit Rinçon. *Venés ça*, dit-il : *vous me venés icy entretenir et abreuver des plus belles paroles du monde de vostre maistre, et de son amitié ; et c'est tout au contraire. Tenés, lisés cela : si ce n'estoit pour peu, je vous ferois trancher la teste.*

Ce fut à l'ambassadeur alors, à rabiller le fait au mieux qu'il put, et luy confirmer certainement, (car il ne le pouvoit nier, puis qu'il estoit vray, et qu'il le sçavoit,) que l'Empereur avoit passé à Paris, estant son chemin pour aller en Flandre contre ses subjets rebelles ; qu'ayant demandé passage au Roy pour cela, il ne luy pouvoit bonnement refuser, puis qu'ils estoient en paix ; et que c'est chose que les grands se doivent entr'eux, de s'entr'ayder contre

(*) Ce mot revient plus d'une fois dans Brantome. Peut-être l'a-t-il pris de l'Italien *Natta*, qui veut dire une *tour*, une *niche*.

leurs subjets rebelles et traistres; mais de se secourir jamais, et se bander contre luy, il ne falloit point qu'il en entrast en aucun soupçon, car il desiroit trop son amitié. Par ainsi, le Grand-Seigneur s'appaisa un peu; et le Roy ayant sçeu le tout, le rabilla encore mieux. Quelle natreté Espagnole!

Il faut faire désormais une fin au discours de ce grand Roy; car tant plus que j'entrerois dans le labyrinthe de ses vertus, plus je m'y perdrois, et que d'autres plus grands que moy les ont assez repassées, et ses guerres, qui ont esté très-belles et très-bien faites par luy : car quelque grand Empereur, et grand en tout, qu'il eust contre luy, si ne luy a-il point fait tant de mal qu'on diroit bien; et contre luy, nostre grand Roy s'est monstré bon, généreux, vaillant et grand capitaine. Aussi l'Empereur le sçeut bien dire à Monsieur l'Admiral, dont j'ay parlé au commencement de ce livre, que ç'avoit esté un très-grand Roy et très-grand capitaine, et que s'il eust eu affaire à d'autre qu'à luy, qui ne l'eust point ressemblé, il n'eust quitté sa part du Royaume de France pour la moitié (*).

J'ay ouy dire à une Dame de ce temps aussi que, de toutes les guerres que le Roy avoit reçeues de luy, il ne se fascha jamais tant comme quand il sçeut la prise de St. Dizier, et que l'Empereur venoit teste baissée avec une si grande armée assiéger Paris, qu'il le voyoit desjà esbranlé. Il estoit lors un peu malade, et gardoit la chambre, et la feue Reyne de Navarre sa sœur estoit avec luy, et

(*) *Commencement du Tome IV, Discours I, des* Capitaines Etrangers, *il est dit que l'Empereur s'entretint avec l'Amiral des grands Capitaines de son temps, et ce fut apparemment alors qu'il lui tint ce discours.*

force autres Dames. En s'escriant un peu, il dit : *Ah! mon Dieu, que tu me vends cher un royaume, que je pensois que tu m'eusses donné très-libéralement! Ta volonté pourtant soit faite.*

Puis dit à ladite Reyne : *Ma mignonne*, (car ainsi l'appelloit-il,) *allés-vous-en à l'église, à complies, et là pour moy faites priere à Dieu, que puis que son vouloir est tel d'aymer et favoriser l'Empereur plus que moy, qu'il le fasse au moins, sans que je le voye campé devant la principale ville de mon royaume; et qu'il ne soit dit un jour, que mon vassal rebelle me soit venu voir jusques-là, comme son ayeul le duc de Bourgogne fit au Roy Louys XI, qui luy donna la battaille si près. Mais pourtant je suis résolu d'aller au-devant, le prévenir, et luy donner la battaille, où je prie Dieu qu'il me fasse mourir plustost, que d'endurer une seconde prison.*

Au bout de deux jours de-là, il vint asseurer son peuple, qui s'effrayoit par trop; et ce fut lors qu'il luy dit : *Je vous engarderay bien de mal, mais de peur, je ne sçaurois; car il n'y a que Dieu qui tient le cœur des hommes en sa main.*

Il fit Monsieur le Dauphin son lieutenant-général, et le pourveut d'une si belle armée et de si bons capitaines, et donna si bon ordre à tout, que l'Empereur, songeant à tout par soy, arresta court sans passer outre, et par bonne ruse suscite un moine, qu'on appella depuis le moine de la paix, qui fit la bonne paix (*).

(*) Ce Moine étoit un Jacobin de la famille des Guzmans, à qui Charles de Nully, Plénipotentiaire de France, donna un soufflet, parce qu'il crut que ce Moine manquoit de respect à François I, et se priva lui-même par cette action trop violente de la dignité de Chancelier qui lui étoit destinée. *M. de Thou*, ad ann. 1548.

J'ay ouy dire que l'Empereur (tant il estoit haut, songeant et ambitieux, ) ne couchoit rien moins que de la prise et du sac de Paris. Mais il se ravisa incontinent qu'il vit la belle contenance du Roy, de Monsieur le Dauphin et de son armée qui estoit belle et bien fraische, et bien disposée pour combattre. Car il avoit fait venir ses vieilles bandes de Piedmont, fraischement victorieuses de la bataille de Cerizolles, qui ne demandoient qu'à se battre pour la seconde fois avec ces Espagnols qui bravoient encore : et montoient ces bandes jusqu'à six mille hommes de pied, qui valoient bien dix mille d'autres ; car quand on a une fois battu, l'on espere bien encore de rebattre fort à l'ayse : et cela est advenu souvent aux guerres, au moins quand on y retourne incontinent de frais, et sur la chaude après le premier coup.

Aussi nos gens le sçavoient bien reprocher aux Espagnols. En leurs escarmouches, la riviere entre deux, ils crioient, *à Cerizolles*, *à Cerizolles :* les Espagnols reprochoient, *à Pavie*, *à Pavie ;* mais cela estoit vieux. Ils leur reprochoient aussi, *à Perpignan*, *à Perpignan :* et les nostres, *à Landrecy*, *à Landrecy ;* comme eux-mesmes confessoient *ma* (1) *vellaco que las trincheas de Landrecy* (2). Et force autres petits quolibets et reproches s'entredisoient-ils, ainsi qu'est la coustume des soldats, qu'on ne les sçauroit empescher ; et ainsi que les Espagnols reprochoient jadis aux nostres au royaume de Naples, après la déroute du Garillan, qu'ils disoient aux nostres : *A Ga-*

(1) *mas.*

(2) C'est-à-dire, *plus misérable que les tranchées de Landrecies.*

*rillano nos verremos , Segnores Franceses* (*).

J'ay ouy dire que l'Empereur, pour couvrir son jeu de cette paix, pourtant qu'elle n'y fut beaucoup avantageuse, disoit qu'elle ne provenoit de luy, mais miraculeusement, comme quasi du Ciel et de Dieu, et comme si ce moine en fust descendu pour la faire, par le commandement et volonté de Dieu, et pour ce qu'il ne vouloit aller à l'encontre, ains accepter bénignement ce que Dieu luy présentoit, craignant autrement son indignation. Quelle ruse et astuce Espagnole !

Ainsi, qu'il n'avoit point envie de s'approcher de Paris, ny le saccager, de peur que le sac, si opulent et si grand, enrichist et engorgeast si fort ses soldats, qu'après devenus riches, ils ne voulussent plus tenir le rang de soldats, mais de Princes, et tous se fussent retirez chez eux tenir cet estat, et luy demeurer seul. Quelle rodomontade Espagnole ! Sur quoy il y a une belle matiere de discours : sçavoir, s'il est bon que le soldat s'enrichisse tant et s'engorge de biens, tant par sac de grande ville, que d'autres lieux ?

Quand Monsieur de Nemours reprit la ville de Bresse, ses gens s'y firent si fort riches et pleins, ( car ils y mesuroient le velours à la picque, et y prenoient les escus à grandes poignées, ) que la pluspart se débanderent de l'armée, et se déroberent au mieux qu'ils purent, porter serrer le tout en leurs maisons ; que puis après ils faillirent bien à la battaille de Ravenne , et l'a mée en resta fort diminuée et foible. Tant d'autres exemples allégueroit-on , mais cela seroit trop long.

(*) C'est-à-dire, *Nous nous verrons au Garillan, Messieurs les François.*

Cette paix donc faite, l'Empereur se retira d'où il estoit venu : et le Roy, non encore las de la guerre, encore qu'il s'avançast sur l'age et sur les indispositions que tant de guerres luy avoient apportées, il s'en alla à Boulogne, faire la guerre au Roy d'Angleterre, qui avoit refusé de se comprendre en la paix, où l'Empereur ne l'avoit obligé, ainsi que fit ce brave et le non-pareil Charles, duc de Bourgogne, qui refusa celle que le Roy d'Angleterre avoit faite avec le Roy Louys XI, jusques à luy mander des injures comme à un Roy de peu. Force beaux faits d'armes se firent en cette guerre de Boulogne, que l'on trouve par escrit.

Quelque temps après, le Roy d'Angleterre mourut. Sa mort, sçeue de nostre Roy, luy touscha au cœur : d'autant, dit-il, qu'ils estoient contemporains, et que désormais il estoit bien temps qu'il s'apprestast pour desloger; car l'autre estoit allé faire les logis devant : comme il ne faillit à sa devination, car après l'an mil cinq cent quarante-sept, il mourut à Rambouillet, et Traves y perdit son bonnet. C'est un quolibet qui lors trotta.

Traves estoit une fille de la Reyne, l'une des belles, gentilles et galantes de la cour, depuis mariée à Monsieur de Grammont, et sœur à feu Monsieur le Vidame, s'appellant Hélaine de Clermont. Ce jour-là, allant au chasteau, elle estoit vestue à l'Espagnole, et accommodée d'un bonnet, qui, ainsi qu'elle passoit sur le pont, le vent le luy emporta de sa teste, dans le fossé, où il se perdit, dont jamais plus n'en ouyt-on nouvelles; d'autant, disoit-on, qu'il y avoit une fort belle et riche enseigne. Les uns en content d'une façon, les autres d'une autre.

Or, avant qu'annoncer la mort de ce grand Roy, il faut que je fasse encore cette digression, avec ce discours sur le grand droit qu'ont tant prétendu et tant crié nos Roys Louys XII, François I, et autres, sur la duché de Milan. J'ay veu autrefois un grand personnage Espagnol m'en discourir : et de fait il m'en monstra un fort beau traitté Espagnol imprimé, que j'eusse icy volontiers inséré ; mais il estoit trop long, et pour l'abréger, il me dit qu'ils n'y avoient aucun droit.

Le Roy Louys XII le prétendoit à cause de Madame Valentine, légitime fille du duc de Milan : et le duc de Sforce, pour en avoir espousé la bastarde, le gagna, et le conserva par sa valeur et sa bonne espée. Tous deux, ny les vicomtes ducs de Milan, ny les Sforces, ny les Galeazzes, n'y avoient non plus de droit l'un que l'autre, si-non que comme de vrays tyrans qui l'avoient usurpé sur l'empire.

Vray est que les Empereurs, qui n'estoient pas un Empereur Charles, n'ayants ny cœur ny valeur, ny moyens pour le leur oster, furent contraints de le leur laisser et les impatroniser, pour le tenir à foy et hommage de l'empire, ainsi que commença Ladislaüs, Empereur, qui en investit Jean Galeazzo vicomte, fils de Jean Maria, qui se rendit si puissant avec cette belle duché, qu'en peu de temps, il conquesta

| | |
|---|---|
| Verone, | Sienne, |
| Vicenze, | Grosseto, |
| Padouë, | Chuisi, |
| Vercel, | Peruge, |
| Albe, | Ascesi, |
| Ast, | Nocera, |

| | |
|---|---|
| Alexandrie, | Belona, |
| Tortone, | Feltro, |
| Plaisance, | Bergamo, |
| Parme, | Bresse, |
| Regio, | Lodi, |
| Bologne, | Crémone, et |
| Pize, | Creme. |

De sorte que, sans une infinité de chasteaux, il se vit seigneur de vingt-neuf grandes villes, craint quasi de toute l'Italie.

Les Lucquois se donnerent à luy; et peu fallut que les Florentins n'en fissent de mesme. Il fit bastir ce beau chasteau de Pavie, avec son plaisant parc et cette superbe Chartreuse. Toute cette grandeur luy vint par cette investiture de Milan, avec son gentil esprit, sa valeur et ses vertus, que son fils après luy n'imita. Aussi disoit-on lors : *Una ottima radice*, *captiva* (1) *pianta* (2).

Voilà donc le beau droit de cette duché qu'ont tant desbattu nos Roys passés, par tant de gouttes de sang, espandues de nos braves François, et par tant de biens perdus et dissipez. L'Empereur Charles n'y avoit pas plus de droit que les autres, si-non en tant qu'il estoit Empereur, et le vouloit remettre et conjoindre à l'empire, comme il avoit esté autrefois : si ce n'est qu'il s'ayda d'un traitté que fit le Roy Louys XII avec l'Empereur Maximilian, dit ce livre, qui est que voulant entreprendre sur Naples, et craignant que ledit Empereur l'y traversast, fut arresté le mariage de Dom Charles, petit-fils de l'Empereur Maximilian, qui ne pou-

(1) *cattiva.*
(2) C'est-à-dire, *de bonne racine*, *mauvaise plante.*

voit

voit avoir qu'un an, avec Madame Claude, fille aisnée dudit Roy Louys XII, laquelle estoit aussi fort jeune, lequel mariage ne s'accomplit, et la maria avec le duc d'Angoulesme, depuis Roy François; et fut dit par ce concert de paix, que si ledit mariage ne s'accomplissoit avec Dom Charles, que dès-lors et doresnavant l'Empereur investissoit du duché de Milan son petit-fils du tout et pour jamais. Ce qui fut approuvé par ledit Roy Louys: de sorte que par cette investiture et feude, l'Empereur en a tousjours jouy, et les siens aussi.

Ce n'est pas tout: car alors que le Roy François, après sa délivrance de prison, et que le Pape, luy et le Roy d'Angleterre, et Potentats d'Italie, firent cette grande ligue générale contre l'Empereur Charles, le Roy François avoüa Louys Sforce pour duc de Milan, et le reçeut pour tel, qui estoit une pure renonciation au Roy de ladite duché; ce qui porta grand préjudice au Roy sur son dit droit.

Et l'Empereur sçeut fort bien alléguer toutes ces raisons au Pape estant à Rome, et à son college, et à l'ambassadeur du Roy, Monsieur de Vely, lequel n'ayant pas plustost mis pied à terre dans Naples, à son retour de Thunis, ne luy donnant pas seulement loisir de respirer de l'air de la mer, luy en vint parler, pour en faire raison au Roy de cette duché. L'Empereur de colere, fut contraint de luy dire: *Vrayment, Monsieur l'Ambassadeur, il faut que je vous die que vous estes fort fascheux et importun* (aucuns disent qu'il dit, *et vostre maistre aussi,*) *de me rompre la teste, et me fascher si soudainement, et ne me donner loisir de me rafraischir, et songer un peu en moy, me parler et me demander une chose où le Roy n'y a non plus de*

*droit qu'en l'empire du Turc. Pense le Roy, et vous aussi, que je luy donne ce qui est à moy? Venés parler à moy quand je vous le manderay à un autre jour. Je vous monstreray de quoy.* Et ainsi renvoya Monsieur l'Ambassadeur. Comme de vray, il n'y avoit pas raison qu'il luy parlast si-tost de ladite affaire : il pouvoit bien attendre à quelques jours plus opportuns. A Rome aussi, il les paya tous deux de mesme monnoye, luy et l'évesque de Mascon, ambassadeur vers le Pape.

Il ne faut douter que si le Roy ne l'eust tant importuné, et fait solliciter et presser, possible en eust-il tiré pied ou aisle, comme on dit: car j'ay veu cette expérience, souvent les grands Roys et Princes hayr extrêmement les fascheux et importuns; et dit-on en commun proverbe: *On ne sçauroit assez tost se deffaire d'un fascheux et d'un importun.*

Lors que l'Empereur passa par la France, on ne luy fit que parler et importuner de Milan; sibien que tant d'honneurs et bonnes cheres que l'on luy fit, ne valoient pas les importunitez qu'on luy en donnoit, disoit-il : de sorte que c'estoit à luy à bien se revirer et deffendre par feintises, connivences et temporisements, tant qu'il put, jusqu'à ce qu'il fut en Flandres, qu'il manda par le brave Monsieur du Peloux, duquel j'ay parlé ci-devant, ayant charge seulement de s'adresser à Monsieur le cardinal de Lorraine, et luy dire, que de donner et se deffaire de la duché de Milan, il ne pouvoit pour beaucoup de raisons qu'il allégua, que l'on voit dans nos Histoires; mais que volontiers il donneroit à Monsieur d'Orléans tous ses Pays-Bas, qu'il feroit ériger en un beau royaume.

Il en manda de mesme, après la paix de Jalon;

mais Monsieur d'Orléans mourut bien-tost après; et ainsi fut libre l'Empereur de sa parole et de l'accomplissement dudit traitté.

J'ay ouy dire, et se trouve par escrit, que, dès la premiere ouverture de donner la Flandres, le Roy entra en son consentement, sans que Monsieur le Connestable, qui, lors estant en crédit encore, comme sage et bien advisé, remonstra au Roy, que deux freres si grands, si puissants, et si près les uns des autres, et fort chatouilleux, pourroient un jour entrer en picque, se faire la guerre, et se deffaire les uns les autres, et qu'il ne falloit pas les approcher de si près, mais les reculer au loin vers Milan, qui ne seroient si voisins, et hors de toutes commoditez à ne rien demander.

J'ay entendu dire et de bon lieu, que si Monsieur d'Orléans ne fust mort, que le Roy dédaignant le conseil de Monsieur le Connestable, lors en défaveur, il acceptoit ses Pays-Bas fort volontiers en royaume, qui valoient bien autant que Milan, voire plus. J'en laisse le jugement à des plus habiles que moy. Encore dit Philippe de Comines, que la maison d'Austriche y prétend quelque droit.

Voilà en peu de paroles les droits de Milan de nos Roys, que disent les Espagnols; mais nos François chantent bien autrement. Le tout git, si ces ducs de Milan ont esté légitimes ou tyrans, pillards et vrays usurpateurs? Là git le lievre; car il faut venir à la premiere origine, sçavoir qui ont esté le plustost, ou les Empereurs, ou les ducs.

En voicy encore un autre, et puis plus, sur ce grand traitté de Madrid, qui fut encore tant débattu. L'Empereur pour un très-habile homme qu'il

estoit, fit une très-grande faute: et nostre Roy y fit un trait d'un très-habile Prince. Que pour l'entretenir, il fut dit et proposé que le Roy donneroit poûr ostages ses deux fils aisnez, qui estoient Monseigneur le Dauphin et Monsieur d'Orléans; ou mondit seigneur le Dauphin seulement, et avec luy, Monsieur de Vendosme,

Monsieur le duc d'Albaine (*),
Monsieur de Saint-Pol,
Monsieur de Guise,
Monsieur de Lautrec,
Monsieur de Laval en Bretagne,
Le Marquis de Saluces,
Monsieur de Rieux,
Monsieur le grand Séneschal de Normandie,
Monsieur le Baron de Montmorency,
Monsieur de Brion, et
Monsieur d'Aubigny :

au choix de Madame la Régente, pour demeurer tous ostages devers l'Empereur, au lieu qu'il luy plairoit, jusques à ce que le Roy eust délivré la duché de Bourgogne et autres places contenues audit traitté, et fait ratifier aux estats de son royaume le-dit traitté.

C'estoit un beau coup à l'Empereur, s'il eust reçeu tous ces grands seigneurs pour ses ostages; sans le remettre au choix de Madame la Régente, qui ayma mieux livrer ses deux enfants que les autres; ce que plusieurs meres ou grand-meres n'eussent pas volontiers fait, et ce qui fascha fort cette bonne et sainte Princesse la Reyne Claude leur mere : mais elle n'avoit pas trop grand crédit.

L'Empereur certes avoit fort sagement proposé

(*) Albanie.

cette eslection de tous ces grands seigneurs et capitaines, mais il la devoit réserver à luy, et non à Madame la Régente, qui, bien sage et bien advisée, ayma mieux envoyer ses deux fils, que ces grands seigneurs et capitaines, dont s'en trouva mal l'Empereur : car s'il eust choisi et pris tous ces grands Messieurs, il ostoit tous les moyens au Roy de luy faire la guerre, comme il la luy fit puis après, et le contraignit (1) à l'accomplissement du traitté ; car le Roy, desgarny de ses grands et bons capitaines, n'eust sçeu luy seul faire la guerre, et y survenir.

Voilà une grande faute que fit l'Empereur en ce traitté, et un bon coup que fit le Roy et sa mere pour son fils, et pour le royaume, ne le dégarnissant de capitaines si nécessaires, au-lieu que pouvoit servir un jeune enfant de six ans. J'ay ouy dire à une grande Dame, que l'Empereur s'en repentit bien puis après, comme de raison. Voyez les *Annales d'Aquitaine*, sur-tout ce discours. Venons à cette heure à la mort de ce grand Roy.

Ce Roy, avant mourir, fit les plus belles leçons et remonstrances au Roy Henry son successeur, tant pour le monde, que pour Dieu, et comment il le devoit servir et gouverner son royaume ; car c'estoit le Roy du monde le mieux entendu, et qui avoit de grandes expériences et sciences. Le sens luy fut tousjours sain, et la parole fort ferme, et puis mourut en très-bon chrestien, et belles repentances. *Et sic*, comme dit Paul Jove, *maximus totius orbis Rex, in infimo totius Galliæ vico periit* (2). Il dit vray de l'un : mais la maison de Rambouillet, c'est l'une des anciennes, bonnes et belles mai-

(1) contraignoit.
(2) *Voyez ci-dessus, page 21.*

sons de France, et d'où sont sortis d'aussi gens-de-bien et d'honneur, que soient jamais sortis des autres maisons, et mesme de ces dix ou douze derniers freres, qui ont esté très-excellents en armes et en lettres.

Ce Roy fut enterré à St. Denis, sépulture ordinaire des Roys, avec une pompe funebre autant exquise, que jamais de Roy eust esté faite, que je ne descriray point, et autant luctueuse et triste : et ce qui plus aggravoit la douleur et le deuil, estoit qu'avec luy estoient portez les deux corps de ses deux enfants, l'un de Monsieur le Dauphin François, et l'autre de Monsieur d'Orléans, qui n'avoient encore de sépulture, pour vouloir attendre, par un destin fatal, à faire compagnie au Roy leur pere, tant en la pompe, qu'au cercueil.

## *ÉLOGE DU DAUPHIN FRANÇOIS.*

CE Monsieur le Dauphin fut celuy qui fut empoisonné à Lyon, et mourut à Tournon. Dieu pardonne à ceux qui le firent faire (*) : mais ils en ont bien eu la conscience chargée, d'avoir fait si misérablement mourir un si honneste et gentil Prince et en age si tendre, qui promettoit un jour d'estre un grand Prince, et digne d'estre fils d'un tel pere.

Il tenoit son humeur toute contraire à celle de ses autres freres : car il estoit fort froid, tempéré, et posé, ainsi que tel il fut remarqué et estimé de toute la grande assemblée qui fut faite à Mar-

(*) Catherine de Médicis et Charles-Quint en ont été non-seulement très-soupçonnés, mais même accusés. Voyez le premier Livre de l'*Histoire de M. de Thou*, et les Remarques sur cet endroit.

seille, pour les nopces de Monsieur d'Orléans et de la propre niepce du Pape, Catherine de Médicis, qui depuis a esté femme et mere de nos Roys. J'ay ouy dire que tous ces estrangers, tant grands que petits, jettoient fort l'œil sur luy; car il participoit de leur température : et ce de quoy ils l'en aymoient et admiroient davantage, il estoit doux et gracieux, très-sage et modeste. Il ne se plaisoit de s'habiller de couleurs, mais de noir, au moins la pluspart du temps.

J'ay ouy dire aux Dames de ce temps-là, qu'il leur estoit fort respectueux, et les servoit avec grand honneur, et mesme sa maistresse, dont fut faite cette chanson : *Brunette suis, jamais ne seray blanche.* C'estoit une fille de la maison de Maumont, très-bonne et ancienne, du haut Limousin. Elle estoit ma cousine-germaine, fille de ma tante, sœur de mon pere. C'estoit une très-sage et vertueuse fille; car les grands volontiers se font des maistresses, pour la gentillesse et pour les vertus qu'elles ont, autant que pour autre chose.

Ce Prince aymoit fort à boire de l'eau, et mesme après le repas, et quand il avoit fait de l'exercice : et pour ce, Dona Agnès Beatrix Pacheo (*), Dame d'honneur de la Reyne Eleonor, luy avoit fait un présent d'un petit vase, dont on use en Portugal, qui est d'une terre tannée, si subtile et fine, qu'on diroit proprement que c'est une terre sigillée; et porte telle vertu, que, quelque eau froide que vous y mettiés dedans, vous la verrés bouillir et faire de petits bouillons, comme si elle estoit sur le feu; et si pourtant elle n'en perd sa froideur, mais l'entretient; et jamais l'eau ne fait mal à qui

(*) Pacheco.

la boit, quelque chaud qu'il fasse, ou quelque exercice violent qu'il fasse.

On dit que les Roys de Portugal (et mesme moy estant en Portugal, il me l'a esté ainsi confirmé par gens anciens qui l'ont veu,) jadis ne beuvoient point du vin, que de l'eau, et cette eau ne beuvoient dans autre couppe et vase, qu'en ceux-là, faits de cette terre; et après qu'ils avoient beu le coup, la cassoient, en la laissant tomber, et puis falloit changer, et ne beuvoient jamais deux coups en un mesme vase : mais du depuis, cela a esté changé; car le coust estoit trop grand, et la curiosité trop excessive. J'ai bien veu ce Roy de Portugal dernier, Sébastien, ne boire que de l'eau, et dans ces petits vases, mais non de les rompre, et l'ay veu manger souvent. Des anciens chevaliers Portugais me firent tout ce conte, et ay beu souvent de l'eau dans ces vases, ainsi froide, et ayant grand chaud, et courant la poste, qui ne m'a jamais fait de mal.

Ce Prince donc, ayant joué à la balle dans le pré d'Ainet (1), à Lyon, il commanda à un page de sa chambre, de luy aller querir de l'eau fraische, dans le vase ou potet que Dona Agnès Beatrix luy avoit donné. Le page s'y en va, et tire de l'eau du puits d'Ainet (2) mesme : et ainsi qu'il advisoit le séau dans le puits, et qu'il avoit mis son potet sur le bord du puits, le malheureux empoisonneur (je ne nommeray point son nom, encore qu'il soit nommé assez ailleurs (3), car il ne le mérite, non plus que celuy qui brusla le temple d'Ephese,) espiant à toute heure l'occasion pour faire son coup, celle-là se présenta fort à propos pour luy,

(1) Ainay. (2) *Idem.*
(3) En effet, on trouve en cent endroits, que c'étoit un Ferrarois, nommé Sébastien Montecucuili.

mais fort mal pour la France; et ainsi que le page regardoit dans le puits, l'autre jetta le poison avec les deux doigts dans le potet, comme il confessa depuis, et faisant bonne mine, et regardant le page verser l'eau, il s'en va. En quoy le page eut tort, ce dit-on; car il ne nettoya point le potet: et ayant versé l'eau à plein dedans, la porta à son maistre, qui la beut toute, sans y rien laisser. Aussi-tost il se sentit touché et malade, dont après il en mourut. Il n'avoit garde de faillir, car le poison estoit du plus fin et mieux préparé, non seulement pour ce Prince, mais pour le Roy, disoit-on, et Messieurs ses autres enfants, ainsi qu'il avoua au supplice. Voilà comme je l'ay ouy dire et conter à une honneste Dame de la cour, qui y estoit pour lors.

Le Roy son pere porta cette mort si impatiemment, que de long-temps il ne s'en put remettre; car il avoit très-grande espérance et une bonne opinion de ce fils. Monsieur du Bellay le raconte fort bien en ses *Mémoires*, sans que je le die.

Ainsi mourut ce bon et beau corps, ny plus ny moins qu'une belle fleur du printemps, qui est emportée par un vent froid, ou d'une gelée inopinée du matin. Ainsi despartit cette belle jeune ame: *jeune ame* l'appelle-je, à mode que nous autres courtisans, j'ay veu que nous appellions à la cour, un jeune gentil-homme qui ne faisoit que venir, *jeune espée*. Aussi jeune ame se peut-elle dire, pour estre enfermée dans un beau jeune corps; et non pas autrement, selon l'opinion de plusieurs grands philosophes, qui asseurent toutes les ames égales, et autant belles et parfaites l'une que l'autre; et autant celle d'un jeune comme d'un vieux, et autant d'un vieux comme d'un jeune. Toutesfois, avec l'opinion d'autres grands que j'ay ouy parler, je ne

sçaurois pas autrement croire, puis que ce n'est un article de nostre foy, que l'ame d'un jeune enfant, d'un sot, d'un fat, d'un meschant, pust estre aussi belle, pure et nette, accomplie et parfaite, comme d'un sage, d'un habile, d'un honneste, d'un vertueux et homme de bien; et non plus l'ame d'une Dame laide, maussade, sotte et beste, pust se comparer à celle d'une belle, honneste et agréable Dame. De cela il y en a de grandes disputes, dont je m'en rapporte aux grands docteurs et philosophes.

Tant y a que ce fut un très-grand dommage pour toute la France, de la perte de ce Monsieur le Dauphin, car j'en ay ouy dire de grands biens à plusieurs, et sur-tout à Monsieur le mareschal de Brissac, qui estoit son fidele escuyer, fort favory; et aussi que Madame de Brissac sa mere l'avoit nourry petit, comme tous les autres enfants et filles de la maison de France.

Monsieur le vicomte Dorte, et Monsieur le comte de Roussi, qui n'avoit bougé d'avec luy estant en ostage en Espagne, et qui estoient ses grands favoris, m'en ont dit de grands biens.

Feu mon grand-pere, messire André de Vivonne, séneschal de Poictou, avoit esté son gouverneur, et s'intituloit aussi gouverneur de Monsieur le Dauphin, et chambellan du Roy. Aussi j'ay veu force lettres du Roy, de la Reyne, et autres Grands, en nostre maison, qui luy donnoient ces qualitez, avec celle de séneschal de Poictou, qui estoient belles et bonnes; car lors, le séneschal de Poictou, donnoit des offices, ainsi qu'il fit son lieutenant Monsieur Douyneau, ce grand personnage, qu'il tira du barreau de Paris, et luy donna cet estat *gratis*. J'ay veu aussi force doubles de lettres qu'il

escrivoit au Roy, et à la Reyne, de l'enfance et de la jeunesse, des exercices, actions et occupations de ce Prince; mais asseurés-vous qu'elles ne sentoient rien de l'enfance, ny d'une sotte jeunesse.

## Éloge de Charles, Duc d'Orléans.

Monsieur d'Orléans, son troisiesme frere, on dit qu'il mourut de poison comme luy : mais point, disent aucuns; car il mourut de belle peste à l'abbaye de Fermonstier près d'Abbeville, voulant loger en un logis pestiféré : bien qu'on luy monstra qu'il n'y faisoit pas bon, il respondit : *C'est tout un, j'y logeray. Jamais Fils de France ne mourut de peste*, et qu'il ne s'en trouvoit aucun par escrit aux annales : mais il en fut de l'escot ce coup-là, et pour ce il ne devoit tenter Dieu.

Il alloit plus viste que feu Monsieur le Dauphin son frere : il estoit prompt, bouillant, et aymant à faire tousjours quelque petit mal : feu Monsieur le Dauphin n'en faisoit jamais. Monsieur d'Orléans estoit le plus beau de tous, encore que la petite-vérole luy eust gasté un œil, mais il n'y paroissoit point.

Pour le Roy Henry, j'en parleray à son tour (*); mais j'ay veu le portrait, et de Monsieur le Dauphin, et de Monsieur d'Orléans. Selon l'advis de plusieurs Dames et gentils-hommes, on trouvoit Monsieur le Dauphin aussi beau, et le teint plus clair et plus net, encore qu'il fust un peu moricaut, et Monsieur d'Orléans blond. D'aucuns moricauts passent bien les blonds en beauté, comme les femmes brunes passent les blondes.

(*) *Voyez ci-après, Discours LXII.*

Aucuns de leur temps disoient, et mesme aucuns l'ont escrit, que mondit sieur le Dauphin et le Roy Henry ressembloient leur ayeul du costé de la mere, le Roy Louys XII, en plusieurs traits de visage et façons de faire, et estoient plus retenus; et Monsieur d'Orléans au Roy son pere, son visage ouvert, en sa gaillardise et franchise, et aussi en beauté et grace.

Le Roy l'aymoit, parce qu'il estoit actif, disoit-il : et telle humeur active luy plaisoit fort en ses enfants, et aux gentils-hommes François aussi; ne les estimant point, s'ils estoient resveurs, sourdauts et endormis : car le naturel du vray François, disoit-il, porte qu'il soit prompt, gaillard, actif et tousjours en cervelle.

Si le tança-il fort de sa grande promptitude, et pour estre trop esveillé, lors qu'à Amboise, le Roy estant couché, et tout le monde retiré, ne voulant point encore dormir, voulant passer son temps: *Allons*, dit-il, *battre le pavé sur les ponts, et nous battre contre ces laquais qui ne font que ribler et battre tout le monde.* Il avoit ses gens selon son humeur, et sur-tout le seigneur de Castelnau, de Gascogne, ou Béarn, brave et vaillant gentilhomme, et qui ne demandoit qu'à frapper, tant il estoit fol et bizarre. Estant donc sur le pont, ils y trouverent ces laquais, qui tenoient tout le pont en subjection. Soudain, Monsieur d'Orléans, avec toute sa trouppe, les charge de cul et de teste. Eux, qui estoient tous grands laquais de ce temps-là, et mesme ceux du Roy, et qui portoient tous les armes, commencerent à se mettre en deffense : tellement que, sans connoistre, on alloit tuer Monsieur d'Orléans, qui estoit des plus avancez, tant il estoit hardy, sans le seigneur

de Castelnau, qui s'avança et se mit au-devant, et reçeut le coup que son maistre alloit recevoir, et tomba mort par terre. Ce fut aux laquais à se retirer, oyant nommer Monsieur d'Orléans, et à Monsieur d'Orléans à les charger, non sans en blesser beaucoup : mais les autres estants mieux enjambez se sauverent, et Monsieur d'Orléans demeura maistre de tout le pont. La victoire n'en fut pas plus belle, ny de quoy triompher. Il fit emporter Monsieur de Castelnau, qu'il regretta infiniment et doublement, parce qu'il l'aymoit fort, et aussi qu'il estoit mort pour luy.

Le Roy en sçeut l'esclandre, qui se courrouça contre son fils, ne faut point dire de quelle rigueur et colere ; jusques-là à luy alléguer que s'il se vouloit perdre par ses folies, qu'il ne vouloit point qu'il fist perdre inconsidérément et mal-à-propos les gentils-hommes de son royaume, qui luy aydoient à maintenir sa couronne. Beaux mots et belle considération, certes ! Ce fut à Monsieur d'Orléans à faire le marmiteux, et l'estonné, et fasché, devant le pere. Ainsi l'ay-je ouy conter à une Dame de la cour qui y estoit pour lors. Toutesfois, au bout de deux ou trois jours, le Roy oublia tout et s'appaisa, ne pouvant recouvrer le trespassé, dont ce fut un grand dommage.

Que c'est comme il y a des lieux fatals et désastreux pour aucuns ; car au bout de vingt ou vingt-cinq ans que ce sieur de Castelnau fut tué là à Amboise, son jeune frere, qui avoit esté son héritier, vint à avoir la teste tranchée en la place, pour la sédition d'Amboise, dont il en fut fort accusé, et des plus avant meslez. Il fut pris dans le chasteau de Rane, à une lieuë de-là, et Monsieur de Nemours fut commandé de par le Roy

de l'aller assiéger et le prendre. Il se rendit, sur la parole de Monsieur de Nemours, à sauveté, et qu'il n'auroit aucun mal ; mais estant fort convaincu de leze-Majesté, il eut la teste tranchée : dont avant, Monsieur de Nemours débattit fort la foy et la parole qu'il luy avoit donnée de la vie, et qu'on luy avoit fait tort ; et j'en vis Monsieur de Nemours fort en colere. Mais les Mareschaux de France, qui estoient là pour lors, furent assemblez, et les capitaines et chevaliers de l'ordre, qui, devant le Roy et Monsieur de Nemours, débattirent que Monsieur de Nemours ne pouvoit donner telle parole, ny telle asseurance, si près de la personne du Roy, qui ne l'avoit là envoyé que pour faire sa volonté et son commandement, et mesme qu'il s'agissoit de crime de leze-Majesté.

Cette cause fut si-bien disputée par ces grands personnages, que Monsieur de Nemours acquiesça. Et entre autres exemples, fut allégué celuy du duc de Valentinois César Borgia, à qui Gonsalvo Hernandez, dit le grand Capitan, avoit donné quelque sauvegarde et passeport. Mais le Roy Ferdinand le fit trousser : disant que le subjet ne peut donner aucune parole ny foy, par-dessus celle de son Roy ; et telle qu'il donnast, s'il ne plaisoit au Roy, c'estoit une chanson.

Ils alléguerent aussi Louys d'Armagnac, lequel, ayant esté assiégé par Monsieur de Beaujeu et Tanneguy du Chastel, et s'estant rendu à eux la vie sauve, et pris ainsi, le Roy Louys XI n'en voulut tenir rien. Mais à celuy-là, tout estoit de guerre, de droit ou de tort, et luy fit trancher la teste.

Telles promesses et conditions sont bonnes aux

lieutenants des Roys en estranges pays, ou mesme dans le royaume, selon leur patente bien ample et fournie d'un grand pouvoir : mais à la présence et à la veuë du Roy, comme d'Amboise il voyoit le chasteau de Rane, Monsieur de Nemours ne pouvoit obliger sa foy sans son Roy.

Ce discours mériteroit une autre prolixité, et fait d'un plus suffisant que moy, encore qu'il me souvienne de beaucoup de raisons et exemples que j'ay veus, et que Monsieur de Guise et Monsieur le Cardinal son frere dirent, le soir à souper, mériter d'estre escrits; mais je me détournerois par trop de mon chemin, et me faudroit faire un grand détour pour le reprendre et ensuivre.

Retournant donc à Monsieur d'Orléans, lequel, aussi-tost qu'il put porter les armes, fut tout bouillant de guerre, et pressoit à tous les voyages le Roy son pere de l'y mener; ce qu'il faisoit: et puis luy donna charge d armée, pour aller conquester la duché de Luxembourg, qu'il conquesta en un rien. Aussi avoit-il Monsieur de Guise, Claude de Lorraine, grand capitaine, pour son principal conseil.

Cette conqueste ainsi heureusement faite par luy, s'en vint en poste trouver le Roy et Monsieur le Dauphin son frere à Perpignan, bravant, piaffant, orgueilleux, qu'il sembloit bien que c'estoit luy, et Monsieur le Dauphin son frere rien auprès de luy, qui n'avoit rien sçeu encore faire, ny mordre tant soit peu sur Perpignan : ce qui fascha fort Monsieur le Dauphin; et voulut mal mortel au mareschal de Montpezat, qui l'avoit là embarqué, le tenant pour un fort mauvais capitaine, mais fort bon courtisan et fin. Aussi feu mon pere l'appelloit tousjours leche-escuelle de cour, tout son cou-

sin et mareschal qu'il fust; dont il s'en rioit : car il voyoit bien qu'il avoit affaire à un homme scabreux, haut à la main et mauvais garçon, et qu'il l'avoit veu venir et parvenir, plus par importunité et résidence assidue de cour, que pour autre chose.

A ce que j'ay ouy dire, mondit Sieur conçeut une sourde jalousie, voire inimitié, contre son frere ce coup-là : mais le Roy s'en doutant, y sceut bien remédier sagement, par sages remonstrances et deffenses, et par loüanges esgales, données à l'un et à l'autre; faisant la conqueste de l'un très-facile, et le siege de l'autre très-difficile et mal connu par ledit Montpezat, ainsi que j'ay ouy raconter à Monsieur de Rostain, qui vit encore, qui estoit maistre de la garderobbe dudit Monsieur d'Orléans, et son très-favory.

Si ne purent-ils pourtant jamais bien compatir ensemble; car Monsieur d'Orléans vouloit un peu trop s'avancer, tant pour l'amour de son humeur, qui estoit folastre, que pour ce qu'il pensoit estre gendre ou nepveu de l'Empereur, qui luy promettoit en mariage, par traitté de paix, sa fille ou une de ses niepces, avec la restitution de la duché de Milan, et l'abusoit. Mais aucuns disoient qu'il amusoit en cela, et le Roy son pere, et son fils, ny plus, ny moins que son ayeul Charles, Duc de Bourgogne, en faisoit de mesme à la pluspart des Princes chrestiens, de Mademoiselle de Bourgogne sa fille. Aucuns disent pourtant, comme je le tiens de Monsieur de Rostain, et d'une Dame de par le monde, qui en sçavoit des secrets, (car elle servoit au lit ce Prince,) que l'Empereur l'affectionnoit, et aymoit son humeur, et le gousta fort, depuis qu'il alla faire un voyage en Flandres vers luy; et que s'il ne fust mort, il eust esté, ou son gendre,

ou

ou son nepveu : et n'eust pas esté mal en femme, s'il eust espousé une de ses deux filles, l'une Impératrice depuis, et l'autre princesse d'Espagne, comme j'en parle ailleurs d'elles (*), il eut aussi de belles et honnestes niepces.

L'Empereur donc aymoit ce Prince, autant pour ses vertus, que parce qu'il le voyoit remuant et bouillant comme luy ; et que voyant le Roy sur le desclin de son age et s'advançant au trespas, il espéroit par son ayde de brouiller le Roy de France, et s'ayder de luy, comme fit le duc Charles de Bourgogne, quand il s'ayda du duc de Guyenne contre le Roy Louys XI. Si bien qu'on dit, que les plus sages et les plus zélez à la France dirent que c'estoit une belle despesche de luy ; car il eust perdu d'autres se confiant en son bon et franc naturel. Les François disent qu'il n'eust pas esté si desnaturé contre son Roy et frere, ny contre sa terre naturelle, ( il n'y a rien pourtant que l'ambition ne corrompe, ) encore qu'il se fust mis à aymer la nation Italienne, et se voulust fort façonner à ses façons et habits, tant qu'il pouvoit.

Enfin il mourut regretté des uns, et des autres non. C'eust esté pourtant un jour un brave et grand Prince, et bon capitaine, après qu'il eust eu jetté sa gourme et ses fougues, comme l'on dit des jeunes poulins.

J'ay connu une Dame de par le monde, qui depuis en nostre cour a bien fait la marmiteuse et la prude, qui en estoit fort esprise d'amour : aussi disoit-on qu'il l'entretenoit comme s'il l'eust nourrie. Quand elle sçeut sa mort, elle sçeut en mesme

(*) *Voyez Tome II, Discours VIII, Art. II et III, des* Dames illustres.

temps celle de son mary, qui luy ayda à céler et cacher tellement le regret qu'elle portoit de son Prince, que plusieurs, qui n'en sçavoient le serpent sous l'herbe, attribuoient du tout ce grand deuil pour le mary; mais il estoit plus voüé au Prince qu'au mary : et ainsi d'une pierre fit deux coups, et se servit de l'un pour couvrir l'autre. Ainsi la mort de son mary luy profita en cela, pour cacher son hypocrisie; sans cela elle estoit descouverte, pour les hauts cris qu'elle fit, et le grand regret qu'elle démena pour la mort de ce Prince, qu'elle sçeut seulement un jour avant celle de son mary. Voilà comme la moitié du monde se déguise et trompe l'autre.

Or c'est assez parlé de ces deux Princes et fils de Roy, lesquels, s'ils eussent vescu, eussent esté grands en tout, si la masle mort, envieuse de leur grandeur, ne les eust emportez.

Parlons d'autres grands personnages et capitaines.

## DISCOURS QUARANTE-SEPTIESME.

## MONSIEUR LE MARESCHAL DE CHASTILLON.

MONSIEUR LE MARESCHAL DE CHASTILLON a esté en son temps un bon et sage capitaine, du conseil duquel le Roy s'est fort servy tant qu'il a vescu, comme il avoit raison, car il avoit bonne teste et bon bras. Il mourut à Dax, en allant secourir et desassiéger Fontarabie. Les histoires parlent assez de luy, sans que je m'y advance davantage.

Monsieur de Montmorency, son beau-frere, eut sa place de mareschal.

Il laissa après luy trois enfants, Odet, Gaspard et François de Colligny, ou de Chastillon, qui ont esté tous trois grands personnages. Des deux, qui sont Monsieur l'Admiral et d'Andelot, j'en parle ailleurs (*).

## DISCOURS QUARANTE-HUITIESME.

## MONSIEUR LE CARDINAL DE CHASTILLON.

ODET fut Monsieur le cardinal de CHASTILLON, qui a esté un très-sage et advisé homme de bien de prélat. Il fut fait cardinal fort jeune, en l'age de dix-sept ans, à Marseille, par le Pape Clément.

Tant qu'il a porté ce vénérable habit rouge, il a fort paru à la cour et au conseil du Roy, dont il en estoit, et donnoit de très-sages advis; car il avoit un bon sçavoir, et aymoit fort ceux qui en avoient, et en estoit le Mecenas de plusieurs. Il faisoit plaisir à tout le monde, et jamais ne refusa homme à luy en faire, et jamais ne les abusa, ny vendit de fumée de la cour.

Ce fut un grand dommage, de quoy il se plongea si fort dans la nouvelle religion; d'autant qu'il en perdit sa bonne fortune à la cour, et n'eut plus tant de moyen à faire plaisir comme il avoit : car il n'exerça plus son estat; si-non après la premiere guerre, qu'il le reprit, non tant pour dévotion qu'il y portoit, que, entrant au conseil et y tenant son rang, il avoit encore grand moyen de faire plaisir à ceux de son party.

(*) *Dans le Tome VI, Discours LXXIX, et dans le Tome VII, Discours dernier, Art. II, III et VI.*

Mais depuis les secondes guerres survinrent, où il se trouva à la battaille de Saint-Denis, où il fit très-bien, et combattit très-vaillamment, et monstra au monde qu'un noble et généreux cœur ne peut mentir ny faillir en quelque lieu qu'il se trouve, ny en quelque habit qu'il soit.

Les troisiesmes guerres vinrent aussi-tost après, et oncques puis ne le vismes à la cour, et s'en alla en Angleterre, où il mourut.

Il s'estoit marié, tout cardinal qu'il estoit; mais il ne fit paroistre son mariage que quelque temps après. Il avoit espousé une fort belle et honneste Damoiselle, qu'on appelloit Hauteville, que depuis on appella Mademoiselle de Loyre, de bonne maison, que Madame de Savoye avoit nourrie : et ne vouloit plus qu'on l'appellast Cardinal. Il se faisoit appeller, parmy les huguenots, le comte de Beauvais, dont il estoit évesque. Nous autres catholiques l'appellions tousjours Monsieur le Cardinal; car il nous estoit fort à cœur de luy changer de nom, qui luy avoit esté si bien-séant, et par lequel il avoit tant bien servy la France d'autrefois, et fait plaisir à un chacun.

Il estoit l'aisné des freres, auquel tous déféroient, comme il le méritoit certes : aussi leur faisoit-il tousjours du bien, et mesme à Monsieur l'Admiral; car il avoit de grands biens d'église : et mondit sieur l'Admiral estoit pauvre; d'autant qu'il avoit eu tousjours plus de soucy de la vertu, que des biens.

Quant à Monsieur d'Andelot, il estoit très-riche, à cause de sa femme qui estoit héritiere de la maison de Laval, très-riche et opulente maison; j'en parle ailleurs (*).

(*) *Tome VII, Discours dernier, Art. III et IV.*

## DISCOURS QUARANTE-NEUFVIESME.

# MESSIRE ROBERT DE LA MARK.

MESSIRE ROBERT DE LA MARK a esté un gentil et vaillant capitaine. On l'appelloit au commencement, *le grand Sanglier des Ardennes* (*), pour l'amour de ses terres qui aboutissoient aux Ardennes, et qu'il ravageoit toutes les terres de l'Empereur et autres ses voisins, et y faisoit de grands maux, ny plus ny moins qu'un sanglier qui ravage les bleds et les vignes des pauvres bonnes gens. Aussi fut-il le premier subjet des guerres entre le Roy et l'Empereur, et le Roy le prit en protection.

Il avoit pris pour devise, ou patrone, sainte Marguerite, que l'on peint avec un dragon à ses pieds, représentant celuy qui la vouloit dévorer en la prison, comme nous lisons en sa vie. Et ce dragon représentoit le diable; et offrant deux chandelles à cette Sainte, il en voüoit une à elle, et l'autre à Monsieur le diable, avec ces mots: *Si Dieu ne me veut ayder, le diable ne me sçauroit manquer.* Devise, certes, fort bizarre et estrange, qui est pareille à celle de Virgile, introduisant Junon parlante par ces mots payens:

*Flectere si nequeo Superos, Acheronta movebo.*

C'est-à-dire :

*Si je ne puis fleschir les Dieux, j'esmouveray l'enfer pour le moins, et m'addresseray à luy.*

(*) Surnom de Jehan de la Marche, nommé le *Damoiseau*, dans les *Mémoires d'Olivier de la Marche*, L. I, Ch. X. Ainsi Robert de la Mark ne fut pas le premier de sa maison qui eut ce sobriquet.

J'ay connu à ma vie force gens tenir ces propos, dont aucuns s'en sont trouvez mal, d'autres bien.

Ce Messire Robert fut un très-vaillant et hardy homme. Il le monstra à Novare, lors qu'il faussa six ou sept rangs des Suisses, pour sauver ses enfants prêts à rendre le dernier souspir, estants par terre blessez et foulez à demy-morts, et ne pouvants prendre ny avoir leur haleine; lesquels il desengagea bravement, et les ramena, et mit en lieu de seureté. Quel brave pere! Aussi les enfants estoient braves comme luy.

Ainsi qu'a esté Monsieur le mareschal de la Mark, qui fit si-bien au siege de Péronne, qu'il garda si vaillamment contre tout l'effort du Pays-Bas, encore que ce ne fust qu'un colombier: ainsi l'appelloit-on, et les ennemis, et nous.

Aussi fut-il bien secondé du comte de Dammartin, qui se monstra là un sage, vaillant et brave capitaine: aussi y mourut-il glorieusement. Il estoit de cette grande et ancienne maison de Dammartin.

Il faut loüer mondit sieur le mareschal de la Mark, de ce que volontairement il s'alla jetter dans Péronne. Que si elle eust esté forcée et prise, et luy pris, quand il eust eu cent mille vies, l'Empereur les luy eust fait perdre, tant il hayssoit sa maison.

Ainsi que fit ledit Empereur à Monsieur le mareschal et duc de Bouillon, qui a esté le premier duc de Bouillon, pour avoir le Roy Henry érigé Bouillon en duché, encore qu'il ne le tienne pas, et d'autres le gardent pour luy. Il s'alla précipiter dans le chasteau de Hesdin, avec le duc de Castres, et le marquis de Villars, brave et vaillant seigneur, beau-frere de Monsieur le Connestable, où après avoir en-

duré de très-furieuses batteries et assauts, furent pris et gardez longuement en prison.

On dit que Monsieur de Bouillon, après avoir payé une grosse rançon, fut livré à sa femme tout empoisonné; qui fut une grande charge de conscience, prendre l'argent d'un homme, et puis le faire mourir si misérablement. Achilles rendit le corps d'Hector gratuïtement : et celuy-ci, après avoir payé rançon, fut rendu, non mort, mais autant valoit, puis qu'il avoit esté empoisonné. Cela se disoit lors. Grande cruauté, pourtant! Il ne falloit douter pour luy d'un autre traittement que celuy-là, car l'Empereur vouloit trop grand mal à cette maison.

J'ay sçeu pourtant de bon lieu, qu'il mourut par autre subjet, que je ne diray point pour fuyr scandale, et empoisonné pourtant par ses plus proches.

Il laissa deux enfants de sa femme, fille puisnée de Madame de Valentinois : l'un qui fut Monsieur de Bouillon, brave et vaillant seigneur et sage, et bien advisé, fort homme de bien, et d'honneur, et de foy, et de parole. Il mourut fort jeune, d'une défluxion qui luy tomba sur les jambes, dont il en fit arrester les veines, comme on fait à un cheval; mais il fut très-mal pansé, et furent mal arrestées : dont ce fut grand dommage; car s'il eust vescu grand age, il se fust rendu encore plus grand personnage qu'il n'estoit.

Il s'estoit mis huguenot, comme plusieurs autres de France; mais il fut si bon François, que jamais il ne s'arma contre ses Roys. Bien est-il vray qu'il retiroit en ses terres force huguenots ex lez de France, et ce pour charité bonne qui estoit en luy, mais non pour faire offense à son Roy.

Il laissa deux braves et vaillants enfants après luy, fort jeunes, Monsieur de Bouillon et Monsieur de la Mark, qui amenerent tous deux en France cette grande et incomparable armée sous le Baron Dosné : ils moururent bien-tost après.

Monsieur le comte de Maulevrier, leur oncle, les a survescu, et leur pere aussi, son frere, et vit encore (*), qui est un habile, sage et vaillant seigneur, encore qu'il ayme fort à rire, passer son temps, dire le mot, et goguenarder; car il y est le non-pareil; mais pourtant il ne s'y est point tant amusé, qu'il n'ayt bien fait preuve de sa vertu et valeur.

Il fut le premier gentil-homme qui monta sur le haut de la bresche, au premier assaut de Roüen; car j'y estois lors que le prismes, et y fut blessé, et un peu auparavant il avoit esté fort blessé (encore n'estoit-il lors bien guéry à cet assaut) en une belle escarmouche et saillie qui se fit devant Corbeil, Monsieur le Prince s'y estant campé devant, et ledit Comte y acquit grand honneur.

## DISCOURS CINQUANTIESME.

## M. L'ADMIRAL DE BRION.

MONSIEUR L'ADMIRAL DE BRION a esté aussi un bon capitaine. Il estoit puisné de la maison de Jarnac, et se mit à suivre le Roy François, n'estant que comte d'Angoulesme, comme Jarnac est près d'Angoulesme et Coignac.

(*) Charles Robert de la Mark, Comte de Brenne et de Maulevrier. Voyez un de ses tours, accompagné d'un bon mot, dans le Laboureur. *Addit. aux Mém. de Casteln.* T. II, p. 902.

J'ay ouy dire à une honneste Dame de ce temps-là, que le Roy, estant encore Comte, avoit trois favoris qu'il aymoit fort, qui estoient Monsieur de Montmorency, ( qu'on appelloit lors à la cour, le Camus de Montmorency, ) Brion et Montchenu. Un jour estants en leurs goguettes et gauderies, et parlant du monde et des affaires de la cour, et de la France, et du Roy Louys XII, ils vindrent à dire audit Comte, quand il seroit Roy ( leur tardant bien que le Roy Louys ne fust desjà mort, ainsi que font ceux qui aspirent à la grandeur, à l'estat et dignité d'un autre, ) quels estats il leur donneroit à tous trois? Le Roy les mit à leurs souhaits.

Monsieur de Montmorency dit qu'il voudroit un jour fort estre connestable de France; Brion dit qu'il voudroit estre admiral de France; et Montchenu, premier maistre d'hostel de sa maison.

Selon le souhait fait, au bout de quelque temps, le Roy les pourveut tous trois, et les appointa desdits estats. Il n'y eut que le seigneur de Montchenu le plus mal de tous : toutesfois le Roy le servit selon son souhait et appétit.

Quand Monsieur de Bourbon vint pour prendre Marseille, Monsieur de Brion y estoit dedans, et y acquit beaucoup d'honneur : aussi fut-il bien assisté des habitants, qui sont très-braves et vaillants gens, et de tout temps immémorial, ainsi que la ville est antique et noble, et des plus de la France.

Il s'y estoit ainsi (1) jetté dedans le sieur Rance de Cerg (2), gentil-homme Romain, de grande maison, brave et vaillant, qui avoit sauvé de la

(1) aussi. (2) Cery.

déroute de l'admiral Bonnivet, et ramené de delà les monts, trois mille bons vieux routiers de guerre, qui l'avoient long-temps par-de-là traisnée. Aussi Monsieur de Bourbon ne craignoit nul tant que ledit Rance et ses compagnons. Tesmoin le refrain de la vieille chanson des advanturiers de guerre d'alors, qui dit :

*Quand Bourbon vit Marseille,*
*Il a dit à ses gens :*
*Vray Dieu, quel Capitaine*
*Trouverons-nous dedans ?*

*Il ne m'en chaut d'un blanc*
*D'homme qui soit en France,*
*Mais que ne soit dedans*
*Le Capitaine Rance.*

*Au mont de la Coulombe,*
*Le passage est estroit,*
*Monterent tous ensemble*
*En soufflant à leurs doigts :*

*Disants à cette fois,*
*Prenons tretous courage,*
*Abbattons tous ces bois,*
*Nous gagnerons passage.*

*O noble Seigneur Rance,*
*Nous te remercions*
*De la bonne recueillance*
*Que tu as fait à Bourbon !*

*A grands coups de canon,*
*Aussi d'artillerie,*
*Les as tous repoussez*
*Jusques en Italie.*

Par ces paroles, Monsieur de Bourbon ne se donnoit pas beaucoup de peine des autres qui estoient là, et ne les craignoit gueres : mais c'est le naturel d'un défavorisé, de dire tousjours mal des favoris, quoyque braves, comme j'ay veu souvent. Si est-ce que j'ay ouy dire à aucuns vieux routiers, que si le Roy ne fust venu au secours, il eust donné de l'affaire à la ville, par terre et par mer.

La battaille de Pavie se donna, où ledit sieur de Brion fit si-bien, que le Roy, après l'avoir employé pour plusieurs allées, venuës et postes, vers l'Empereur, à cause de son traittement et douce prison, luy donna l'estat d'admiral, vacqué par Monsieur l'admiral Bonnivet, qui fut son lieutenant-général en Piedmont, où il fit très-bien, et en sage capitaine, les affaires du Roy.

Mais estant au plus beau train desdites affaires, il fit une grande faute à Versel, où le trouvant Monsieur le cardinal de Lorraine, que le Roy envoyoit à Rome et vers l'Empereur, pour l'entretien de la paix, et ses excuses, (il n'estoit plus temps,) de quoy il avoit envahy la Savoye et le Piedmont, luy dit et le conseilla de ne passer point plus outre, de peur d'altérer les choses, lesquelles il alloit traitter. Monsieur l'Admiral le crut, et arresta son flux de victoire court : en quoy il faillit grandement pour un grand capitaine, d'ajouster foy si librement à Monsieur le Cardinal, et qui ne luy en monstra nul pouvoir du Roy, ni signé de sa main; mais se régla simplement sur ce qu'il luy en dit; s'excusant et pensant qu'il parlast de la part du Roy, envers lequel il avoit plus de crédit que seigneur de la cour. Mais Monsieur le Cardinal s'excusa après, que ce qu'il luy en avoit conseillé, c'estoit qu'il pensoit faire au mieux, ne voyant si-

bien les affaires que menoit Monsieur l'admiral Brion à l'œil, comme luy; et que c'estoit à luy à les considérer, méditer, et peser, qui les avoit en main, non à luy. Tant y a que le Roy voulut un grand mal audit sieur Admiral, pour luy avoir fort desbauché ses affaires, qui estoient en très-bon estat, et d'avoir donné loysir à l'Empereur de songer aux siennes : et de s'en venir aysément projetter et exécuter son voyage de Provence.

Je feray ce petit incident, que ceux qui prennent des charges des Roys et grands, doivent bien prendre exemple en celuy-cy, qu'ils n'ayent à croire à personne quelconque, s'il n'a un mandement signé, et qu'il ne le voye, ny aussi ceux qui sont commandez des Roys, et Princes, et Grands, de porter parole de leur part qui soit de conséquence, qu'elle ne soit signée de leur main en leurs instructions.

Dont il me souvient que lors que le Roy de Navarre Anthoyne fut mandé par le Roy François II, de venir à la cour, et de luy amener son frere le prince de Condé, le seigneur de Montpezat eut commandement de s'en aller à Poictiers, comme séneschal, et y deffendre audit Roy de Navarre l'entrée ; ce qu'il fit : ce que ledit Roy trouva fort aigre, et luy demanda s'il avoit pouvoir du Roy de ce faire, et de luy faire telle deffense? L'autre luy dit qu'il l'avoit très-bon. Le Roy François mort, le Roy de Navarre entra en crédit; et ayant trouvé ce refus de ville fait par Montpezat sans en avoir rien par escrit, par le rapport de quelque secretaire que je diray bien, dont ledit Roy l'en rechercha, et s'en voulut venger, menaçant ledit Montpezat, que s'il ne luy monstroit son escrit, qu'il l'en feroit repentir. Ce

fut à Montpezat à songer à soy, et à se retirer de la cour, car il avoit perdu son garant qui estoit le Roy mort : et ne faut point douter qu'il n'eust esté en peine, sans que Monsieur le Connestable et Monsieur de Guise s'en meslerent et firent l'accord ; car ledit Roy estoit bon Prince, et qui pardonnoit volontiers.

Voilà pourquoy ce n'est pas tout que d'avoir des commandements des Roys grands et de conséquence, s'ils ne sont escrits et signez, car l'on s'en trouve mal à la fin du temps.

Ce mesme Roy François, lors qu'il fit les chevaliers à Poissy, y avoit mandé les gouverneurs, grands capitaines et chevaliers de son royaume. Entr'autres y arriva Monsieur de Montluc, lequel, comme libre qu'il estoit, et entrant, et parleur, un soir devisant avec Monsieur de Guise, et discourant des affaires de la France, luy vint dire que la principale cause de quoy elles alloient mal, et iroient encore pis, estoit l'ambition du Roy de Navarre, qui portoit envie à Monsieur de Guise, à sa grandeur et au total gouvernement du royaume, qu'il avoit usurpé sur luy, qui luy appartenoit, et que le Roy de Navarre luy en avoit fait ses plaintes ; et que sur ce, il avoit party de la main, et luy avoit respondu, que s'il s'en doutoit, il falloit qu'un beau jour ils décidassent leurs différends tous deux seuls avec une bonne espée, et qu'il s'asseuroit que Monsieur de Guise ne l'en desdiroit. Monsieur de Guise oyant ainsi parler Monsieur de Montluc, luy dit froidement : *Montluc, le Roy de Navarre vous a-il donné charge de me tenir de sa part ces propos, et si vous les avés escrits et signés de luy ?* Monsieur de Montluc, estonné, respondit que non ; mais que de luy-mesme il s'estoit advisé

de cet expédient. « Ouy, Montluc, respondit
» Monsieur de Guise, il vous semble que vous
» estes encore en vostre Piedmont, parmy vos
» gens de pied, avec vostre charge de capitaine
» et mestre-de-camp, à faire battre vos soldats et
» leur donner camp. Le Roy de Navarre, et moy,
» ne sommes point gibier pour vous. Je ne pense
» point avoir différend avec luy : pour le moins
» qu'il ne l'ait mandé, ny escrit, ny qu'il se plaigne
» de moy. Quand il me fera sçavoir de ses nou-
» velles, je luy en feray aussi sçavoir des miennes.
» Nous nous connoissons bien, il y a long temps,
» et par autre que par vous ». Qui fut estonné?
ce fut Monsieur de Montluc, et la parole luy baissa
bien, si-non à belles excuses. J'estois lors à la
cour, et sçeus le lendemain le conte de bon lieu.

Voilà que c'est comme l'on doit bien adviser à porter parole aux grands. J'alléguerois autres exemples; mais je serois un peu trop long à ma digression, que je pensois encore faire plus courte.

Ainsi, Monsieur l'admiral de Brion devoit longuement songer à ce que luy dit Monsieur le Cardinal. Les affaires du Roy et les siennes n'en allerent pas mieux, car j'ay ouy dire que le Roy fut très-malcontent de luy, et depuis ne luy monstra si grande faveur qu'auparavant.

Si-bien que, quelque temps après, prenant pied sur quelque concussion qu'on luy rapporta avoir faite en son gouvernement de Bourgogne, il le fit constituer prisonnier, et commanda luy faire son procès, et le juger sur la sellette, comme le plus vil prisonnier de la Tournelle. Mais le Roy luy fit grace, et luy remit la vie, dont depuis le pauvre homme ne profita de son corps, car dès-lors son poux s'arresta et cessa tout-à-coup par telle

véhémence de peur, qu'oncques depuis il ne le put recouvrer, ny jamais put estre trouvé par quelque grand et expert médecin qui fust. Et puis, au bout de quelque temps, il mourut, ayant laissé deux fort honnestes et vaillants enfants. L'un fut le comte de Charny, un fort honneste seigneur, et homme de bien et d'honneur, qui s'est fort sagement comporté en son gouvernement de Bourgogne, estant fait lieutenant de Roy après Monsieur de Tavanes, et Monsieur du Mayne après luy.

Il fut aussi grand-escuyer après Monsieur de Boissi son beau-pere. Ce seigneur s'est fort bien comporté, et sagement, en toutes ses charges, et a tousjours acquis bonne réputation aux guerres, comme aussi Monsieur de Brion son frere.

## DISCOURS CINQUANTE ET UNIESME.

## M. DE VENDOSME.

PARLONS encore des grands Princes, comme Monsieur DE VENDOSME, qui estoit premier Prince du sang, et premier aussi de ceux de Bourbon; car ç'a esté un très-vaillant et sage Prince, et bon capitaine.

Il eut le gouvernement de Picardie après Monsieur de Pienne (*), et la gouverna très-sagement et bravement; si-bien qu'ainsi entiere qu'on la luy avoit donnée, ainsi entiere la rendit-il à sa mort, sans qu'on luy eust escornifflé une seule ville; si-bien qu'en la frontiere de Flandres et par toute la Picardie, on ne parloit que de Monsieur de Vendosme.

Durant la prison du Roy, on luy voulut souffler

(*) *Voyez ci-dessus, Discours V, page 53.*

aux oreilles de prendre le gouvernement du royaume, et ne le déférer à Madame la Régente qui ne luy appartenoit, comme à luy premier Prince du sang; mais il fut sage, et ne voulut troubler le royaume plus qu'il estoit. J'en ay connu beaucoup, qui ne se fussent pas arrestez là, et eussent tout brouillé; mais aussi ils n'eussent acquis si belle gloire, comme ce sage Prince. Il laissa, après sa mort, une généreuse race de fils: Monsieur de Vendosme, depuis Roy de Navarre; feu Monsieur d'Anguien, de la battaille de Cerizolles; et l'autre, portant mesme nom, qui mourut en la battaille de Saint-Quentin; Monsieur le prince de Condé : tous ces quatre, bons pour les armées, desquels je parleray à part, et Monsieur le Cardinal de Bourbon pour l'église, encore qu'après il se voulut mesler du monde, voire trop, et se voulut mettre sur la royauté; ce qui ayda à bastir la ligue.

Le Roy Henry III fut très-mal content de luy (1) : *Je m'estonne comme il se veut charger de deux couronnes, puis qu'il ne peut bien gouverner celle qu'il a de prestrise, qui est bien plus aysée que celle du royaume de France.* Cela luy cousta la prison, dans laquelle il mourut. Je parleray des autres à leur tour (2).

(1) et dit : *apparemment.*

(2) Il a fait deux Discours du Prince de Condé; un fort long, qui est le *LXXX du Tome VI*, et un fort court, qui est l'*Art. XV* du dernier Discours du *Tome VII.* Il n'a parlé des autres que par occasion.

DISCOURS

# DISCOURS CINQUANTE-DEUXIESME.

## M. DE SAINT-POL.

Pour parler de Monsieur de Saint-Pol, frere de Monsieur de Vendosme, qui a esté en son temps un très-vaillant et hardy Prince; car de cette race de Bourbon, il n'y en a point de poltrons, ils sont tous braves et vaillants, et n'ont jamais esté malades de la fievre poltronne.

Le Roy François l'aymoit fort, et estoit de ses grands favoris ; si que voulant un jour un peu abuser de cette faveur, il se mit à appeller le Roy Monsieur, ainsi que faisoit Monsieur de Vendosme: mais le Roy luy dit que c'estoit tout ce qu'il pouvoit permettre à Monsieur de Vendosme son aisné, et qu'il ne le vouloit pas permettre au puisné; et qu'il se contentast de la faveur qu'il faisoit à l'aisné : dont plus n'y retourna, car le Roy estoit fort scrupuleux et advisant de près sur les points de la royauté, lesquels il entendoit mieux qu'homme du monde.

Ce Monsieur de Saint-Pol commanda à six mille hommes de pied, pour le secours de Mezieres, et prit cette charge, ( comme j'ay dit ailleurs, ) encore qu'elle ne fust digne de ce temps-là pour un Prince du sang : mais pour monstrer sa générosité et hardiesse, il la voulut prendre; car ces charges sont un peu plus hazardeuses que celles de chevaux.

A la battaille de Pavie, il se monstra tel qu'il estoit, car il y combattit si vaillamment, qu'il fut trouvé après entre les morts abboyant à la mort : et ainsi qu'un soldat commençoit à luy couper le

doigt, pour en tirer une riche bague qu'il y avoit, il sentit la douleur, et se mit à crier et se nommer; dont le soldat le releva et le mena à Pavie, où il fut si bien pansé qu'il eschappa la mort : ainsi l'ay-je ouy dire et conter à une Dame de la cour de ce temps-là; et puis gagna si bien ses gardes, qu'il sortit de prison, et sauva sa rançon.

Au bout de quelque temps après, le Roy luy donna une fort belle armée pour Italie, et pour secourir Monsieur de Lautrec, si le duc de Brunsvick s'y acheminoit; mais ne s'y acheminant à cause du mefy que l'Empereur prit de luy (1), qu'il ne pust prétendre au royaume, à cause d'un de ses prédécesseurs qui avoit espousé la Reyne Jeanne, Monsieur de Saint-Pol s'arresta, qui fut une grande faute : car s'il eust poussé plus avant, Naples estoit secouru et estoit à nous; et se mit à faire la guerre en l'estat de Milan, qui luy fut heureuse au commencement, car il y prit des places, et entre autres, Pavie, qui fut encore pour la seconde fois, après celle de Monsieur de Lautrec, pillée et saccagée, plus que jamais, tant cette place fut destinée au siege, au sac, et au malheur, comme j'en ay veu plusieurs en nos guerres de France, ainsi subjettes à semblables fatalitez.

Antoine de Leve (2) estoit pour lors là lieutenant de l'Empereur, qui sortit un jour de Milan avec les forces qu'il put ramasser, et luy-mesme en personne tout perclus, impotent et se faisant porter

(1) *Voyez ci-dessus, Tome II, Discours VII, Article I.*

(2) *Son Article se trouve ci-dessus parmi les* Capitaines Etrangers, *Tome IV, Discours X;* et l'on en faisoit mal un nouveau ici de ces trois Paragraphes mal détachés de ce Discours LII.

en chaire, vint donner sur Monsieur de Saint-Pol, le deffit, et prit prisonnier fort heureusement : ce ne fut pourtant qu'il ne combattist très-vaillamment ; mais on dit qu'il fut très-mal assisté des siens.

Il mourut après en France, sans laisser qu'une fille héritieré, qui est aujourd'huy Madame de Longueville, très-riche, très-sage et très vertueuse Princesse.

Le Roy, lors qu'il mourut, se gouvernoit fort par son conseil, tant le tenoit bon capitaine pour le fait de la guerre, ainsi qu'il faisoit de Monsieur l'admiral d'Annebaut ; car Monsieur le Connestable estoit retiré en sa maison, et ces deux resterent fort les favoris du Roy et grands Conseillers, et Monsieur le cardinal de Tournon, sage Prélat.

## DISCOURS CINQUANTE-TROISIESME.

## M. L'ADMIRAL D'ANNEBAUT.

Outre que Monsieur l'admiral d'Annebaut fut un bon capitaine, il estoit très-homme de bien et d'honneur. Son premier commencement d'honneur, fut dans Mezieres, où Monsieur de Montmorency l'avoit mené avec luy, et fit très-bien son devoir ; ce qui le fit fort connoistre, et de peu-à-peu se signala en tous lieux et combats. Il fut colonnel de la cavallerie légere, qu'avoit Monsieur de Saint-Pol en cette armée d'Italie, que viens de dire, et combattit très-bien en sa prise. Que si Monsieur de Saint-Pol eust franchy un fossé, comme fit Monsieur d'Annebaut, il n'eust jamais esté pris : et Monsieur d'Annebaut, se tournant

derriere luy, croyant que Monsieur de Saint-Pol en eust fait de mesme que luy, et voyant que non, et qu'il estoit pris, tourna aussi-tost en-arriere pour le recouvrer, mais jamais il ne put.

Il eut le gouvernement de Thurin en Piedmont, où il s'acquitta très-bien; tellement qu'après il fut fait mareschal de France, après la mort du mareschal de Montejan, qui estoit un bon capitaine, mais malheureux pourtant, et glorieux.

## DISCOURS CINQUANTE-QUATRIESME.

## LE MARESCHAL DE MONTEJAN (*).

CE mareschal DE MONTEJAN fut comparé en son temps à Monsieur de Lautrec, sur sa présomption et sa gloire, laquelle fut telle, qu'estant lieutenant de Roy en Piedmont, il fut si présomptueux de traitter avec le marquis del Gouast, d'avoir entr'eux des ambassadeurs : ce que voulut le marquis très-volontiers; et pour ce, luy envoya le seigneur de la Mole à Milan, et l'autre luy envoya à Thurin le mestre-de-camp du Terze de Lombardie, fin, accord et subtil Espagnol, et de fort grande despense à tous allants et venants; où estant logé chez le Juge de Thurin, cette entreprise fut traittée pour prendre la place, laquelle fut depuis découverte, ( voyez les *Mémoires* de Monsieur du Bellay : ) et voilà le profit de l'ambassadeur, que vouloit avoir chez luy Montejan. S'il en eust pu faire autant sur Milan, cela eust esté bon : mais il ne le faisoit que pour vaine

(*) Ce Discours touchant *Montejan*; jusqu'à *pour sortir*, page 294, n'est qu'une digression de celui d'*Annebaut*.

gloire, et pour contrefaire le Roy. Ce que le Roy François trouva fort sot ; et oncques depuis ne voulut permettre ces saillies de gloire sotte : mesme que le prince de Melfe et le mareschal de Brissac, qui avoient pour lors les estenduës de leurs gouvernements plus grandes deux fois que n'avoit Montejan, n'en eurent jamais. Cela tousche un peu à la grandeur du Roy, comme j'ay ouy dire ; cela est bon à un grand, mais non aux vassaux et subjets.

J'ay ouy dire que ce mareschal de Montejan avoit si bien dressé sa femme à la gloire, que luy mort, et elle ayant espousé en secondes nopces le prince de la Roche-sur-Yon, estant venue nouvelle et mal raffinée à la cour, un jour à la chambre de la Reyne, ayant fort affaire d'un ses gens, estant assise sur son tabouret d'honneur, s'adressa à un gentil-homme des galants de la cour, haut à la main, et d'aussi bonne maison qu'elle, mais ne le connoissoit pas : elle l'appella par deux fois : *Mon gentil-homme, je vous prie, allés voir jusques à la salle, s'il n'y a pas là un de mes gentils-hommes, et me le faites venir.* Le gentil-homme, qui estoit haut à la main, que je nommerois bien, qui estoit feu mon oncle de la Chastaigneraye, luy dit : *Mort Dieu ! quel mon gentil-homme appellés-vous ? Allés le chercher ailleurs ; car je ne suis vostre gentil-homme, ny le veux estre, Princesse crottée que vous estes. Allés faire vostre message vous-mesme* (*).

(*) Philippe de Montespedon, femme et veuve de Charles de Bourbon, Prince de la Roche-sur-Yon, descendue d'un Wast de Montespedon, Flamand de nation, et Valet-de-Chambre de Jean de France, Duc de Berry. Elle mourut en son hôtel, au fauxbourg S. Germain, le 12 Avril 1578. La Reine de Navarre, qui aimoit cette Dame, l'étoit

Le Roy François en sçeut le conte, qui aymoit le gentil-homme, et en rit bien, et si en dit un mot après à la Princesse, avec réprimande; luy remonstrant que, pour estre espouse d'un Prince, il ne falloit pas qu'elle usast de ces mots envers des gentils-hommes de sa cour, où il y en avoit d'aussi bonne maison qu'elle, comme estoit celuy-là, qui avoit cet honneur d'appartenir à la feue Reyne sa femme.

Pour sortir hors de ma digression, et retourner à Monsieur d'Annebaut, il fut donné pour principal conseil à Monsieur le Dauphin, au siege de Perpignan; mais le mauvais temps et grands vents combattirent si fort nostre armée, qu'ils emporterent avec eux nostre entreprise, et nostre siege à tous les diables.

Ledit seigneur d'Annebaut fut aussi fort estimé à l'envitaillement de Théroüanne, qu'il exécuta très-bien : et sans l'indiscrétion et l'inconsidération de la jeunesse de la cour qui estoit avec luy, tout alloit très-bien, laquelle, après avoir fait ce qu'il vouloit en se retirant, alla donner l'allarme au camp de l'ennemy et à l'agasser, qui sortants sur les nostres, fallut qu'ils se retirassent sur Monsieur d'Annebaut, qui peu-à-peu bravement et sagement faisoit sa retraitte, et fort heureusement : mais il luy fallut tourner teste, et s'engager au combat, où il fut pris en vaillant homme de guerre et homme d'honneur; dont le Roy cuida désespérer, qu'à

venue voir malade. La mourante, à qui le fard et la parure de cette Princesse faisoient de la peine, la pria de se retirer. C'est peut-être ce qui porte ici Brantome, partisan déclaré de la Reine de Navarre, à dépeindre la Princesse de la Roche-sur-Yon, comme une personne orgueilleuse, à qui ses manieres hautaines attiroient des duretés.

l'appétit d'une indiscrétion, une chose si bien faite s'estoit rompue par si grand malheur, estant le principal d'un bon capitaine, de bien faire et parfaire son point, qu'il a désigné, sans tout-à-coup en entreprendre un autre, quand il en verroit tous les plus beaux yeux du monde, pour les inconvénients que l'on en a veu arriver, ainsi que cettuy-cy donne bon exemple.

Saint-Dizier pris, et qu'il fallut que Monsieur le Dauphin commandast l'armée du Roy, pour faire teste à l'Empereur, le Roy luy donna, pour estre avec luy, Monsieur l'admiral d'Annebaut, lequel avoit eu la place de Monsieur l'admiral de Brion par sa mort; car autrement, jamais ne la voulut-il prendre, encore qu'il fust privé de ses estats par sa condamnation. Le Roy voulut qu'il ne quittast pas l'estat de mareschal, d'autant que l'admiral ne tient point rang aux armées de terre comme les mareschaux: et le Roy se vouloit servir plus de luy en terre plus qu'en mer; et pour ce, le donna à Monsieur (*) et voulut qu'il fust son principal conseil, et qu'il commandast et qu'il gouvernast tout en son absence.

Sur-quoy Monsieur le Dauphin, qui avoit aymé tousjours de son naturel Monsieur le Connestable, voyant qu'il le pourroit bien servir en un tel besoin, envoya prier le Roy, qu'il luy permist de l'envoyer querir en sa maison où il estoit retiré, et s'ayder de luy en une telle urgente nécessité, pour estre si grand capitaine: mais le Roy, qui luy vouloit mal mortel, parla bien à luy, et luy manda avec une très-grande colere, s'il luy appartenoit de choisir de soy d'autres capitaines que ceux qu'il

(*) Le Dauphin.

luy avoit donnez; et que luy estant donné de sa main, il s'en devoit contenter, et les avoir très-agréables; et qu'il voyoit bien que c'estoient des traits, ruses et menées dudit Connestable; par-quoy, qu'il n'en parlast plus.

Je tiens ce conte de bon lieu, qui est à noter, que quand on a pris une personne une fois en hayne et inimitié, on ne s'en veut aucunement ayder, ny en recevoir plaisir, courtoisie et service, et y allast-il de la vie.

Enfin, le Roy vouloit bien que Monsieur le Connestable demeurast quiete (*) en sa maison, et se donnast du bon temps, mais non qu'il mist plus le nez en ses affaires, comme tant qu'il vesquit, en sa vie ne l'a fait; aussi que jamais un rappellé ne fit beau fait, comme le disoit lors le Roy.

Monsieur l'admiral d'Annebaut avoit la charge de tout, car le Roy le tenoit pour un très-homme de bien, d'honneur, et remply d'une bonne et sincere ame, qui est une marchandise fort rare parmy les gens de cour, ce disoit le Roy. Mesme à sa mort, il rendit tel tesmoignage de ce seigneur, lors qu'il le recommanda au Roy Henry: l'asseurant que c'estoit le plus homme de bien qu'il eust jamais veu, et qui l'eust jamais servi; et que jamais en toute sa faveur, il n'avoit fait tort à personne, ny pillé, ny gagné, comme beaucoup d'autres; mais tant s'en faut, qu'il s'y estoit appauvry, au contraire de tous les autres, car il estoit riche de soy et de sa femme, qui estoit une riche héritiere de la Hunaudaye et de Rets; et pour ce, le Roy luy ordonna cent mille francs, à prendre sur

(*) tranquille.

la maison de ville de Roüen, et luy commanda et conjura expressément, sur peine de désobéyssance filiale, de les luy laisser et confirmer, et le pria de se servir de luy, qu'il le serviroit très-fidélement, et s'en trouveroit très-bien.

Le Roy Henry tint très-bien l'un, mais nullement l'autre ; car Monsieur le Connestable venu, qui n'aymoit pas Monsieur d'Annebaut, l'en garda, et prit la charge de tout, et posséda son maistre.

Ce fut à ce bon seigneur à se retirer chez luy, ainsi que chacun a son tour, et faire la vie solitaire. Si est-ce que le voyage d'Allemagne s'estant présenté, et la Reyne demeurée Régente, s'ayda de luy, le connoissant de grand service, et envoya querir cet honorable vieillard, qui mit sur pied une très-belle armée, et l'emmena au-devant du Roy en s'en retournant, laquelle servit bien à rafraischir celle du Roy, qui estoit fort allebrenée et mal-menée, pour les grandes incommoditez qu'elle avoit paty, et le retour du Roy s'en rendit plus facile : dont le Roy s'en contenta fort ; et un chacun, en despit de ses ennemis, ne se put garder d'aymer et honorer cet honorable vieillard et vieux capitaine, qui estoit venu si à propos, et non point en secours de Pise.

Tels vieux capitaines, encore que leurs forces manquent, si font-ils pourtant quelquefois un bon coup au besoin, comme fit ce bon vieillard en ce voyage, lors que, partant de-là, ayant entendu que l'Empereur alloit assiéger la Fere, s'alla jetter dedans pour y attendre le siege, et se mit à la fortifier, et à la rendre forte, et telle que nous la voyons aujourd'huy; et là il mourut en très-belle et grande réputation (*). Ayant laissé après soy

(*) De maladie, l'an 1552. Son nom étoit Claude d'Annebaut.

un fils très-homme de bien, et d'honneur, et de valeur, comme le pere, et qui, en tous les lieux où il s'est trouvé, a très-bien et vaillamment servy son maistre, comme il fit à la battaille de Cerizolles ; qui, à son retour, quelque temps après, eut une compagnie de cinquante hommes d'armes, de la moitié de celle de Monsieur de Boutieres, qui avoit quatre-vingt hommes d'armes en la sienne.

Ledit sieur d'Annebaut n'avoit pas la façon de courtisan si galante comme plusieurs autres, ny la parole ; car il estoit un peu begue : mais il estoit un très-homme de bien, d'honneur, de la religion, et très-brave aussi. Tout begue est tel, ainsi qu'ont tenu les anciens.

Il (*) monstra en Piedmont devant Foussant, à une très-belle escarmouche, qui fut attaquée là devant par Monsieur d'Amville, Monsieur le vidame de Chartres, et luy, qui donnant jusques sur le bord du fossé, son cheval tomba, et luy rompit une espaule. Les guerres civiles estant venues, il alla finir à la battaille de Dreux ses jours aussi vaillamment et honorablement comme il les avoit passez, et ay veu Monsieur de Guise le loüer fort, tout de mesme que je le viens de loüer.

(*) le

# DISCOURS CINQUANTE-CINQUIESME.

## M. DE LANGEAY.

Monsieur de Langeay, certes, a esté un grand, sage et très-politique capitaine : aussi avoit-il les deux, l'espée et la plume, qui ayde fort à parfaire un grand capitaine; encore que nous avons veu force grands, qui n'ont eu, ny sçavoir, ny demy, qui mesme ne sçavoient signer leurs noms, ainsi qu'il s'en trouve force en ce livre. Mais les sciences avec les armes, si elles ne servent, pour le moins ne nuysent; tesmoin ce grand et non-pareil capitaine du monde, Jules César, qui avoit tant de sçavoir. Un beau discours se feroit bien là-dessus.

Le livre qu'a fait Monsieur de Langeay de *l'Art militaire*, le fait connoistre autrement capitaine, que ne fait Machiavel celuy qui en a escrit, qui est un grand abus de cet homme, qui ne sçavoit ce que c'estoit de guerre, et en aller faire et composer un livre; tout de mesme comme si un philosophe alloit escrire un livre de chasse, comme a fait le Fouillou.

Entre grands points de capitaines qu'avoit Monsieur de Langeay, c'est qu'il despensoit fort en espions; ce qui est très-requis à un grand capitaine, comme je le tiens de bien grands, et l'ay veu pratiquer, et estoit fort curieux de prendre langue et avoir advis de toutes parts : de sorte qu'ordinairement il en avoit de très-bons et vrays, jusqu'à sçavoir des plus privez secrets de l'Empereur et de ses généraux, voire de tous les Princes de l'Europe; dont l'on s'en estonnoit fort : et l'on pensoit qu'il eust un esprit familier, qui le servist en cela; mais

c'estoit son argent, n'espargnant rien du sien quand il vouloit une fois quelque chose.

En quoy j'ay ouy conter à feu Monsieur le cardinal du Bellay son frere, qui estoit un autre maistre-homme en tout, quelque prélat qu'il fust, que bien souvent mondit sieur de Langeay, luy estant en Piedmont, mandoit et envoyoit au Roy advertissement de ce qui se faisoit ou devoit faire vers la Picardie, ou Flandres; si que le Roy, qui en estoit voisin et plus près, n'en sçavoit rien, et puis après en venant sçavoir le vray, s'esbahissoit comment il pouvoit descouvrir ces secrets.

Monsieur le marquis del Gouast, pensant joüer son jeu fort à couvert du meurtre de César Frégouse et Rinçon, fut aussi-tost descouvert par luy : et s'il l'eust bien connu, il ne devoit pas faire le coup si près de luy. J'en ay parlé ailleurs (*).

Il mourut non trop vieux, et devoit encore vivre; il eust bien servy la France en tout, et luy eust donné de très-bons et sages enseignements. Monsieur Joachim du Bellay, poëte françois et latin, fit son tombeau en deux vers seulement.

*Hic situs est Langæus. Ultra nil quære, viator.*
*Nil melius dici, nil potuit brevius.*

C'est-à-dire :

*Passant, icy gît le seigneur de Langeay. Passés outre, et ne vous enquérés davantage; car rien de plus grand ne se peut dire, ny rien aussi de plus brief.*

Cette loüange si briefve porte bien autant de

(*) *Tome IV, Discours XIII, des* Capitaines Etrangers.

coup en ce seigneur, qu'une longue prolixité de paroles en d'autres.

Il y en a un autre qui dit :

*Cy gît Langeay, qui de plume et d'espée*
*A surmonté Cicéron et Pompée.*

Sa sépulture se voit fort superbe et magnifique, haute, eslevée en marbre, à Saint-Julien du Mans, que son frere, ce grand cardinal du Bellay, luy fit ériger. Je ne l'ay pas veu, mais on me l'a ainsi asseuré.

Il a esté certes un grand personnage et capitaine, de qui je ne particularise tous ses faits, non plus que je fais d'autres ses pareils en ce livre; car il m'en faudroit faire de par trop longues légendes. Je me contente d'en touscher quelques petits traits.

De cette maison du Bellay sont sortis ordinairement de très-grands personnages, soit pour la guerre, soit pour l'église et les lettres; et ce qui est à noter, les guerriers volontiers ont esté sçavants.

Ce Monsieur de Langeay fut lieutenant de Roy en Piedmont, où il acquit un très-glorieux renom; en quoy est à noter que, depuis que l'on eut conquis ce pays, il a esté heureux d'avoir eu de grands capitaines et braves personnages, des gouverneurs et lieutenants de Roy; cela est aysé à remarquer.

# DISCOURS CINQUANTE-SIXIESME.

## M. D'ANGUIEN.

Ainsi que fut feu Monsieur d'Anguien; à qui il faut advoüer la France estre redevable autant qu'à capitaine qu'elle ait porté : car les Espagnols, depuis la battaille de la Bicoque et de Pavie, avoient conçeu une si vile opinion et mespris de nous autres François, qu'ils n'eussent jamais pensé que nous les eussions jamais osé plus affronter en battaille rangée, pour nous avoir si bien estrillez en celle de Pavie, qu'ils nous pensoient tousjours foüetter de mesmes verges.

Aussi quand le Roy François eut fait son envitaillement de Landrecy, et qu'il fit cette honorable retraitte, ayant fait ce qu'il vouloit, il ne voulut s'amuser au combat que luy présentoit l'Empereur. Les Espagnols s'en mocquerent fort, et disoient tout haut, que nous craignions la tousche de Pavie; mais Monsieur d'Anguien leur en fit perdre l'opinion, par la battaille de Cerizolles, et à bon escient.

Il la donna contre le conseil de plusieurs qui n'estoient si hardis que luy, encore que le Roy luy en eust lasché la bride, mais pourtant en se gouvernant à l'œil : et faut dire que, s'il n'eust esté vaillant et hardy, il ne l'eust jamais donnée, qui eust esté une grande honte pour les François.

De discourir de cette battaille, ce seroit une honte à moy, puis que Monsieur de Montluc, qui estoit des plus avant aux périls, l'a si bien descrite. Je l'ay veue peinte en un des cabinets de la Reyne d'Angleterre, très-bien, dans un beau grand tableau, qui avoit esté fait par le commandement

du Roy Henry d'Angleterre, qui avoit esté curieux de l'avoir et la faire faire. Je ne l'ay jamais veue représentée que là.

J'ay ouy faire un conte à une Dame de la cour pour lors, que, pour la part du butin de la battaille, et des coffres et hardes de Monsieur le Marquis del Gouast, qui estoit curieux en tout, fut envoyé au Roy, par Monsieur d'Anguien, une monstre fort belle, riche et bien élabourée. Le Roy accepta le présent de très-bon cœur : et ainsi qu'il la tenoit entre les mains, et l'admiroit devant les Dames de la cour, il y eut Madame de Nevers, sœur du Prince victorieux, Dame belle, honneste et très-bien-disante, et qui rencontroit des mieux, comme en cela la ressemble en tout Madame de Nevers d'aujourd'huy sa fille aisnée, qui dit au Roy : *Pensés, Sire, que cette monstre n'estoit pas bien montée lors qu'elle fut prise ; car si elle eust esté montée aussi-bien que Monsieur le Marquis son maistre, vous ne l'eussiés pas eue, et se fust sauvée aussi-bien que luy.* Le Roy en trouva le conte très-bon, et toute la compagnie.

Je laisse à part d'autres petits quolibets que dit le bouffon dudit Marquis, alors qu'il fut pris (*); car cela est escrit et vulgaire, et ce ne seroit qu'une redite.

Après cette battaille, Monsieur d'Anguien prit Carignan, où estoit dedans le sieur Pierre Colonne, à qui Monsieur d'Anguien refusa une capitulation un peu trop déraisonnable, pour son secours rompu et vaincu. J'ay ouy conter à un vieux capitaine qui estoit là, qu'il manda à Monsieur d'Anguien : *Dites-luy que je le tiens si généreux Prince*

(*) *Voyez-en un ci-dessus, Tome IV, page 129.*

*et si magnanime, que, sans quelque conseil qu'il a, il ne me refuseroit point mes conditions : car si peu d'advantage et de gloire qu'il pourroit prendre sur moy, à me faire passer par sa volonté, ne le sçauroit point rendre plus triomphant, ny plus remply d'honneur qu'il en a eu par une si grande victoire qu'il vient d'obtenir, qui, comme un grand soleil, offusqueroit la petite lumiere d'une petite ville prise. Toutesfois s'il se veut opiniastrer en son dire, dites-luy que je suis chevalier Romain, et issu encore de ces braves, vaillants et déterminez anciens chevaliers Romains ; que s'il me désespere, je feray un coup Romain, et me résoudray, comme un désespéré, à soustenir cette place jusques à l'extrémité et dernier point de la nécessité ; et par ma ruyne, ruyneray aussi sa victoire.* Belles paroles, certes! Mais il ne connoissoit pas bien, et n'y songeoit non plus que lors que le Marquis le mit dans Carignan pour y commander, quasi à sa requeste, garny de bons hommes, et muny de toutes sortes de munitions ; l'asseurant qu'il le tiendroit trois mois sans sçavoir de ses nouvelles, si-non de ses beaux exploits : il n'y fut pas plustost dedans, que, quinze jours après, il commença à demander ayde et secours. Auquel voulânt pourvoir ledit Marquis, pour ne perdre cette place, qu'il avoit faite et enfantée, il hazarda la battaille en despit de luy, pensant que l'armée de nostre Roy ayant demeuré là long-temps avant qu'il avoit pour-pensé, et estre fatigué du long siege, l'enlever à son ayse et bon marché; et par ainsi, ce brave Pyrrhe (*) fut cause de la perte de la battaille. Qu'il s'en est veu de ces bravasches, comme j'en parle ailleurs !

(*) Pierre, *apparemment.*

Un

Un peu avant que ledit Monsieur d'Anguien allast en Piedmont lieutenant de Roy, il avoit esté en Provence, et en l'armée qui alla assiéger Nice, avec le secours de Barberousse, qui eut commandement du Grand-Seigneur, son maistre, (ainsi que j'ay ouy dire à Monsieur le baron de la Garde, qui l'estoit allé querir et le mena,) d'obéyr au Roy ou à son lieutenant, comme à sa propre personne.

Quelle gloire pour le Prince, que de commander à une armée de plus grand et puissant seigneur du monde, et à un Roy tel qu'estoit Barberousse, le plus hautain et le plus glorieux qu'on eust sçeu voir! Il le monstra là, quand le baron de la Garde luy alla demander des poudres et munitions pour l'armée Françoise, la leur estant faillie battant Nice. *Comment!* dit-il, *n'avés-vous point honte, vous autres François, chrestiens chiens, de venir en une expédition de guerre sans apporter ce qu'il vous faut, et m'avoir ici engagé et embarqué pour vous ayder de mes moyens, me les faire consumer et désarmer? Allés, vous n'en aurés point. Que si c'estoit un autre que vous, qui m'en eust porté la nouvelle, je l'eusse fait mettre à la chaisne. Allés : cherchés-en.* Mais pourtant le chasteau ne se put prendre, qui est le plus fort de la chrestienté, et en fallut lever le siege.

J'ay ouy dire à plusieurs gentils-hommes, qui estoient lors avec Monsieur d'Anguien, ainsi qu'il le méritoit, tant pour l'extraction de son noble sang, et du rang qu'il tenoit de lieutenant de Roy, que pour ce qu'il estoit beau, et monstroit en soy toute belle générosité, sa geste et vaillance, et sa façon fort belle, qui promettoit qu'un jour il seroit un grand capitaine, comme il s'en alloit l'estre, sans l'envie qui luy fut portée.

Et pour ce fut tué d'un coffre jetté par une fenestre sur luy. On dit que ce fut le seigneur Cornelio Bentivoglio, en se joüant avec la jeunesse de la cour, ainsi qu'est la coustume. Aucuns disent que ce fut aposté, d'autres disent que ce fut inconvénient. Le Roy le regretta extrêmement. Il avoit raison, car il avoit un très-bon commencement de capitaine pour le bien servir.

## DISCOURS CINQUANTE-SEPTIESME.

## M. DE BOUTIERES.

En cette battaille de Cerizolles luy servit très-bien Monsieur de Boutieres, lequel, ayant esté lieutenant de Roy en Piedmont avant luy, en avoit esté désappointé et retiré, ainsi qu'il prend humeur aux Roys et grands Princes, pour hausser et baisser les personnes, à la façon de contes (1) de jettons ; bien qu'il fust un peu blasmé de quelque petite faute qu'il fit en sa charge, et mesme en la nonchalance dont il usa à l'entreprise de Thurin, ou plustost mespris (2). Mais pourtant s'il ne s'y fust trouvé, possible Thurin estoit perdu pour nous ; car par-tout où il s'est jamais trouvé, il a tousjours bien fait : et mesme dans Marseille, quand l'Empereur la vouloit attaquer, bien que Messieurs de Barbezieux et Montpezat y fussent tous deux lieutenants de Roy; mais Mon-

(1) Comptes.

(2) M. de Boutieres étant en bonne compagnie à souper, il remit à lire un avertissement qu'on lui donnoit des trahisons qui se dressoient contre cette Ville, où il commandoit. Voyez les *Essais de Montagne*, L. II, Chap. IV, page 50 de la belle édition de 1783, *Paris*, Bastien.

sieur de Boutieres leur monstroit leurs leçons comme plus grand capitaine qu'eux, et comme l'on le disoit pour lors.

Et s'estant retiré mal-content en sa maison, comme de rien, il ouyt que la battaille se devoit donner, part sans respect de mescontentement, et contre le naturel pourtant de plusieurs généreux comme luy (*), arriva à propos. Monsieur d'Anguien, qui en fut très-joyeux, luy déféra beaucoup, et l'honora de la conduite de l'avant-garde comme il la méritoit; car il n'y avoit nul qui le surpassast.

Aussi la conduisit-il si vaillamment et sagement, qu'avec sa compagnie de quatre-vingt hommes d'armes, il força et faussa le gros battaillon des lansquenets, vieux et bons soldats, sur lequel le Marquis avoit mis sa principale espérance, après celuy des Espagnols.

Pour fin, ce valeureux capitaine fit très-bien en cette battaille.

Il eut en son jeune age son commencement de guerre très-beau, dont j'en diray ce conte qui se trouve dans le vieux roman de Monsieur de Bayard.

Lorsque les François estoient devant Padouë, mandez par le Roy Louys XII au secours de l'Empereur Maximilian, Monsieur de Boutieres vint à estre, pour son premier apprentissage, d'homme d'armes de la compagnie de Monsieur de Bayard, archer simple, lequel, un jour entr'autres, estant allé à la guerre avec son capitaine, fut faite une deffaite d'aucuns Albanois, qui estoient en garnison dans un fort chasteau là auprès, qui fatiguoit fort l'armée qui estoit devant.

(*) **Généraux comme luy**, *apparemment.*

Monsieur de Boutieres s'y trouva si avant meslé, n'ayant que seize ans, qu'il eut cet heur de gagner la cornette, et prendre prisonnier le capitaine qui la portoit, qui estoit grand, et puissant, et robuste, qui en eust porté par terre, à le voir, trois comme luy : dont ainsi qu'on luy en faisoit la guerre, qu'un si jeune enfant, qui estoit page n'avoit pas trois mois, et ne porteroit barbe de quatre ans, l'avoit ainsi pris, et s'il n'en avoit pas de honte ; l'Albanois respondit : *Je ne me suis pas rendu à celuy qui m'a pris, de peur de luy ; car luy seul n'estoit pas bastant pour me prendre ; car j'eschapperois bien de ses mains et de meilleures et de plus vert homme de guerre que luy : mais je ne pouvois pas combattre si grande trouppe moy seul.* Monsieur de Bayard, regardant Boutieres, luy dit : *Escoutés, Boutieres, ce que dit vostre prisonnier. Ouy, Monsieur, je l'entends*, respondit Boutieres; *mais je luy feray ce party, s'il vous plaist luy permettre. Je luy redonneray son cheval et ses armes, et monteray sur le mien. Nous irons à la campagne : si je le puis conquérir une deuxiesme fois, qu'il soit asseuré de mourir; et s'il s'eschappe, je luy donne sa rançon, et luy pardonne ma mort.* Monsieur de Bayard fut bien-ayse d'une si généreuse parole de ce jeune homme; et de fait, en permit le combat, pour l'asseurance qu'il avoit de Boutieres : mais l'Albanois le refusa, qui n'en fut fort estimé, et Boutieres beaucoup. Sur quoy Monsieur de Bayard luy dit par certaine prophétie : *Boutieres, vous avés un commencement aussi beau que je vis jamais à jeune homme. Continués, et vous serés un jour un grand personnage.*

Que c'est que d'estre baptisé et pronostiqué d'un grand homme de vertu et de valeur! Cette

pronostication est meilleure que celle d'un Seigneur de France, que je ne nommeray point, lequel monstrant son fils, il dit : *Le voyés-vous, il sera un jour grand; car je l'ay veu petit qu'il ne monstroit rien, et de jour en jour il croist et se fait grand à veuë d'œil.* Il le pouvoit bien avoir veu petit, puis qu'il estoit son pere, et falloit bien qu'il creust et devinst grand. Voilà bien rencontré.

Or, Boutieres prit si grand cœur et conçeut si grande ambition sur cette prophétie, qu'il continua tousjours en sa premiere valeur et vertu, qu'il devint tel que son parrain l'avoit baptisé et prédit de luy.

Si bien que, quelques années après que Monsieur de Bayard eut si bien deffendu Mezieres, et qu'auparavant qu'il estoit lieutenant de Monsieur le duc de Lorraine, le Roy luy donna cent hommes d'armes en chef, et fit Monsieur de Boutieres son lieutenant. Il falloit bien qu'il fust chose de bon, car Monsieur de Bayard ne se servoit pas, en telle charge, d'hommes qui ne fussent fort capables, non pas seulement de gendarmes : aussi sa compagnie paroissoit tousjours par-dessus celles de son temps aux bonnes affaires.

## DISCOURS CINQUANTE-HUITIESME.

## *Le Duc* ANTOINE DE LORRAINE, *et* CLAUDE, *Duc* DE GUISE, *son Frere.*

PUISQUE je viens de parler de ce bon duc ANTOINE DE LORRAINE, il faut dire quelque chose de luy, et de ses freres. On l'appelloit ainsi, LE BON DUC, à cause qu'il estoit un très-homme

de bien, Prince d'honneur et de conscience. J'ay veu son portrait en Lorraine, et n'y avoit gueres bonne maison à Nancy qui ne l'eust, tant on se plaisoit à le contempler: et toutes ces belles marques que je viens de dire, se représentoient bien en son beau et honorable visage.

Il fut fort aymé des Roys Louys XII et François I. Le Roy Louys luy donna cette compagnie de cent hommes d'armes, le priant de la vouloir prendre de sa main, et non d'autre, Monsieur de Bayard pour son lieutenant. Je vous laisse à penser s'il le refusa, venant de si bonne maison, et ayant un si brave capitaine pour son second, et aussi qu'un bon lieutenant fait paroistre et valoir très-bien son capitaine. Ainsi que Monsieur de Bayard fit le sien à la battaille de Marignan, où le capitaine et le lieutenant firent très-bien ce jour-là, et le capitaine servit fort aussi à son lieutenant; car son cheval ayant esté tué sous luy, Monsieur de Lorraine luy fit ayder soudain de son second cheval de battaille, que Monsieur de Bayard luy avoit donné d'autres fois et s'appelloit le Carinan: ce pouvoit estre un cheval d'Espagne; car encore y a-il une maison en la frontiere de France, qui s'appelle la maison du seigneur de Carinan, et pouvoit estre venu d'un sien prédécesseur, qui l'avoit gagné à la ville de Bresse, et à la battaille de Ravenne fut laissé pour mort dans le champ, parce qu'il avoit deux coups de picque dans le flanc, et force coups d'espée sur la teste. C'estoit bien signe que son maistre, Monsieur de Bayard, l'avoit bien mené aux coups; et pour ce, n'en pouvant plus, son maistre en descendit, et le laissa là comme pour mort: mais le lendemain, on le trouva qui paissoit un peu d'herbe tout couché, et commença à hannir quand on vint à luy,

et fut mené au logis et si bien pansé, et l'endurant comme une personne, qu'il devint aussi bon et vigoureux que jamais; et pour sa bonté et vigueur, Monsieur de Bayard le donna à son capitaine, qui l'accepta de bon cœur, et l'ayma fort, lequel, pour la seconde fois, servit très-bien à cette battaille de Marignan son premier maistre, se ressouvenant, pensés, encore du vieux temps.

Ce bon duc Antoine eut quatre freres pareils à l'aisné, en vertu, en bonté, en valeur et grandeur de courage.

Le puisné fut Messire CLAUDE DE LORRAINE, dit Monsieur de Guise, qui a esté un Prince très-courageux, brave et vaillant, comme il le monstra à la battaille de Marignan, commandant aux troupes Allemandes du duc de Gueldres, qui commençoient à bransler sans luy, qui se mettant au premier rang, comme estoit son devoir et sa place de battaille, cheut en combattant vaillamment, porté par terre et blessé de plusieurs coups, et foulé aux pieds d'une infinité de gens qui avoient passé sur luy, et laissé entre les morts. Mais il en fut sorty et recous de la presse, par le capitaine Jamais, Escossois: et y seroit demeuré mort tout-à-fait, sans la valeur et fidélité d'un sien escuyer Allemand, nommé Adam; lequel, voyant son maistre en tel point battu, et abbattu de coups de picques et hallebardes, se jetta sur son maistre, portant la moitié des coups. Pareil escuyer, et de mesme nation que celuy du duc d'Orléans, qui fut tué à la porte Barbette, qui, parant aux coups que l'on donnoit à son maistre, mourut avec luy. O vaillance et bontez admirables du maistre et de l'escuyer! Ah! que l'on a veu plusieurs en tels combats mourir, qui n'ont eu telles assistances de leurs

escuyers, ny serviteurs, ny gentils-hommes, si-bien qu'ils n'eussent sçeu dire après le combat qu'estoit devenu leur maistre, s'il estoit vif ou mort! comme j'en dirois un, qui, le soir de la battaille de Dreux, ne put estre sçeu de ses serviteurs, ny gentils-hommes, ny le lendemain au matin ce qu'il estoit devenu, si-non sur les huit à neuf heures du matin fut reconnu entre les morts auprès du bois ou un peu dedans, où avoit esté la derniere charge; dont Monsieur de Guise en tança aucuns, d'avoir si mal accompagné leur maistre, et d'en avoir si peu sçeu de nouvelles. J'en dirois bien d'autres, mais j'aurois peur d'interrompre et brouiller mon discours.

En cette battaille, Monsieur de Guise perdit près de soy son troisiesme frere, qui estoit un très-brave et vaillant Prince, dont ce fut grand dommage, car il promettoit de luy qu'il feroit un grand personnage. De raconter les combats bons et périlleuses affaires, où s'est trouvé ordinairement ce Monsieur de Guise, commandant ou à l'infanterie, ou à la cavalerie, ce seroit à moy chose superflue, puis que cela se lit tant.

Comme il fit à Mouzon, quand le comte de Nassau vint en France, où il commandoit encore à six mille hommes de pied, Allemands; comme tout de mesme il commandoit autant à la prise de Fontarabie, par Monsieur l'admiral Bonnivet, lieutenant-général pour le Roy, mondit sieur de Guise luy obéyssant très-volontiers, estant encore jeune, non si jeune en armes pourtant, car il y commençoit à estre vieux, pour en avoir desjà fait deux ou trois belles preuves, et mesme parmy les gens de pied, dont la charge façonne fort un grand capitaine, tant pour les continuels hazards que l'on y court,

que pour les belles pratiques que l'on y fait. Aussi Monsieur de Guise en ayant longuement exercé sa charge, et fort hazardeusement, il devint puis après un très-bon et grand capitaine.

Entre autres belles et fort signalées vaillances que fit ce Prince, et pour monstrer qu'il avoit très-bien pratiqué l'infanterie, ce fut quand les Anglois descendirent en France, au commencement du regne du Roy François, pour secourir l'Empereur, ils se mirent à assiéger Hesdin; mondit sieur de Guise et Monsieur de Pontdormy allants à la guerre, chargez de grands butins, ils les chargerent et deffirent tous, fors une quarantaine qui se retirerent en un jardin fermé de grandes hayes et fossez, qui ne se voulurent jamais rendre. Monsieur de Guise mit pied à terre, contre l'opinion de tous, parce qu'ils n'estoient qu'à demy lieue du camp ennemy, et les alla mettre en pieces, sans qu'il en reschappast un seul, tant ils furent opiniastres au combat, et puis s'en retourna bravement d'où il estoit venu. Ce sont des coups ceux-là!

Le Roy le sçeut, et l'estima fort, et le prit depuis en amitié et affection, comme j'ay ouy dire, l'advança et se servit très-bien de luy, et luy donna de belles charges, comme le gouvernement de Bourgogne et Champagne, et capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes.

J'ay veu un petit livre, intitulé *l'Histoire de nostre temps, de l'estat de la Religion et de la république de France sous les Roys Henry Second, François Premier* (1), *et Charles Neufviesme*, qui dit qu'à la prise du Roy, s'estant eslevé en Allemagne quelques quinze ou vingt mille marauts de

(*) Second.

communes, qui disoient que tous biens estoient communs, et ravageoient tout par-tout où ils passoient, firent semblant, et de fait retournoient teste vers la France, pour la piller et saccager, qui ne se fust opposé à eux. Mais Monsieur de Guise, brave et vaillant Prince, et très-bon catholique, et chrestien, s'arma soudain, et ne leur donna pas loisir de venir à luy, mais luy alla à eux; et ayant assemblé sa trouppe assez petite pourtant, les alla charger à la plaine de Saverne, et les deffit tous, si-bien qu'il n'en resta pas mille pour en porter nouvelles en leur pays. Madame la Régente ne le trouva pas bon, pour avoir hazardé les trouppes du Roy estant prisonnier, destinées à souffrir un grand effort, en cas que l'armée victorieuse de l'Empereur, après Pavie, eust marché et entré en France; et de fait, elle le voulut faire trouver mauvais au Roy, et en faire faire un très-mauvais party au duc de Guise, sans Monsieur le Connestable, qui (ce dit le livre) appaisa le Roy, et luy fit en cela office d'amy. Le livre le peut dire. Mais pourtant j'ay ouy dire aux anciens, et seigneurs, et Dames qui estoient de ce temps-là, qu'il est bien vray que Madame la Régente en vouloit faire aigrir le Roy; car elle parloit quelquefois autant par passion et affection, que par raison; aussi que le chancelier du Prat, qui n'estoit point guerrier, et toutesfois s'en vouloit mesler, luy avoit soufflé aux oreilles: mais le Roy trouva le trait fort bon, et ne luy fallut point d'intercesseur, si-non la juste raison, ayant bien pesé les choses et la deffaite, combien elle importoit à la France, et la venue de ces marauts, s'ils y fussent entrez, et en eussent eslevé en France deux fois autant qu'ils estoient, et l'eussent brouillée plus que jamais elle n'avoit esté.

Quelque temps avant, la Mothe des Hoyers (1), créature de Monsieur de Bourbon, conduisoit en France, avec Guillaume de Furstemberg et le comte Felix, dix mille hommes, et estoient desjà assez advancez en Champagne : mais Monsieur de Guise les prit si à propos, et à demy-passez devant Neuf-Chastel, qu'il en tailla en pieces la moitié, et l'autre moitié fut mise en déroute.

Les duchesses de Lorraine et de Guise en eurent la moitié de l'esbat de cette deffaite, estants aux fenestres avec toutes leurs Dames et Demoiselles, qui en virent le jeu joüer, à leur ayse et sans danger : spectacle peu veu de cette façon de telles personnes, ainsi que moy-mesme j'ay ouy conter à Madame de Guise la bonne femme.

Qui considérera ces deux services faits à la France par Monsieur de Guise, advouera sans difficulté, quelque inimitié que l'on porte à la maison, qu'ils ont esté de fort grande importance et d'une belle marque.

Je mets à part comment ce Prince s'est bien gouverné en ses gouvernements, et comment l'Empereur n'a jamais rien sçeu gagner sur luy que Saint-Dizier : mais de cela j'en parle ailleurs, et ne fut nullement sa faute.

Le Roy l'avoit donné, quelque temps avant, à feu Monsieur d'Orléans, pour son principal chef et conseil, en la conqueste de la duché de Luxembourg, qui fut rafflée et frisée en un rien, autant par la conduite de ce vieux et grand capitaine, que par la belle vaillance et nouvelle fortune de Monsieur d'Orléans (2).

(1) *ou* Noyers : *Voyez ci-dessus, Discours XLV, vers la fin.*

(2) *Voyez ci-dessus, Discours XLVI, vers la fin.*

J'ay ouy raconter à gens vieux, et force qui vivent encore, que quand l'Empereur menaçoit tant Paris, après Saint-Dizier, et que ceux de la ville avoient si grande peur, et que le Roy y vint pour les asseurer, ainsi qu'il y entra et passa par les rues, il avoit à costé de luy Monsieur de Guise: si-bien que c'estoit une très-belle chose à voir, ces deux Princes braves, et si-bien asseurez, et avec une façon et contenance si hardie, que la pluspart dirent qu'ils n'avoient plus de peur, puis qu'ils avoient leur Roy et Monsieur de Guise pour deffenseurs de leur ville, et tous perdirent peur.

Pour fin, ce Prince est mort très-plein de gloire, de renom et de beaux faits, ayant laissé après luy six enfants, tous dignes d'un tel pere, desquels j'espere parler à leur tour.

## DISCOURS CINQUANTE-NEUFVIESME.

## M. DE VAUDEMONT.

MONSIEUR DE VAUDEMONT, frere de mondit sieur de Guise, dont j'en ay veu le portrait en Lorraine, et peux dire avoir esté le plus beau Prince que je vis jamais; et ainsi l'ay-je ouy dire de vieux gendarmes, qui l'avoient veu au royaume de Naples, où après s'estre trouvé en plusieurs guerres, comme en celle de la retraitte de Rebec, où fut tué Monsieur de Bayard, qui fut sa premiere guerre, qu'on eust dit qu'il n'eust jamais fait autre chose, et puis en Italie.

Il mourut au siege de Naples, très-regretté de tout le monde; et s'il fust eschappé, il eust en-

core remis l'armée, après la mort de Monsieur de Lautrec, et l'eust sauvée, et eust fait quelque chose de bon, comme j'ay ouy dire, car on avoit grande confiance en luy.

Il fut enterré à Sainte-Claire, monastere de religieuses, fondé par nos Princes François. Feu Monsieur le Grand-Prieur de Lorraine, son nepveu, estant allé à Naples, comme je diray ailleurs (*), visita sa sépulture, laquelle estoit haut eslevée, dedans un coffre, à la mode d'Italie, couvert de velours noir, avec les armoiries et croix de Lorraine : et parce que la couverture s'en alloit toute pelée, comme je la vis, Monsieur le Grand-Prieur fit achepter douze aulnes de drap d'or frizé, et ordonna une couverture nouvelle ; mais depuis le concile de Trente, ce tombeau et plusieurs autres ses pareils ainsi haut eslevez, ne paroissent plus, et tous sont cachez, ( c'est dommage ) et ne le vis point à un autre voyage que j'y passay, m'en allant au secours de Malthe.

Monsieur le cardinal de Lorraine, leur autre frere, et le second ou troisiesme, ne fut point homme de guerre comme ses freres ; mais si a-il eu le cœur aussi noble, aussi généreux, l'ame aussi bonne et sincere qu'eux trois. C'a esté en son temps la mesme magnificence et libéralité, voire telle, qu'elle seule a surpassé toutes celles de la cour, jointes ensemble. J'en parle ailleurs.

Bref, cette race, tant de ceux qui ont esté et qui sont, est très-bonne, et d'elle ne sçauroit-on dire en quelque façon, ce qu'on disoit de Jean-Marie Vicomte, second duc de Milan, fils de Jean Galeas, qui, estant en l'age de quatorze ans,

(*) *Tome III, Discours V, des* Dames Galantes.

vint à la succession des biens de son pere, mais non de ses vertus; car il devint si cruel et inhumain, qu'il fit tuer une infinité de gens de bien, jusques à les faire dévorer aux chiens, et à faire mourir sa mere, qui le reprenoit de tels vices, et qu'il estoit fort dissemblable à ses ancestres. Il respondit qu'une maison n'est point digne de bonne réputation, qui n'a produit personnages de toutes sortes, et de diverses natures et conditions, et pour ce, fit estrangler sa mere en prison. Voilà une meschante opinion d'homme, car il n'y a qu'une race noble, belle, bonne et d'illustre vie, comme celle de Guise, à qui on ne peut reprocher de faussetez, perfidies et meschancetez, pour bien peser tout.

## DISCOURS SOIXANTIESME.

## LE COMTE DE SANCERRE.

NOUS parlons à cette heure du COMTE DE SANCERRE (*), qui a esté un très-brave, sage et vaillant capitaine; aussi avoit-il la façon très-belle et honorable représentation : homme de bien et d'honneur, n'ayant jamais dégénéré de ses prédécesseurs, dont il y en a eu de grands capitaines, admiraux et mareschaux de France.

Sans luy et sa vigilance, la sédition d'Amboise eust pris feu, pour le moins un peu; car ce fut luy qui le premier descouvrit Castelnau, l'un des principaux de la bande, qu'il avoit connu avec Monsieur d'Orléans, estant de sa compagnie, de la-

(*) Jean de Beuil, son pere, Charles de Beuil, aussi Comte de Sancerre, fut tué à la bataille de Marignan.

quelle mondit sieur le Comte estoit lieutenant; et se monstra, en cette descouverte, un très-sage capitaine. Cela est escrit en l'histoire de nostre temps.

Mais tant y a que si cette entreprise eust rapporté son exécution, je ne sçay ce que ç'eust esté de la France, encore que tous les conjurateurs confessassent qu'ils n'en vouloient qu'à la maison de Guise: mais l'homme de la Renaudie, le principal chef et premier autheur, qu'on appelloit la Vigne, et qui en avoit fait toutes les despesches, mémoires et escritures, sous ledit la Renaudie son maistre, descouvrit bien des desseins plus secrets, estranges et meschants. Je m'en rapporte à ce qui en est, et ce que luy-mesme m'en dit, luy estant en liberté. Mais mondit sieur le Comte servit bien là son Roy et son royaume, ainsi que je vis après le Roy l'en remercier et l'en loüer extrêmement.

Encore qu'une infinité d'autres beaux faits le doivent plus renommer que celuy-là, comme le siege de Saint-Dizier, qu'il soustint si vaillamment contre l'armée de l'Empereur, qu'on tenoit la plus puissante qu'il eut jamais contre la France. Bien est-il vray qu'il avoit pour compagnon et second avec luy le capitaine la Lande, vieux routier et capitaine de guerre, qui de frais venoit de s'esprouver si bien dans Landrecy; mais il y fut tué, venant de soustenir un furieux assaut, et s'estant retiré en son logis, derriere un rampart, où d'autres fois j'ay logé. Il fut tué en prenant chemise blanche: et mon hoste, qui estoit encore celuy de Monsieur de la Lande, me monstra le lieu et le lict mesme où je couchay, et me conta sa mort et sa vaillance, ensemble celle de Monsieur le comte de Sancerre, qui pourtant ne s'estonna de la mort

dudit capitaine, encore qu'il le regretta bien fort, pour le bien seconder; mais tint encore le siege plusieurs jours, où le premier Prince et le plus aymé de l'Empereur alors fut tué, qui estoit le prince d'Orange, qu'il regretta fort, et puis la place se rendit par une très-honorable composition, surpris pourtant Monsieur le Comte par une lettre supposée, qui le désespéroit de tout secours, dont j'en parle ailleurs (*).

Et d'autant que j'ay trouvé ladite composition et capitulation dans quelques vieux papiers de nostre maison, je l'ay voulu icy mettre par escrit; me semblant estre très-digne d'estre leue et veue, autant pour contentement d'esprit, que pour monstrer la vertu et valeur dudit Monsieur le comte de Sancerre.

Ladite capitulation et composition est donc telle, et porte ainsi :

« Traitté, pacte et accord fait entre très-illustre » seigneur le Vice-roy de Sicile, lieutenant et » capitaine-général de l'Empereur, d'une part; et » le sieur le comte de Sancerre, lieutenant du Roy » de France, dedans la ville et place de St.-Dizier, » par la voye des sieurs de la Chemiere, vicomte » de la Riviere, et Hieronimo Marino, députez.

» Premiérement, que ledit comte de Sancerre » baillera et livrera réellement et de fait ladite » ville de Saint-Dizier en la main de l'Empereur, » ou à qui sa Majesté ordonnera, de dimanche en » huit jours, qui sera le dix-septiesme du présent » mois d'aoust, et obligera sa foy de ce faire, si » ce n'est que dans ledit temps le Roy leur en» voye secours d'une armée pour donner battaille,

(*) *Tome IV, Discours XVIII, des* Capitaines Etrangers.

» ou

» ou qui soit si puissante, qu'elle contraigne se
» retirer par force deux lieuës en arriere celle de
» l'Empereur : et à ce convenant, ledit sieur
» Comte ne sera tenu par cette convention à la
» restitution de la place et ville de Saint-Dizier.

» Item, baillera ledit sieur Vice-roy sauf-con-
» duit à deux personnes, que iceluy sieur Comte
» entend envoyer vers le Roy son maistre, pour
» luy faire entendre le besoin de luy et de ses
» gens.

» Item, le dimanche de susdit à soleil levant,
» ledit comte de Sancerre et ses gens seront prests
» à sortir, et sortiront de la ville, y laissant l'ar-
» tillerie, munitions et victuailles, non dégastant
» et consumant icelles en aucune maniere, fors
» seulement pour leur usage et nécessité, ainsi
» qu'ils en ont usé jusques à présent; et ne pour-
» ront brusler la poudre, munitions, ny encloüer
» l'artillerie, dont ledit sieur Comte en obligera
» sa foy.

» Item, que ledit sieur Comte et ses gens pour-
» ront sortir de la ville librement et avec la suite
» de leurs vies, armes et bagues sauves, et tout
» ce qu'ils pourront charger et porter sur leur
» bagage, avec leurs enseignes déployées et son-
» nants tambours et fiffres, à condition toutesfois,
» qu'ils ne pourront emmener artillerie, munition,
» ny victuaille, réservé deux pieces d'artillerie
» sur rouë au choix dudit sieur Vice-roy, et aussi
» des boulets et poudres pour tirer seulement jus-
» ques à dix coups de chacune piece.

» Item, durant les huit jours, ceux de la ville
» ne pourront remparer, ny faire plus ouvrages
» quelconques pour leur deffense, et recevront
» un gentil-homme que ledit sieur Vice-roy baillera

» pour y avoir le regard, auquel ils feront voir
» deux fois le jour, si aucune chose y aura esté
» faite.

» Et semblablement, ledit sieur Vice-roy pro-
» met sur sa foy, que nulles tranchées, cavaliers
» et plattes-formes, ny autres choses offensives
» à ladite ville, ne passeront plus avant, mais
» demeureront en l'estat qu'elles se trouveront,
» sauf et réservé les tranchées, qu'il luy semblera
» estre nécessaires pour la seureté du camp de
» l'Empereur, et empescher l'entrée de la ville.

» Item, que durant ledit temps, on ne tirera
» l'artillerie, harquebuserie, ny autres choses l'un
» contre l'autre, fors qu'il y eust quelqu'un qui
» s'approchast à cent pas de ladite ville, auquel
» on pourra tirer sans rompre le traitté, non com-
» prises les tranchées, plattes-formes desjà faites,
» esquelles on pourra tenir le guet et gardes
» accoustumées. Si aucun s'esmeut d'un costé et
» d'autre, et sçavoir ceux du camp d'en appro-
» cher desdits cent pas, et ceux de la ville d'en
» sortir, il sera permis de leur tirer et les rebout-
» ter, demeurant toutesfois ce traitté en son
» entier.

» Item, que toutes personnes, qui sont de la
» garnison et gardes de la ville, tenues en ce camp,
» seront relaschées, sans payer rançon, le jour
» que ledit sieur Comte sortira d'icelle, et la
» livrera en la main de l'Empereur; et le sembla-
» ble fera iceluy sieur Comte, de ceux de cette
» armée qui se trouveront prisonniers en ladite
» ville.

» Item, accorde ledit sieur Vice-roy, que tous
» ceux qui sont naturels de la ville, et voudront
» sortir, pour aller en France ou ailleurs que bon

» leur semblera, s'en pourront aller librement; » et s'il y en a aucuns qui veuillent demeurer, et » faire résidence, ils y pourront demeurer seurement, ausquels ledit sieur Vice-roy promet » qu'il sera fait tout bon traittement, en faisant » toutesfois service à sa Majesté Impériale de bons » et loyaux subjets.

» Item, a accordé iceluy sieur Vice-roy, bailler sauf-conduit, que de France puisse venir » deux cent courtauts au-dessous, conduits par » serviteurs, lesquels seront délivrez aux sieurs » gentils-hommes et gens de guerre estant en » ladite ville, le jour qu'ils en sortiront, afin qu'ils » s'en puissent aller à cheval.

» Item, promet ledit sieur Vice-roy, qu'en delaissant ledit sieur Comte et ses gens ladite ville, » de leur bailler bon et seur convoy d'escorte, » lequel les accompagnera en lieu seur, au plaisir » et contentement dudit sieur Comte, afin qu'il » ne leur soit fait desplaisir par les gens de guerre » et subjets de sa Majesté Impériale : et promet » iceluy sieur Comte qu'il ne sera fait aucun » desplaisir à ladite escorte, par les gens de guerre » dudit sieur Roy, ni en maniere quelconque.

» Pour seureté et accomplissement des choses » susdites, ledit sieur Comte sera tenu de bailler » six personnages, gentils-hommes, de ceux qui » sont dans la ville, au choix dudit Vice-roy, en » ostage, y réservant la personne dudit sieur » comte de Sancerre.

» Pour corroboration et seureté desquelles choses susdites, ledit sieur Vice-roy et comte de » Sancerre, ont signé de leurs propres mains la » présente capitulation, et à icelles fait mettre » leurs seaux, de laquelle se sont faites deux

» copies collationnées de l'une à l'autre, dont
» l'une demeure audit sieur Vice-roy, et l'autre
» audit sieur comte de Sancerre.

» Et parce que ledit sieur de la Chemiere,
» vicomte de la Riviere, et Hieronimo Marino,
» avec authorité et pouvoir dudit sieur Comte,
» ont traitté ce que dessus avec ledit sieur Vice-
» roy, auquel ils ont veu signer la présente capi-
» tulation de sa propre main, et y mettre son
» séel, ils seront tenus faire foy au pied de cette
» signée de leur main et seaux, comme la signa-
» ture dudit comte de Sancerre, et de sa propre
» main, et de son séel armoyé de ses armes.

» Fait au camp Impérial, devant Saint-Dizier,
» le neufviesme aoust, l'an mil cinq cent qua-
» rante-quatre.

» Depuis que ladite capitulation dessus escrite
» a esté arrestée et conclue, lesdits sieurs de la
» Chemiere, vicomte de la Riviere, et Hieronimo
» Marino, ont esté en compagnie dudit sieur Vice-
» roy, devers l'Empereur, ausquels sa Majesté
» Impériale a dit de sa propre bouche, qu'il
» avouoit et confirmoit tout ce qu'ils avoient
» traitté avec le Vice-roy, et promis que le
» tout s'observeroit entiérement. Fait comme
» dessus.

» Ceux que le comte de Sancerre ordonna pour
» ostages au Vice-roy, sont, Monsieur de la
» Roche, baron d'Esternay; Monsieur de Cantron,
» fils de Monsieur de Longueval; le porte-en-
» seigne et le mareschal-des-logis de Monsieur
» d'Orléans ».

Voilà la capitulation que je n'ay changée de nul mot, en laquelle deux choses j'y ay notées : dont de l'une je m'estonne que Dom Ferdinand de

Gonzague, qui avoit esté Vice-roy en Sicile, et ne l'estoit alors de ce siege, ( car il estoit là tout le conseil de l'Empereur et son lieutenant-général, ) il retenoit encore le nom, et portoit le titre de Vice-roy de Sicile, veu qu'il est à présumer que l'Empereur l'ayant tiré de là, qu'il y en eust commis un autre en sa place, ainsi qu'estoit sa coustume et du Roy son fils d'aujourd'huy, et mesme que le conseil d'Espagne l'en avoit desboutté pour les rigueurs qu'il usa envers les soldats Espagnols amutinez.

L'autre chose qui m'estonne, de quoy Hieronimo Marino, que nous avons ainsi nommé, et encore depuis un grand ingénieur et fort bon, qui a bien servy aux guerres du Roy Henry, fut reçeu à conférer cette capitulation avec l'Empereur, ou pour le moins avec son lieutenant-général, puis que l'Empereur n'avoit rien qu'il eust plus en hayne et horreur, qu'un estranger refugié au service d'un autre Prince, fust ou de ses terres, ou de l'empire; car toute l'Italie la prétendoit-il de son empire, voire Rome et les terres du Pape, à cause du titre d'Empereur des Romains, tant il estoit présomptueux. D'un François, cela estoit bon; car il n'avoit nulle jurisdiction sur luy comme sur l'Italien : et m'estonne comment ledit Hieronimo s'y hazarda, et que l'Empereur ne luy fit trancher la teste, comme il y pouvoit avoir de la couleur, et comme il en avoit fait à d'autres.

## DISCOURS SOIXANTE ET UNIESME.

### HENRY II, *Roy de France.*

IL est question maintenant de parler de nostre grand Roy HENRY SECOND. Lors que ce grand Roy vint à la couronne, il s'y trouva fort heureux; car son royaume estoit paisible, franc de toutes guerres avec l'Empereur. Quant au Roy Anglois, il ne s'en donnoit trop de peine, pour estre foible ennemy, au prix de l'Empereur.

Il trouva force finances dans le thrésor du Louvre, qu'on estimoit à trois ou quatre millions, sans le revenu de l'année, qu'il voyoit venir devant luy, et hors de toutes debtes. Le Roy son pere luy laissa toute cette belle succession. Belle se peut-elle dire, quand on ne la laisse point brouillée d'affaires, ny de guerres, ny chargée de debtes; en quoy on doit faire grand cas de la sagesse et belle conduite de ce grand Roy François, et qu'il ne brouilloit son bien, comme on le taxoit, en donnant démesurément aux Dames qu'il aymoit. Certes, il les aymoit, comme j'ay dit cy-devant: car il vaut mieux les aymer, puis que nous sommes humains, que de tomber en plus grand et énorme vice; mais de se laisser aller par trop à elles, pour en perdre le sens, la vie et l'honneur, l'estat et le bien, cela est repréhensible: et si depuis le temps de nos grands-peres, ayeuls et peres, ne s'est-il veu gueres de nos Roys et autres Grands qui n'ayent aymé les Dames, les uns moins, et les autres plus; car mal-aysément, quand l'on s'approche de grands et beaux feux par trop, ne se peut-on garder qu'on ne se brusle.

Sans aller rechercher ces Roys plus haut ny plus loin, Philippe de Valois, fort vieux et cassé, ayma et espousa Blanche d'Evreux, qui n'avoit que dix-sept ans, mais pourtant la plus belle Princesse de son temps, qui luy avança ses jours, comme s'il n'estoit assez vieux pénard (*), pour mourir bientost, sans prendre ce subjet.

Ce généreux et vaillant Roy Jean tourna pour la seconde fois en Angleterre, plus pour y servir sa maistresse, qu'il avoit là faite en sa prison, que pour plus grand subjet de sa rançon, ny pour s'acquitter de sa promesse; car il y avoit bien autre remede que son retour.

Le Roy Charles, Ve. du nom, son fils, qui porta le titre de Sage, espousa sa femme, de la maison de Bourbon, pour son plaisir et pour sa beauté; et laissa l'héritiere de Flandres toute pleine de grands biens et richesses, et la donna à son dernier frere, Philippe le Hardy : en quoy on dit qu'il perdit là le nom de Sage, et qu'il fut là trop aymant la beauté.

Le Roy Charles VI ayma la jeune Duchesse de Berry, qui le couvrit, et le cacha, et le garantit de sa cotte et robbe, du feu, à la mascarade des sauvages de Nesles. Il ayma fort aussi Madame Valentine, sa cousine; ce qui fut cause de sa grande maladie et de la perte de son sens.

Charles VII ayma si esperdument la belle Agnès, qu'il en oublia toutes les affaires de son royaume;

(*) *Pennard*, qu'on prononce *Pénard*, vient de *Penne*, et signifie une sorte de fleche. Or, comme il y a long-temps que cette arme n'est plus d'usage, de-là *Pénard*, pour un vieux homme tout cassé. *Pennard*, dans la signification de *fleche*, se trouve dans *Froissard*, et dans l'*Histoire de Charles VI*, de *Jean Juvenal des Ursins*, sur l'an 1411.

mais après, il reconnut sa faute, et les reprit en sa main et son estat : de sorte qu'il mourut en renom de fortuné et victorieux.

Ce bon rompu de Roy Louys XI ayma aussi, mais c'estoit indifféremment toutes femmes, et planta là sa femme en un chasteau d'Amboise, vivant, non en Reyne, mais en simple Damoiselle. Mais pourtant, quoy qu'il aymast, il n'en laissa jamais ses affaires décousues; mais les cousit si-bien, qu'il n'y a cousturier en France qui les eust mieux cousues. Aussi ay-je ouy dire et veu pratiquer que l'amour d'une seule, coëffe plus un amant, que de plusieurs autres : et c'est un des principaux remedes de l'amour, que s'addonner à plusieurs, et ne s'engager jamais au giron d'une seule, car elle vous meine comme elle veut : et le changement vous donne guérison des tourments, maux, peines et jalousies qu'une seule maistresse donne, aussi (*) qu'un clou chasse l'autre. Et voilà pourquoy ce bon rompu ne se coëffoit d'une seule coëffe ou béguin, mais en empruntoit qui deçà, qui delà; comme on fait aux hostelleries et aux maisons, quand on ne porte point de bonnet de nuit, ny de coëffe, ny de couvre-chef, il faut prendre ce que l'on peut pour couvrir la teste, qui veut et qui en a besoin : aussi s'en trouva-il bien tout le long de son regne.

Le Roy Charles VIII, pour aymer trop les Dames, et leur complaire en festes et tournois, perdit le royaume de Naples, et la vie, et tout, bien-tost après, pour s'y estre par trop addonné en sa débile complexion et foible habitude.

Le Roy Louys XII ayma fort. Aussi n'eust-il

(*) ainsi.

esté fils de son grand-pere Louys, duquel il portoit le nom, qui estoit extrêmement paillard ; ce qui luy cousta la vie (1). Il laissa sa premiere femme, pour espouser Anne, très-riche veufve et très-belle, et puis cette belle Marie d'Angleterre, qui fut cause de sa mort, pour l'embrasser trop souvent (2) : et outre ce, en ayma d'autres à part, et mesme une grande Dame mariée alors, comme j'ay ouy dire à une ancienne Dame. Tout cela est bon, quand on ayme sans le détriment de sa personne et de son estat, comme un qui s'enyvre de son vin.

Le Roy François ayma fort aussi, et trop ; car estant jeune et libre, sans différence, il embrassoit qui l'une, qui l'autre ; comme de ce temps tel n'estoit pas galant, qui ne fust putassier partout indifféremment : dont il en prit la grande vérole, qui luy avança ses jours, et ne mourut gueres vieux ; car il n'avoit que cinquante-trois ans, ce qui n'estoit rien : et luy, après s'estre veu eschaudé et mal mené de ce mal, advisa que s'il continuoit cet amour vagabond, qu'il seroit encore pris ; et comme sage du passé, advisa à faire l'amour bien galamment : dont pour ce institua sa belle cour fréquentée de si belles et honnestes Princesses, grandes Dames et Damoiselles, dont ne fit faute, que pour se garantir de vilains maux, et ne souiller son corps plus des ordures passées, s'accommoda et s'appropria d'un amour point sallaud, mais gentil, net et pur.

Pour sa principale maistresse, il prit, après qu'il

(1) Louis, Duc d'Orléans, tué à la porte Barbette. *Voyez ci-dessus*, *Tome III*, *Discours I*, des Dames Galantes.

(2) *Voyez ci-dessus*, *pages* 54 *et* 55.

fut venu de prison, Mademoiselle d'Helly, que Madame la Régente avoit prise fille, et le Roy ne l'avoit point encore veuë, qu'à l'entreveuë de madite Dame sa mere : il la trouva très-belle et à son gré. Depuis il la fit Duchesse d'Estampes, et la maria avec Monsieur de Ponthievre, et luy fit de grands dons et biens : mais il ne s'y arresta pas tant, qu'il n'en aymast d'autres ; mais celle-là estoit son principal bouton : non plus qu'elle ne luy tint pas autrement de grande fidélité, ainsi qu'est le naturel des Dames, qui ont fait autrefois profession de l'amour, et pu sentir la jouyssance. Cette Dame pourtant fut une bonne et honneste Dame, et qui n'abusa jamais de sa faveur envers le monde.

Or, pour toutes amours, le Roy n'abandonna son royaume, ny ses affaires, ny sa conservation, ny sa grandeur, ny rien de son honneur, ne se rendant nullement esclave à icelles Dames ; ny le menant par le nez comme un buffle, et comme force autres Roys, Princes et grands, dont les histoires en sont pleines ; ny le suçant comme une sangsuë : mais luy les aymoit par discrétion et modérément, et quand il en avoit affaire, en prenoit à ses repas, comme d'autres viandes de son disner et souper. Bien leur donnoit, et élargissoit-il ses libéralitez ; car toute femme d'amour, soit petite, soit grande, ayme que l'on luy donne : aussi est-il raisonnable qu'un bienfait se paye par un autre bienfait ; mais d'y apporter et consumer tout son valoir, cela est trop reprochable. Voilà pourquoy ce grand Roy est hors de ce blasme et reproche.

Comme a esté aussi le Roy Henry son fils, dont je parle, lequel a aymé comme a fait le Roy son pere et autres Roys, et s'est addonné aux Dames,

et mesme à cette grande Madame de Valentinois; mais de s'y estre consumé, nullement : autrement il n'eust sçeu fournir à si grandes despenses qu'il luy a fallu faire pour les guerres; car pour un coup, il s'est veu entretenir cinq grosses armées, en la frontiere de Picardie, où il se trouvoit tousjours, en Piedmont, en Corsegue et en Toscane, et une autre armée de mer, tant en Levant qu'en Ponant, qui couste bien autant qu'une autre : et à toutes celles-là rien n'y manquoit.

Voilà pourquoy sa libéralité envers les Dames ne pouvoit grandement errer, encore qu'on dist qu'il s'y laissoit trop aller et gouverner; dont, comme il y a tousjours des bavards par le monde, qui veulent parler et ne sçavent ce qu'ils disent, firent ce quadrain une fois, qui dit :

*Sire, si vous laissez, comme Charles desire,*
*Comme Diane fait, par trop voüs gouverner,*
*Fondre, pestrir, mollir, refondre, retourner;*
*Sire, vous n'estes plus, vous n'estes plus que cire.*

Il entend, par ce Charles, le cardinal de Lorraine, lequel portoit pour devise, une pyramide entournée de lierre, avec ces mots : *Te stante virebo* (1). Mais le Pasquin le tourna au contraire: *Sed te virente peribo* (2). Estant le naturel du lierre, de ruyner et faire périr ce qu'il estraint.

Par cette Diane, entendoit Madame la Duchesse de Valentinois, à qui l'amour est bien deu et employé; car outre sa beauté, c'estoit une Dame

(1) C'est-à-dire, *Tant que tu subsisteras, je fleurirai.*
(2) C'est-à-dire, *Si tu subsistes, je périrai.*

très-habile et généreuse, et qui avoit le cœur grand et généreux : aussi estoit-elle issue d'une des grandes et plus anciennes maisons de France, que celle de Poictiers et de Lusignan, d'où sont sorties de très-généreuses personnes de l'un et de l'autre sexe, tesmoin Mélusine et cette Dame de Valentinois. Estant telle et si généreuse, elle ne pouvoit rien conseiller, prescher et persuader à son Roy, que toutes choses grandes, hautes et généreuses; comme certes elle a fait, ainsi que je tiens de bon lieu. Et sur-tout elle estoit fort bonne catholique, et hayssoit fort ceux de la religion : voilà pourquoy ils l'ont fort haye, et mesdit d'elle. Toutes les maistresses des Roys ne sont pas pareilles. Les unes sont plus généreuses que les autres : les unes aussi plus habiles que les autres; et les unes plus folles que les autres, comme les unes sont plus mauvaises que les autres. Bref, il y en a de toutes sortes. Mais bien-heureux est celuy Roy, qui rencontre une maistresse bonne, parfaite et bien accomplie, comme il est en sa puissance de la bien choisir; car estant telle, et luy, et son royaume n'en sont pas pires.

On trouva fort estrange ce grand don et immense, que celuy nostre Roy à son advénement fit à madite Dame de Valentinois, de la confirmation de tous les officiers de France, ainsi qu'est la coustume au changement des regnes et des Roys, dont il en sortit une grande finance pour le long temps que le Roy François avoit régné. Un tel Roy pouvoit faire un tel don à une telle Dame, car c'estoit une partie casuelle, qui ne touchoit point son revenu, ny de domaine, ny de ses subsides et tailles. Et les Roys, de ce temps-là, estoient fort

libéraux de telles parties casuelles, comme je tiens de bon lieu; et leur estoit reproché, s'ils en faisoient estat; car de cela ils en récompensoient leurs serviteurs, si-non depuis nos derniers Roys, qui en ont fait party pour eux, et les afferment, à cause de leurs nécessitez. Encore de ces deniers cette Dame n'en abusa point, car elle fit bastir et construire cette belle maison d'Anet, qui servira pour jamais d'une belle décoration à la France, qu'on ne peut dire une pareille : j'entends si par aucunes mains violentes elle n'est ruynée, ainsi qu'elle en fut à la veille derniérement, lors que le procès de Monsieur d'Aumale fut fait, à qui elle appartient par succession de sa mere, que tout ainsi que luy fut condamné à mourir, fut-elle ainsi condamnée à estre razée et démolie de fond-en-comble, dont ç'eust esté un grand dommage: et qu'en pouvoient mais les marbres et les pierres qui n'ont aucun sentiment? Aussi nostre brave Roy et bénin leur pardonna, et n'en voulut permettre l'exécution de l'arrest : qui est un grand cas, que cette Dame, qui avoit du temps de sa faveur obligé tant de personnes et fait tant de plaisirs, qu'elle ne pust trouver quelque ancien sénateur qui eust parlé pour elle et pour sa mémoire, en la modération de cette sentence. Comme certes, durant son vivant, elle a fait plaisir à plusieurs personnes, et estoit fort débonnaire, charitable et grande aumosniere envers les pauvres, fort dévote et encline à Dieu. Aussi porta-elle pour devise, un tombeau, duquel sortoit un trait tendant en l'air, accompagné et entourné de certains syons verdoyants avec ces mots : *Sola vivit in illo* (*),

(*) C'est-à-dire, *Elle vit seule en lui.*

comme vivante seulement en Dieu. Il faut que le peuple de France prie que jamais ne vienne favorite de Roy plus mauvaise que celle-là, ny malfaisante.

Or pour retourner à nostre Roy Henry, ainsi qu'il estoit tout martial et né tel, il ayma fort à faire la guerre, et ne s'y espargna non plus que le moindre soldat des siens. Et c'est ce que luy dit un jour Monsieur le Connestable, au voyage d'Allemagne, qui le voyoit ordinairement aux tranchées des villes qu'il assiégeoit et prenoit : *Sire, Sire, si vous voulés faire cette vie, il ne faut plus que nous fassions d'estat de Roy, non plus que d'un oyseau sur la branche; et qu'ayons une forge neuve, pour en forger tous les jours de nouveaux, si tous les autres veulent faire tout de mesme que vous.* Comme de vray, il estoit très-brave, vaillant et généreux Roy, et du tout addonné aux armes.

Il envoya une armée en Escosse, pour le premier commandement de son regne, pour secourir la petite Reyne d'Escosse, sous la charge de Monsieur d'Osse (*), qui fut une charité magnanime et digne d'un tel Roy, et très-chrestien, pour avoir pitié des veufves et pupilles, comme estoit la petite Reyne et sa mere.

Il alla visiter son pays de Savoye et de Piedmont, et fit son entrée par les villes, qu'il vit garnies de si bons et braves soldats, que cela le réjouyt fort à les contempler et regarder; et pour ce, concevant de longue main de grands desseins pour l'advenir, se trouvant d'autant plus asseuré et fortifié. Son pays beau de Piedmont ainsi bien visité et policé, et ayant envoyé en Guyenne (révoltée pour la

(*) André de Montalembert, Seigneur de Dessé en Poitou. Il fut tué en 1553, au siege de Terouenne.

gabelle) quelques bandes, sous la charge de leur colonel Monsieur de Bonnivet, il s'en retourna par Lyon, où luy fut fait une très-triomphante entrée (1), qu'il faut par ce caprice que je mette icy, quelque longueur qu'il y ait de digression.

Cette entrée donc fut accompagnée de plusieurs très-belles singularitez, entre autres de quatre très-belles et rares. L'une d'un combat à outrance et à l'antique (2) de douze gladiateurs, vestus de satin blanc les six, et les autres de satin cramoysi fait à l'antique romaine, et parurent devant le Roy en quatre rangs, de trois à trois; lesquels, arrivez devant sa Majesté, commencerent un combat tout à l'antique, non quant aux armes, mais quant à l'ordre de se sçavoir secourir et entrer dans les rangs des uns et des autres sans se rompre. Ils combattirent premiérement à armes différentes, à sçavoir une consesque ou zagaye contre une espée à deux mains: et combien que ce fussent armes longues, et qui requierent lieu large et spacieux pour s'en ayder, si estoient telles au milieu de leurs rangs, et en rue non gueres ouverte: les autres de deux espées contre une espée et une targue ou pavois, le long d'un bras, et un pied de largeur pliant en rond: les autres de l'espée et poignard Boulonnois (ainsi l'appelloit-on de ce tems) contre l'espée et le bouclier Barcelonnois, qu'on nomme encore ainsi en Espagne, et le nommoit-on aussi en France quand on en usoit: et ainsi ordonnez, le second rang se tourna vers le tiers, et après s'estre regardez

(1) En 1548. Cette entrée fait le ch. 27^e^ du III^e^ Livre de Paradin, dans son *Histoire de Lyon.*

(2) Ce fut en Septembre 1548. Le récit en est tiré de Paradin, *ub. sup.* ch. 27. Voyez S. Goulart, *Hist. admir. et mémor.* T. II, p. 644.

l'un l'autre furieusement, ainsi que firent jadis les Horaces et Curiaces, commença d'une grande fureur et roideur, à assaillir le troisiesme rang avec leurs susdites armes tranchantes et non feintes, et en telle fureur et animosité, qu'après avoir longtemps combattu et chamaillé l'un sur l'autre, les seconds rembarerent leurs ennemis jusques au quatriesme; lesquels voyant leurs compagnons hors d'haleine et repoussez, entrerent dans eux repoussant aussi bravement et furieusement les seconds jà lassez et travaillez, se deffendant toutesfois et soustenant courageusement jusques à leurs compagnons qui faisoient le premier rang, lequel pareillement entra au secours par dedans eux; et pendant que les deux rangs, qui premiers avoient combattu, prenoient vent et haleine, se joignit à leurs ennemis: en cette ruse d'ordre, le premier et dernier rang se trouverent au milieu, combattant en telle furie, qu'il n'y eut si bonne zagaye qui ne fut coupée en deux et trois tronçons; la pluspart de leurs espées, tant à deux mains que des autres, quelques vieilles lames qu'elles fussent, volerent en pieces, qui estonna de prime face les regardants, pensant que ce fussent, ou quelques criminels, ou qu'ils le fissent à bon escient, s'estant mis en colere, qu'ignorant leur adresse, plusieurs s'escrierent, qu'on les secourust, et qu'on les despartist; et sur ce, l'un des deux premiers rangs lassez, ayant pris air frais, entra dans le rang de ses compagnons, et ainsi en front de six se rangerent tout ensemble sur le rang de trois, qui tint assez longuement bon, combattant deux contre un, jusqu'à ce qu estant par trop pressé de si lourde charge, fut contraint de se retirer, en soustenant toutesfois bravement, jusques aux derniers, lesquels pour leurs secours se rangerent

gerent parmy eux d'une si grande dextérité, qu'ils se trouverent six contre six; et alors se rechargeants d'une très-grande furie, se rencontrerent armes pareilles, zagaye contre zagaye, espée à deux mains contre espée à deux mains, deux espées contre deux espées, et ainsi les autres, et de telle fureur, qu'à la fin les uns enfoncerent les autres, sans se mettre en désordre; soudainement, monstrerent visage les uns aux autres, et se rechargerent encore si vigoureusement, que les premiers rompus enfoncerent aussi les autres, avec autant de bonne grace et joye sur la fin, qu'ils avoient donné au commencement de crainte et d'effroy, aux regardants. Voilà un passe-temps et combat, qui, depuis les anciens Romains, possible n'avoit esté représenté tel, et lequel se peut mieux représenter par la veuë que par l'escriture, qui ne peut nullement approcher en la moindre perfection, que les yeux humains peuvent divinement atteindre.

Le Roy Henry y prit tel plaisir, comme à une chose non jamais veue de nos temps, ny accoustumée pour chose si dangereuse, qu'il la voulut encore revoir six jours après son entrée, ce qu'il fit.

Le plaisir du combat dura en cette sorte quelque peu plus de demie-heure, et eussent recommencé, si leurs armes n'eussent si-tost failly au bon vouloir qu'ils avoient de mieux faire, quelques pleins de sueur et hors d'haleine qu'ils fussent; et ainsi s'estants retournez en leur premier ordre, se mirent après l'avant-garde, qui les attendoit au coin de la ruë. Certes, il falloit bien que ces honnestes gens et bien créez, qui représenterent si gentiment ce combat, eussent bien appris leurs leçons, et qu'ils fussent plus martiaux que baste-

leurs et joüeurs de comédies. Ah! gentille ville de Lyon, que vous monstrastes bien là que vous estiés bien gentille, adroite et ingénieuse, comme de tout temps vous l'avés esté, en ce que vous avés voulu entreprendre, non seulement en cet endroit d'entrée et de combat, mais en cette belle chasse de Diane, qui fut aussi une très-rare et très-plaisante chose à voir, dont j'en parle et la représente ailleurs (*)!

La troisiesme belle chose aussi fut cette belle naumachie, au combat de galeres tout à l'antique, et pour la façon encore et enrichissement desdites galeres, de leurs poupes et prouës, tant pour l'art de la hasche, que l'on appelle la charpente en Levant, que pour la menuiserie, représentez si-bien à l'antique, ainsi que l'on voit aux anciennes antiquitez Romaines, que la veuë ne s'en peut assez contenter; entre lesquelles dites galeres il y en avoit deux grandes capitainesses, l'une de blanc, noir, rouge, ainsi que sont toutes galeres; car on dit rouge galere et navire noir, à cause du gouldron; et l'autre verte, et un buccentaure, où le Roy entra, pour en voir le passe-temps. Les deux galeres capitainesses, et leurs fustes, esquifs, frégattes et barques estoient de mesme couleur, selon qu'elles accompagnoient leurs galeres. Il ne faut demander si les flambants, estendarts et banderolles manquoient en beauté et superbité, car tout estoit de damas et taffetas, figuré selon leurs couleurs: les chiourmes vestus de mesme, plus à l'antique et longues robbes, qu'à la moderne. Les soldats aux arbalatieres, poupes, rambades, prouës et coursies, tant bien en point et tant bien

(*) *Tome III, Discours III, des* Dames Galantes, *page* 273.

armez d'armes si claires et reluisantes, que c'estoit une très-belle chose à voir, fussent de corcelets, de morions, de rondelles, pavois, targues, cymeterres, rançons, pertuisannes, hallebardes et autres diverses armes d'Ast.

La capitainesse, noire, avec ses fustes et barques, parut la premiere : la verte après, accompagnée de mesme renfort. Le Roy entra dans son buccentaure appareillé pour luy, la Reyne, les Dames et Princesses à voir le passe-temps : et s'estant arresté et jetté l'ancre, le signe du combat fait par trois volées de canon, la capitainesse verte, au milieu de deux autres moyennes, tourne prouë, suivie sur la queuë de fustes, frégattes et barques, tout en forme de croissant, et soudain à toute force de rames et vogues, rancade, vint à investir l'autre capitainesse blanche, noire et rouge, grande contre grande, moyenne contre moyenne, petite contre petite; là où s'accommença un grand combat et si furieux qu'on eust dit que ç'eust esté à bon escient, avec un grand esbahissement du monde qui le gardoit (*).

Après ce premier, les plus foibles se décramponnerent, et reprenant la volte jusques au second assaut et avec force canonnades, harquebuzades et coups d'armes d'Ast, les moyennes des deux parts furent assaillir les grandes par la poupe et par la prouë; lesquelles se deffendirent si-bien, que les petites, voyant qu'elles ne gagnoient rien sinon à perdre temps, se retirerent tant d'une part que d'autre.

Au troisiesme abord et combat, les petites vindrent de front, pour s'investir et s'afferrer l'une

(*) regardoit.

l'autre, leurs capitainesses pour les secourir; et à cette rencontre, commencerent à s'entretirer toutes sortes d'artifices à feu, grenades, pots, lances à feu, bruslants et courants à travers l'eau sans s'esteindre; les canonnades, harquebuzades et fusées ne manquoient à quantité de toutes parts. Enfin, deux des noires mirent à fond l'une des vertes: et puis avec un grand cri de victoire, le tout se retira, au grand contentement du Roy et de la Reyne, bien que les galeres vertes portassent ses couleurs; car elle a aymé et porté tousjours le verd, jusques à la mort du Roy son seigneur et mary, qui, de son costé, portoit et aymoit le blanc et noir, à cause de cette belle veufve qu'il servoit.

Voilà la belle représentation de ce combat naval, qui certes est plus plaisant à le voir, ou à se l'imaginer dans l'esprit, qu'il ne se peut escrire; et croy que, depuis les Romains anciens, possible ne s'en estoit-il veu ny représenté un plus beau.

La quatriesme belle singularité, ce fut cette belle tragi-comédie, que ce grand et magnifique cardinal de Ferrare, primat de la Gaule et archevesque de Lyon, fit représenter en cette belle salle qui paroist encore, qu'il fit ainsi accommoder comme l'on la voit: car auparavant c'estoit une chose vaste, laide et sans forme aucune de beauté ou gentillesse, comme un galletas: car on dit qu'il despendit en la représentation de cette tragi-comédie plus de dix mille escus; ayant fait venir à grands cousts et despens des plus excellents comédiens et comédiennes d'Italie: chose que l'on n'avoit encore veue et rare en France; car auparavant, on ne parloit que des farceurs, des conards de Rouen,

des joüeurs de la Basoche, et autres sortes de badins et joüeurs de badinages, farces, mommeries et sotteries : mesme, qu'il n'y avoit pas long temps que ces belles tragédies et gentilles comédies avoient esté inventées, joüées et représentées en Italie; et dit-on et le trouve-on par escrit, que ce fut le Pape Léon dernier, qui le premier les mit en vogue (1), mesme qu'on luy reprochoit qu'il aymoit trop ces sortes de gens et s'y amusoit trop, après qu'il se vit délivré un peu du grand embarras d'affaires qu'il avoit eues sur les bras.

Il se trouve encore une tragédie très-belle de *Sophonisbe*, composée en Italien, qui fut joüée devant sadite Sainteté à Rome. Je l'ay veue, et est belle; mais je ne la trouve si belle que celle que la Reyne sa niepce fit joüer et représenter sur le mesme subjet à Blois devant le Roy, que Monsieur de Saint-Gelais composa (2), ou plustost prit et déroba sur l'autre, mais mieux l'orna. Je croy que j'en parle ailleurs, s'il me semble, dans mon livre des Dames, et mesme au discours de ladite Reyne (3).

J'ay ouy dire à plusieurs seigneurs et Dames, que si la tragi-comédie de ce grand Cardinal fut belle, elle fut aussi très-bien représentée par les comédiens et comédiennes, qui estoient très-belles,

(1) Notez que c'est un Pape qui établit le premier les Spectacles dans le monde, et un Cardinal qui les introduit en France. Je ne sais si le Pere Menestrier, Jésuite, et les autres Historiens du Théatre, ont remarqué cela.

(2) Molin de Saint-Gelais. Cette piece n'est point parmi ses Œuvres, imprimées chez Ant. de Harsy en 1574.

(3) *Voyez Tome II, Discours II, des* Dames Illustres, au commencement de la Vie de Catherine de Médicis.

parloient fort bien et de fort bonne grace, et estoit accompagnée de force intermedes et feintes, qui contenterent extrêmement le Roy, la Reyne et toute leur Cour.

Voilà les quatre belles singularitez par-dessus force autres de cette belle entrée de Lyon, et surtout aussi de voir entrer ce Roy triomphant, beau, très-agréable et très-benin Prince; et cette Reyne aussi très-belle et très-agréable, accompagnée de la Reyne de Navarre Marguerite, tante du Roy, et de plusieurs Princesses, grandes Dames et filles.

Et d'autant que le jour faillit, et la nuit surprit cette entrée de la Reyne, tout-à-coup, en un moment, on vit toute la ville de Lyon en feu, en flambeaux, torches et luminaires, aux fenestres, aux boutiques, aux ruës; si bien que l'on y voyoit aussi clair comme au jour: ce qui vint très-bien à propos, car ces clairs flambeaux accompagnoient ceux des yeux de ces belles Dames, et contendoient quasi ensemble pour faire feu et clarté de toutes parts.

Lorsque toutes ces belles magnificences se faisoient, et que nostre grand Roy alloit ainsi triomphant parmy les entrées des belles villes de son royaume, quasi en mesme temps, comme est aysé à compter, le Prince d'Espagne, depuis Roy (*), en faisoit de mesme en ses belles villes de Flandres, qui certes surpassent en beauté, au moins aucunes, les plus belles de la chrestienté, où il fut reçeu très-magnifiquement et bravement, comme celuy qui en prenoit pléniere possession.

Je ne descriray point icy les bravades, les orgueils et magnificences, qui furent faites en toutes

(*) Philippe II.

sortes ; car il y en a un livre fait en Espagnol, qui s'intitule *El Viage del Principe;* mais sur-tout la Reyne d'Hongrie en demeura la supérieure, et les surpassa toutes en ses maisons de Bains et Marimont. J'en parle ailleurs (*).

Comme certes cette Reyne avoit l'esprit tout gentil, pour ne produire rien que tout beau, ainsi qu'une belle, honneste et spirituelle Dame, quand elle entreprend quelque chose de gentil, certes elle surpasse tous les autres esprits en inventions, comme je l'ay veu de mon temps arriver à plusieurs de nos Reynes, de nos grandes Princesses, et s'en acquitter par grande admiration et contentement de tout le monde.

Je ne conteray donc non plus que des autres les grandes festes, magnificences, festins, tournois, combats de toutes sortes à pied et à cheval, les mascarades, les ballets, les danses qui furent représentées : tout est escrit dans le susdit livre.

Et me contenteray seulement de déduire la feinte d'une place assiégée, que cette Reyne représenta, qui certes fut rare et admirable, et qui monstra bien qu'elle sçavoit aussi-bien l'art de la guerre, que celuy de ses ouvrages.

Or, advint donc qu'un jour, ayant mené l'Empereur et toute sa cour en sa belle maison de Marimont, elle luy représenta après disner un chasteau fait de tables peintes en façon de brique, si beau qu'on pensoit que ce fust brique. Il estoit fort grand et spacieux, avec ses bastions de douze pieds de terre-plein avec un fort profond fossé : et derriere le terre-plein y avoit des retranche-

(*) *Ci-dessus, Tome II,* dans la Vie de Jeanne de Naples, *et Discours III, des* Dames Galantes, *Tome III, page* 273.

ments, où les soldats se mettoient en seureté. Dedans y estoit, pour le deffendre, Philippe de Lalain, comte d'Hooghstrate, avec force cavaliers, et environ deux cent harquebuziers et picquiers, et quelques pieces d'artillerie.

Devant y avoit force tentes et pavillons en forme de camp sur une colline. A un costé du camp y avoit un escadron de gendarmes des ordonnances, et de l'autre un autre escadron des plus gentils cavaliers de Brabant, de Flandres, de Haynaut, et le duc Astolfe aussi avec aucuns cavaliers Espagnols et Italiens. Monsieur le prince de Piedmont estoit capitaine-général, ( les Espagnols usent de ce mot de *capitan général* ) et Jean-Baptiste Gastalde, mestre-de-camp : et un peu devant eux, cinq compagnies d'Espagnols des vieilles bandes, avec leurs corcelets, harquebuzes et morions, qui reluisoient bien fort; et avec cela, braves d'habillements aussi, comme des Princes.

Devant le front du chasteau y avoit une grande file de gabions, derriere lesquels seize grosses pieces d'artillerie du costé de la main droite, et de la senestre deux grandes couleuvrines, pour battre en flanc et rompre les deffenses. Il estoit desjà midy, quand toutes les pieces commencerent à tirer d'une grande furie, et à faire la batterie. Là fut délégué Dom Juan de Acugna, avec deux autres, pour reconnoistre le fossé, la batterie et la bresche, si tout estoit raisonnable à donner l'assaut.

Ceux de dedans ne chaumoient point, car ayant veu la furie de la batterie, et les soldats qui commençoient à s'esbranler pour donner l'assaut avec une rumeur de leurs tabourins, sortirent aucuns cavaliers et harquebuziers des mieux choisis, à deffendre un certain pas d'un petit ruisseau, par

où il falloit nommément qu'ils passassent ; là où s'attaqua une très-belle escarmouche et gentil combat, qu'ils rendirent si brave par leur valeur, que ceux qui estoient venus de dehors pour le recconnoistre, furent contraints de se retirer, et remporter qu'il n'estoit pas si aysé qu'on diroit bien de forcer cette place. Par-quoy s'estant retirez, il fut advisé de recommencer à redoubler la batterie avec les seize pieces, qui fut si furieuse, coup sur coup, que l'un n'attendoit pas l'autre, qu'on eust dit qu'il tonnoit : durant laquelle batterie le disner se faisoit, avec de grandes opulences de toutes sortes de vivres, de diversité de mets ; et sur-tout pour ceux du dessert et dernier service, qui fut certes beau, gentil et galamment inventé et pratiqué. J'en parle ailleurs (*).

Le disner achevé, et la batterie aussi achevée, qui avoit abbattu une partie d'un torrion, et fait quelque chemin de bresche, bien qu'il fust un peu rude, il y eut quelques gentils cavaliers du camp, qui, ayant mis pied à terre avec deux compagnies d'infanterie, les corcelets en teste, et les harquebusiers à costé, ils vindrent à forcer ceux qui estoient au pas, si vaillamment, qu'ils furent contraints à se retirer au chasteau assez lentement, le pas pourtant, et ceux de dehors les suivants vindrent pour aller à l'assaut, et par la bresche, et par l'escalade : ceux de dedans se deffendant bravement, à coups de picques, de pierres, d'artifices à feu, si-bien qu'ils les repousserent du haut en-bas, se sonnant tousjours l'allarme de tambours à grande force et furie. Enfin, si les uns assailloient bien, les autres se deffendoient encore mieux, jusques à ce

(*) *Tome III, Discours III, des* Dames Galantes, *p.* 274.

qu'un alfier de dehors estant monté sur le haut de la bresche, avec aucuns soldats qui l'avoient bravement suivy, furent portez du haut en-bas, et l'alfier pris prisonnier.

De là à un peu survint une embuscade du costé d'un bois, qui estoit derriere le chasteau, non pas trop loing, là-où estoit le duc d'Arscot, accompagné de Charles de Bouniere, de Flores Tserclaz, Cornelio Vandenesse, Louys de Stradiot Ferry, Laurent, Antonio, et Roberto de Landas, Jean de la Fontaine, avec cinquante autres braves cavaliers, lesquels comparurent avec force chariots pleins de munitions et poudres pour secourir le chasteau; ce qu'ayant esté descouvert aussi-tost par ceux du camp, qui estoient sur la montagne ou colline campez, faillit le prince de Piedmont avec cinquante cavaliers et autant d'harquebuziers, à deffendre et empescher ce convoy et secours, ne laissant ses couleuvrines tirer tousjours aux deffenses. Les chariots estoient quasi arrivez près du chasteau, qu'aucuns sortirent du chasteau pour les recevoir et faire escorte, que d'une autre part les uns et les autres se venants à rencontrer entre la forest et le chasteau; là où se trouva un furieux combat et rompement de lances, de coups d'espée et de l'harquebuzerie, qui ne cessa de joüer bien son jeu: et tout alla si bien pour le prince de Piedmont, qu'il enleva plusieurs prisonniers sans ceux du chasteau qui les secoururent un peu; mais sur le différend vint le duc Astolfe, qui, ayant passé le pas et le ruisseau avec quelque cavalerie, et Jean-Baptiste Gastalde avec cinquante hommes d'armes et une compagnie d'infanterie, survint, qui ayant fait une charge, fut cause que le duc d'Arscot se retira avec aucuns sains et sauves, et autres prisonniers, et les cha-

riots du convoy tous en la puissance du prince de Piedmont. Entre les prisonniers s'en trouverent aucuns du chasteau, qui, estant interrogez, ils donnerent langue au prince de Piedmont, que leur batterie ne valloit rien, et qu'ils avoient battu le chasteau du costé le plus fort; ce qu'ayant sçeu Baptiste Gastalde, en fit aussi-tost et avec une extresme diligence remuer les pieces et la batterie, la cavalerie et l'infanterie faisant tousjours alte, de peur que le duc d'Arscot ne donnast encore une allarme, et ne secourust le chasteau.

Cependant, on voyoit et entendoit-on ceux du chasteau se remparer le mieux et le plus diligemment qu'ils pouvoient par le dedans, et à pourvoir au plus nécessaire, desespérant de secours, bien qu'ils fussent fort fatigués des deux couleuvrines, y opposants tant de gabions qu'ils avoient, commençant desjà à avoir grande faute de poudre, pour le trop qu'ils avoient tiré; si-bien qu'ils mettoient tout leur remede et espoir en leur valeur, résolus de plustost mourir, que de se rendre.

Desjà le soleil commençoit à baisser, quand ceux du camp encore renouvellerent la batterie si furieusement, que tout le torrion vint à tomber par terre entiérement; sur quoy on donna un assaut général, où les gens de cheval mirent pied à terre avec l'infanterie, qui fut très-furieux. Et à bien assailly, bien deffendu sans reculer d'un seul pas: car il n'y avoit armes artificielles desquelles ceux de dedans ne s'aydassent pour se bien deffendre; mais les assaillants se rafraischissants à chaque point les uns les autres, ceux de dedans n'en pouvant plus, commencerent à se retirer, et désemparer le combat, et le mieux qu'ils purent, se retirerent par une porte secrette, qui estoit aux espaules du chasteau,

dans lequel, après avoir esté forcé à force d'armes avec grandes victoires et allégresse des assaillants, ils y trouverent des Dames, qui le jour paravant avoient esté prises et mises dans une prison fort obscure et basse, qu'on les avoit mises là, afin qu'elles ne fussent subjettes aux coups de canon, et furent délivrées et menées en charriots triomphants devers l'Empereur, le Prince et les Reynes; lesquelles Dames avoient esté ravies le soir avant dans la salle du bal en un momenie (*) (sans y penser, et y allant à la bonne foy,) qui s'estoient dressées, et en un instant furent prises et enlevées sur un charriot ou coche aussi-tost, et transportées et fourrées dans le chasteau dont est question, sans les avoir pu recouvrer, le tout par un grand géant accompagné de quelques autres cavaliers : et pour en avoir raison, ladite Reyne d'Hongrie, y allant de son honneur, fit aussi-tost assiéger, assaillir et prendre le chasteau, comme je viens de dire.

Les Dames estoient la princesse d'Espinoy, la comtesse de Mansfeld, la comtesse de Rieux, Madame de Bossu et Madame de Louvestein. Estant ainsi devant l'Empereur, interrogées qui estoit le sauvage et les cavaliers qui les avoient ainsi ravies, elles dirent qu'au commencement ne les connoissoient point, mais enfin se trouva que c'estoient leurs maris. Mieux eust valu que ce fussent esté d'autres, pour faire feste extraordinaire cette nuit et ce jour avec elles, ainsi qu'elles en valoient la peine et le plaisir; car elles estoient des belles de la cour, comme j'ay ouy conter à Madame de Fontaines, dite, estant fille, la Torcy, estant lors avec la Reine Leonor.

(*) Momerie.

Pour faire fin, je prie les curieux de considérer un peu la belle invention, la forme, la cérémonie de guerre en ce siege de place, et qu'il paroissoit bien que cette Reyne avoit bien le cœur martial. Il faut considérer aussi la puissance qu'elle avoit de commander, et y employer les plus grands Princes et capitaines de l'Empereur et des siens, pour honorer une telle feste, et s'y humilier et abaisser, comme le plus petit soldat des bandes : encore bien-ayses et bien-heureux estoient-ils, quand elle leur commanda, et quand le soir, après la place prise, s'en vindrent présenter devant elle, qu'elle leur eust dit que tout estoit bien allé, et qu'ils avoient bien fait, et qu'elle estoit fort contente d'eux. Je l'ay ouy dire ainsi à Madame des Fontaines. Ce ne fut pourtant sans les en remercier. Quelle brave Reyne! Dommage grand, certes, quand la terre pourrit ces corps généreux.

Pour reprendre les erres de nostre grand Roy Henry, estant de retour de Piedmont et de Lyon, il alla luy-mesme en personne reprendre Boulogne, et faire la paix avec le Roy d'Angleterre : et tout ainsi qu'il estoit très-magnanime, très-bon et tout plein de piété, il se rendit protecteur du duc Octavio Farnese, qui l'avoit imploré contre le Pape et l'Empereur, qui le vouloient despouiller de sa duché de Parme; et pour ce, luy envoya tel et si bon secours, que sa duché n'en fut point envahie : et notés que ce secours fut à ses propres cousts et despens, qui luy cousta plus de douze cent mille escus, desquels le duc de Parme, ou ses héritiers, en sont encore comptables et redevables au Roy, ou à sa maison; dont le feu duc Octavio avoit grand peur en son temps qu'on ne

luy demandast les intérests, comme je tiens de bon lieu, et à faute de payement sur bon subjet, on ne s'en prist à sa duché, ou à l'une de ses villes. Possible sans nos guerres en eust-il eu la venuë, comme je sçay de bon lieu, à cause des menées que nous faisoit en France le prince de Parme dernier mort; ce qui eust esté très-bien employé: car après avoir reçeu tel secours, bienfaits et telles obligations du Roy, le Duc en laissa la mémoire, et quitta sa protection, et prit l'alliance de l'Empereur, en espousant sa fille naturelle, veufve du duc de Florence, que depuis nous avons veuë en Flandres, si renommée pour Madame de Parme.

Le duc de Castro son frere n'eust pas fait ce coup, car desjà il estoit allié en France, et aymoit fort le Roy et la France. Force gens trouverent ce duc fort ingrat, pour ce trait, et pour avoir bien esté secouru au besoin; et dit-on que le Roy luy en vouloit.

Les Allemands luy en firent de mesme, qui, mal menez sous le joug de l'Empereur, crierent à l'ayde à ce grand Roy; et pour ce, dressa cette grande armée, et entreprit ce beau voyage d'Allemagne, qu'on nommoit ainsi, où il prit en allant, Metz, Toul et Verdun, fort heureusement, et force autres villes impériales, qu'il ne voulut pourtant retenir pour luy que les trois premieres; et donna jusques à Strasbourg, faisant boire là tous les chevaux de son armée dans la riviere du Rhin à leur ayse, en signe de triomphe. Mais ce fut tout, n'ayant jusques-là trouvé que tout courtois et honneste passage sans aucune résistance: et là, à Strasbourg voulant passer par de-là, sçeut que les Allemands s'estoient accordez avec

l'Empereur, qui, fin et caut, appréhendant la furie d'un jeune et vaillant Roy venir à luy avec une si grande armée délibérée, entendit plustost à un accord qu'à un hazard de guerre. Et par ainsi, voilà cette nation en repos, qui de long temps n'en avoit senty, par l'ayde et secours de ce grand Roy; qui luy a mal rendu depuis à l'endroit des Roys ses enfants, contre lesquels depuis vingt-cinq ans s'est armée si impétueusement et de gayeté de cœur, que vous eussiés dit qu'elle n'eust jamais reçeu plaisir aucun de la France, tant ces bons Allemands se sont pleus à la piller et ruyner : lesquels, quand ils demandoient auparavant secours au Roy Henry, proposoient pour leurs principales raisons, qu'eux et les François estoient Germains et freres, et pour ce se devoient ayder et maintenir les uns les autres. Quels Germains ! et quels freres !

Or, le Roy, pour telle confédération et accord fait entr'eux et l'Empereur, ne s'en donna moindre peine ou crainte : car les laissant derriere, s'en retourne aussi heureusement, prend Roquedamar, Yvoy, Montmedy, Chimay, Damvilliers et force autres places qu'on trouvera dans les histoires, et rentre très-victorieux et triomphant en son royaume; et puis, estant menacé de ce grand siege de Metz, y met si bon ordre, et y constitue Monsieur de Guise, son lieutenant-général, que, et l'Empereur, et Madame l'Allemagne, qui devoit de son seul nom faire trembler, non pas une ville, mais toute la France, s'en retournerent avec la plus grande honte que jamais elle reçeut.

Je ne parle point du voyage de Valenciennes, où l'Empereur menaçoit tant de donner une battaille: et le Roy tout préparé et résolu à la recevoir, ce

fut ce grand Empereur qui se retrancha et toute son armée, puis s'en desdit. Il ne tint pas à nostre Roy, car il la desiroit et demandoit fort, en un tel champ, contre ledit Empereur, de sa personne à la sienne : car naturellement il l'hayssoit à mal mortel, comme je l'ay ouy dire à la Reyne-mere; autant pour le mauvais traittement qu'il avoit reçeu de luy en Espagne avec Monsieur le Dauphin, estants tous deux en ostage, et desquels il ne faisoit grand cas, et visitoit peu souvent; (*) qu'il monstroit plus grande affection et amitié à feu Monsieur d'Orléans, quand il passa en France, et le recherchoit plus que luy. Que c'est d'émulation de freres! Brief, fust ou pour les raisons cy-dessus, ou qu'il luy portast envie à cause de sa grandeur et ambition, il luy en vouloit, et ne l'aymoit point.

La battaille de Renty s'en ensuivit, là où fut le comble de ses desirs, pensant parler à l'Empereur de près, et l'attaquer de personne à personne, ainsi qu'il le dit un peu avant, en haranguant ses gens. Mais ledit Empereur, n'estant plus en cette belle verdeur de jadis, estoit dans une litiere, et le combat aussi-tost démeslé et achevé, que commencé : et pour ce, il fallut qu'il en descendist, et prit un Turc pour se sauver; ce qui luy fut un très-grand creve-cœur, autant pour la perte de la battaille et sa retraitte, que parce qu'il vit que tout n'avoit pas bien esté ordonné ny allé comme s'il y eust mis les mains, ainsi que d'autres fois il estoit sain de ses membres, et vigoureux, en d'autres combats. Je l'ay ouy dire à aucuns vieux capitaines Espagnols de mesme.

(*) que pour ce

Le

Le Roy, qui estoit en sa force et belle disposition, regrettoit fort aussi que cet Empereur ne fust ce brave Empereur qui avoit esté d'autres fois, pour s'entr'esprouver leurs forces de l'un à l'autre; et cet Empereur, n'estant plus tel, s'aydoit à luy faire la guerre en renard : mais nostre Roy la luy faisoit en lion.

Il luy ravit Sienne, ville impériale, et toute la Toscane, qui, secoüant le joug Impérial et Espagnol, se mit en la protection de nostre Roy, qui estoit bien plus douce.

L'isle de Corse en fit de mesme, tant ce Roy estoit bon et protecteur des pauvres affligés, et en portoit le nom et la réputation, et tousjours gagnoit quelque pied sur l'Empereur, tant il estoit heureux, et peu l'Empereur sur luy, tant la fortune luy commença à estre contraire à son age caduc. Aussi disoit un galant homme, que la fortune est une bonne vesse et putain, (je pense l'avoir dit ailleurs; baste, pardon, un bon correcteur y remédiera,) qui, pour bien rassasier sa paillardise, choisit et s'addonne plus volontiers aux jeunes gens, qui sont plus propres à cela, que vieillards.

Voilà pourquoy l'Empereur, en connoissant la complexion de la Maraude, s'advisa de faire trefve pour cinq ans, qui fut la plus belle et la plus à propos faite que jamais paix en France, et très-heureuse, si elle eust tenu et ne fust esté rompue; car toutes nos conquestes, depuis trente ans jusques-là, nous demeuroient paisibles : si-bien que la guerre puis après se renouvellant avec le Roy d'Espagne, nous n'y fismes pas trop bien nos besoignes, et fallut par après faire la paix; par laquelle, en une heure et un trait de plume, fallut

tout rendre, et souiller et noircir nos belles victoires passées de trois ou quatre gouttes d'encre : et pour combler le boisseau de nos malheurs, ce grand Roy nous vint à mourir devant le temps, au grand dommage non seulement de nous autres François, mais de plusieurs estrangers, qui l'ont trouvé et le trouveront à dire pour jamais.

Luy donc, voulant célébrer les nopces de Madame sa fille et de Madame sa sœur avec toutes les somptuositez et magnificences qu'il put, dressa un tournoy solemnel contre tous venants : et luy, Monsieur de Ferrare, Monsieur de Guise et Monsieur de Nemours furent les quatre tenants.

Il portoit pour livrée, blanc et noir, qui estoit la sienne ordinaire, à cause de la belle veufve qu'il servoit.

Monsieur de Guise, son blanc et incarnat, qu'il n'a jamais quitté, pour une Dame que je dirois, qu'il servit estant fille à la cour.

Monsieur de Ferrare, jaune et rouge.

Et Monsieur de Nemours, jaune et noir. Ces deux couleurs luy estoient très-propres, qui signifioient jouyssances et fermeté, ou ferme en jouyssance; car il estoit lors (ce disoit-on) jouyssant d'une des belles Dames du monde : et pour ce, devoit-il estre ferme et fidele à elle pour bonne raison; car ailleurs n'eust-il sçeu mieux rencontrer et avoir.

Voilà quatre Princes des bons hommes d'armes qu'on eust sçeu trouver non pas seulement en France, mais en autres contrées, et que tout ce jour-là firent merveilles : et ne sçavoit-on à qui donner la gloire, encore que le Roy fust un des meilleurs et des plus adroits à cheval de son royaume.

La mal-fortune fut que sur le soir, le tournoy quasi finy, il voulut encore rompre une lance, et pour ce manda au comte de Montgomery, qu'il comparust et se mist en lice. Il le refusa tout à plat, et y trouva toutes les excuses qu'il y put; mais le Roy, fasché de ses responses, luy manda absolument qu'il le vouloit. La Reyne luy manda et pria par deux fois, qu'il ne courust plus, pour l'amour d'elle, et que c'estoit assez. Rien pour cela; mais luy manda qu'il ne courroit que cette lance pour l'amour d'elle. Elle prie Monsieur de Savoye de l'en prier pour elle, et qu'il luy fist ce plaisir de quitter tout ce; qu'il avoit si-bien fait, qu'il n'estoit possible de faire mieux; et qu'il vinst trouver les Dames. Rien moins encore.

Et pour ce, l'autre ayant comparu en lice, le Roy courut. Ou fust que le malheur du général le voulust ainsi, ou son destin l'y poussant, il fut atteint du contre-coup par la teste dans l'œil, où luy demeura un grand esclat de la lance; dont aussi-tost il chancela sur la lice, et aussi-tost fut relevé de ses escuyers qui estoient là: et Monsieur de Montmorency, qui servoit là d'un des mareschaux-de-camp, vint à luy, qui le trouva fort blessé. Toutesfois il ne perdit cœur et ne s'estonna point, et dit que ce n'estoit rien; et soudain pardonna audit comte de Montgomery.

Il ne faut point demander si aussi-tost la cour fust troublée, et mesme la Reyne. Après avoir mis toute la diligence, toute la curiosité du monde pour le faire guérir, en implorant, et l'ayde de Dieu, et des hommes, il mourut au bout de quelques jours en très-bon chrestien et très-bon catholique, qu'il estoit autant qu'aucun de ses prédécesseurs qui ayent esté: et ainsi ce grand Roy, qui

tité en sa grande escurie, fust aux tournelles, où estoit la principale, à Muns, à Saint-Léger, à Oyron chez Monsieur le grand-escuyer de Boissy; et la pluspart, quasi voire les meilleurs, estoient de ses haras, qu'il se plaisoit à les bien faire entretenir. J'ay ouy conter à Monsieur de Carnavalet, (qui, avec Monsieur de Sipiere, avoit la principale charge de la grande escurie,) qu'un jour l'Empereur ayant envoyé son grand-escuyer vers le Roy, luy-mesme luy fit voir tous ses grands chevaux, et dedans et dehors l'escurie, les voyant si beaux, et si-bien magniant, qu'il s'estonna, et dit que l'Empereur son maistre n'avoit point d'escurie plus belle, il s'en falloit beaucoup, et la loüa en toute extrêmité, et sur-tout de quoy la pluspart de ses chevaux estoient de son haras. *Ce n'est pas tout*, dit-il; *car je vous veux monstrer encore un plus beau haras :* et luy fit venir tous ses pages, qu'il avoit desjà commandé d'estre prests, tant de la chambre, de la grande escurie, de la venerie, de la fauconnerie, que d'ailleurs, qui tous pouvoient bien monter à six ou sept vingt : *Voila*, dit-il, *mon autre haras de ces pages, que j'estime autant que les autres; car ce sont tous gentils-hommes de bonne part de mon royaume, lesquels je nourris; et tous les ans, j'en sors hors de pages une cinquantaine, que j'envoye soudain aux guerres, ou parmy l'infanterie, ou gendarmerie, ou cavalerie légere; lesquels en un tourne-main, estants ainsi gentils-hommes et bien nourris, avec les beaux exemples qu'ils voyent devant eux, se façonnent et se font bons soldats et bonnes gens de guerre : si-bien qu'en partie de ceux qui l'ont faite à l'Empereur vostre maistre sous moy, mes nourritures en sont du nombre, d'autant qu'aussi*

*à mesme temps et aussi-tost j'y en remets d'autres et les renouvelle ainsi; de sorte que se n'en perds jamais la race de cet haras, non plus que de mes chevaux.* Ce grand-escuyer, ayant entendu tout cela, s'en esbahit, et admira et estima bien autant cet haras de ces honnestes pages et jeunes gentilshommes, comme des chevaux. Il avoit raison, car j'en ay veu sortir de braves et vaillants hommes de guerre, soldats, capitaines et gendarmes, de chevaux-légers et de gens de pied. Et le Roy se baignoit d'ayse, quand il entendoit de leurs prouesses, vaillances et exploits : disant aussi-tost que c'estoit de ses nourritures, car jamais il n'en perdoit la souvenance, et les reconnoissoit tousjours, comme quand ils estoient pages, et les gratifioit tousjours par-dessus les autres de quelque chose ou bienfait.

Or, si le Roy aymoit l'exercice des chevaux pour le plaisir, il les aymoit bien autant pour la guerre, laquelle il affectoit fort, et s'y plaisoit grandement quand il y estoit ; et en trouvoit (disoit-il) la vie plus plaisante que toute autre. Jamais il n'a dressé armée sur la frontiere, qu'il ne l'ayt menée tousjours des premiers, commençant en mars aussi-tost que le beau printemps arrivoit, et finissoit au commencement d'octobre. C'estoit une chose ordinaire : et mettant aucuns de ses gens de guerre aux garnisons où il estoit besoin, et donnant congé aux autres pour s'aller repatrier, il s'en tournoit à tenir sa cour, là où il ne demeuroit en paresse, non plus que quand il estoit en son armée ; car bien que ce fust en hyver, il s'addonnoit à la chasse et de toutes sortes. Mais sur-tout il aymoit celle du cerf et des chiens courants, dont il en avoit deux races très-bonnes :

l'une de chiens gris, qui estoit ancienne, et venue de main en main des autres Roys ses prédécesseurs; et l'autre de chiens blancs, qu'il avoit mise au monde, qui estoient plus roides que les gris, mais non si asseurez ny de si bonne créance que les gris, ainsi que j'ay veu et ouy des bons veneurs, et mesme de Monsieur de Marconay, lieutenant de la venerie, qui estoit un fort digne homme de son estat, et peu l'ont ressemblé, disoit-on.

Au reste, s'il n'estoit à courir le cerf, il alloit aux toilles à la volerie : et s'il ne montoit à cheval, il jouoit à la paulme, et très-bien; mais jamais il ne vouloit tenir le jeu, mais secondoit ou tierçoit, qui sont les deux places les plus difficiles et dangereuses : aussi estoit il le meilleur second ou tiers (mais meilleur tiers) de son royaume, et s'y affectionnoit fort, non pour l'avarice; car ce qu'il gagnoit, il bailloit tout à ceux de sa partie; s'il perdoit, autant perdu pour luy, car il payoit pour tous : aussi les parties de ce temps n'estoient que de deux, trois, ou cinq cent escus au plus; non comme à présent, de quatre mille, six mille, et deux fois plus : mais le payement ne se fait si beau comme alors, et il faut en faire à présent force honnestes compositions.

Il se plaisoit fort, quand la Reyne sa femme, Madame sa sœur et les Dames le venoient voir joüer, comme souvent elles y venoient, et qu'elles donnassent leurs sentences, comme les autres, des fenestres en haut, s'il ne joüoit à la balle à emporter, ou au ballon, ou au maille (*), qu'il avoit bien en main; car il estoit fort et adroit, et en

(*) mail.

quatre, voire six, tant il s'y plaisoit; et falloit tousjours convier les Dames, pour voir tous ses esbats.

Quand il pleuvoit, et qu'il ne pouvoit sortir dehors, il falloit au-dedans choisir force autres passe-temps, dont il n'y en avoit point manque, ou à joüer avec les Dames, ou avec les gentils-hommes, tirer des armes, qu'il avoit bien en main, et trop pour Monsieur de Boucard son escuyer, auquel il creva l'œil estant Monsieur le Dauphin, dont il luy en demanda pardon, car c'estoit un fort honneste et brave gentil-homme: du depuis, en nos guerres, il se fit huguenot.

Bref, ce Prince ne fut jamais oysif. Il consumoit les matins et les soirs, en son lever et coucher, à traitter de ses affaires, et employoit les matins deux ou trois bonnes heures, et les soirs moins ou plus, selon que les affaires le requéroient: et puis alloit ouyr sa Messe fort dévotement, car il estoit fort bon catholique et dévot, et non point bigot, oyant le service et office de Dieu selon ses heures et ses jours, sans y inventer aucuns extraordinaires ny cérémonies, comme on a veu depuis aucuns.

Aussi-tost qu'il avoit disné, il s'en alloit avec sa cour dans la chambre de la Reyne sa femme, qu'il aymoit fort; et là, trouvant une trouppe de déesses humaines, les unes plus belles que les autres, chaque seigneur et gentil-homme entretenoit celle qu'il aymoit le mieux. Pour parler de son exercice, pendant que le Roy entretenoit la Reyne, Madame sa sœur, la Reyne-Dauphine, et les Princesses et les Princes et seigneurs qui estoient là assis auprès de luy., ce devis duroit deux heures, et puis sortoit, et alloit à ses

exercices que je viens de dire, là où les Dames l'alloient trouver le plus souvent, et participer du plaisir.

Les soirs après souper, ce devis avec les Dames se faisoit de mesme, s'il n'y avoit bal, qui se faisoit assez souvent, mais non si fréquemment comme nous avons veu depuis au regne de nos derniers Roys, lesquels la Reyne leur mere a voulu et entretenu à imiter leur pere en telles actions, comme ce Roy Henry s'estudia de mesme à imiter le Roy François son pere.

Voilà quelle fut la cour de ce grand Roy et son regne, qu'on pouvoit accomparer à l'empire de César Auguste, qui fleurit si-bien à Rome en toutes grandeurs, esbattements et plaisirs, après avoir mis fin aux guerres civiles. Une différence y avoit-il. Car celuy de César n'a fleury qu'après la guerre; et celuy de nostre Roy a fleury en guerre : et la paix faite, a perdu toute sa fleur, sa valeur et son fruit, par sa malheureuse mort. Si-bien que son regne et sa cour se pouvoient nommer, à bon droit, les délices de nostre age; et luy mort, le malheur de la France.

J'ay ouy conter, et le tiens de bon lieu, que quelques années avant qu'il mourust, ( aucuns disent quelques jours, ) il y eut un devin qui composa sa nativité, et la luy fut présenter. Audedans il trouva qu'il devoit mourir en un duel et combat singulier. Monsieur le Connestable y estoit présent; à qui le Roy dit : *Voyés, mon compere, quelle mort m'est présagée ! Ah ! Sire*, respondit Monsieur le Connestable, *voulés-vous croire ces marauts, qui ne sont que menteurs et bavards ? Faites jetter cela au feu. Mon compere*, repliqua le Roy, *pourquoy ? Ils disent quelquefois vérité.*

*Je ne me soucie de mourir autant de cette mort que d'une autre. Voire je l'aymerois mieux, et mourir de la main de quiconque ce soit, pourveu qu'il soit brave et vaillant, et que la gloire m'en demeure.* Et sans avoir esgard à ce que luy avoit dit Monsieur le Connestable, il donna cette prophétie à garder à Monsieur de l'Aubespine, et qu'il la serrast pour quand il la demanderoit. Hélas! ny luy, ny Monsieur le Connestable ne songeoient pas à ce combat singulier dont il mourut, mais d'un autre duel en champ clos et à outrance, comme duels solemnels se doivent faire : car de celuy, Monsieur le Connestable avoit raison d'en douter, et dire que c'estoit un abus; encore que nous ayons veu plusieurs Roys s'y estre appellez, comme j'espere dire (1).

Dieu le voulut ainsi; car trop librement et volontairement il accorda le combat de feu Monsieur de la Chastaigneraye mon oncle avec le seigneur de Jarnac (2) : et, qui pis est, luy qui l'avoit tant aymé et favorisé en son vivant, quoyqu'il combattist pour sa querelle, il ne le regretta nullement et ayma et caressa le seigneur de Jarnac tant qu'il vescut. L'on disoit qu'il falloit attribuer cela à son naturel, qui estoit de n'aymer rien, et estre peu ferme en ses amitiés.

(1) Au Traité des Duels, Tome VIII.

(2) A S. Germain-en-Laye, le 10 Juillet 1547, entre *François de Vivonne, Sieur de la Chastaigneraye*, assaillant, et *Gui Chabot, Sieur de Jarnac*, assailli. La *Chataigneraye* avoit rapporté au Roi *Henri II*, que *G. Chabot* lui avoit confidemment avoué coucher avec Madame *de Gui-Guyon*, seconde femme de son pere; et cela pour ôter tout scrupule à ce Prince d'entretenir, comme il faisoit, *Diane de Poictiers*, maîtresse du Roi *François I*, pere de *Henri*. Voyez *le Laboureur*, dans ses *Addit. aux Mém. de Casteln.* T. II, p. 601 et suiv.

Il ayma Monsieur le Connestable et le mareschal de Saint-André ; mais aprés qu'ils furent pris à Saint-Quentin, il ne les regretta gueres : et s'ils fussent eschappez sans estre pris, j'ay oüy dire qu'il leur eust fait mauvais party : et tant qu'ils furent en prison, il ne se soucioit gueres d'eux. Sinon Messieurs de Guise se monstrants un peu insolents de la faveur qu'il leur faisoit, et s'en voulant deffaire, il rappella ledit Monsieur le Connestable et de Saint-André, c'est-à-dire, qu'il leur manda de moyenner une paix, ce qu'ils firent à nostre desavantage : et pour le seur Messieurs de Guise s'en alloient chez eux. Bref, il n'estoit pas tenant, ny trop ferme en ses amitiés, comme à cheval.

Or, le Roy ne fut pas plustost blessé, pansé et retiré dans sa chambre, que Monsieur le Connestable, se souvenant de cette prophétie, appella Monsieur de l'Aubespine, et luy donna charge de l'aller querir ; ce qu'il fit : et aussi-tost qu'il l'eust veue et leue, les larmes luy furent aux yeux. *Ah*, dit-il, *voilà le combat et duel singulier où il devoit mourir. Cela est fait : il est mort.* Il n'estoit pas possible au devin de mieux et plus à clair parler que cela, encore que de leur naturel, ou par l'inspiration de leur esprit familier, ils sont tousjours ambigus et douteux, et ainsi ils parlent tousjours ambiguement : mais là, il parla fort ouvertement. Que maudit soit le devin qui prophétisa si au vray et si mal !

D'escrire de ce grand Roy ses belles guerres qu'il a exploitées, ou en personne, ou par ses lieutenants, ce seroit à moy une chose superflue, puis que les historiographes de son temps les ont descrites, mais (pour en parler sainement) trés-mal. Il leur en avoit donné de beaux subjets pour y

bien employer leur plume, papier et encre; mais leurs escrits n'ont point approché des subjets. Je ne le dis pas de moy, mais de la bouche de Monsieur le cardinal de Lorraine, qui en parloit ainsi : et vint lors à blasmer ce bel abuseur de Paschal, à qui il avoit fait avoir l'honneur et le titre d'historiographe du Roy. Il en tiroit une bonne pension de douze à quinze cent livres par an, et promettoit une histoire de nostre temps la nompareille du monde : si-bien que j'ay veu nos Roys et nos Princes, et Monsieur le Cardinal pour cela faire grand cas de luy, et luy faisoit la bonne mine. Pensés qu'il songeoit en soy et disoit sous bourre en se mocquant : *Ce n'est pas ce que vous pensés.* Comme un bon curé, qui, ayant acheté une carpe et attachée à sa maistresse esguillette de sa braye, elle à tous coups, sous sa robe et surply, levoit la queuë; et ainsi que les femmes venoient à luy à l'offrande, pensants que ce fust son cas qui dressast pour l'amour d'elles, elles s'esclattoient de rire, il leur disoit : *Tout bellement ; ce n'est pas ce que vous pensés, mes bonnes amies.* De mesme Paschal disoit : *Ce n'est pas ce que vous pensés, mes bons amys.* Il y a de la fourbe; et si s'en monstroit tout glorieux : car je l'ay veu en telle piaffe. Après avoir fait monstre de faire enfanter des montagnes, pour tout potage il n'a produit qu'un chétif éloge après la mort du Roy, que j'ay veu en latin, et du sien, ainsi qu'on disoit, et après traduit en François, Italien et Espagnol. Voilà de quoy il a payé son Roy et Monsieur le cardinal son Mécénas, et toute la France, qui en pensoit avoir un plus beau et riche payement, plustost qu'une quinquaillerie. Et qui plus est, on a trouvé après en sa bibliotheque un seul chétif beau mémoire, qui put monstrer l'envie qu'il eut en cela

de s'acquitter en ses debtes, encore qu'il fust d'ordinaire à la suite de la cour, et qu'il vist à l'œil et entendist de son Roy et des Grands, et eust toute matiere en place pour bastir son œuvre, comme disoit Monsieur le Cardinal. L'art et la science luy failloient pour si haute entreprise, encore qu'il vomist quelquefois quelques sentences latines, de parade seulement, mais non pas de durée; car il estoit si fin, qu'il s'engardoit bien de s'enfoncer dans un grand gué de discours, en quoy ainsi il amusoit tout le monde. Voilà comment je l'ay ouy deschiffrer à mondit sieur le Cardinal.

Il ne faut point douter si ce Paschal eust fait quelque chose de bon et de beau, comme son Roy l'eust aymé; car il aymoit les gens de lettres, et les entretenoit comme le Roy son pere : et si faut-il confesser, qu'il a eu l'heur de voir sous son regne de plus grands, subtils et sçavants personnages, que durant celuy du Roy son pere.

Monsieur Fernel a esté sous luy son premier médecin, le plus grand et le plus profond en son art qu'il y ait eu depuis Galien et Hippocrate, comme j'ay ouy dire à gens qui s'y entendoient mieux que moy.

Monsieur Galandius Torticolis, en l'art d'oratoire ; mais Monsieur Ramus, son ennemy, le passoit, qui estoit un fort disert et éloquent orateur : et peu s'en est-il veu de semblables, car il avoit une grace inégale à tout autre, qui secouroit davantage son éloquence : jusques-là, qu'au bout de quelques temps, luy s'estant rendu huguenot, et estant en la compagnie de Messieurs le Prince et Admiral, au voyage de Lorraine, et leurs Reistres, qu'ils avoient fait venir, ne voulant passer vers la France, qu'ils n'eussent de l'argent, après qu'ils en

eurent un peu touché par quelques bou e-mens (1), que les huguenots eurent fait en x, et que Monsieur Ramus les eust haranguez, ils en furent gagnez et menez au cœur de la France, pour faire assez de maux. Ce Monsieur Ramus fut tué au massacre de Paris, dont ce fut grand dommage.

Monsieur Turnebus (2) fut aussi un très-sçavant homme en grec et en latin, mais non qu'il eust telle piaffe de parler en seigneur, comme Ramus.

Monsieur Dorat succéda à Turnebus, luy et Monsieur Muret, deux aussi sçavants limousins, qui jamais mangerent et croquerent raves.

Messieurs Silvius, deux freres, très-doctes et sçavants, l'un en médecine, l'autre en éloquence, comme Leodegarius à Quercu. Tant d'autres professeurs du Roy en toutes sciences, que je ne sçaurois nommer, et qui tous estoient gagez et payez : quelques guerres et grandes affaires qu'eust le Roy sur les bras, eux n'en perdoient jamais un quartier.

Il y avoit aussi Monsieur Danezius et Monsieur Amyot, l'un précepteur du Roy François Second, et l'autre du Roy Charles Neufviesme, deux très-grands personnages, et le bon-homme Robert Estienne.

Et pour venir à nos poëtes François, quel homme a esté Monsieur de Ronsard? Il a esté tel, que tous les autres poëtes, qui sont venus après luy, et qui viendront, se peuvent dire ses enfants, et luy leur pere; car il les a tous engendrez. C'est luy qui a deffait la poësie laide, grossiere, fade, sotte, et

(1) bourcillements.

(2) De pedant que la robe; au reste, le plus savant homme, qu'on eût vu depuis mille ans. *Montagne*, L. I, C. 25.

honneur que déféra ce bon vieillard magnifique à Monsieur de Ronsard, comme il avoit raison.

Ces poëtes ont esté bien autres qu'un Marot, un Sallet (*) et un Saint-Gelais, encore que Monsieur de Saint-Gelais fust un gentil poëte de son temps, et qu'il ne tint rien de la barbare et ancienne poësie.

Ce Roy aymoit fort à voir de leurs œuvres, et sur-tout de Monsieur de Ronsard, qu'il appelloit sa nourriture, et luy faisoit tousjours du bien et des présents, comme il faisoit aux autres.

Il donna à Jodelle, pour la tragédie qu'il fit de *Cléopatre*, cinq cent escus à son espargne, et outre luy fit tout plein d'autres graces, d'autant que c'estoit chose nouvelle, et très-belle et rare.

Bref, ce Roy, encore qu'il ne fust lettré comme le Roy son pere, il ayma fort les lettres et gens sçavants; et si quelquefois se plaisoit-il à se faire lire, quand on luy composoit quelque beau livre. Sur-tout il aymoit à lire en Espagnol, et le parloit très-bien, et s'y délectoit, ne l'ayant nullement oublié depuis qu'il sortit d'Espagne en ostage. Voilà comment ce grand Roy aymoit les armes et les lettres.

Bref, quelles couleurs pourray-je apporter plus, pour parachever de peindre ce Roy si grand et magnanime, si-non que c'estoit un Prince très-grand? Il estoit beau, encore qu'il fust un peu mauricaut; mais ce teint brun en effaçoit bien d'autres plus blancs. Il estoit fort agréable, bien droit, fort dispos.

J'ay ouy conter à la Reyne-mere, qui me le disoit à moy-mesme, en me loüant, que, de son age, il avoit esté le meilleur sauteur de la

(*) Salet.

cour, et que jamais nul luy put tenir pied que feu Monsieur de Bonnivet, et principalement au plein saut ; car c'estoit tousjours vingt-trois ou vingt-quatre grands pieds ou semelles. Mais c'estoit à franchir un grand fossé plein d'eau, où il se plaisoit le plus : dont une fois Monsieur de Bonnivet, son corrival en cela, et qui luy tenoit teste, se cuyda noyer, pour n'en avoir pu franchir un que le Roy avoit franchy, et estoit allé devant, et ce fut, ce me dit-elle, à Chasteau-neuf près Coignac : et sans les secours que le Roy luy-mesme luy donna et la main, il estoit noyé, dont il en fut bien ry puis après.

Bref, c'estoit un Roy très-accomply et fort aymable. J'ay ouy conter à la Reyne d'Angleterre qui est aujourd'huy, que c'estoit le Roy et le Prince du monde qu'elle avoit plus desiré de voir, pour le beau rapport qu'on luy en avoit fait, et pour sa grande renommée qui en voloit par-tout. Monsieur le Connestable, qui vit aujourd'huy (*), s'en pourra bien ressouvenir : ce fut lors que, tournants d'Escosse, Monsieur le Grand-Prieur de France, de la maison de Lorraine, et luy, la Reyne leur donna un soir à souper, où après se fit un ballet de ses filles, qu'elle avoit ordonné et dressé, représentants les vierges de l'évangile, desquelles les unes avoient leurs lampes allumées, et les autres n'avoient ny huile, ny feu, et en demandoient. Ces lampes estoient d'argent, fort gentiment faites et élabourées ; et les Dames estoient très-belles et honnestes, et bien apprises, qui prirent nous autres François pour danser : mesme la Reyne dansa, et de fort bonne grace et belle majesté royale, car

(*) *Auparavant*, le Maréchal d'Amville.

elle l'avoit, et estoit lors en sa grande beauté et belle grace. Rien ne l'a gastée, que l'exécution de la pauvre Reyne d'Escosse. Sans cela, c'estoit une très-rare Princesse.

Je ne sçay si j'ay escrit ailleurs cecy : il m'est pardonnable, car je n'ay la retentive si bonne, que je puisse me ressouvenir de tout en si longue escriture. Et pour venir à mon dire, estant ainsi à table, devisant familiérement avec ces seigneurs, elle dit ces mots, ( après avoir fort loüé le Roy : ) « C'estoit le Prince du monde, que j'avois plus » desiré de voir : et luy avois desjà mandé que » bientost je le verrois ; et pour ce, j'avois com» mandé de me faire bien appareiller mes galeres, » (usant de ces mots) pour passer en France exprès » pour le voir ». Monsieur le Connestable d'aujourd'huy, qui estoit lors Monsieur d'Amville, respondit : *Madame, je m'asseure que vous fussiés esté très-contente de le voir, car son humeur et sa façon vous eust pleu. Aussi luy fust-il esté très-content de vous voir, car il eust fort aymé vostre belle humeur et vos agréables façons, et vous eust fait un honorable accueil et très-bonne chere, et vous eust bien fait passer le temps. Je le croy, et m'en asseure*, dit-elle. Monsieur le Connestable s'en peut bien ressouvenir, et la Reyne et tout.

Je pense que, de cent ou six vingt gentilshommes que nous estions en ce voyage, n'y en peut avoir gueres que Monsieur de Guyche, Monsieur de Castelnau de Languedoc, qui lors estoit enseigne de Monsieur d'Amville, et Monsieur de Beloy : s'ils ouyrent ainsi parler la Reyne, comme moy, s'en pourront bien ressouvenir.

Or, je fais fin, et concluds mon discours de ce grand Roy et de ce grand capitaine, car il estoit

et l'un et l'autre. Il en avoit appris l'art, au moins de grand capitaine, de long temps et fort jeune. Il fut lieutenant par quatre fois du Roy son pere : au camp d'Avignon, et en celuy de Piedmont après, où la trefve s'en ensuivit aussi-tost ; au camp de Jalon, au camp de Bologne : et puis, estant Roy, comme j'ay dit, en toutes ses armées de deçà, il en a tousjours esté le chef et le général, commandant tousjours très-dignement en sa battaille, et exécutant très-vaillamment lors qu'il falloit mener les mains.

Il mourut jeune, et ne devoit mourir encore. Les huguenots disent que Dieu le punit et le fit mourir et le blessa à la veuë, de laquelle il se vantoit et se vouloit ayder à voir brusler le conseiller Anne du Bourg, à cause de l'hérésie. Les huguenots le peuvent expliquer et condamner comme ils voudront; mais je croy que la principale occasion pour laquelle Dieu nous l'osta, c'estoit pour nous punir de nos maux qui nous doivent arriver en la France par sa mort, laquelle nous les a fait voir et sentir.

Depuis Monsieur le comte de Montgomery fut fort blasmé, après l'avoir fait mourir, de n'en avoir fait plus grande repentance ny pénitence qu'il ne fit. Mais tant s'en faut, après en avoir fait quelque petit semblant, en se bannissant de la France, après s'estre promené en Italie, et s'y estre donné du bon temps, la guerre civile esmeue, il s'arma contre le Roy, fils du Roy qu'il avoit fait mourir, assembla des forces, se saisit des places, tint Rouen contre luy, qui y estoit en personne, ce (*) jeune enfant; puis ledit Comte y

(*) et

fit entrer les Anglois, et s'ayda d'eux. Non content de cela, persista tousjours, et au pis qu'il pouvoit jusques à sa prise à Damfront. Aussi cela luy cousta la teste, qui luy fut tranchée à Paris : et vis la Reyne-mere, qui estoit alors Régente, dire et jurer que s'il se fust contenté, et eust fait autre repentance qu'il n'avoit fait, et qu'il eust eu contrition de son coup malheureux, qu'elle ne luy eust fait jamais mal ny bien, puis que le Roy son seigneur et mary luy avoit pardonné (*); mais faisant tels débordements insolents et hostiles, et bandé contre les Roys ses enfants, il monstroit estre ayse de son coup, et pour ce digne de mort.

Force autres personnes de grands advis en disoient de mesme qu'elle, et qu'il avoit eu grand tort. Ceux qui le temps passé avoient tué leur pere et mere, alloient par le monde errants, vagabonds et pérégrinants, afin que par le travail et peine, ils en expiassent le péché; et ce par l'espace de quelques années, tant du plus que du moins, et n'osoient autrement revenir habiter en leur patrie ny en leur maison. Cetuy-cy, disoit-on, en devoit faire de mesme, et percer, et traverser dix ou douze fois le pays barbare et rude des Grisons, ou autre, pour y faire pénitence, plustost que de vivre si délicieusement à Venise, et terre des Vénitiens, douces et plaisantes habitations; car qui tue son Roy, n'offense pas seulement, et ne tue son pere, mais de tout un public, et mesme d'un tel et si débonnaire Roy.

(*) *Le* Discours merveilleux de la Vie de Catherine de Médicis, *p.* 445 *et* 446, et le Journal de Henri III, *p.* 3 *et* 5, composés dès-lors, parlent bien autrement de la mort de ce malheureux Gentil-Homme.

Ainsi devoit Monsieur de Montgomery expier ce meurtre par œuvres pénitencielles, et non par actions d'hostilité. Aussi dit-on que son bon et brave vieillard de pere (1) en advança ses jours, bien qu'ils fussent fort chenus, et mourut de regret. Ce fut pourtant un brave capitaine huguenot, et très-vaillant, qu'on (2) ne sçauroit reprocher que cela. C'est une brave et valeureuse race, de laquelle jusques à cette heure en sont sortis, en suivant le pere, de très-vaillants et braves hommes, comme j'en parle ailleurs.

C'est assez parlé de ce grand Roy. Si faut-il dire ce mot, et puis plus. Aux mémorables et très-magnifiques obseques de ce grand Roy Henry, fut crié et proclamé par les vingt-quatre crieurs de Paris, accompagnants le convoy, ayants escussons aux armes de sadite Majesté, sonnants leurs clochettes, et à tous les carrefours et lieux accoustumez, et disants : *Priés Dieu pour l'ame du très-haut, très-puissant et très-vertueux et magnanime Prince* HENRY, *par la grace de Dieu, Roy de France très-chrestien, Second de ce nom, en son vivant Prince belliqueux, l'amour de tous estats, accomply de bontez, prompt et libéral, secours des affligez, plein de vaillance et d'adresse.* Voilà des insignes titres et belles qualitez que l'on donna à ce grand Roy, qu'il méritoit certes sans mentir.

(1) Ce pere de Montgomery avoit de même blessé François I, pere de Henri, d'un tison dont il l'avoit frappé à la tête, en une partie de jeu de pelottes de neige. Paquier, *Recherches de la France*, p. 700. Du Bellay et Mezeray parlent de cela, sans nommer Montgomery.

(2) à qui on.

## DISCOURS SOIXANTE-DEUXIESME.

# M. LE CONNESTABLE ANNÉ DE MONTMORENCY; *avec une longue Digression sur le Chancelier* DE L'HOSPITAL.

PARLONS à cette heure de ce grand Monsieur le Connestable, Messire ANNÉ (1) DE MONTMORENCY. Il portoit le nom d'Anné, pour estre filleul de cette brave Anne de Bretagne, Reyne de France, et celuy que l'on dit avoir esté le premier gentil-homme et baron (2) chrestien de la France; ce qui luy redonde à un très-grand honneur. Aussi a-t-il bien sçeu en soy entretenir ce christianisme tant qu'il a duré, et n'en a jamais dérogé : ne manquant jamais à ses dévotions, ny à ses prieres; car tous les matins, il ne failloit de dire et entretenir ses patenostres, fust qu'il ne bougeast du logis, ou fust qu'il montast à cheval, et allast parmy les champs, aux armées : parmy lesquelles on disoit, qu'il se falloit garder des patenostres de Monsieur le Connestable; car en les disant ou marmotant, lors que les occasions se présentoient, comme force débordements et désordres y arrivent, maintenant il disoit : *Allés-moy*

(1) ANNE.

(2) A la p. 400 de l'*Hist. de Charles VIII*, édit. du Louv. 1684, dans une énumération des Seigneurs qui assisterent aux Estats de Tours en 1484, le Seigneur de Montmorency est qualifié *premier Baron de France;* mais il n'est nommé qu'à la tête des Gentils-Hommes, c'est-à-dire après les Comtes, Vicomtes, et le Vidame de Chartres.

*prendre un tel : attachés celuy-là à un arbre : faites passer celuy-là par les picques tout à cette heure, ou les harquebusés tous devant moy. Taillés-moy en pieces tous ces marauts qui ont voulu tenir ce clocher contre le Roy. Bruslés-moy ce village. Boutés-moy le feu par-tout à un quart de lieue à la ronde :* et ainsi tels ou semblables mots de justice et police de guerre proféroit-il selon ces occurrences, sans se desbaucher nullement de ses *pater*, jusques à ce qu'il les eust parachevez; pensant faire une grande erreur, s'il les eust remis à dire à une autre heure, tant il estoit consciencieux.

Je ne veux pas dire les auteurs des premieres guerres civiles : mais j'asseureray bien que ce brave et très chrestien chevalier, bien qu'il fust un peu blasmé de s'estre fait traduire du latin de . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . en François la guerre de . . . . . . . . trouvé encore imprimé, voyant le grand enjanbement que faisoit la religion nouvelle sur la nostre, et la grande domination qu'elle y vouloit usurper, ensemble les insolences que les huguenots faisoient en leurs presches, les aisles desquels ils estendoient desjà par trop, et quelques déportements d'eux, très-odieux, qu'il voyoit à la cour du Roy son petit maistre, (ainsi l'appelloit-il,) et mesme à Fontainebleau, un caresme, bien divers de ceux qu'il avoit veu de jadis faire à la cour de ses autres Roys et maistres, et à Paris, cela le despita fort et le fascha grandement; et pour ce, se rallia avec Messieurs de Guise, qui seuls ne panchoient de l'autre costé: et pour ce, luy, Monsieur de Guise et Monsieur le mareschal de Saint-André, firent une association, que l'on appelloit le *triumvirat*, pour s'opposer à la ruyne de la

religion catholique, qui, sans cela, se meurissoit bien.

Il n'y a point plus belle accointance, ny lyaison, que celle que l'on fait pour l'amour de Dieu et son église, dont s'ensuit ce qu'on a veu depuis.

Monsieur le Connestable commença premier à chasser les Ministres de leurs chaires de Paris, et luy-mesme alla à Popincourt, lieu destiné pour eux, et en fit devant luy brusler la chaire de Monsieur le Ministre, et tous les bancs où s'assoient (*) les auditeurs; et pour ce, ils l'appellerent *le capitaine Brusle-Banc;* dont il ne s'en soucioit gueres, car il portoit d'autres plus beaux titres, et plus illustres marques que celle-là.

Si les hayssoit-il fort, et au commencement de la guerre, il en faisoit bien pendre, comme il fit à la prise de Blois; car je le vis : et tousjours leur disoit : *Puis que vous marchés sur vos testes, et nous sur nos pieds, il faut que vous passiés par-là.* Aussi les huguenots luy en vouloient fort : et pour ce, à la battaille de Dreux, ils allerent foudroyer sur luy, et sur sa battaille, comme un furieux tonnerre sur un champ de bled : si-bien que ce fut à luy à soustenir tout le grand effort du combat, ainsi que je vis, et que Monsieur de Guise le dit après à la Reyne-mere, luy discourant de cette battaille, et usant de ces mots, et le louant par-dessus toutes louanges. Aussi fit-il, ce brave vieillard, tout ce qu'un vaillant Capitaine peut faire. Il vit sa battaille toute percée à jour; il fut porté par terre, il fut froissé en un bras et en une jambe, et fort blessé; enfin, il fut pris en vaillant combattant.

(*) s'assoyoient.

Je me souviens que, la veille de la battaille, il fut fort tourmenté de sa colique et gravelle, et logea à Mezieres, chasteau qui fut depuis à Monsieur de la Tour, frere de Monsieur du Perron (*). Alors toute la nuit, et tout le soir, il eut de grandes douleurs, si-bien que l'on ne pensoit pas (luy allant tousjours en litiere,) que le lendemain on ne le deust voir nullement à cheval. Mais le lendemain matin, sçachant que l'ennemy se préparoit à la battaille, luy tout courageux se leve, monte à cheval, et vient s'apparoir ainsi qu'on marchoit; de sorte qu'un chacun en fut fort estonné, l'ayant veu auparavant si mal; mais pourtant tous furent réjouys, voyant ce généreux vieillard monstrer une si hardie contenance et exemple à tout le monde de bien faire : dont il me souvient, (car je le vis et l'ouys) que Monsieur de Guise luy vint au-devant luy donner le bon-jour, et demander comment il se portoit? Il luy respondit, tout armé fors la teste : *Bien, Monsieur; voilà la vraye médecine qui m'a guéry, qui est la battaille qui se présente et se prépare pour l'honneur de Dieu et de nostre Roy.* Belles paroles, certes, d'un valeureux capitaine, qui suivit l'effet !

Quelques mois après, Monsieur de Guise fut tué, et le traitté de paix mis en-avant, ou aux parlements. Asseurés-vous qu'il parloit à bon escient à son nepveu et à Madame la Princesse sa niepce, à Monsieur d'Andelot son nepveu, ( car Monsieur l'Admiral n'y estoit pas, ) et autres qui parle-

(*) *Charles de Gondi*, Maître de la garde-robe du Roi, mort le 15 Juin 1574. Ce M. *du Perron*, dont il étoit frere, c'est *Albert de Gondi*, connu depuis sous le nom de Maréchal de *Raiz*. Avant sa promotion à cette dignité, on ne l'appelloit que *M. du Perron*.

mentoient : et les voyans déraisonnables en leurs demandes, leur parla si-bien, qu'il les fit contenter de raison; car il les rabroüoit fort, estant le seigneur du monde qui estoit un grand rabroüeur, et sçavoit aussi bien braver et rabroüer.

Sur-quoy je feray ce petit conte, qu'un jour, au siege de Rouen, ainsi que la Reyne alloit au fort de Sainte-Catherine de Rouen, accompagnée de ses filles, Monsieur le Connesrable luy ayant dit un mot et pris congé d'elle, vint à rencontrer Mademoiselle de Limeuil, l'une des belles et spirituelles filles de la cour, et qui disoit aussi-bien le mot, et vint tout à cheval la saluer pour causer avec elle, et l'appelloit sa maistresse, et tousjours la vouloit accoster; car le bon-homme n'estoit pas ennemy de la beauté ny de l'amour, fust ou par effets ou par paroles, car il avoit eu de bonnes pratiques en son jeune temps, que je ne diray point. Mademoiselle de Limeuil, qui n'estoit pas ce jour-là en ses bonnes humeurs, ne fit pas grand cas de luy, car elle estoit altiere quand elle vouloit, et commença à le rabroüer fort, et renvoyer Monsieur le Connestable, qui luy dit : *Et bien, ma maistresse, je m'en vay; vous me rabroüés fort.* Elle luy respondit : *C'est bien raison, que vous rencontriés quelque personne qui vous rabroue, puis que vous estes coustumier de rabroüer aussi tout le monde. Adieu donc*, dit-il, *ma maistresse : je m'en vay; car vous m'avés donné la mienne.*

Certainement il estoit grand rabroüeur des personnes. Cela n'estoit que bon à luy, car il avoit tant veu, pratiqué et retenu, que quand il voyoit faire des fautes, ou qu'on bronchoit devant luy, il le sçavoit bien relever avec belles raisons. Ah!

comment il vous repassoit ces capitaines, et grands et petits, quand ils failloient à leurs charges, et qu'ils vouloient faire des suffisants, et vouloient encore respondre ! Asseurés vous qu'il leur faisoit boire de belles hontes, et non seulement à eux, mais à toutes sortes d'estats, comme à Messieurs les présidents, conseillers et gens de justice, quand ils avoient fait quelques pas de clerc. La moindre qualité qu'il leur donnoit, c'estoit qu'il les appelloit *asnes*, *veaux*, *sots*, et qu'ils vouloient faire des suffisants, et n'estoient que des fats : si-bien que s'ils n'estoient bien habiles, mais je dis des plus sublins, asseurés-vous qu'ils trembloient devant luy, et demeuroient quelquefois si estonnez, qu'ils ne sçavoient que dire ; et les renvoyoit ainsi qualifiez, comme j'ay dit.

J'ay ouy faire un conte qu'une fois un président de par le monde, qui sentoit son *patria* à pleine gorge, vint parler à luy touchant sa charge : et parce qu'il faisoit grand chaud, il avoit osté son bonnet, et tenoit sa teste descouverte, et s'approchant de luy, dit : *Dites donc, Monsieur le Président, ce que vous voulés dire, et couvrés-vous*, en luy répétant souvent. Le Président, pensant qu'il se tinst descouvert pour l'amour de luy, fit response : *Monsieur, je ne me couvriray point que vous ne soyés couvert le premier. Vous estes un sot, Monsieur le Président*, dit Monsieur le Connestable : *Pensés-vous que je me tienne descouvert pour l'amour de vous ? C'est pour mon ayse, mon amy, et que je meurs de chaud. Et vous semble estre icy à vostre siege présidental : couvrés-vous, si vous voulés, et parlés.* Monsieur le Président fut si esbahy, qu'il ne fit que dire son intention à demy : encore ne faisoit-il que balbutier. *Vous*

*dis-je pas, Monsieur le Président?* dit encore Monsieur le Connestable : *vous estes un sot, allés songer vostre leçon, et me retournés trouver demain.* Ces grands sénateurs font bien quelquefois des fautes, aussi-bien que les petits, comme ceux-cy que je vay dire.

Monsieur de Joyeuse derniérement, après qu'il eut fait la paix avec le Roy, et qu'il fallut rentrer dans Toulouse, la cour de parlement qui s'en estoit fuye et retirée à Chastelnaudary pour y exercer la justice, ainsi qu'elle s'y acheminoit, mondit Sieur de Joyeuse estant allé ce jour-là à la chasse sur leur chemin, fust qu'il l'eust fait à dessein ou autrement, voyant venir tous ces Messieurs de ce corps, il picqua à eux pour les saluer tous; ce qu'après avoir fait, il entreprit Monsieur le premier Président, et parlant à luy l'accompagna pour un peu de chemin, sans prendre esgard quelle main il tenoit, ou possible qu'il le faisoit exprès. Le premier Président d'alors luy dit : *Monsieur, tenés vostre rang.* Monsieur de Joyeuse, qui estoit un très-habile homme, et l'a bien monstré, luy respondit fort habilement : *Monsieur, je ne tiens point de rang quand je suis à la campagne.* Puis luy ayant encore dit et entretenu quelques autres mots ne touchant point ce fait, et ayant encore fait un peu de chemin avec luy, il partit, et luy dit seulement : *Adieu, Monsieur le Président : ne faillés pas de tenir et garder vostre rang quand il faudra;* et puis picqua et suivit sa chasse, et le planta là et sa trouppe.

J'ay veu aucuns blasmer fort cette curiosité de ce Monsieur le Président, de s'estre ainsi laissé amuser à controsler le rang de Monsieur de Joyeuse, et que ce n'estoit pas-là qu'il falloit dire

ce mot, mais dans un lieu solemnel ou de cérémonie, ou que l'occasion s'y fust présentée. Aussi eut-il affaire à un homme très-habile, et qui luy fit la response de mesme, et qui en un autre endroit n'eust pas donné subject à monsieur le premier Président de luy faire tenir son rang; car il sçavoit trop bien son devoir et son entregent, lequel, pour ce coup, mondit sieur le Président n'entendoit pas bien; car bien souvent ay-je veu nos Roys et nos grands Princes allants par pays, et nous appellants, qui ne faisoient nulle difficulté de parler à nous, ou à main gauche, ou à droite, mais selon que le chemin s'addonnoit du large ou estroit, ou le haste ou le loisir qu'ils avoient pour parler à nous, et nous entretenir; et nous ne faisions non plus cérémonies, ny observations, ny aucune curiosité de parler à eux, et tout estoit de guerre ou de rang.

Voilà pourquoy il fait bon de sçavoir toutes choses, plus que les sciences et jurisprudence. Aussi dit-on, que toute la sapience du monde ne se couvre pas sous un bonnet quarré, ainsi que le monstra le Pape Eugene, ayant envoyé un grand et incomparable personnage du pays de Grece et Archevesque de Nice, nommé Bessarion, légat pour moyenner la paix entre le Roy Louys XI et le Duc de Bourgogne, comme j'ay dit cy-devant (*).

Pour retourner encore à Monsieur le Connestable pour le tiers-estats, comme à ces Consuls, Eschevins, ou autres députés des Villes, qui venoient parler à luy, et s'excuser de quelques fautes, et dire leurs raisons; il falloit bien qu'elles fussent

(*) *Voyez ci-dessus, pages 45 et 46.*

peremptoires et très-bien alambiquées, s'il ne parloit bien à eux, et les ravaudoit et rendoit quinaux comme il falloit.

Messieurs de Bourdeaux en sçauroient porter bon tesmoignage touchant leur gabelle, lesquels après leur offense très-énorme, le sentant venir, allerent au-devant de luy à deux journées, et luy porterent les clefs de la Ville. *Allés, allés*, dit-il, *avec vos clefs; je n'en ay que faire. J'en ay d'autres que je meine avec moy, qui me feront autre ouverture que les vostres*, (voulant entendre ses canons.) *Je vous feray tous pendre. Je vous apprendray à vous rebeller contre vostre Roy, et à tuer son Gouverneur et son Lieutenant.* A quoy il ne faillit, et en fit une punition exemplaire, mais non si rigoureuse certes que le cas le requerroit; estant tel, qu'il ne l'eust peu expier par un ruisseau de sang, ce disoit-on alors, que de tuer un Lieutenant de Roy, le saller, et luy dénier la sépulture.

Ce meurtre, et la penderie de la Motte-Gondrin, Lieutenant du Roy en Dauphiné, sous Monsieur de Guise aux premiers troubles, ont esté deux crimes fort estranges et barbares. Voilà pourquoy plusieurs furent trompez en Monsieur le Connestable sur cette punition, qu'on pensoit qu'il deust rendre plus cruelle et sanglante, et mesme luy qui estoit un très-grand homme de justice.

Or s'il ne fit mal à tous, asseurés-vous qu'il leur fit belle peur de menaces et de paroles, qu'il avoit très-rudes, et très-braves, et effroyantes, quand il vouloit.

Il me souvient qu'au voyage et entreveuë de Bayonne, le Roy estant à Bourdeaux, Monsieur Strozzy l'alla un jour voir disner avec ses Capi-

taines, et j'estois avec luy. Aussi-tost qu'il le vit, il luy dit: *Strozzy, vos gens firent hier monstre: il les fait beau voir,* (qui estoient les gardes du Roy.) *Ils toucheront aujourd'huy de l'argent: je l'ay commandé.* Monsieur Strozzy luy dit: *Monsieur, ils voudroient vous faire une priere. C'est que le boys est cher en cette Ville, et se ruynent pour en achepter; car il fait froid. Ils vous supplient de leur vouloir donner un navire, qui est sur la grave, qui ne vaut rien, qu'on appelle le* navire de Montreal, *pour le mettre en pieces, et s'en eschauffer. Je le veux:* dit Monsieur le Connestable: *qu'ils y aillent tantost, et y meinent leurs goujats, et le mettent en cent mille pieces, et s'en eschauffent très-bien.*

Par cas, il y avoit-là présent quelques Jurats de la Ville et Conseillers de la cour, qui le voyoient disner, et luy voulurent remonstrer que cela n'estoit pas bien fait, et que c'estoit grand dommage du deffraudement de ce beau navire, qui estoit de trois cent tonneaux, qui pourroit encore servir.

*Et qui estes-vous,* (dit-il,) *Messieurs les sots, qui me voulés controller, et me remonstrer? Vous estes d'habiles veaux, d'estre si hardis d'en parler. Si je faisois bien, j'envoyerois tout à cette heure dépécer vos maisons, au-lieu du navire.* Qui furent estonnez, ce furent ces galands, qui tous rougirent de honte. Et le navire fut deffait en une aprèsdisnée, qu'on ne vit jamais si grande diligence de soldats et goujats.

Je conterois une infinité d'autres rabroüements, si je voulois, lesquels il ne faisoit jamais que très-à-propos. Il n'en usoit gueres à l'endroit des gens d'Eglise; car il les honoroit fort. Bien leur remonstroit-il

remonstroit-il quelquefois assez rudement, s'il les sçavoit faillants: de mesme à l'endroit des gentils-hommes, mais il leur commandoit fort impérieusement.

Que pleust à Dieu fust-il encore vivant, et que nous eussions un pareil censeur si digne que luy, pour censurer tous nos estats de la France, qui est très-gentiment corrompue, et qu'avec luy fust joint un Chancelier de l'HOSPITAL, que je veux dire avoir esté le plus grand Chancelier, le plus sçavant, le plus digne et le plus universel qui fut jamais en France!

## DIGRESSION

## *Sur le Chancelier* DE L'HOSPITAL.

C'ESTOIT un autre censeur Caton, celuy-là, et qui sçavoit très-bien censurer et corriger le monde corrompu.

Il en avoit du tout l'apparence, avec sa grande barbe blanche, son visage pasle, sa façon grave, qu'on eust dit à le voir, que c'estoit un vray portrait de Saint Hiérosme : aussi plusieurs le disoient à la Cour.

Tous les estats le craignoient, mais sur-tout Messieurs de la justice, desquels il estoit le chef; et mesme quand il les examinoit sur leurs vies, sur leurs charges, sur leurs capacitez, sur leur sçavoir, que tous le redoutoient comme font les escoliers le principal de leur college, et principalement ceux qui vouloient estre pourveus d'estats: asseurez-vous qu il les remuoit bien, s'ils n'estoient point dignes et capables.

Il me souvient qu'une fois à Moulins, j'avois prié Monsieur Strozzy (car il l'aymoit fort) de luy parler de quelques affaires que j'avois, qu'il me despescha aussi-tost, et nous fit disner très-bien, du bouilly seulement (car c'estoit son ordinaire pour le disner,) avec luy en sa chambre, et nous n'estions pas quatre à table, où devant le disner ce n'estoient que beaux discours, beaux mots, et belles sentences, qui sortoient de la bouche de ce grand personnage, et quelquefois aussi de gentils mots pour rire.

Après disner, on luy dit qu'il y avoit-là un président et conseiller nouveaux, qui vouloient estre reçeus de luy en leurs nouveaux estats qu'ils avoient obtenus. Soudain ils les fit venir devant luy, qui ne bougea ferme de sa chaire. Les autres trembloient comme la feuille au vent. Il fit apporter un livre du code sur la table, et l'ouvre luy-mesme, et leur monstra l'un après l'autre une loy à expliquer, leur en faisant sur elle des demandes, interrogations et questions. Ils luy respondirent si impertinemment, et avec un si grand estonnement, qu'ils ne faisoient que vaciller, et ne sçavoient que dire : si-bien qu'il fut contraint de leur en faire une leçon, et puis leur dire, que ce n'estoient que des asnes; et qu'encore qu'ils eussent près de cinquante ans, qu'ils s'en allassent encore aux escoles estudier.

Monsieur Strozzy et moy, nous estions près du feu, qui voyions toutes leurs mines plus esbahis qu'un pauvre homme qu'on mene pendre. Nous en ryions sous la cheminée nostre saoul. Ainsi Monsieur le Chancelier les renvoya, sans recevoir leur serment, et qu'il monstreroit au Roy leur ignorance, et qu'il en mist d'autres en leurs places.

Après qu'ils eurent passé la porte, Monsieur le Chancelier tourna vers nous, et nous dit : *Voilà de grands asnes. C'est grande conscience au Roy, de constituer ces gens-là en sa justice.*

Monsieur de Strozzy et moy luy dismes : *Monsieur, possible leur avés-vous donné le gibier trop gras, et plus qu'il n'estoit à leur portée.* Lors, il se mit à rire, et dire : *Sauf vostre grace, ce ne sont que choses triviales qu'ils doivent sçavoir.*

Voilà comme les ignorants estoient à l'endroit de ce grand Chancelier, comme estoient les malfaiteurs, dont il me souvient, qu'à ce mesme voyage de Bayonne, et en cette mesme ville de Bourdeaux, le Marquis de Trans eut là un adjournement personnel au conseil privé, où il comparut, sur l'asseurance de Monsieur de Fyzes, depuis Secretaire des commandements, et dit Monsieur de Sauve, qui avoit tiré parole de la Reyne-mere, qu'il n'auroit point de mal, si-non que la peur, et aussi qu'il eust couru grande fortune, s'il eust esté contumacé.

Estant donc devant Monsieur le Chancelier, ainsi qu'il luy voulut remonstrer ses jeunesses, ses folies, et ses passe-temps, et jeux cuisants, desquels il estoit coustumier d'user, et en luy déduisant particuliérement aucuns, il se mit à rire. *Comment vous riés*, (dit-il) *au-lieu de vous attrister, et monstrer un visage repentant de vos folies? Vous vous pourriés bien donner garde qu'avec vos risées et vos bouffonneries, je vous ferois trancher la teste, aussi-tost que je vous en aurois taillé la sentence. Et remerciés hardiment la Reyne et Monsieur de Fyzes; car vous l'auriés tout à cette heure, encore ne sçay-je à quoy m'en tenir.*

Qui fut estonné, ce fut Monsieur le Marquis.

Asseurés-vous que le rire luy passa bien, à ce que nous sçeusmes après : et croy que son cas alloit très-mal sans Monsieur de Fyzes, qui, pour avoir esté à Monsieur Bertrande, Garde-des-Sceaux, affectionnoit les siens, comme Madame la marquise de Trans, qui estoit sa fille, et pour ce employa la Reyne pour ledit Marquis.

Il ne falloit pas se joüer avec ce grand juge et rude magistrat. Si estoit-il pourtant doux quelquefois, là où il voyoit de la raison ; dont il me souvient qu'il y eut une fois un secretaire de la chancellerie, qui s'appelloit Mornat, et avoit esté à Monsieur de Lansac, qui se mit à faire et contrefaire des faux sceaux : si-bien que qui en avoit affaire, tant fust l'affaire difficile, et que Monsieur le Chancelier la refusast, en s'addressant à luy il en avoit expédition, moyennant une bonne piece ou somme d'argent; et continua cette banque si-bien, qu'en moins de rien, il y gagna, avec un sien compagnon, dix ou douze mille escus, qui n'estant assez fin, fut attrappé à la cour et aussi-tost pendu : et Mornat faillit, qui se sauva en Allemagne, et évada, dont puis ne le vit-on.

Un gentil-homme que je sçay, et galant homme, ayant une lettre à faire sceller à Monsieur le Chancelier, et luy ayant esté refusée, et par deux fois passée par le ganivet, il s'addressa à Mornat sans y penser, qui, moyennant cent beaux escus, la luy scella aussi-tost avec ses sceaux ; il n'y avoit pas grande affaire.

Au bout de six mois, il fallut à ce gentilhomme avoir une seconde jussion de Monsieur le Chancelier; lequel, ayant veu la premiere, s'alla souvenir et reconnoistre qu'il n'avoit jamais scellé cela ; et pour ce, privément demanda au gentil-

homme, qui luy avoit fait expédier ces lettres?

Il respondit que Mornat les luy avoit ainsi données, moyennant cent escus. Monsieur le Chancelier luy respondit : *C'a donc esté le second Chancelier de France qui vous a despesché sans vous scandaliser* (*), *je ne vous enquiers davantage, et qu'il n'en soit parlé.*

L'autre voulut repliquer : *Monsieur, qu'en puis-je mais, que l'autre se disoit de la chancellerie, et qu'il me promit de me despescher? Je m'adressay au premier venu qui me promit l'expédition de mon affaire. N'en parlons plus,* (repliqua Monsieur le Chancelier;) *car si je voulois, vous seriés en peine : et n'y retournés plus.* Ainsi doucement admonesta ce gentil-homme. A quoy il faut prendre garde que ce grand censeur n'estoit point si rude, que quelquefois il ne se modérast.

Aussi estoit-il si parfait dans les lettres humaines, qu'il sçavoit bien user d'humanité envers ceux qu'il falloit, et qu'il connoissoit en estre dignes : et ainsi ces belles lettres humaines luy rabattoient beaucoup de sa rigueur de justice.

Il estoit grand orateur, et fort disert, grand historien, et sur-tout très-divin poëte latin, comme plusieurs de ses œuvres l'ont manifesté tel.

Pleust à Dieu qu'il nous fust encore en vie, et ce grand Monsieur le Connestable, pour nous servir de tels censeurs, comme nous en avons bien besoin, qui ont esté autres certes qu'un Caton, censeur Romain, qui trouvoit à redire par-tout, qui censuroit et vouloit réformer tout, se fondant

(*) *qui vous a despesché. Sans vous scandaliser.*

plus en une certaine opiniastreté et une morgue, austere et dure repréhension, qu'en une modeste et gentille réformation et censure, de laquelle se sont aydez Monsieur le Connestable et Monsieur le Chancelier en leur temps, qui estoient si sages, et de nature, et de pratique, point séveres, sinon que bien à propos, équitables quand il falloit, non point chagrineux, rébarberatifs, ny séparez des douces conversations, entendant les raisons, ny bizarres, ny fantastiques, comme estoit ce Caton, qui, pour ses mœurs ainsi farouches et paroles barbares, ne fust esté bon pour nous autres François, ainsi qu'ont esté ces deux grands personnages, que plusieurs années et longues expériences avoient façonnez, non comme aucuns d'aujourd'huy, qui les veulent imiter, qui n'ont esté faits que du midy jusques au soir. Monsieur le Chancelier fut pourtant hay de plusieurs, et tout pour estre politique et tempéré plus que passionné.

Il me souvient que quand Monsieur le Cardinal de Lorraine vint du concile de Trente à Fontainebleau, il voulut fort exhorter le Roy et la Reyne de le faire publier ; et cela fut fort débattu au conseil devant leurs Majestez. Monsieur le Chancelier en prit fort et ferme la parole, et s'y opposa du tout ; alléguant qu'il estoit du tout contre les droits et privileges de l'église gallicane : et qu'il n'estoit raison de les laisser perdre aucunement, ains les maintenir jusques à la derniere goutte de sang de tous les François ; et que par trop légérement les Roys passez en avoient laissé perdre un, qu'ils ne deussent avoir jamais quitté, qui estoit celuy qu'ils avoient d'eslire et créer des Papes, que par justice, droit et raison, ils avoient conquis en remettant les Papes en leurs sieges,

desquels n'en fust jamais esté mémoire sans eux; et que tels persuadeurs en avoient esté cause, comme les prescheurs de la publication de ce concile.

Puis il allégua que venant sortir de frais d'une guerre, et ayant achepté la paix à bon prix, et fait cette guerre aux grands cousts de la France, non seulement de l'argent, mais du sang de tant de braves et vaillants François, et mesme de Monsieur son frere, qu'il n'y avoit nulle raison que le Roy entrast encore en une autre par ce beau concile public, auquel ne falloit nullement entendre; et que si ceux qui le conseilloient, alloient aux coups comme les autres, ils entretiendroient plustost la paix que la guerre.

Monsieur le Cardinal prit la parole, et fort en colere respondit, que ce n'estoit point luy qui vouloit la guerre, ny qui l'avoit jamais signée, comme Monsieur le Chancelier qui avoit signé et scellé l'édit de janvier, et l'avoit fait publier, qui estoit cause de tous les maux et les guerres qui en estoient advenues en France.

Pour faire fin, et l'un et l'autre vindrent fort à se fascher devant leurs Majestez, jusques à outrages, reproches et démentis; de sorte qu'elles leur firent commandement de leur taire; mais ce fut après beau jeu, beau retour. J'estois lors à la cour à Fontainebleau, et nous le sçeusmes aussi-tost.

Pour fin, Monsieur le Chancelier fut cru, et son conseil bien approuvé. Du depuis, ils ne furent jamais bien, et luy fut très-bien gardé et rendu; et lors qu'on luy osta les sceaux, lesquels il quitta fort librement, disant qu'aussi-bien il n'estoit plus propre pour les affaires du monde, qu'il voyoit trop corrompuès; et fort content se retira en sa

Bb 4

maison près d'Estampes, s'estant peu enrichy en son estat qu'il avoit exercé près de douze ou treize ans, sans jamais avoir usé de tyrannies, ny pilleries, comme d'autres ont fait d'autresfois.

Il estoit chez luy lors que le massacre de Paris fut fait. Quand il l'entendit : *Voilà un très-mauvais conseil*, dit-il. *Je ne sçay qui l'a donné, mais j'ay belle peur que la France en patisse :* et ainsi que ses amis luy dirent qu'il se gardast : *Rien, rien*, dit-il. *Ce sera ce qu'il plaira à Dieu, quand mon heure sera venue.*

Le lendemain, on luy vint dire qu'on voyoit force chevaux sur le chemin qui tiroient droit vers luy, et s'il ne vouloit pas qu'on leur tirast, et qu'on fermast la porte ? *Non, non*, dit-il ; *mais si la petite porte n'estoit bastante pour les faire entrer, ouvrés la grande.*

Il ne faut point douter que c'estoient gens apostez pour luy faire un mauvais tour. Mais ses serviteurs, contre son dire, tinrent très-bien les portes fermées. Et quelques heures après, vindrent encore quelques chevaux, dont on advertit Monsieur le Chancelier, qui, ne changeant ny de visage, ny autrement de propos à ses premiers, mais monstrant une grande constance à recevoir la mort, on trouva qu'on luy donnoit advis que sa mort n'estoit pas conjurée, mais pardonnée.

Il respondit qu'il ne pensoit jamais avoir mérité ny pardon, ny mort avancée.

Voilà ce qu'un honneste homme en dit, lequel estoit de ses amis, à Monsieur de Strozzy et à moy, au siege de la Rochelle ; car nous n'estions pas, luy et moy, en ce massacre : et pour y gagner dix mille escus, comme plusieurs de mes compagnons, je n'eusse voulu y avoir esté.

Nous estions à Broüage, pour nous embarquer sur mer, et faire un beau voyage, quand bien dédaigné, au bout d'un an et davantage (ce croy-je,) mourut ce grand Chancelier, le plus digne qui ait jamais esté.

J'ay ouy de ce temps faire comparaison de luy et de Thomas Morus, Chancelier d'Angleterre, le plus grand aussi qui fut jamais en ce pays-là, fors que l'un estoit fort catholique, et l'autre le tenoit-on huguenot, quoyqu'il allast à la Messe. Mais on disoit à la cour : *Dieu nous garde de la Messe de Monsieur de l'Hospital.* Enfin, quoy qu'il crust, c'estoit un très-grand personnage en tout, et un très-homme de bien et d'honneur. Si faut-il que j'insere icy ce discours, que j'ay recouvert par grande peine d'un de mes amis, où l'on peut voir une partie de sa vie, belle certes, la forme de son testament non vulgaire, et sa résolution à la mort.

MICHEL DE L'HOSPITAL, chancelier de France, agé de soixante-huit ans, a fait son testament, en la maniere que s'ensuit.

## *Testament de Monsieur* DE L'HOSPITAL, *Chancelier de France.*

« J'AY tousjours esté en doute de mon age, parce que mes amis disoient en avoir ouy tenir propos à mon pere en diverses sortes : lequel maintenant disoit que j'estois né devant la guerre esmeue contre les Génois; tantost maintenoit que j'avois pris naissance, lors qu'elle fut mise à fin par le feu Roy Louys XII : à laquelle mon pere se trouva, servant de médecin à Charles, duc de Bourbon, duquel alors ledit Charles se servoit, et

s'en servit plus puis après de conseiller que de médecin, et n'avoit affaire de si grande importance, qu'il ne la communiquast à mon pere, et ne la passast par son advis; car long-temps après que Charles de Bourbon, estant chassé de France par envie, et privé de tous ses biens, se fut retiré vers Charles d'Austriche, Empereur, mon pere le suivit, ayant laissé tous ses enfants, tant fils que filles, ne les pouvant mener avec soy, à cause de leur basage, et pour la craincte qu'il en avoit. Moy, qui estois pour lors à Toulouze, agé de dix-huit ans, fus enlevé par soupçon, et enfermé dans les prisons publiques, jusques à ce qu'on m'eut relasché et fait sortir, par mandement exprès du Roy, pour ce qu'on ne m'avoit en rien trouvé coupable ».

« Incontinent après survint cette fascheuse et renommée battaille de Pavie, où ayant esté le Roy François vaincu, et peu de temps après mené prisonnier en Espagne, Bourbon commençant à estre odieux aux Espagnols à cause de sa vertu et majesté, vint en soupçon à Charles, Empereur, d'autant que nos Ambassadeurs le fréquentoient et conféroient de propos délibéré avec luy : qui fut cause qu'il ayma mieux retourner en Italie, se voyant frustré de l'espérance qu'il avoit du mariage de la sœur de l'Empereur ».

« A son retour en Italie, il trouva toutes les choses changées; car le Roy François, y estant ligué avec les Princes, assiégeoit Milan, auquel temps je vins voir mon pere; lequel, voyant que le siege sembloit prendre trop long trait, ne voulant que je perdisse mon temps, donna charge à quelques voituriers de m'emmener, avec lesquels estant sorty de Milan en habit de muletier, je passay, non sans grand danger de ma vie, la

riviere d'Adda, au-dessous de la ville d'Assan, où il y avoit garnison de gens de guerre. Ayant passé la riviere d'Adda, j'arrivay en la riviere de Martiningue, qui est de la seigneurie des Véniticns, et delà à Padoue, où de toute antiquité les estudes de droit fleurissoient; auquel lieu ayant demeuré six ans, mon pere m'appella à Boulogne et à Rome, où l'Empereur Charles estoit allé, pour se faire couronner Roy des Romains, à la suite duquel mon pere estoit après la mort du Duc de Bourbon ».

« De Boulogne il vint à Rome, puis à Marseille, où le Pape Clément et le Roy François estoient assemblez : là se firent les nopces de Catherine de Médicis, de la famille du Pape Clément de la part de son frere, avec Henry, fils du Roy François ».

« Alors, estant à Rome, je fus tant honoré que d'avoir une place de juge qu'on nomme les Auditeurs de la Rote : de laquelle m'estant deffait par l'advis de mon pere, à cause des promesses que luy faisoit le Cardinal de Grammont de m'avancer au pays à plus grands estats, je fus frustré en mesme-temps de l'espérance que j'avois d'une part et d'autre; car l'estat d'Auditeur fut donné à un autre, et estant demeuré en-arriere par la mort du Cardinal de Grammont, qui m'avoit fait revenir en mon pays sous cette espérance ».

« Je me mis à suivre le Palais, où ayant demeuré trois ans, je pris à femme Marie Morin, fille du Lieutenant-Criminel Morin, qui eut pour doüaire un estat de conseiller; lequel ayant exercé environ neuf ans, je fus envoyé pour ambassade à Boulogne pour le Roy Henry; auquel lieu le Concile universel de tous les évesques avoit

esté convoqué et publié pour réformer la religion : auquel lieu ayant fait séjour de seize mois entiers, je trouvay, au lieu d'estre récompensé de l'estat que j'espérois, de grandes picques et altercations entre les Princes et grands Seigneurs qui estoient près la personne du Roy; car (comme on dit vulgairement) la vertu rencontre beaucoup d'embusches et empeschements à sa naissance ».

« Cependant, Marguerite, sœur du Roy Henry, et Princesse très-vertueuse, me reçeut, n'estant pas seulement contente de m'avoir sauvé du danger, mais me donna un estat de souveraine authorité en sa maison, et de grands moyens envers le Prince, par sa bonté et faveur : bien-tost après, ordonné chef et surintendant des finances du Roy en sa chambre des comptes, et esleu du privé conseil après la mort du Roy Henry; et puis fus choisi pour conduire Madame Marguerite, sœur du Roy, ma maistresse, en la maison de son mary, nommé Philibert. Là, je fis tout devoir, estant près la personne de ma maistresse très-illustre, qui estoit griefvement malade ».

« En ces entrefaites, arriva un courier en grande diligence de la part du Roy François, qui m'appella pour estre Chancelier, qui est le premier et seul estat de gens de robbe, vacant par la mort de très-noble personne François Olivier ».

« J'arrivay à la cour fort troublé et esmeu d'un grand bruit de guerre, incontinent après le tumulte d'Amboise, qui ne fut pas tant de soy dangereux, que pour le remuement des partiaux qui bien-tost après s'ensuivit ».

« Alors j'eus affaire à ces personnages, non moins audacieux que puissants, voire qui aymoient mieux ordonner les choses par violence, que par

conseil et raison, dont pourroit donner bon tesmoignage la Reyne-mere du Roy, laquelle fut lors réduite en tel estat, qu'elle fut presque déboutée de toute l'administration du royaume; à raison de quoy se complaignant souvent à moy, je ne luy pouvois autre chose proposer devant les yeux, que l'authorité de sa Majesté, de laquelle si elle se vouloit dextrement servir, elle pourroit aysément rabattre et affoiblir l'ambition et cupidité de ses adversaires ».

« Advint que le Roy Charles succéda au Royaume par la mort du Roy François, son frere aisné. Le parti de ceux qui pouvoient le plus du temps du Roy François, fut affoibly, et la puissance de la Reyne-Mere du tout augmentée: et néanmoins, pour tout cela, l'envie ne cessa point; car le Roy de Navarre, induit par fausse opinion, tiroit à soy toute la puissance de commander, s'usurpant le nom de tuteur du jeune Roy, selon les loix des Gaulois. Au contraire, la Reynemere se deffendoit par mesmes loix et coustumes, adjoustant à ce les exemples ausquels on avoit donné lieu et authorité en semblables et pareilles matieres ».

« Ce débat estant rapporté aux estats du Royaume, et iceux induits par équité; car qui est plus équitable, que de donner la charge et tutelle du fils à la mere? Estant donc iceux induits, ou par équité, ou nostre continuelle poursuitte, donnerent à la Reyne-mere la charge et tutelle du Roy et de ses biens, luy associant pour ayde et conseil, le Roy de Navarre ».

« Il nous sembloit, par ce moyen, avoir réuny les cœurs des Princes, et aucunement estably en tout le Royaume un vray repos et tranquillité.

Mais la faction et ligue qui avoit manié les affaires du temps du regne du Roy François, ne pouvoient endurer que d'autres maniassent les affaires. Partant, ils suscitoient le Roy de Navarre, et les autres Seigneurs de la cour, ( lesquels se plaignoient que leur puissance et authorité estoit diminuée par l'authorité d'une seule mere, ) à prendre les armes sous prétexte de Religion ».

« Or, ce n'est pas icy le lieu de nostre intention, de dire comment ces choses ont esté traisnées et conduites, et quelles issues elles ont eues. Je puis seulement asseurer, que, jaçoit que les armes ayent esté prises par quatre ou cinq fois, j'ay tousjours conseillé et persuadé la paix ; estimant qu'il n'y avoit rien si dangereux en un pays, qu'une guerre civile, ny plus profitable qu'une paix, à quelque condition que ce fust ».

« De-là tous se prirent presque à se mocquer de moy, qui ne demandoient que nouveaux changements d'affaires, et qui disoient haut et clair, que cette guerre se pouvoit mettre à fin sans difficulté ».

« Pour cela, ils inciterent contre moy toute la Noblesse, les Princes, Magistrats et Juges, tenant conseil de la guerre et de la paix, en particulier, non en public; ce qui ne se pouvoit faire, sans en demander l'advis et conseil du Chancelier, ou autrement le devoient eux exécuter d'eux-mesmes, sans demander conseil à autruy, ou bien d'en attendre les advis des Parlements, qui sont souvent juges des affaires qui se présentent ».

« Ainsi, nous avons presque perdu le Roy et le royaume, toutes choses estant changées à la ruyne de la patrie; et non contents de faire combattre les forces du pays les unes contre les autres,

firent approcher, jusques au cœur du royaume, des estrangers de diverses parties de l'Espagne, Italie et Allemagne ».

« Hélas! nous avons veu ce que je ne puis presque dire sans gémissements et sans larmes, que les soldats estrangers se jouent de nous, de nos corps, et de nos biens, quand ceux qui les devoient empescher les premiers, en estoient eux-mesmes les autheurs et conducteurs, et qui trouvoient bon tous les maux et meschancetez qui se commettoient en la France ».

« Quant à moy, voyant que mon labeur n'estoit agréable au Roy et à la Reyne, et que le Roy estoit tellement pressé qu'il n'avoit plus de puissance, voire qu'il n'osoit dire ce qu'il en pensoit, j'advisay qu'il me seroit par trop plus expédient de céder volontairement à la nécessité de la république et aux nouveaux gouverneurs, que de débattre avec eux, avec lesquels je ne pouvois plus demeurer ».

« Je fis place aux armes, lesquelles estoient les plus fortes, et me retiray aux champs, avec ma femme, famille, et petits-enfants; priant le Roy et la Reyne, à mon partement, de cette seule chose; que puis qu'ils avoient arresté de rompre la paix, et de poursuivre par guerre ceux avec lesquels peu auparavant ils avoient traitté la paix, et qu'ils me reculoient de la cour, pour ce qu'ils avoient entendu que j'estois contraire et mal content de leur entreprise: je les priay, dis-je, s'ils n'acquiesçoient à mon conseil, à tout le moins, quelque temps après qu'ils auroient saoullé et rassasié leur cœur et leur soif du sang de leurs subjets, qu'ils embrassassent la premiere occasion de paix qui s'offriroit, devant que la chose fust réduite à une extresme ruyne; car quelque chose que couvroit cette guerre,

elle ne pouvoit estre que très-pernicieuse au Roy et au royaume ».

« Ayant fait cette remonstrance avant que partir de la cour, en vain, je m'en allay avec une grande tristesse, de quoy le jeune Roy m'avoit esté ravy, et ses freres, en tel age de temps, auquel ils avoient plus affaire de nostre gouvernement et ayde, ausquels si je n'ay pu assister ny ayder, ny de conseil, si long-temps que j'eusse bien voulu, j'en appelle Dieu à tesmoin, et tous les anges et les hommes, que ce n'a pas esté ma faute, et que je n'ay jamais rien eu si cher que le bien et le salut du Roy et de ma patrie: et en ce me sentant grandement offensé, que ceux qui m'avoient chassé, prenoient une couverture de religion, eux-mesmes estoient sans pitié et religion; mais je vous puis asseurer qu'il n'y avoit rien qui les esmeut davantage, que ce qu'ils pensoient, que tant que je serois en charge, il ne leur seroit permis de rompre les édits du Roy, ny de piller ses finances, et celles de ses subjets ».

« Au reste, il y a presque cinq ans que je mene icy la vie de Laërtes, sans me souvenir des miens, et sans qu'ils se souviennent de moy, et ne veux point rafraischir la mémoire des choses que j'ay souffertes en ce département de la cour, tant en public qu'en particulier: mais aussi ne faut-il pas que je taise, qu'il ne m'est rien advenu de mal de la part du Roy et de la Reyne; que s'il m'en est advenu quelque chose, ç'a esté contre leur gré ».

« Maintenant me voyant travaillé d'une maladie incurable de vieillesse, et outre d'une infinité d'autres maladies depuis six mois, j'ay pensé de mettre ordre à mes affaires, comme ont accoustumé de faire les hommes, et ordonner quelque chose que

je

je veux que mes héritiers tiennent inviolablement, que j'espere qu'ils exécuteront de leur bon gré, estants plus induits de mon amitié, que d'aucune contrainte de loix ; car ils ne sont en rien esloignés des droits et regles de nature, lesquelles choses n'ont aussi rien de contraire à leur utilité et profit ».

« Premiérement, je veux et ordonne que tous mes biens et héritages viennent à ceux ausquels ils appartiennent par les loix et coustumes du pays, et ne fais en cela loix ny prérogative à aucun ».

« Je veux outre, que *Marie Morin*, ma chere épouse, et femme d'une singuliere piété, gouverne le tout en commun, laquelle je m'asseure ne diminuera rien des biens, ains plustost les conservera duement, et accroistra au profit des enfants: et pour ce, je deffends qu'on ne luy demande aucun compte ny raison de la tutelle et curatelle; mais je veux que toutes choses se fassent, se rendent et se passent, ainsi qu'il luy plaira ».

« J'ordonne aussi que tout ce qu'elle aura passé, soit non-seulement tenu des héritiers pour fait, mais pour agréable ».

« J'entends semblablement que mes petits-fils, nais de ma fille, qui sont de la famille des Hurauts, ayent un nom adjousté au leur; en sorte que l'aisné soit nommé *Charles Huraut de l'Hospital*, lequel nom adjousté servira pour distinguer les familles des Hurauts, qui sont en grand nombre, et qui a esté autresfois pratiqué à Rome, et se trouve aussi de semblables exemples en nostre France ».

« Je veux aussi que quelque mémoire de mon nom demeure en cette famille, en laquelle j'ay apporté tous les plus beaux estats de la république,

mesme l'estat de Chancelier, laquelle chose les encouragera, comme j'espere, à suivre les traces et visites (*) de leur grand-pere, pour parvenir à pareils degrez d'honneur ».

« Je fais *Magdelaine de l'Hospital* héritiere de tous et chacuns de mes biens, et laisse et legue par testament toute ma librairie et bibliotheque à *Michel Huraut de l'Hospital*, qui me semble plus propre et plus affectionné aux bonnes lettres, que les autres petits ».

« Je veux toutesfois que ma femme et fille gardent ma librairie, afin que personne n'en puisse rien soustraire, qu'ils la donnent audit *Michel* quand il sera en age, sous condition qu'elle sera ouverte pour la commodité de ceux de sa famille, ensemble les domestiques, et autres qui fréquentent la maison ».

« Au-lieu, je veux que l'on donne à chacun des petits fils cinq cent livres pour une égalité de légitime portion, afin qu'il n'y en ait pas un qui se puisse plaindre qu'un autre ait esté préféré à luy, et luy postposé ».

« Quant aux mémoires d'anticailles d'or et d'argent, de cuivre et médailles, et le surplus qui est à mon logis, je veux qu'elles soient à celuy que ma femme et ma fille nommeront, et que je laisse à leur discrétion, comme je fais toute autre chose ».

« Je ne voudrois pas prendre cette hardiesse, d'empescher la Reyne-mere de mes propres affaires, sçachant trop mieux qu'elle est d'ailleurs occupée à tant d'affaires publiques, si ce n'est qu'elle se fust offerte de son bon gré, et qu'elle-mesme m'eust

(*) vestiges, *peut-être*.

déclaré appertement, qu'elle auroit soin de moy et des miens, tant durant ma vie, qu'après ma mort; m'asseurant haut et clair, que si elle décédoit devant moy, qu'elle feroit contre tout devoir d'humanité, si elle taisoit au Roy, et autres ses enfants, ma fidélité et intelligence, industrie et labeur envers eux estants en bas-age: lequel mesme j'ay employé au plus fascheux temps entre les grandes et moindres affaires du Roy et du Royaume; ce que lesdits enfants ne pouvoient connoistre pour leur bas-age: mais tout ainsi que Sa Majesté m'a esté si libérale et favorable, aussi est-il raisonnable que je jouysse de sa libéralité et mien bénéfice, en tant que la raison le requiert ».

« Qu'il nous suffit à moy et aux miens, qu'elle nous soit propice, et qu'elle et le Roy nous font grande grace de ce qu'ils ne souffrent qu'on nous fasse quelque tort et injustice; mais qu'ils nous permettent de vivre en droiture et équité: que si à ce bien ils adjoustent d'abondant, nous réputerons le tout pour un singulier bien et profit ».

« Certes, il ne luy peut tourner à deshonneur, ou vitupere, d'avoir salarié son humble serviteur de quelque honneste récompense ».

« C'est à vous, Madame Marguerite de Savoye, duchesse, à qui je m'adresse, et que je prie, qui avez tousjours esté cause de mes biens et estats, et qui ne m'avez deffailly jamais, ny aux miens, pour mon advancement. Je vous supplie que l'affection et faveur que m'avez porté et aux miens en mon vivant, la veuilliés continuer après ma mort envers ma femme et enfants; en sorte toutesfois que vous employés autant de vostre puissance et authorité, et tout ainsi que bon vous semblera,

tellement que laissiés le maniement de mes biens à ma femme, et de ceux de mes domestiques tels qu'il vous plaira ».

« Je veux que toutes mes médailles de cuivre, marbre, et aussi toutes les monnoyes d'anticailles d'or et d'argent, et autre matiere, soient gardées en ma maison par indivis, à la discrétion de ma femme, et quatre beaux vases, ouvrage d'Allemagne, et cette médaille de taureau, que Madame ma maistresse m'a donnée ».

« Je veux qu'on donne vingt escus de revenu en aumosne à ma sœur *Françoise*, religieuse, tant qu'elle vivra ».

« Mon gendre prendra garde, et aura soin que mes lettres de droit civil, que j'ay rédigées en articles par méthode estant jeune, ne soyent deschirées et bruslées; mais qu'elles soyent données à un de mes petits fils des plus capables, et qui les pourra, à l'imitation de son ayeul, par advanture, parachever ».

« Quant à mes funérailles et sépulture, que les chrestiens n'ont pas à grande estime, j'en laisse à ma femme et domestiques d'en faire ce qu'ils voudront ».

« Davantage, je veux qu'on fasse la récompense à mes serviteurs et autres, telle que ma femme advisera, laquelle je veux qu'on tienne pour dame et maistresse de tous mes biens ».

« Au surplus, je vous recommande à tous de vous honorer l'un l'autre, et entr'aymer ».

« J'ay sous-signé ces choses de ma main, quand je me sentis approcher de la mort au Seigneur, le troisiesme jour du mois de Mars, M. D. LXXIII ».

Voilà la fin du discours de ce grand personnage, qu'il fit tout de sa main. Que pleust à Dieu en

puissions-nous voir d'autres qu'il a faits qui nous sont cachés, dont c'est grand dommage.

Pour fin, quand il mourut, ses ennemis ne purent luy oster ce los, qu'il ne fut le plus grand personnage de sa robbe, qui fut ny qui sera jamais, comme je leur ay ouy dire, le calomniant pourtant tousjours d'estre Huguenot.

## *Reprise du Discours sur* ANNÉ DE MONTMORENCY.

IL me faut reprendre maintenant encore mon grand chemin, d'où j'avois pris la traverse, que j'ay fait plus longue que je ne pensois.

Je retourne encore à ce grand Connestable, lequel s'il entreprit la premiere guerre civile pour l'honneur de Dieu, il retourna à la seconde de pareille volonté, autant pour l'exaltation de Dieu et de son église, que du despit qu'il eut de la journée de Maux, et de l'affront qui fut fait au Roy cette fois; dont il en fut en si grande colere, qu'il jura la ruyne des Huguenots, et de ses nepveux et tout, ou qu'il y mourroit; et pour ce, leur livra la battaille de Saint-Denis, dont il en prit l'occasion bien à point, et selon sa prévoyance et sagesse accoustumée de guerre. Cela est escrit en nos histoires.

Bien diray-je que ce grand Capitaine se gouverna non-seulement en sage capitaine, mais en très-vaillant. Et s'il vous plaist, en quel age? C'estoit en sa quatre-vingtiesme année; car estant furieusement assailly, comme celuy qu'on avoit remarqué, il combattit et se deffendit très-vaillamment. Il donna un coup d'espée à travers le corps d'un

gentil-homme au défaut de l'harnois, qui en tomba par terre ; et en le blessant ainsi, voicy venir un autre qui luy donna un coup de pistolet à travers les reins, qu'il perça aysément, à cause de sa cuirasse, qui n'estoit gueres à l'espreuve, pour l'amour de la pesanteur, dont son vieil age ne vouloit qu'il en fust gueres chargé.

Toutesfois, luy, ne perdant courage, se tourna aussi-tost vers celuy qui l avoit blessé, et luy donna des gardes et du pommeau de son espée contre la bouche, qui luy en froissa deux dents, si-bien que de long-temps la bouillie luy servit de manger.

De plus, il opiniastra encore au combat, de telle façon qu'il fut blessé en trois ou quatre endroits ; et s'affoiblissant par ses playes, peu-à-peu il tomba par terre : et estant revenu à soy et relevé, il demanda s'il estoit encore beaucoup de jour, et qu'il ne se falloit amuser-là, qu'il falloit roidement poursuivre la victoire ; car elle estoit à nous.

Voyés quel cœur et quel jugement, en ce brave vieillard ! Puis s'addressant à Monsieur de Sansay, honneste gentil-homme qu'il aymoit fort, luy dit : *Mon cousin de Sansay*, (car ainsi l'appelloit-il tousjours) *je suis mort, mais ma mort est fort heureuse, de mourir ainsi. Je n'eusse sçeu mourir, ny m'enterrer en un plus beau cimetiere que celuy-cy. Dites à mon Roy et à la Reyne, que j'ay trouvé à la fin l'heureuse et la belle mort dans mes playes, que tant de fois j'avois pour ses peres et ayeuls recherchée.*

Et là-dessus, il se mit à faire ses oraisons accoustumées, pensant et voulant mourir en ce champ. Mais ceux qui estoient auprès de luy, l'asseurant que ce ne seroit rien, comme cela se fait ordinairement, et qu'avec l'ayde de Dieu il se pourroit guérir ; qu'il estoit très-nécessaire qu'il s'ostast de

là, et qu'il se fist porter dans Paris : ce qu'il permit fort mal-aysément; disant tousjours le bon homme qu'il vouloit mourir dans le champ de battaille, comme il avoit tousjours desiré. A la fin, il fut tant prié, sollicité, et requis, qu'il permit d'estre porté.

*Je le veux donc*, dit-il, *non pour espoir que j'aye de guérison, car je suis mort; mais pour voir le Roy et la Reyne et leur dire adieu, et leur porter par mes playes et ma mort l'asseurance de la fidélité que j'ay tousjours portée à leur service :* ce qu'il leur sçeut aussi-tost très-bien dire d'une grande constance, et les larmes à l'œil pourtant; et leur proféra les mesmes mots, qu'il avoit chargé le sieur de Sansay leur porter, avec force autres qu'il dit. Leurs Majestez les ouyrent avec force larmes; et tous ceux et celles qui estoient en la chambre, qui ne se pouvoient saouler de loüer et admirer le grand courage de ce seigneur : et puis pressé de douleurs extresmes, il mourut en telle et incomparable gloire. Car qu'on m'aille feuilleter par toutes les histoires du monde, on ne trouvera jamais une telle vaillance, un tel age, et une telle mort, meslées ensemble en une seule personne.

Nous tenions à l'armée; et ainsi estoit-il vray, que ce fut Stuard, gentil-homme Escossois, de fort bonne et grande Maison, qui luy avoit donné ce coup de pistolet, qui se mesloit de faire des balles trempées de telle composition, qu'il n'y avoit cuirasse à l'espreuve, ny à si bonne trempe, qu'il ne les perçast; et les appelloit-on des Stuardes, et en faisoit présent à ses amis Huguenots.

Il n'en falloit de celles-là, pour percer celle de Monsieur le Connestable; car il s'armoit fort à la légere, comme j'ay dit, à cause de son age, et la foiblesse de son corps caduc.

Ce Stuard depuis fut pris à la battaille de Jarnac, tout vif, et mené à Monsieur, nostre Général. Monsieur le Marquis de Villars, qui estoit présent, aussi-tost qu'il le vit, ne se put engarder d'aller à luy: *Ah! meschant que tu es. C'est toy qui as tué meschamment Monsieur le Connestable mon frere. Tu en mourras!* Et se tournant vers Monsieur, luy dit: *Monsieur, je vous supplie, donnés-le-moy, pour les services que je vous fis jamais, afin que je le fasse tuer devant vous tout à cette heure.* Monsieur le luy desnia; mais pressé et repressé par longues et importunes prieres par ledit Marquis, Monsieur, en se tournant la teste de l'autre costé, dit: *Eh bien soit.*

*Ah! Monsieur,* (s'escria Stuard:) *vous estes Prince si magnanime et généreux, que vous ne voudriés souiller vos yeux, ny vostre belle ame, d'un spectacle si vilain.* Mais ayant esté mené un peu loing à l'escart de Monsieur, et non si loing qu'il ne le pust ouyr, fut désarmé, et tué de sang froid.

Ainsi l'immola le frere aux manes de son frere, en signe de piété, pensant les en rendre plus heureux et mieux en repos, comme fit Achilles, pour son confident Patroclus, le corps d'Hector, croyant que cela luy servist à quelque chose, pour le moins autant de contentement.

On disoit que ce Stuard, quelques années avant, avoit tué le Président Minard, le soir tournant du Palais à son logis, fust ou pour quelques procès qu'il luy avoit mal jugé, ou pour la religion.

C'estoit un gentil-homme qui pouvoit faire de tels coups; car il estoit fort de la religion, et très brave et vaillant, de bonne grace et de bonne apparence, et très-déterminé, et qui s'est bien fait redouter pour tel, et mesme de Monsieur le cardinal de Lorraine; dont fut fait un petit Pasquin:

*Garde toi, Cardinal, que tu ne sois traitté à la Minarde d'une Stuarde.*

Aucuns tenoient pour lors, que cedit Stuard ne devoit point avoir esté tué ainsi pour ce subjet: car quand on est dans une meslée de combat furieux, on n'advise point qui on frappe, ou à tort ou à travers, ny si c'est un Roy, un Prince, ou un Grand; car chacun est là pour son escot, pour tuer, pour se deffendre et garantir de la mort, et acquérir de la gloire.

Mais aussi il faut pardonner à l'amitié d'un frere à l'autre, et au sang, qui ne peut mentir, et y commande la vengeance en quelque façon que ce soit. Mais tels coups se doivent faire à la chaude, et non de sang froid.

Il y avoit alors à discourir beaucoup, dont n'y avoit faute de gens pour cela, et pour dire aussi que luy, ayant esté pris en guerre, devoit estre traitté en prisonnier de guerre, ou du tout ne le prendre jamais.

Pourtant luy et Chastelier passerent par cette mesme voye, dont le Baron d'Ingrande et Prune, deux très-braves et vaillants gentils-hommes, s'en ressentirent à bon escient pour contre-revanche; car estants pris de l'autre costé, passerent de mesme, après avoir sçeu le massacre des autres, selon le droit de la guerre, qui ne veut bailler licence à un ennemy plus qu'à l'autre, si on ne la veut prendre de bravade: mais aussi l'on s'en repent bien puis après. En quoy les gens de guerre y doivent bien adviser, et à la conséquence qui en sourd.

Or, pour encore retourner à ce Monsieur le grand Connestable, vous avés veu la belle mort qu'il fit, et les beaux mots qu'il prononça d'avoir

trouvé ce qu'il avoit tant cherché. Car il disoit vray, et l'avoit bien fait paroistre souvent; car outre une infinité de combats et de rencontres, qu'on ne sçauroit particulariser qu'avec un long temps et une grande peine, il s'est trouvé en sa vie en sept battailles signalées, que l'Espagnol en propres mots appelle *Jornadas, o Batallas*, ausquelles il a commandé en grandes charges, et y a esté ou pris, ou blessé, ou mort, qui fut en la derniere, et en toutes acquis un très-grand renom.

La premiere fut la battaille de Ravenne, où il ne commandoit encore, pour son jeune age, mais il estoit pour son plaisir suivant l'estendard général, sous lequel bien souvent se trouve la noblesse volontaire, qui fait aussi bien ou mieux que celle qui est en charge.

La seconde est la battaille de Marignan contre les Suisses, où (il me semble l'avoir ouy dire, ou je me suis trompé,) il commandoit en qualité de Lieutenant en la compagnie de cent hommes d'armes du Bastard de Savoye, frere de Madame la Régente et oncle du Roy, et depuis son beau-pere, une très-digne charge, pour son age, et de ce temps. Pour le moins, s'il n'y commandoit alors, bien-tost après il y commanda, et s'il n'y commandoit, il avoit quelque autre honorable charge : ainsi l'ay-je ouy dire, mais il ne m'en souvient pas bien.

La troisiesme battaille fut celle de la Bicoque, où il estoit Colonel des Suisses, où estant à la teste, et ayant une picque au poing, ainsi qu'il faut, et armé de toutes pieces, il combattit si vaillamment et si opiniastrement, qu'il y fut fort blessé, et demeura parmy les morts.

A la quatriesme, qui estoit la battaille de Pavie,

il estoit Mareschal de France, par la mort de Monsieur le mareschal de Chastillon son beau-frere, où le soir de la vigile estant allé à la guerre pour prendre langue, le lendemain au matin, oyant la rumeur de la battaille qui s'appareilloit par les canonnades qui se tiroient d'une part et d'autre, rebrousse aussi-tost chemin et tourne, et fait si grande diligence, qu'il arrive à grand-haste, sur le point que le grand jeu se commençoit, et se jette dans la meslée aussi-tost si avant, que, menant bravement les mains, il fut pris comme les autres.

A la battaille de Saint-Quentin, qui fut la cinquiesme, il fut aussi pris, laquelle luy fut livrée par le Prince de Piedmont et le comte d'Egmont, après avoir fait son renvictaillemment à la barbe de l'ennemy, et se retirant par faute d'avoir tiré et abandonné quelques cinq cent harquebuziers à un passage où passa le comte d'Egmont. Il avoit fait un très-bel exploit de renvictailler la place, et une très-belle retraite; car quelquefois les grands capitaines tiennent cette maxime, qu'il est expédient de faire perdre une petite trouppe, pour sauver toute une armée.

Pourtant, Monsieur le Connestable, pour estre surpris en sa retraite, ne perdit pas le jugement; car il en avoit bien veu d'autres; mais se campe bravement, et prend son camp de battaille par belle ordonnance, fait teste, combat fort bien, et après en avoir rendu beaucoup, enfin fut pris. On tenoit pour lors en France, qu'il se plaignoit d'aucuns qui ne l'avoient pas trop bien assisté, sur quoy gentiment rencontre pour lors une grande Dame de la Cour. *Pensés* ( dit-elle ) *qu'il avoit tant accoustumé, quand il se voyoit le moins du monde pressé et importuné de gens, qui l'environnoient tousjours*,

*de crier*, gare, gare; retirez-vous (*). Comme de vray, c'estoit sa coustume de crier ainsi, fust ou qu'il en eust subjet, ou qu'il l'avoit tant accoustumé, qu'un chacun craignant qu'il ne leur en dist encore de mesme, ou possible qu'il le dist alors, qu'on se recula tant de luy, et l'osa-t-on si peu approcher et estre près de luy, qu'il fut abandonné et pris assez seul : toutesfois, l'honneur plus grand luy en resta-il ; car il eut bien pu se sauver.

Il fut après pour la sixiesme à la battaille de Dreux blessé et pris, comme j'ay dit.

Et depuis mourut pour sa derniere ainsi honorablement à la battaille de Saint-Denis, aussi comme j'ay dit.

Voilà les sept battailles où il s'est trouvé. En ces trois dernieres, il commanda en Connestable et en Général.

La premiere belle preuve et espérance qu'il monstra, que ce seroit un jour un grand Capitaine, ce fut en Lombardie sous Monsieur de Lautrec, qui, ayant tenu six sepmaines Cassan assiégé, et estant adverty que de l'autre costé de la ville y venoient de grands rafraischissements de vivres, despescha Monsieur de Montmorency et l'escuyer Bouccard, pour battre le chemin ou l'estrade, et rencontrer les fourrageurs, et rompre les moulins, s'ils en avoient moyen.

Bouccard, à qui Monsieur de Montmorency avoit donné les courreurs à mener, estant à sept ou huit milles du camp de Monsieur de Lautrec, rencontrant les ennemis, les chargea bravement, car il estoit brave et vaillant : mais ce fut à son désavantage ; car les ennemis l'ayant rompu, le renver-

(*) Henri-le-Grand en disoit autant à la bataille d'Ivry.

serent sur les bras de Monsieur de Montmorency : lequel de loing les voyant venir à luy à vaude-route, le long du grand chemin de Milan, jetta sagement ses harquebuziers sur les deux aisles, ainsi que le chemin est large et spacieux, puis s'ouvrit luy et ses gens, craignant que les fuyards ne les rompissent; ce qu'infailliblement ils eussent fait sans cela, et leur donnerent ainsi espace et passage; puis estants passez, se renferma aussi-tost, de sorte que les ennemis chassant à la file, à l'ayde des harquebuziers, furent deffaits, et furent amenez le lieutenant, l'enseigne, et le guydon, avec bon nombre de gendarmes de Dom Raymond de Cardonne, demeuré à Naples vice-Roy, celuy qui fut deffait à Ravenne.

Ce fut-là un beau trait pour un jeune Capitaine, et qui commença-là à monstrer qu'il seroit un jour grand et vieux Capitaine, que depuis nous avons veu, dont il ne se faut pas estonner si ce grand Empereur Charles-Quint le tint pour tel.

J'ay ouy dire que, lorsqu'il sçeut la prise de Metz, Toul, et Verdun, mais principalement de Metz, il le loüa et admira estrangement, qu'une telle ville Impériale, si grande et si peuplée, fust surprise sans coup frapper, et d'une telle ruse et astuce de guerre, laquelle est escrite sans que je la raconte.

Aussi l'appelloit-on dès-lors le vieil, sage et fin Nestor des François, comme l'autre dans Homere l'estoit des Grecs : mais il y avoit beaucoup de différence de l'un à l'autre, s'il faut croire qu'il y en ait eu un; car celuy des Grecs estoit un vieux penard, qui ne bougeoit de sa tente, de son pavillon, ou de sa cuisine, assis comme une statue immobile, et donnoit ainsi ses advis et

conseils, à la mode d'un morveux Président.

Mais nostre Nestor François donnoit les siens de guerre, le cul sur la selle, ou à pied, armé de toutes pieces avec l'espée au poing, menant les mains, et prévoyoit aux hasards de la guerre à l'œil, et non à l'ouy-dire.

Pour les affaires d'estat, il ne faut pas douter qu'il n'y fust entendu plus qu'homme de la chrestienté; car il les avoit traittées et pratiquées sous le Roy François près de trente ans, en ayant eu la pluspart de ce temps la charge, que bien souvent les luy remettoit.

Puis du regne du Roy Henry, qui les luy avoit données toutes en main, encore que Monsieur de Guise et le Cardinal son frere le soulageassent un peu : mais pourtant, il vouloit tout sçavoir et embrasser, et se trouvoit ordinairement Président aux Conseils et aux affaires du Roy, s'il n'estoit empesché, ou de maladie, ou de quelque plus grande affaire, qui l'en destournoit; car de ses plaisirs, il s'en retiroit plus que son naturel ne portoit; car il aymoit fort la chasse, et notamment celle des oyseaux.

Tous les secretaires des commandements ne failloient à luy rendre conte (1) tous les jours de leurs charges, dont il y en avoit alors de très-grands personnages, comme Messieurs de l'Aubespine, de Bourdin, et du Thier, autrement Beauregard, et Marchaumont, sans conter (2) le sien Dardois, Basque, et bien habile, et qui gouvernoit son maistre, dont de long-temps ne s'en est veu de pareils.

Bien souvent il les faisoit escrire sous luy, et

(1) compte. (2) compter.

s'est trouvé souvent qu'il dictoit tout en un coup à trois; et si luy-mesme, le bon-homme, escrivoit de sa main, qui estoit un grand et heureux jugement, et une solide mémoire.

Il entendoit très-bien les finances, et les a bien fait gouverner de son temps, les grands fraix qu'il a fallu faire au Roy en toutes ces guerres et autres occasions, avec peu de charge du peuple d'alors, qui n'estoit pour eux que douceur, au-lieu que depuis ç'a esté poison, (les peuples en font foy :) et si luy faut-il donner cette gloire, que, pour le grand gouvernement qu'il a eu, et la grande authorité qu'il a tenue par-dessus tout, il ne s'est pas tant enrichy comme on diroit bien, comme beaucoup qui sont venus après, qu'on a veus si gorgés, qu'ils ont l'ame (comme je croy) bien chargée, pour les grandes foules qu'ils ont fait pastir au pauvre peuple. Car si Monsieur le Connestable mourut riche, certainement il ne faut pas nier qu'il n'ait eu des Roys ses maistres des dons et bienfaits; mais aussi les a-t-il bien méritez et gagnez à bonne sueur de son corps, et pour les bons services qu'il leur a faits, et rapporté beaucoup de bien à eux et à la France : quand ce ne seroit que cette ville de Metz, qui luy est de telle importance, que si Messieurs les Princes d'Allemagne avoient une mine d'or du Perou, comme un Roy d'Espágne, ils en donneroient très-bien des millions d'or à grandes quantitez; et si elle estoit à vendre, mesme le Roy d'Espagne les y employeroit très-bien, encore qu'elle ne luy soit de si grande importance qu'aux Allemands; toutesfois elle luy accommoderoit très-bien ses affaires de par de-là : et le gain de cette ville, il ne le faut pas attribuer à d'autres qu'à feu Monsieur le

Connestable, et à luy seul; car s'il ne l'eust prise par la sagesse et finesse, il ne l'auroit prise jamais, et elle n'eust esté jamais à la France, pour la moindre résistance qu'eussent fait ceux de dedans. Et voilà l'obligation qu'on luy en a, sans une infinité d'autres.

Il n'y a personne qui ne sçache que, sans sa belle conduite au camp d'Avignon, l'Empereur frisoit la Provence. Si nous n'eussions rendu le Piedmont pour acheter la paix, il fust esté encore à nous; et la premiere conqueste en estoit deue à Monsieur le Connestable, au forcement du pas de Suse, qui emporta tout.

Tant d'autres belles conquestes, et biens, et victoires, a fait ce bon vieillard sous ses Roys et Maistres, qu'elles sont assez manifestes, sans que je les die: et qui les veut mieux sçavoir, les trouvera peintes et bien représentées en une galerie de son hostel de Montmorency à Paris.

Je dis donc et conclus, que si les Roys luy ont fait des dons et bienfaits, qu'il les a très-bien gagnez, ny plus ny moins qu'un serviteur domestique, quand il a très-bien servy son maistre, qu'il est récompensé de luy par quelque don gratuit, outre ses gages ordinaires. Et voilà comme il faut, et est bien raison, que tels favoris des Roys soyent gratifiez et récompensez en toutes choses; car la semence est très-bien employée à la terre, lors qu'il en vient de bonne moisson, et de bon grain; non pas ceux qui ne sçauroient se vanter d'avoir servy leurs Roys d'aucun service d'importance, non pas seulement luy avoir gagné, ny en la France, ny hors, un poulce de terre, et en ont emporté de si grandes substances, que de maigres qu'on les avoit veus auparavant, ils en sont devenus si gros, gras

gras et replets, qu'ils ne sçauroient que faire des biens, pour n'estre capables à les despendre aux grandes charges desquelles ils estoient indignes, ainsi que nous en avons veu d'aucuns des regnes des Roys Charles IX et Henry III derniers.

Monsieur le Connestable ne fut pas aussi tant enrichy des Roys ses maistres, qu'il n'eust de soy beaucoup de biens aussi par la succession de Monsieur de Montmorency son pere, qui de soy estoit grand et advancé du regne du Roy Charles VIII et Louys XII, et des siens, comme il paroist par les belles et remarquables maisons, qui luy escheurent, comme Montmorency, Escouan, Chantilly, l'Isle-Adam, et force autres, outre qu'aucuns luy ont fait de leur plein gré des donations, et se sont donnez à lui, se despouillants de leurs biens, pour avoir des grades et honneurs, ainsi que Monsieur de Chasteaubriant, qui luy donna sa belle maison de Chasteaubriant, pour avoir l'ordre, et autres. Puis que cela ne coustoit gueres aux Roys, ils pouvoient bien là estendre leurs libéralitez. Ainsi ce Seigneur s'est aggrandy peu-à-peu, et non aux despens du peuple, tout-à-coup, en l'affamant fort, mais en travaillant à mériter ce qu'il a eu.

Sur-quoy il me souvient luy avoir ouy dire une fois, que le premier coup qu'il passa les monts pour apprendre la guerre, Monsieur de Montmorency son pere ne luy donna jamais que cinq cent francs pour ce coup, avec de bonnes armes et de bons chevaux; afin qu'il pâtist, et n'eust tous ses ayses en enfant de bonne maison, et apprist à conduire bien son fait, et avoir de l'industrie à faire de nécessité vertu : et le disoit à propos des enfants de bonne maison, que les peres et meres gastent, quand ils les envoyent en quelque voyage, qu'ils

mettent tout leur soucy à leur donner un grand esquipage, et toutes leurs commoditez, que rien n'y manque : et ne sçavent après que c'est du monde, et comment il faut vivre: *Car nul ne le peut jamais bien sçavoir*, (disoit-il) *qui ne sçait pâtir.*

Cette leçon de ce grand capitaine estoit bonne pour beaucoup de jeunesse, que nous avons veu, et voyons encore, laquelle ne voudroit pas partir de sa maison, si elle n'avoit toutes ses commoditez et appareils: de sorte qu'elle ayme mieux demeurer en sa maison, et les attendre, et temporiser à les amasser, que d'en partir; et cependant, perdre quelque belle occasion d'une belle faction, qui ne se peut pas recouvrer: et il vaudroit mieux, disoit Monsieur le Connestable, aller avec une harquebuze, ou une picque à la main, que manquer à son devoir, ny que d'estre ainsi considératif et appréhensif de ses commoditez; comme j'ay veu plusieurs jeunes gens, et de bonne maison, qui n'ont eu ces considérations, mais se sont faits simples soldats, et rendus tels pour voir le monde.

Ce grand capitaine avoit de grandes raisons, et de beaux propos, quand il vouloit quelquefois s'y mettre, comme il faisoit, et le sçavoit faire, et très-bien discourir, fust à sa table ou après, et disoit tousjours quelque bon mot joyeux, et aymoit à rire : et se plaisoit aussi bien qu'un autre aux fols qui donnoient du plaisir, jusques au petit fol Thony, qu'il aymoit naturellement, et le plus souvent le menoit disner avec luy, et le faisoit manger sur une chaire et escabelle devant et près de luy, et le traittoit comme un petit Roy; et si les pages et laquais luy faisoient le moindre desplaisir du monde, il crioit plus, et bien souvent les faisoit

fouëtter : et ce petit fol estoit bien si natre quelquefois, qu'il se plaignoit sans raison, afin de faire fouëtter les galands, dont après, il rioit son saoul ; car il se peut dire, que jamais il ne fut veu un si joly petit fol, ny si agréable, et plaisant. Il avoit esté premiérement à feu Monsieur d'Orléans, qui le demanda à sa mere en Picardie près de Coussy, laquelle le luy octroya mal aysément, d'autant, disoit-elle, qu'elle l'avoit voué à l'Eglise, et le vouloit faire prestre, pour prier Dieu pour deux de ses freres qui estoient fols. L'un s'appelloit Gazau; et l'autre, dont je ne me souviens pas du nom, fut à Monsieur le Cardinal de Ferrare : et s'il vous plaist, voyez l'innocence de cette pauvre mere; car le petit Thony estoit plus fol que les autres.

Au commencement, il estoit un petit idiot, niais et fat; mais il fut si bien appris, passé, repassé, dressé, alambiqué, raffiné, et quintessentié, par les natretez, postiqueries, champisteries (*), galanteries et friponneries de la cour, et instructions de ses gouverneurs la Farce et Guy, qui s'est fait appeller le premier fol de nom. Et n'en desplaise à Triboulet, et à Sibilot, il a esté tel, que Monsieur de Ronsard, par le commandement du Roy,

(*) *Natretez* : tours de vilain. Le *Roman de la Rose* dit :

*Dieu hayt avers et vilains natres,*
*Et les tient tous pour idolâtres.*

*Postiqueries* : tours de page ou de laquais. *Poste* et *laquais* sont synonymes.

*Champisteries*, ou plutôt *champisseries* : tours et pratiques de fils de putain. *Champi*, c'est comme qui diroit, *né dans les champs*, à la maniere d'un *champignon*, et à l'aventure.

daigna bien employer sa plume pour faire son épitaphe, comme du plus sage personnage de France.

Après Monsieur d'Orléans mort, ledit Thony vint au service du Roy Henry, qui l'ayma extrêmement; et Monsieur le Connestable l'aymoit pour l'amour que le Roy l'aymoit, et aussi qu'il donnoit tous les plaisirs du monde, et aymoit Monsieur le Connestable, et l'appelloit son pere, mais non pas tousjours; car mondit Sieur le Connestable disoit, que tout fol et fat qu'il estoit, il s'accommodoit selon les saisons et le temps aux corruptions de la cour, ainsi qu'un autre plus habile.

Quand il voyoit quelqu'un en faveur à la cour, il le recherchoit et en faisoit cas; quand il estoit en défaveur, il le quittoit aussi-tost et tout-à-plat: et disoit Monsieur le Connestable l'avoir expérimenté en luy-mesme, lors qu'il fut disgracié après la mort du Roy Henry, et que c'estoit le plus fin fol courtisan qu'il vit jamais. Le bon-homme disoit cela en riant, et autant pour en passer son temps. Bref, ce Seigneur estoit en tout universel, tant en choses sérieuses que joyeuses.

On me pourra reprendre d'avoir fait cette digression de Thony, pour avoir parlé de luy. Mais quoy? Il faut parler aussi-bien des fols que des sages. Et quel mal, puis que ce grand personnage se plaisoit d'en parler, de le voir, et d'en rire?

Que reste-t-il encore à dire de ce grand capitaine? Il estoit homme de bien et de conscience. Il estoit grand justicier, et avoit connoissance de la justice autant que président de France, et en eust fait à tous leçon; car il la sçavoit très-bien faire faire et distribuer.

Il estoit fort politique, et pour la paix, et pour la guerre, et hayssoit fort les voleurs et pail-

lards (*), et les faisoit bien punir, et brancher. Qu'eust-il fait aujourd'huy parmy nos gens de guerre? Son prévost de la Connestablie fust esté employé par luy tous les jours à faire force penderies, et croy que bien souvent les cordes luy eussent failly, s'il se fust voulu acquitter de son estat, comme j'ay veu d'autresfois; autrement il l'eust fait punir luy-mesme, ou l'eust cassé. Aussi il faisoit bien payer ses gens de guerre.

Il fit de fort belles ordonnances pour la guerre, et mesme pour la gendarmerie. Nous en voyons encore aujourd'huy en lumiere, et les pratiquions très-bien avant les désordres de ces guerres dernieres de la Ligue.

Il en fit une deux ans avant que de mourir, qui estoit très-belle, mais peu pratiquée, qui estoit, que luy disant que la pluspart des commissaires et controlleurs des guerres estoient grands larrons, et qu'ils faisoient passer les monstres ainsi qu'on vouloit pour de l'argent, et après le Roy ayant affaires des compagnies, les trouvoit si petites, mal ornées, et pietres, et mal composées, que le Roy n'en pouvoit pas tirer pour un double de service ny de combat; et pour ce, Monsieur le Connestable avoit ordonné qu'aux provinces et pays où se feroient les monstres, seroient choisis du Roy, par lettres-patentes, un ou deux gentilshommes des principaux de la province ou du pays, qui eussent bien pratiqué les guerres, et eux-mesmes assistoient aux monstres, les faisoient faire devant eux, et servoient de commissaires eux-mesmes, et controlloient à ce qu'ils voyoient à redire, et puis en envoyoient le rapport au Roy et à Monsieur le Connestable, si-bien que lesdites monstres estant

(*) pillards.

ainsi réglées et point passées par compere ny par commere, ( comme on dit ) les compagnies se rendoient belles, et complettes, et dignes de faire service au Roy. Cela se pratiqua une fois ou deux, et puis plus. Cette ordonnance estoit bonne, si elle eust esté continuée.

Il en vouloit bien faire d'autres, et un bon réglement pour tout; mais il mourut trop tost. Il ne se faut esbahir, veu tant de belles qualitez qu'il avoit, si le Roy Henry l'aymoit uniquement, comme il faisoit.

Aussi-tost que le Roy son pere fut mort, il l'envoya querir pour se servir de luy; car auparavant, qu'il n'estoit que Dauphin, il l'aymoit bien fort. Aussi Monsieur le Connestable le chérissoit fort, dont le Roy en eut jalousie; et cela luy ayda bien à estre renvoyé de la cour.

On dit que le Roy, estant au lict de la mort, pria son fils de ne le point faire revenir et ne s'en servir: et ne faut douter que le fils ne luy eust obéy très-volontiers, si ce fust esté un homme de peu, duquel il n'eust pu tirer grand service; mais estant un si parfait capitaine, le Roy estoit pardonnable s'il le reprit: aussi s'en trouva-t-il très-bien, et a très-bien servy son maistre.

Ceux de la ville d'Arras en Artois ont esté de grands causeurs de tout temps, et les appelloit-on Hauguineurs, et font des rencontres qu'on appelle des *Rebus d'Arras*. Monsieur le Connestable étant donc retourné à la cour, ils représenterent un asne, qui avoit un mors de bride tout à contre-rebours, et l'un disoit : *Et qui a mis mon mors ainsi?* L'autre, qui venoit après, et qui touchoit l'asne, respondoit: *Hary, Hary* (*).

(*) Pendant le siege de Meaux par le Roi d'Angleterre

Voilà la plus sotte et fade plaisanterie et rencontre dont on ouyt jamais parler, qui cousta bon pourtant quelque temps après, pour les beaux feux qui s'y firent à l'entour.

Le Roy l appelloit tousjours son compere, parce qu'il avoit baptisé de son nom Monsieur le Connestable qui est aujourd'huy, que le Roy d'anuit appella ainsi. Voilà comme on veut imiter les grands autant en choses petites comme grandes.

Pour faire fin, ce Connestable a esté si grand, et a eu telle renommée, que non-seulement l'Empereur, tous les Roys, Princes, Potentats et Républiques de la chrestienté, l'ont tant estimé, que jamais ils n'ont envoyé ambassade vers le Roy, qu'il n'eust charge de visiter Monsieur le Connestable de leur part. Aussi les sçavoit il honorablement recueillir, et il y avoit bonne grace. Et jamais aussi n'escrivoient au Roy, qu'il n'y eust des lettres pour Monsieur le Connestable. Je ne dis seulement des grands Princes chrestiens, mais des infideles, comme le grand-seigneur sultan Solyman, la superbité du monde, qui daignoit bien le rechercher, luy escrire souvent, voire luy envoyer aussi souvent des présents, comme des chevaux turcs, des chiens, et sur-sout des oyseaux, et principalement des faucons tunissiens, et gerfaux et sacres; car l'un et l'autre se délectoient fort en la volerie, comme j'ay ouy dire à Monsieur le Baron de la Garde, que le grand-Seigneur s'alloit tenir quelques mois de l'an à Andrinople pour

Henri V, en 1422, les assiégés avoient insulté à ce Prince par une plaisanterie toute pareille, en promenant sur les murailles de la Ville un âne couronné, que ceux qui le menoient, appelloient par dérision, *Roi d'Angleterre.* Voyez *l'Hist. M. S. de Charles VI, par M. de Travesy*, page 764.

ce plaisir, y estant le lieu très-propre.

Barberousse, Roy d'Alger, le recherchoit fort aussi, jusques à Dragut, et autres corsaires, qui le craignoient, et luy envoyoient de Barbarie tousjours quelques gentillesses, et sur-tout de ces oyseaux, comme j'ay veu souvent en arriver : car ils le craignoient, pour estre un grand Capitaine et dangereux, quand on failloit et quand on s'extravaguoit, et qu'on ne charioit droit, et mesme s'ils se fussent osez d'escumer les costes de la France.

Il s'en vouloit bien servir, et les vouloit aymer pour le service de son Roy, mais non pas pour piller les rivages de la mer : car de son naturel, il ne les aymoit pas, pour estre si inhumains aux chrestiens; car il estoit vray chrestien, et aymoit son frere chrestien.

La Reyne-mere le regretta fort, et le pleura fort; car elle l'aymoit.

Jamais il ne soupoit les vendredis, et jeusnoit; et quand il estoit à la cour, il ne failloit tous les soirs de venir voir souper la Reyne, laquelle aussitost luy faisoit donner une chaire, et la Reyne, faisant trefve de parler à d'autres, l'entretenoit, soit haut ou bas, et les faisoit tous deux beau voir s'entretenir et ouyr parler ; et bien souvent disoient le mot pour rire, comme ils le sçavoient dire tous deux bien à-propos, et rioient, et toute la compagnie qui estoit présente. Or il faut faire une fin.

Ce Seigneur eut une belle lignée de Madame la Connestable sa femme, qui estoit de son temps l'une des sages et vertueuses Dames qu'on eust sçeu voir jamais. Quelque temps qu'il a couru de nouvelles façons de s'habiller à la cour, elle n'a

changé la sienne de la vieille Françoise, qui estoit avec sa robbe à longues manches, qui monstroit sa grace fort magistrale, et paroissoit qu'elle estoit fille de bonne maison, et fille de Messire René, Bastard de Savoye, Grand-Maistre de France, frere de Madame la Régente, et oncle de nostre Roy; et par conséquent, il fut un chevalier d'honneur et de valeur, et qui fut fort bon serviteur de la Couronne de France.

Ce fut un grand heur et honneur à Monsieur le Connestable, d'espouser cette Dame, si proche parente de Madame la Régente et du Roy. Aussi ay-je trouvé une lettre dans nostre thrésor, de Monsieur de Montmorency le pere, qui escrivoit à Monsieur le Séneschal de Poictou, Messire André de Vivonne, mon grand-pere, qui estoit lors à Blois près de Messieurs, desquels il estoit l'un des Gouverneurs, et luy mande ainsi:

MONSIEUR MON COMPAGNON,

*Je vous ay bien voulu advertir comment hier furent faites en cette ville les nopces de mon fils de Montmorency avec la fille de Monsieur le Grand-Maistre, comme vous savés qu'elles avoient esté accordées. Le tout s'est passé en magnificence, et principalement avec un grand honneur et contentement pour moy, et mon fils. Le Roy m'a dit par deux fois, qu'il se repentoit de ne vous avoir fait envoyer querir pour vous trouver aux nopces, afin de vous y faire danser, vous et moy, avec nos blanches barbes, et ayder à mener le bal. Je croy que vous serés bien-ayse de la bonne fortune de mon fils, comme je la desirerois pareille à vos enfants.*

Et puis conclud la lettre à la coustume par recommandation; et signée,

*Vostre meilleur et plus fidele Compagnon à vous servir,*

Montmorency.

De cet heureux mariage sont sortis Messieurs de Montmorency, d'Amville, de Méru, de Montberon, et de Toré, et cinq filles, dont quatre furent mariées à quatre gentils-hommes et seigneurs, des plus grands et riches de la Guyenne, au moins qui y avoient la plus grande part de leurs biens, comme ceux de la Trimouille, de Turenne, de Vantadour, et de Candale; et la cinquiesme mariée en plus grande maison, qui estoit celle de Dieu, qui fut Madame de Montmorency, religieuse à Saint-Pierre de Reims, et depuis Abbesse, et la plus belle de toutes à mon gré, sans que je veuille faire tort aux autres.

## ARTICLE PREMIER.

## M. LE MARESCHAL DE MONTMORENCY.

Monsieur de Montmorency, le fils aisné, a esté un brave et vaillant seigneur. Il le monstra dans Theroüanne, où il s'alla jetter de son bon gré pour y attendre le siege, et y mena une belle jeunesse Françoise, là-où à toutes occasions il se présenta bravement aux combats et aux assauts;

si-bien qu'après la mort de Monsieur d'Esse, Lieutenant-Général du Roy, il fut esleu par le consentement de tous à tenir sa place, parce qu'ils l'en connoissoient digne : et pour ce, ne s'en repentirent pas; car il s'acquitta très dignement et vaillamment de sa charge, et tint encore dix ou douze jours; après quoy il fallut enfin se rendre, et céder à la force, comme j'en parle ailleurs. Force gentilshommes furent faits prisonniers de guerre, entre lesquels Monsieur de Montmorency fut le principal, qui tomba, comme de droit, entre les mains de Monsieur le prince de Piedmont, Lieutenant de l'Empereur, qui le traitta fort bien, à cause qu'il avoit cet honneur de luy appartenir, à cause de la bastardise : mais pourtant, luy fit tenir longuement prison, en laquelle il ne perdit temps; car (à quelque chose malheur est bon) ne sçachant que faire, et par faute d'autre passe-temps et occupation, il se mit à estudier, et lire les livres, qu'auparavant, ainsi que je luy ay ouy dire, il avoit bien fort desdaigné, (à la mode des seigneurs et nobles du temps passé:) et se pleut tant cette fois-là à la lecture, qu'il n'avoit autre affection que celle-là, si-bien qu'il y fit fort son profit; car outre qu'il eust de soy l'esprit et l'entendement très-bon et très-solide, il le façonna encore mieux par cette lecture, dont toute sa vie il s'en est ressenty, et l'a-t-on tenu pour une aussi bonne teste que seigneur de France.

Au retour de cette prison, il fut esperduement amoureux de Mademoiselle de Pienne, l'une des filles de la Reyne, aussi belle, aussi accomplie, qu'il y en eut en France, et d'aussi bonne maison: et ainsi que Monsieur le Connestable luy avoit moyenné et pourchassé le mariage entre luy et Madame la duchesse de Castres, veufve du duc

de Castres, qui mourut à Hesdin dans la mine, et fille naturelle du Roy Henry, mais pourtant légitimée, et comme le pere le luy annonça, et le jour des nopces, Monsieur de Montmorency luy fit response, qu'il ne pouvoit entendre à cela, d'autant qu'il avoit promis à Mademoiselle de Pienne.

Qui fut estonné, ce fut le bon-homme, qui eut plus de recours à ses larmes, et à une grande tristesse de cœur, qu'à une aspre colere contre le fils; non toutesfois sans une remonstrance bonne et juste: et ainsi qu'il vit le fils persister en son opinion et en son dire, il s'advisa de luy faire changer d'air, et de l'envoyer en Italie, pour voir si en changeant de région et d'air, il changeroit de volonté et d'opinion, trouvant faux le dire d'Horace:

*Cœlum non animam mutant qui trans mare currunt.*

C'est-à-dire:

*Ceux qui vont outre mer, et par de-là, muent d'air, mais non pas d'ame et de volonté.*

Estant à Rome, l'occasion se présenta du siege d'Hostie, qui importoit pour le service du Pape et du Roy son maistre, là-où il alla, et y acquit beaucoup d'honneur à la prise; et après s'en retournant en France, où, par oubly de ses amours, il espousa Madame la duchesse de Castres, au grand contentement de son pere, qui fut cause sur ce subjet, que le Roy fit l'édit que l'on observe encore contre les enfants qui promettent mariage sans le consentement des peres et meres. Monsieur de Montmorency consentit bien à ce mariage, pour obéyr au pere; car il l'honoroit fort, autant que pour un si bon et haut party.

Et en plusieurs autres bons endroits il s'est trouvé, où il a tousjours bien fait paroistre sa valeur, comme au voyage d'Allemagne, et au siege de Metz, à la prise de Calais, et en une infinité d'autres endroits: et sur-tout à la battaille de Saint-Denis, à qui on donne la réputation d'avoir tenu ferme et rasseuré les Suisses, qui bransloient aucunement, et arresté aucuns fuyards; et puis après chargea si à propos, qu'il fut un des principaux autheurs et exécuteurs du gain de la battaille, mettant à vauderoute aucuns des plus asseurez de Monsieur le prince de Condé. Ce qui apporta une grande espouvante à si peu d'infanterie que Monsieur le Prince avoit, et qui le (*) batteit en retraite, un peu en désordre pourtant: laquelle, pour n'avoir pu suivre Monsieur le Prince et Monsieur l'Admiral, marchoit tousjours entretenant l'escarmouche avec nos gens de pied catholiques: car nostre infanterie ne s'esprouva pas trop en cette battaille, ny ne vint aux mains autrement que de cette façon. Car Monsieur d'Andelot avoit amené la plus grande part de leur infanterie pour l'entreprise de Pontoise, et en avoit-là fort peu Monsieur le Prince, mais très-bien menée par le capitaine Valefreniere, gentil soldat et bon capitaine, nourry et fait autant parmy les bandes Espagnoles que les Françoises. J'en parle ailleurs.

Or, outre que Monsieur de Montmorency fut valeureux, il estoit sage et advisé capitaine, et fort politique: et pour ce, le Roy, quand il s'en alla faire le tour de son Royaume, il le laissa gouverneur de l'Isle de France et de Paris. Et là il monstra bien sa sagesse et bonne conduite: car ayant trouvé ce peuple de Paris, qui de frais ne sortoit que de

(*) se

la guerre civile, encore grand ennemy des Huguenots, mutin, séditieux, croullant, et bouillant tout de mutination et d'envie d'espandre tousjours du sang, qui ne pouvoit encore bien remettre son poulx encore fort agité; toutesfois, il le mena, ores par douceur, ores par temporisement, et ores par rigueur, ores par justice, si-bien et si beau, qu'il le remit en la premiere forme d'obéyssance et d'observance des édits du Roy. Il le rendit souple et maniable, comme un grand (*) chevrotin de Vendosme, dont le Roy en eut un très-grand contentement.

Et ne fut le service si petit, que tout le royaume ne s'en ressentist; car plusieurs villes jettoient l'œil sur l'exemple de Paris, qu'il contint ainsi par tel devoir et crainte, qu'à leurs nez, et dans les rues, il fit cette bravade à Monsieur le Cardinal de Lorraine, qui vouloit entrer en armes, nonobstant sa deffense, et le chargea tellement devant eux, qui auparavant crioient tant : *Vive Guise*, et qui honoroient tous ce nom, que quiconque eust touché le moindre de leurs valets, ils se mettoient tous en armes, et faisoient une sédition et massacre sans aucune considération : et là se faisoit tel affront au chef de la maison, ( Monsieur son fils jeune enfant encore ) au diable l'un des habitants qui osa grouiller, remuer, ny sonner le moindre mot du monde ; qui fut un grand heur pour luy : mais plus grand fut le respect qu'on luy porta, et la crainte qu'on eut de luy. Ainsi à cet exemple se doivent faire plusieurs gouverneurs de nos villes et provinces.

J'estois à la cour à Arles en Provence, venant d'Espagne, lors que ces nouvelles arriverent. Le

(*) gand.

Roy, la Reyne et Monsieur le Connestable en furent esmeus et attristez : mais après avoir ouy les raisons d'une et d'autre partie, l'on advisa d'appaiser les choses tellement quellement.

On en parloit diversement, selon les raisons et passions des deux partis, et par la bouche des parties.

Ceux de Monsieur le Cardinal disoient qu'il y avoit long temps que le Roy François II luy avoit donné ses gardes, et permission et toute franchise de les tenir et mener près de soy, à la cour et par-tout, dès la sédition d'Amboise, que je vis l'affaire d'esser (*), et en fit son gentil-homme servant, la Chaussе, Capitaine. Le Roy Charles luy confirma ladite permission, et l'ay veu long-temps la pratiquer à la cour, mais non pourtant qu'elle marchast en armes quand le Roy marchoit, comme du temps du Roy François; car il avoit lors tout crédit; ny aussi qu'ils portassent armes dans le logis du Roy, mais l'espée seulement.

Ceux de Monsieur le Mareschal disoient, qu'il estoit bien vray tout cela : mais si le Roy le vouloit ainsi, et l'enduroit, et l'en dispensoit, que ce n'estoit à luy à l'en dispenser; car ce que le Souverain fait, le subjet ne le peut faire : que si le Roy peut dispenser la loy de laquelle il est l'autheur, il ne s'ensuit pas pourtant que le gouverneur ou magistrat le puisse faire, estant une regle infaillible qu'il appartient seulement à celuy qui ordonne les loix, de les casser, ou d'en donner privilege; et celuy qui luy-mesme est sous l'authorité de la loy, encore qu'il en soit ministre, il ne peut rien ordonner ou permettre au contraire de ce qu'elle demande. Car il faut noter que le

(*) *Lisez*, la faire dresser.

Roy avoit deffendu toutes armes à feu, et en avoit fait un édit, que j'ay veu observer fort estroitement et rigoureusement contre ceux qui alloient à l'encontre; et lors que nous tournasmes de Malthe, il nous falloit cacher et rompre tous les fusts de nos belles harquebuzes que nous y avions portées, et les empaqueter qu'on ne les vist point.

Ceux de Monsieur le Cardinal disoient que Monsieur le Mareschal les chargea sans dire gare, ny sans premiérement l'avoir adverty qu'il ne vinst à Paris en armes, et qu'il ne luy souffriroit, veu l'édit du Roy qu'il vouloit faire observer en son gouvernement, duquel il estoit responsable.

Ceux de Monsieur le Mareschal disoient qu'il ne faut point d'advertissement à ceux qui doivent obéyr au Roy et à ses loix; car la publication des loix est assez suffisante pour advertir un chacun à son devoir, encore que Monsieur le Mareschal l'eust assez crié haut souvent, que s'il se mesloit d'entrer en son gouvernement armé, qu'il le chargeroit, et mesme qu'il en avoit adverty le Roy à Châlons, à Bar, à Mascon et à Lyon, que s'il entroit ainsi avec ses gardes en armes en son gouvernement, qu'il les essayeroit aussi-tost de désarmer. A quoy le Roy ne fit aucune response, monstrant assez par son silence, qu'il se contentoit.

Aussi sçavoit-on les menées que faisoit ledit seigneur Cardinal avec Monsieur le Prince de Condé, pour le retirer de la religion, et faire quelque party nouveau à part, en luy voulant donner en mariage (*) sa niepce, Mademoiselle de Guise,

(*) *M. de Larrey* dit la même chose; et j'ignore où il peut avoir pris cela, si ce n'est ici: car c'est au Roi de Navarre, aîné du Prince de Condé, que les Mémoires du temps disent que fut proposé le mariage avec la Reine d'Ecosse.

luy

luy venant de frais à estre veuf, ou bien la Reyne d'Escosse son autre niepce, à laquelle le Prince tendoit fort l'oreille : ce qui eust esté un grand coup et honneur pour cette très-honorable Reyne, pour la délivrer des maux, miseres, tourments et martyres qu'elle endura puis après. Et de fait disoit-on que cela se fust fait, si l'entreprise eust esté à vive force poursuivie; mais elle ne se débattit que d'une aisle, ou bien que le destin ne le voulut pas, ou que les ministres en détournerent le Prince, et furent vainqueurs sur le Cardinal, ou du tout, qu'il aymast mieux la beauté prochaine et sa voisine de Mademoiselle de Longueville, l'une des belles Princesses de son temps, que d'attendre si long temps l'autre plus esloignée.

Voilà ce qu'on en disoit pour lors à la cour. Toutesfois, sur ces pourparlers de la Reyne d'Escosse, l'on en crut, ou en appréhenda-t-on quelque chose; et mondit Sieur le Mareschal de son costé en estoit en allarme et en jalousie de son gouvernement; disant connoistre assez Monsieur le Cardinal pour un grand brouillon, ainsi qu'aucuns de ses compagnons disoient : et mesme Monsieur le Cardinal Vitelly, que j'ay veu autrefois bon François, et pensionnaire du Roy Henry Second, luy reprocha à Rome, qu'il brouilleroit et descouseroit plus de besoigne, que tous les Cardinaux du Saint-Siege ne sçauroient coudre.

Voilà ce qui donnoit à Monsieur le Mareschal fort à songer en soy, et espier son gouvernement, et sur-tout la ville de Paris, qui estoit pour lors fort Guisarde, et plusieurs villes estoient au guet et en sentinelle, je dis les brouillonnes et seditieuses alors, pour voir de loing quel remuement feroit le Cardinal à sa venuë à Paris : si-bien

qu'elles demeurerent fort estonnées, et en frayeur, quand elles sçeurent ce qui arriva puis après.

Ceux de Monsieur le Cardinal disoient que, pour éviter ce grand affront qu'il reçeut dans Paris, il luy devoit faire fermer les portes ; ce qui ne luy eust esté un si grand que l'autre, et en fust esté quitte, trouvant visage de bois, de s'en retourner en-arriere.

Ceux de Monsieur le Mareschal disoient que de fermer les portes à un désobéyssant, c'estoit l'office d'un gouverneur coüard, qui n'a puissance, ny conduite, ny courage de tel trait, pour faire céder la désobéyssance des rebelles à l'authorité de la loy : mais les gouverneurs sages, vaillants et vertueux, qui entendent, et où, et quand, et en quelle occasion il faut légitimement user de l'authorité contre les infracteurs de la loy, les menent et assubjettissent au lieu où ils vantent avoir plus de puissance, pour à jamais faire perdre leur crédit, comme il fit en pleine rue de Saint-Denis.

Davantage, si la porte luy eust esté fermée, Monsieur le Cardinal, au-lieu de se plaindre de la honte, il estoit bien assez présomptueux pour se vanter : *Ah ! qu'il a eu belle peur que j'entrasse dans sa ville, et que je luy fisse contrecarre à son authorité qu'il y a, comme certes je l'eusse fait ; et si j'y fusse entré, je luy eusse bien osté son crédit, et luy eusse bien taillé de la besoigne ! Mais il n'avoit garde, le galand, de m'y laisser entrer. Une autre fois j'y entreray bien sans luy. Je la luy garde bonne.* Et tant d'autres vanteries qu'il eust pu alléguer là-dessus. Voilà pourquoy Monsieur le Mareschal fit très-bien d'user de la façon qu'il usa.

Le seigneur de Ruffet, gouverneur d'Angoulesme, ferma la porte à Monsieur de Montpensier, qui alloit pour la mettre entre les mains de Monsieur, ou un autre pour luy, et en prendre la possession; parce que, par accord fait, le Roy la luy avoit donnée. Ledit seigneur de Montpensier demeura à la porte qu'il trouva fermée, et luy fit-on parler par-dessus la muraille, que Monsieur de Ruffet n'y estoit point, lequel pourtant faisoit parler le truchement : et il fut contraint s'en retourner à Poictiers, d'où il estoit venu, trouver la Reyne, à laquelle il conta tout, et sembla d'en estre aucunement fasché et despité, et j'estois dans la chambre quand il en faisoit rapport à la Reyne, qui l'asseura que le Roy luy en feroit raison. Mais après avoir songé un peu à soy, il dit : *Madame, j'en auray bien la raison, sans que le Roy et vous vous en mettiés en peine. Il luy semble m'avoir fait un affront et opprobre, de m'avoir fermé la porte, de m'avoir fait parler par-dessus la muraille, et par une vieille, sans avoir eu le courage de comparoistre; mais comme poltron et craintif, il s'est caché, et a fait dire qu'il n'y estoit pas. Tels traits se font par tels gens qui le ressemblent : car s'il fust esté brave et généreux, il devoit estre monté à cheval avec ses gens, et venir parler à moy en brave et asseurée contenance, et me dire tout-a-plat et en paroles, fussent ou modestes ou audacieuses, que je n'y entrerois pas; car ainsi doivent procéder en telles actions les braves et vaillants capitaines, et parler en lions, et non cachés comme renards dans leurs tanieres : mais en quelque part qu'il soit, je l'auray bien.*

On trouva que Monsieur de Montpensier disoit fort bien en cela; et plusieurs à la cour avec luy

disoient qu'il estoit bien mieux séant à un gentil cavalier et brave capitaine, d'user de telles façons cavalieres que poltronnes, encore que ledit Ruffec eust réputation d'aucuns de valoir quelque chose.

Au bout de quelque temps, le Roy le pria d'oublier le tout; mais il y eut force difficultés, que je me passeray bien de dire: mais pourtant, quand la Reyne amena la Reyne sa fille en Guyenne au Roy de Navarre son mary, jamais Monsieur de Montpensier ne le voulut voir, non pas d'entrer dans Coignac pendant qu'il y fut, où il estoit lieutenant de Roy au pays; autrement, que s'il se présentoit devant luy, il luy donneroit de la dague dans le sein. Par-quoy, la Reyne fut contrainte, de peur de scandale, de commander audit sieur Ruffet de partir, et de s'en aller.

Ainsi parla Monsieur de Montpensier, et ainsi aussi Monsieur le mareschal de Montmorency ne voulut point fermer les portes à Monsieur le Cardinal; estimant estre acte d'un gouverneur craintif et poltron, de ne se faire craindre et respecter autrement que sans fermer la porte.

De cet affront y eut Monsieur le Prince, qui en fut fort fasché; et pour ce, envoya un gentil-homme à Monsieur le Mareschal pour luy en parler. Monsieur de Montpensier en fit de mesme, qui en prit au vif l'affirmative, d'autant que Monsieur le Cardinal luy avoit fait entendre que cela touchoit à tous les Princes de France, et aussi-bien à Monsieur de Montpensier qu'à luy, et pour ce luy envoya un double de lettre fait de sa main, qu'il prioit de la signer, et l'envoyer à Monsieur le Mareschal.

Elle estoit un peu altiere et assez brave, car il ne faut pas douter qu'elle avoit esté bastie de bonne matiere, et escrite de bonne encre et bien noire,

puis qu'elle venoit d'un fort habile artisan, et grandement offensé. Aussi Monsieur de Montpensier avoit esté gagné : mais Monsieur le Mareschal y respondit très-pertinemment, et qu'il sçavoit bien quelle différence il falloit mettre entre les Princes du sang et les estrangers; que quant à luy, il le reconnoistroit tousjours, et le respecteroit en toutes choses; mais quant aux Princes estrangers, il les reconnoistroit en ce qu'il luy plairoit, n'estants plus en France que luy.

Cela s'addoucit un peu par la providence et sagesse de la Reyne, mais non pourtant qu'il n'en restast quelque dent de lait, et que mondit Sieur le Cardinal ne brassast à mondit Sieur le Mareschal, sous couvert, tout ce qu'il pouvoit de sinistre; jusques-là qu'il fut un des principaux solliciteurs de sa prison, avec une Dame de la cour et fort brouillonne, que je ne nommeray point. Elle-mesme me l'a dit y avoir du tout poussé, et est assez grande et fort partiale de la maison de Guise, et fort ennemie de celle de Montmorency, sur le subjet qu'on luy fit accroire estre l'un des principaux autheurs d'avoir fait prendre les armes pour le mardy-gras, et persuadé à Monsieur et au Roy de Navarre faire le remuement que le comte de Coconas et la Molle déclarerent. J'en parleray à part dans le discours de Monsieur, moy estant à la cour, comme le sçachant bien.

On ne se donna donc la garde que pour un matin Monsieur le mareschal de Montmorency et le mareschal de Cossé furent encoffrez et faits prisonniers au bois de Vincennes, et puis par un beau matin menez par les gardes françoises et suisses, tambours battants, à Paris dans la Bastille, où ils demeurerent près d'un an et demy; et n'en bougerent jusques à ce que Monsieur s'en alla de la cour la premiere

fois mal-content, et qu'il prit les armes, qui les demanda et voulut avoir avant toutes choses pour le traitté de paix, et en sortirent sans autre forme de procès.

On disoit à la cour que, sans Madame de Montmorency sa femme, que le Roy son frere aymoit uniquement, aussi-tost qu'il vint de Pologne, on eust fait faire le procès à mondit Sieur le Mareschal; car on disoit qu'il y avoit quelques preuves contre luy, et que Monsieur le mareschal de Cossé, qui aymoit quelquefois à causer, dit: *Je ne sçay pas ce que Monsieur de Montmorency peut avoir fait; mais quant à moy, je sçay bien que je n'ay rien fait pour estre prisonnier avec luy, si-non pour luy tenir compagnie, quand on le fera mourir, et moy avec luy; qu'on me fera de mesme, qu'on fait bien souvent à de pauvres diables, que l'on pend pour tenir compagnie seulement à leurs compagnons, encore qu'ils n'ayent rien fait.*

Or, il se trouva ainsi cette fois, comme il fit aussi au massacre de Paris: car il n'estoit présent; mais il s'en estoit allé deux jours devant à la volerie, qu'il aymoit bien fort.

Or, soit que ce soit qu'on luy en voulust tant, je n'en sçay que dire, si-non que je l'ay connu pour un fort homme de bien, d'honneur et de valeur, et qui estoit bon serviteur du Roy, et qui l'a bien servy.

Les passionnez luy en vouloient, parce que c'estoit un seigneur fort politique et sage, et qui ne vouloit nullement aymer les brouilleries ny les séditions.

# ARTICLE II.

## M. LE MARESCHAL D'AMVILLE.

OR le Roy Charles, en mesme temps, ou pour mieux dire un peu auparavant, pour joüer son jeu à tout reste contre ceux de la maison de Montmorency, avoit despesché Monsieur de Maugiron et Monsieur de Villeroy, en Dauphiné et Languedoc, pour prendre Monsieur le mareschal D'AMVILLE, ou vif ou mort; car desjà Monsieur de Méru s'estoit sauvé avec les huguenots, et Monsieur de Toré en Allemagne, qui fit penser qu'ils estoient tous de l'affaire de la Molle et de Coconas; mais il eut bon vent, et sentit la fricassée de ladite entreprise; et pour ce, il se garantit très-bien : si-bien que j'en vis de fort estonnez à la cour, lors que les nouvelles y vindrent, qu'ils l'avoient failly: car les entrepreneurs avoient fait l'affaire fort facile, et on en parloit fort diversement à la cour, ce que j'escrirois bien icy, mais cela seroit trop long.

Le Roy pourtant resta tousjours ferme en son opinion, qu'aussi-tost qu'il seroit guéry, il dresseroit une bonne grosse armée vers le Languedoc, et feroit audit mareschal d'Amville si ouverte guerre et si à fer esmoulu, qu'il le ruyneroit ou à mort ou à vie, ou du tout le chasseroit de là. Mais la mort le prévint, et luy rompit son dessein, lequel le Roy Henry son frere tournant de Pologne, reprit, et tira vers Avignon pour luy faire la guerre, quoy qu'aucuns luy conseillassent, à l'avancement (*) de son Royaume, de pardonner à tous, et de faire la

(*) L'avénement.

paix. Mais il en fut diverty (ce disoit-on) par la Reyne, et Monsieur le chancelier de Biragues, depuis Cardinal, qui voulant mal de long temps audit seigneur Mareschal, depuis qu'il soustint et se banda si fort pour Scipion Vimercat, contre le seigneur Ludovic de Biragues son frere en leur querelle qu'ils avoient eue, et la luy avoit gardée bonne jusques-là à la mode Lombarde, et pour ce conseilla fort la guerre en Languedoc contre luy. Mais le tout succéda très-mal; car Monsieur le Mareschal, comme désespéré, eut recours à ce qu'il put: et luy, qui estoit très-bon catholique, s'ayda du secours des huguenots, qui luy ayderent si-bien, et luy assisterent de telle façon, qu'Aigues-mortes pris au nez du Roy, il fut besoin qu'il s'en tournast en France pour se faire sacrer et couronner le dimanche gras, qu'il l'avoit esté le mesme jour en Pologne, et pour ce révéroit fort ce jour.

Ce fut à mondit Sieur le Mareschal à monstrer sa sagesse et sa valeur de guerre qu'il avoit tousjours eue. Aussi ne manqua-t-il point; car il se garda si-bien alors, et s'est si-bien gardé depuis, que, pensant le ruyner par de-là, on luy augmenta sa réputation, son bien et sa grandeur, qui luy durent encore.

Ce ne fut pas tout: car il vint à estre empoisonné de telle façon, que s'il ne fust esté secouru prestement, et par bons remedes, il estoit mort: et de fait, les nouvelles en vindrent au Roy, qu'il estoit mort de ce poison.

J'estois lors en sa chambre, quand ces nouvelles luy furent apportées, et gardoit encore le lict d'une fievre qu'il avoit eue plus de dix ou douze jours, et nous avoit envoyé querir l'après-disnée, six ou sept que nous estions, assez aymez de luy, pour

causer avec luy, et luy faire passer le temps.

Il ne s'en esmeut autrement, et ne monstra le visage joyeux ny fasché; si-non qu'il envoya le courier à la Reyne, et nous ne laissasmes pas de demeurer avec luy.

Ce gouvernement de Languedoc fut aussi-tost donné à Monsieur de Nevers, dont plusieurs en furent très-joyeux; car il estoit très-généreux et très-bon Prince. Vindrent après nouvelles que ledit Sieur Mareschal n'estoit point mort, et tendoit peu-à-peu à guérison, laquelle tarda beaucoup à luy venir.

Plusieurs disoient que s'il fust mort de ce poison, que Monsieur de Montmorency fust esté sententié, quoyque j'aye dit cy devant, que Madame sa femme l'avoit sauvé; mais on craignoit que ledit Mareschal, voyant son frere mort, eust joué à la désespérade, craignant qu'il ne luy en arrivast autant s'il estoit pris, et avoit un très-grand moyen de le faire avec l'alliance des huguenots, voire avec le Roy d'Espagne, qu'il n'eust pas manqué de faire.

Dieu le voulut autrement, car Monsieur, frere du Roy, ayant pris les armes et l'assistance des huguenots et de Monsieur le mareschal d'Amville par conséquent, et fait après la paix avec le Roy, les uns et les autres y furent tous compris. Et puis, la paix rompue, et Monsieur ayant quitté les huguenots, ils luy en voulurent très-grand mal, et le Roy grand bien, qui luy en sçeut très-bon gré; et pour ce, reçeut de très-bon cœur Madame la Mareschale sa femme, une très-belle et honneste Dame de la maison de Bouillon, que Monsieur son mary luy avoit envoyée, pour luy représenter et réoffrir tout devoir, toute servitude et obéyssance, que le Roy

accepta en très-bonne part, et despescha madite Dame fort contente.

Je la vis partir de Blois aux premiers estats, et me dit dans la chambre de la Reyne, qu'elle s'en alloit très-satisfaite et contente du Roy, et que jamais elle n'en partit tant d'avec luy que cette fois, et qu'elle portoit à Monsieur son mary de quoy se contenter. Mais tout cela ne dura gueres, car on luy dressa la guerre quelque temps après, et pour la seconde fois se vint accoster des huguenots, qui disants qu'il les avoit laissez, ne s'y voulurent plus fier : mais le Roy de Navarre, qui estoit leur protecteur, entreprend cette confédération, et la reconfirme; car il voyoit bien que c'estoit un grand et bon capitaine et très-puissant, et qui avoit de très-grands moyens pour bastir et fortifier leur cause.

Le voilà donc si bien uny avec ce Roy, qu'il ne l'appelloit jamais que son pere, l'aymoit et l'honoroit, et dès-lors jusques à cette heure se sont si-bien tous entretenus et liez, qu'ils ne se sont jamais quittez, et ont tousjours couru leurs fortunes mesmes ensemble. Aussi pour tels bons devoirs d'assistance, d'amitié et de cause, et pour la grande suffisance qu'il a trouvée en luy, l'a fait son Connestable; et au-lieu de pere, l'a fait son compere, qui estoit un grand honneur pour cette maison de Montmorency, qu'en vingt-six ou vingt-sept ans consécutivement, le pere et le fils ayent esté honorez de cette grande charge.

Il est vray qu'on dira, comme j'en ay veu parler aucuns, que le pere a esté plus fidele que le fils, pour n'avoir jamais porté les armes contre l'estat, et le fils ouy. Aussi portoit le pere pour devise à l'entour de son espée de Connestable, ce mot,

κτ-λαιος qui est à dire, *sans fraude et très-fidele.*

Il y a bien aussi beaucoup de différence à n'estre que défavorisé et envoyé de la cour, et vivre paisible en sa maison, et à estre persécuté de l'honneur, du bien et de la vie, trois points qui désesperent les plus fideles et obéyssants, et si outre je sçay combien mondit Sieur le Mareschal a tasché de se garantir à venir là, et combien de fois il a fait rechercher ses Roys et s'humilier à eux, dont pour ce j'en ay veu à la cour force allées et venuës. Mais quoy! c'estoit son malheur ou son destin; car il estoit aussi des proscrits de la Saint-Barthelemy, s'il s'y fust trouvé.

Pour fin, il s'est très-bien sauvé jusques icy en galant homme et très-sage capitaine, et est maintenant près du Roy qu'il sert très-bien et très-fidélement, et sa patrie: et serviroit encore mieux, si on le vouloit croire, et mettre un réglement sur la guerre, qu'il a veu autrefois si bien faire observer par Monsieur son pere, duquel il a appris plusieurs belles et bonnes leçons, qu'il sçauroit faire pratiquer mieux que capitaine de France. Car il n'y en a point qui les sçache mieux, ny qui soit en la chrestienté aujourd'huy plus vieux capitaine ny plus expérimenté: car dès-lors qu'il fut propre à porter les armes, il les porta aussi-tost, et a eu de belles charges pour les faire valoir.

Entr'autres, il fut colonel de la cavalerie du Piedmont, qu'il fit triompher bravement; car outre qu'il estoit de soy brave et vaillant, il avoit de bons capitaines sous luy, et sur-tout une belle et gaillarde jeunesse des gentils-hommes de la France: c'estoit pour lors une maxime, qu'aussi-tost qu'ils commençoient à porter les armes, il falloit qu'ils allassent trouver Monsieur de Nemours, ou Mon-

sieur d'Amville, les deux pour lors parangons de toute cavalerie.

Si je voulois, je nommerois bien les bons et braves capitaines qui sont depuis sortis des mains de ces deux seigneurs et bons capitaines; mais cela seroit trop long.

Entr'autres beaux combats et bien signalez qu'à faits Monsieur d'Amville, ce fut la deffaite des Espagnols au pont d'Asture en Piedmont, où il en demeura cinq cent morts estendus sur la place, et non sans bien vendre leur mort; car ces gens-là en sont très-chers enchérisseurs marchands, et luy cuyderent tuer son beau-frere, Monsieur de Vantadour, brave et vaillant seigneur, qui fut blessé à la mort.

Il fit aussi une belle escarmouche devant Foussant, où il perdit son lieutenant Paulo-Baptiste Fregousse, et son cornette le jeune Rambouillet, vaillant jeune homme, qui entra si avant dans la porte, qu'il fut tué. Force autres aussi y furent tuez et blessez, car il y faisoit bien chaud.

Ledit seigneur Paulo-Baptiste avoit esté lieutenant de Monsieur de Nemours; mais d'autant que la faveur de Monsieur le Connestable estoit très-grande alors, et qu'un chacun y couroit, il le quitta, pour avoir esté gagné de Monsieur d'Amville, et fut son lieutenant. C'estoit un des bons chevaux-légers de son temps: et luy en donnoit-on la réputation, pour en avoir fait longuement l'estat; car il estoit desjà fort sur l'age; et ainsi qu'on estoit sur la retraite de cette escarmouche, et entretenant Monsieur d'Amville et Monsieur le Vidame, qui leur disoit qu'il en avoit veu de fort belles et chaudes en son temps, mais n'en avoit jamais veu une si scabreuse que celle-là, et que puis qu'il avoit eschap-

pé celle-là, il en eschapperoit bien d'autres, et aussi qu'en sa vie il n'avoit jamais esté blessé; achevant ce mot, voicy une canonnade de la ville, qui luy emporta la teste.

Telle avoit esté et fut la destinée de ce bon vieillard, qui fut fort regretté de tous ceux du Piedmont, et principalement de son capitaine Monsieur d'Amville, lequel tousjours s'est plu de se servir des Italiens en sa cavalerie légere, et fort aussi des Albanois; car en son gouvernement, estant retiré, et qu'on luy faisoit la guerre, il en a eu tousjours, et trouvé le moyen d en faire venir, et les a fort bien appointez et payez tousjours: aussi l'ont-ils servy et aydé à se maintenir.

Or, d'autant que mon intention n'est pas de raconter tous les beaux exploits d'armes de nos capitaines, je ne me veux estendre plus loing sur ceux dudit seigneur d'Amville; si-non que s'il a esté bon homme de guerre, il a esté un très-grand chevalier en toutes vertus chevaleresques. Il a esté un très-bon et adroit homme à cheval. Aussi estoit-ce son principal exercice, et avoit ordinairement une grande quantité de très-bons et beaux chevaux en son escurie, qui sçavoient aller de tous airs, et luy il les y sçavoit aussi mener très-bien. Il n'estoit possible de voir un homme mieux à cheval que luy, fust ou à cheval armé, ou en pour-point.

Il faisoit ordinairement les plus belles courses du monde, quand il couroit la bague, fust, ou avec son Roy, ou avec d'autres: mais il estoit si malheureux, qu'il mettoit peu souvent dedans, à cause de sa veuë, qu'il n'avoit trop asseurée; mais ses courses valoient bien celle du dedans.

S'il estoit là malheureux, il estoit bien autant heureux en ses combats à cheval à donner coups

d'espée; car il falloit bien que celuy fust asseuré qui ne bransloit sous son coup, tant il le sçavoit bien et très-à-propos et à temps le donner, ou, ainsi que l'on disoit anciennement, assenner.

A l'entreveuë de Bayonne, le mareschal de Rets en sçauroit bien que dire; car à un ballet à cheval, qui s'y faisoit à combattre à l'espée, se venant à heurter avec mondit Sieur d'Amville, il fut porté par terre, devant les Reynes, et devant toute l'assistance du camp, si-bien que la rumeur s'eslevoit soudainement que c'estoit Monsieur de Guise, qui lors estoit un jeune garçonnet, non encore de quinze ans, mais pourtant fort adroit, et dès-lors fort rude au combat, aussi-bien que les plus agés de beaucoup que luy. Madame de Guise sa mere, estant sur l'eschaffaut avec la Reyne, vint à entrer en si grand effroy et allarme de son fils, qu'elle en devint toute esperdue, mesme les Reynes et toutes les Dames. Sur quoy Monsieur le Connestable, entendant le bruit et l'effroy des Dames, accourut vers elles, et se mit à crier : *Ce n'est rien, ce n'est rien; c'est le Perron;* (car ainsi l'appelloit-il de son nom, avant qu'il eust atteint par faveur ces grades qu'il a aujourd'huy.) Soudain la mere commença à s'asseurer et rasserainer son beau clair visage, qui venoit d'estre troublé et esmeu de l'orage d'un tel effroy, et puis la risée en courut fort parmy le camp.

Quelques deux ans après ce voyage, le Roy Charles, célébrant son mardy-gras au Louvre, par une partie de courrement de bague, et de coups d'espée après par passades de cheval, Monsieur d'Amville se heurta de mesme avec Monsieur de Longueville, qu'il porta par terre, d'un mesme et pareil coup. Mais pourtant ce ne fut pas sa faute;

car il estoit un fort adroit Prince et bon gendarme: mais ce fut la faute de la selle et des sangles de son cheval, qui la firent tourner, dont il en cuyda arriver une querelle. Car Monsieur de Longueville ayant sçeu que Monsieur d'Amville s'en vouloit prévaloir aucunement comme par vanterie, le fit appeller au pré aux Clercs, où il n'y avoit qu'eux deux, et le chevalier de la Barresse, lieutenant de Monsieur d'Amville, et le capitaine la Gastirie, vaillant Limosin, lieutenant de Monsieur de Longueville, tous quatre très-vaillants et braves hommes, et qui se fussent très-bien battus, sans que Monsieur d'Amville le contenta d'honnestes paroles, et ainsi se despartirent.

## ARTICLE III.

## M. DE MONTBERON.

DE ces deux Messieurs de Montmorency, leur troisiesme frere fut Monsieur DE MONTBERON, qui portoit ce nom, à cause de la Baronnie de Montberon, qu'on tient la premiere d'Angoulmois, que feu Monsieur le Connestable avoit eue des biens du seigneur et baron de Montberon, ayeul de Madame de Bourdeille d'aujourd'huy, qui est chef du nom d'armes de Montberon, maison très-illustre et ancienne autant qu'il en soit en Guyenne: et voilà comment les maisons se perdent aux vrais héritiers, pour le mauvais gouvernement des peres.

Il falloit bien dire que Monsieur le Connestable estimoit ce nom et Baronnie de Montberon, puis qu'ayant tant de belles et autres terres, il ne vouloit que son troisiesme fils portast autre titre que de seigneur de Montberon.

Certes le titre en est très-beau : mais aussi celuy qui le portoit, l'honoroit et l'illustroit bien aussi ; car c'estoit un seigneur des gentils de France, et aussy accomply, et qui promettoit autant de luy quelque chose de grand, s'il eust vescu davantage.

Il estoit très-beau gentil-homme, et disoit-on qu'il estoit le plus beau de tous ses freres, comme je le croy, pour les avoir veus tous et pratiquez. Il estoit brave et vaillant, et fut pris jeune garçon à la battaille de Saint-Quentin avec Monsieur son pere, en combattant vaillamment et secourant le pere.

Philippe le Hardy acquit le nom de Hardy, jeune garçonnet qu'il estoit, pour n'avoir jamais abandonné son pere le Roy Jean, à la battaille de Poictiers, et combattit vaillamment près de luy, et fut avec luy prisonnier.

De mesme en fit Monsieur de Montberon en cette battaille près du pere : et pour couronner sa vaillantise, il se tint si près du pere à la battaille de Dreux, et l'assista tousjours si-bien, qu'en combattant vaillamment, il fut tué près du pere.

Voilà une belle et honorable fortune du fils, que d'avoir ainsi monstré au pere sa générosité pie et charitable, avant mourir. Aussi le pere le regretta fort, car il l'aymoit, et le reconnoissoit fort généreux.

Il ne pouvoit estre autre, car il estoit haut à la main, et un peu superbe ; mais sa gloire et superbité estoient supportables, tant elles estoient belles et agréables : et qui a cette condition, faut qu'il se propose d'entretenir cette gloire tousjours par quelque acte généreux, et nullement reprochable ; autrement il est perdu, et faut qu'il s'aille cacher : ainsi que j'en ay veu plusieurs, ausquels quand un tel

tel malheur leur arrivoit d'avoir fait quelque poltronnerie avec leur gloire, n'ont pas esté bons à jetter aux chiens; mais ceux qui ont accompagné tousjours leur superbité par une vaillance, ont esté plus craints et plus estimez, et plus supportables les uns que les autres.

## ARTICLE IV.

## M. DE MÉRU.

POUR le quatriesme fils de Monsieur le Connestable, ç'a esté Monsieur DE MÉRU, qu'on a tenu tousjours glorieux à la cour bien fort: mais on disoit qu'il tenoit cela de la race; car tous les cinq freres l'ont esté, parce qu'ils avoient un brave pere, qui l'estoit fort, et eux estoient si grands, et nourris et entretenus par le pere en une telle grandeur, qu'outre le grand cœur qu'ils avoient de naissance, cette grandeur les entretenoit d'autant plus en cette haute gloire. Voilà ce qu'on en disoit à la cour.

Sans que je m'amuse autrement à louer Monsieur de Méru, je ne diray que cela de luy, qu'on le tient aujourd'huy pour le plus digne homme du conseil du Roy, ny qui ait meilleure cervelle, ny meilleur advis. Aussi nostre Roy, qui s'entend en telles gens, l'advoue tel; et pour ce, l'a honoré de l'estat d'Admiral par dessus plusieurs concurrents.

Pour sa valeur, je m'en rapporte à Messieurs les Suisses, leur colonel, qu'ils ont tousjours tant estimé, qu'ils l'ont gardé longuement et aymé fort en cette charge. C'est un beau tesmoignage pour luy, quand un vaillant estime l'autre, et quand il veut estre conduit par le vaillant; car un vaillant chef tousjours combat les autres.

Voilà donc l'asseurance que ces Messieurs les Suisses ont eu de leur colonel, à qui bien servit sa sagesse, conduite et valeur, lors qu'on en voulut tant à la maison de Montmorency, voire à tous les cinq freres.

## ARTICLE V.

## M. DE TORÉ.

Ainsi qu'il en arriva de mesme à Monsieur de Toré, qu'on vouloit bien attrapper comme les autres, dont il fallut qu'il se retirast en Allemagne en sauveté, tant pour le danger, que pour y dresser et amasser une petite armée pour secourir son frere prisonnier, et ses autres freres qu'on mal menoit.

Il y amassa bien quinze cent Reystres, par le moyen de Madame la Connestable sa mere, qui l'aymoit uniquement, et plus que tous ses autres fils ensemble, et luy fit tenir en Allemagne quelques trois mille escus (ce disoit-on,) dont elle cuyda estre en peine et recherchée : mais pour estre dame d'honneur de la Reyne Elisabeth, et choisie telle par le Roy pour ses vertus, cela ne passa gueres avant.

Mais qu'eust-elle sçeu mieux faire, que d'employer le vert et le sec pour jetter hors de prison son fils aisné, et de peine ses autres enfants? Et ce par juste raison, ny sans aucun respect de fidélité qu'on doit à son Roy, ny sans crime de leze-Majesté, puis que l'amour de la mere envers les enfants bons, porte plus de poids que toutes les autres.

Monsieur de Toré donc, avec ses Reystres, et

quelques François bannis vers Sedan et ailleurs, ralliés avec luy, entra en France du costé de Champagne, où Monsieur de Guise, ce grand capitaine, encore qu'il fust bien jeune, alla au-devant de luy, et le deffit.

J'en parleray ailleurs en la vie de Monsieur de Guise. Mais le tout ne fut tant deffait, que Monsieur de Toré ne se sauvast avec quelques légeres troupes de François, et ne se vinst joindre avec Monsieur, frere du Roy, qui lors avoit pris les armes.

Nous tenions que, sans la blessure de Monsieur de Guise, qui lors arriva, nous l'eussions bien poursuivy, et empesché de s'y joindre : car ce seigneur estoit si courageux, qu'il ne se contentoit point d'une victoire à demy, mais la vouloit absolue, et parfaite ; tesmoin l'opiniastreté dont il usa à poursuivre ce soldat qui se sauvoit et fuyoit devant luy, et en fuyant luy donna le coup par le plus grand hasard qui fut jamais, en tournant son poictrinal ou escopette par-derriere.

Or, du depuis mondit Sieur de Toré servit bien son Roy, et rabattit bien la faute qu'il avoit faite d'entrer à main armée, et force estrangere, en son Royaume, contre luy; car ce fut luy qui fut cause que toute l'isle de France fut perdue pour luy : et Paris se saisit de Senlis avec les Seigneurs du Hallot, de Montmorency, Douarty, et plusieurs autres braves gentils-hommes François, qui tous la prirent et la garderent très-bien contre le siege que Monsieur d'Aumale luy avoit mis devant, dont s'ensuivit la battaille de Senlis, qu'il perdit, et deffit fort les affaires de la ligue, et bastit très-bien celles du Roy, dont j'en parleray ailleurs.

Si-bien qu'on peut donner la gloire à Mon-

sieur de Toré et aux autres gentils-hommes, d'avoir esté la premiere et la principale cause de la maladie où tomba après la ligue ; car s'il n'eust pris Senlis, cette battaille ne s'en fust ensuivie de si grande conséquence pour le Roy.

C'est assez maintenant parlé de Messieurs les cinq enfants de Monsieur le Connestable, de qui on a remarqué une chose qui a estonné beaucoup de personnes de ce temps, de quoy pas un de tous ceux-là il n'en fit aucun d'église, l'un desquels s'il en eust pourveu, il l'eust fait riche des biens ecclésiastiques, et l'eust fait grand et très-opulent, veu la faveur qu'il avoit, et en eust fait sa maison encore plus grande et riche ; et aussi que du vieux temps il se disoit qu'il ne falloit qu'un chapeau rouge, ou une crosse, pour faire une maison grande. Mais le bon-homme, se fondant sur quelque conscience, ne le voulut jamais, ou sur autre raison que nous ne sçavons pas : car c'est un très-grand honneur à une maison (tant grande soit-elle) que d'y voir un Cardinal, et la parure en est très-belle et riche, et très-honorable.

Ce bon-homme enfin, pour ce coup, n'en fit d'aucun vœu à l'église de Monsieur Saint-Pierre, mais tous au temple de Mars, les y jugeant tous très-propres pour y mieux servir qu'ailleurs.

On dit que Madame la Connestable, qui estoit la mesme dévotion, le desiroit autrement, mais non le bon-homme, qui la traversoit et contrarioit en cela. Cette honorable Dame (comme j'ay dit) fut fille du Grand-Maistre, Bastard de Savoye.

*Fin du Tome cinquieme.*

# TABLE
## *DES DISCOURS*

CONTENUS DANS CE V^e. VOLUME.

Fin de la Table des Discours du Tome V.

